Office de planification
et de développement
du Québec

Prospective socio-économique du Québec, 1ère étape

Collection: Études et recherches

Sous-système des valeurs (6)

Dossier technique (6.2)
Valeurs et idéologies post-industrielles au Québec
ou
Est-ce dans leur tête que les Québécois sont beaux?

Tome II
Étude empirique de six secteurs

INRS — Urbanisation

Daniel Latouche
Pierre-André Julien
Pierre Lamonde
avec la participation de
Diane Poliquin-Bourassa

AVERTISSEMENT

Les études de cette série «Prospective» ne sont publiées que pour l'information du public; elles ne sont pas l'expression des politiques officielles du gouvernement; elles n'engagent que la responsabilité des auteurs et non pas celle de l'OPDQ ou des comités-conseils.

Rapport rédigé en septembre 1976
édité au cours du premier trimestre 1978

© Office de planification et de développement du Québec
Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec,
deuxième trimestre 1978

TABLE DES MATIERES

Tome 2 - ETUDE EMPIRIQUE DE SIX SECTEURS

Chapitre 4 : LES IDEES, OU LA NATIONALISATION DU CHAMP IDEOLOGIQUE QUEBECOIS.....134

4.1 La montée d'un nouveau nationalisme.....135

4.1.1 Québec : la diffusion d'une étiquette.....136
4.1.1.1 Une question controversée.....136
4.1.1.2 Une question d'allégeance.....139
4.1.1.3 Une question d'identité.....144
4.1.2 Québec : l'omniprésence d'un débat.....152
4.1.2.1 L'impossibilité de se défiler.....153
4.1.2.2 Et même le public

4.2 Le contenu du néo-nationalisme.....160

4.2.1 Le nationalisme : ancienne et nouvelle version.....162
4.2.1.1 Le nationalisme traditionnel.....163
4.2.1.2 Le néo-nationalisme.....164
4.2.2 Le néo-nationalisme : son évolution et sa diversité..170
4.2.2.1 De l'Alliance Laurentienne au RIN.....171
4.2.2.2 Du P.Q. au P.Q.....174

4.3 Les assises du nouveau nationalisme.....185

4.3.1 Une option de la classe moyenne ?.....185
4.3.2 Une option de protestation ?.....192

4.4 Une option libératrice ?.....198

Chapitre 5 : L'AUTORITE, OU LA POLITISATION DU POLITIQUE AU QUEBEC.....204

5.1 La pénétration gouvernementale et bureaucratique.....206

5.1.1 Le rôle de l'Etat.....206
5.1.1.1 Le rôle traditionnel.....206
5.1.1.2 La redécouverte de l'Etat.....210
5.1.1.3 Les nouvelles fonctions.....212
5.1.2 Le quadrillage bureaucratique
5.1.2.1 Des structures et des hommes.....223
5.1.2.2 Les conséquences.....227

5.2 Participation et politisation.....238

5.2.1 Le monde ordinaire et la politique.....238
5.2.1.1 L'intérêt pour la politique : statu quo.....239
5.2.1.2 La participation politique : rien de nouveau non plus.....241
5.2.1.3 L'information : des changements appréciables..241
5.2.1.4 Un mouvement vers la gauche ?.....249
5.2.2 Les nouveaux politisés.....257
5.2.2.1 Les femmes.....258
5.2.2.2 Les étudiants.....264
5.2.2.3 Les jeunes et la contre-culture.....266
5.2.2.4 Les "autres".....287

5.3 Est-il encore possible de conclure ?.....296

Chapitre 6 : L'EDUCATION : UN ENJEU CRITIQUE.....301

6.1 Le discours : ce n'est pas seulement une question de piastres.....303

6.1.1 "Il n'y a qu'un Dieu qui règne dans les cieux".....303
6.1.2 Les premiers changements.....313
6.1.3 Et les programmes.....315
6.1.4 Ensuite : les étudiants, les professeurs et les classes.....319
6.1.5 Et les autres.....324
6.1.6 Conclusion.....328

6.2 Les pratiques : des objectifs plus ou moins ratés ?.....328

6.2.1 L'accessibilité physique.....328
6.2.1.1 Le pré-scolaire.....333
6.2.1.2 Le primaire.....335
6.2.1.3 Le secondaire.....336
6.2.1.4 Le post-secondaire.....339
6.2.1.5 L'universitaire.....341
6.2.1.6 Conclusion.....346
6.2.2 L'accessibilité sociale.....348
6.2.2.1 Le cours classique : l'élitisme à l'ancienne..349
6.2.2.2 L'école polyvalente : l'élitisme à la moderne.353
6.2.2.3 Le collège d'enseignement général et professionnel : la remontée du privé.....356
6.2.2.4 Conclusion.....358
6.2.3 Les programmes d'étude ou le contenu.....359
6.2.3.1 Il faut attendre les années 1960.....359
6.2.3.2 A l'école primaire.....360
6.2.3.3 Au secondaire.....362

6.2.3.4 Au collégial.....364
6.2.3.5 L'université.....371
6.2.3.6 L'éducation permanente.....375
6.2.3.7 Conclusion.....377

6.3 Les appareils : du fouillis à la froideur technocratique.....380

6.3.1 Avant la Révolution tranquille : le fouillis.....381
6.3.2 Les premières réformes.....385
6.3.3 La création du ministère de l'Education.....388
6.3.4 Un système qui fonctionne à l'argent.....393
6.3.5 Les opérateurs technocratiques.....397

6.4 Conclusion générale.....401

6.4.1 Une certaine démocratie.....401
6.4.2 Des rouages administratifs rouillés.....403
6.4.3 Le fouillis linguistique.....404
6.4.4 Plus ça change, plus c'est pareil.....405
6.4.5 Et maintenant.....406

Annexe I : Lois relatives à l'éducation : 1952-1973.....408

Annexe II : Dépenses nettes du ministère de l'Education 1964-65 à 1972-73 (en %)..... 413

Annexe III : Evolution de la clientèle scolaire du Québec, de 1962-63 à 1975-76, selon le réseau et le niveau d'enseignement.....414

Annexe IV : Dépenses brutes du ministère de l'Education et du gouvernement du Québec, 1960-61 à 1973-74.....416

Chapitre 7 : LE TRAVAIL, OU L'INSATISFACTION PERMANENTE.....417

7.1 Le changement... dans la continuité.....419

7.1.1 La naissance du travail industriel.....419
7.1.2 Le syndicalisme.....423
7.1.3 La montée du tertiaire.....427
7.1.4 Le temps de travail.....427
7.1.5 La hausse des revenus.....429
7.1.6 Mais l'insatisfaction persiste.....429
7.1.6.1 Facteurs de tensions.....431
7.1.6.2 Les plus aliénés dans le travail.....433

7.2 Le discours syndical et patronal.....439

7.2.1 Le discours syndical : de la modération à la contestation globale.....439
7.2.1.1 L'amélioration des conditions de vie et de travail.....440
7.2.1.2 Un syndicalisme fort.....441
7.2.1.3 La remise en question.....443
7.2.2 Le discours patronal : le maintien du statu quo.....449
7.2.2.1 Défense du libéralisme.....449
7.2.2.2 Limiter l'intervention de l'Etat.....451
7.2.2.3 Vision du syndicalisme.....452
7.2.2.4 Vision de la société.....454
7.2.2.5 Une réforme de l'entreprise ?.....454

7.3 La pratique : la réalité a ses raisons que la parole ne connaît pas.....455

7.3.1 La pratique syndicale : une stratégie aléatoire.....455
7.3.2 La pratique patronale.....457
7.3.3 Une interprétation.....463
7.3.3.1 La capacité des organisations.....463
7.3.3.2 L'hétérogénéité interne.....464
7.3.3.3 Le poids de la réalité.....465

7.4 Conclusion.....466

7.4.1 Des tendances lourdes.....466
7.4.1.1 D'une crise à l'autre.....467
7.4.1.2 La contestation organisée.....468
7.4.1.3 Une évolution sans mutation.....469
7.4.2 Des faits porteurs d'avenir ?.....470

Chapitre 8 : LE BIEN-ETRE, OU LA LUTTE POUR LES C.L.S.C.....473

8.1 Les antécédents.....477

8.1.1 Le retard de l'Etat.....477
8.1.2 Des initiatives privées !.....479
8.1.2.1 Les citoyens.....479
8.1.2.2 Le clergé.....481
8.1.2.3 Les professionnels.....481

8.2 L'Etat arrive.....483

8.2.1 De nouvelles structures.....483
8.2.2 Des difficultés de fonctionnement.....487

101-03627/

8.3 Quoi de neuf ?..... 488

8.3.1 De nouvelles tâches ?..... 488
8.3.1.1 L'accueil..... 489
8.3.1.2 Les soins..... 489
8.3.1.3 Les services sociaux..... 490
8.3.1.4 L'action communautaire..... 490
8.3.1.5 Une dispersion excessive ?..... 491
8.3.2 De nouvelles valeurs ?..... 492
8.3.2.1 Une nouvelle médecine..... 493
8.3.2.2 ...exige de nouveaux médecins..... 493
8.3.2.3 ...et une nouvelle relation praticien-usager. 494

8.4 Conclusion temporaire en forme d'essai..... 495

8.4.1 Le C.L.S.C., une institution libérale..... 496
8.4.2 Education et santé : une comparaison..... 498
8.4.3 Les deux options de l'Etat libéral..... 502
8.4.4 Le C.L.S.C., un compromis..... 504

Chapitre 9 : LE MIEUX-ETRE, OU LA RECHERCHE DE LA QUALITE 506

9.1 L'écologie et le respect de l'environnement..... 507

9.1.1 L'action des groupes écologiques..... 508
9.1.1.1 Une action de caractère éphémère..... 508
9.1.1.2 Une action toute récente..... 509
9.1.1.3 Une action de faible envergure..... 517
9.1.2 Le discours des groupes écologiques..... 522
9.1.2.1 Un discours apolitique..... 522
9.1.2.2 Un discours éthique..... 526
9.1.2.3 Un discours miroir..... 528
9.1.2.4 Le discours, en somme..... 530
9.1.3 Le sens prospectif de l'action et du discours écologique..... 532
9.1.3.1 Les promesses de la lutte écologique..... 532
9.1.3.2 Les limites et l'avenir de l'action écologique..... 535

9.2 L'artisanat et la redécouverte de l'objet..... 537

9.2.1 La montée d'un phénomène..... 539
9.2.2 La nature de l'objet "métiers d'art"..... 542
9.2.2.1 L'objet "métier d'art" et l'objet technologique..... 543
9.2.2.2 Unité et atemporalité..... 547

9.2.3 La place réelle de la culture et des métiers d'art....549
9.2.3.1 Qualité et créativité.....550
9.2.3.2 Culture et démocratisation.....553
9.2.3.3 L'univers de l'ambiguïté.....555
9.2.4 Une tendance lourde à l'avenir incertain.....559
9.2.4.1 Un avenir incertain.....559

Postface.....565

Rappelons que le tome 1 "Cadre théorique et contexte québécois" est constitué des chapitres 1, 2 et 3, dont les titres sont les suivants :

Chapitre 1 : THEMATIQUE, PROBLEMATIQUE ET STRATEGIE DE RECHERCHE

Chapitre 2 : LA POST-INDUSTRIALISATION DE LA SOCIETE QUEBECOISE

Chapitre 3 : LA REGULATION ALLOGENE DE L'ECONOMIE QUEBECOISE

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 4.1 : Jugements sur l'importance des gouvernements par les Québécois francophones, en pourcentage, 1965-1971.....140

Tableau 4.2 : Importance relative des gouvernements au Canada, 1965, en pourcentage.....143

Tableau 4.3 : L'identité québécoise à travers la poésie.....147

Tableau 4.4 : L'identité québécoise à travers le marketing.....148

Tableau 4.5 : L'identité québécoise selon G. Bergeron.....149

Tableau 4.6 : Thèmes jugés importants selon des sondages effectués au Québec avant et après l'élection de 1973, en pourcentage.....159

Tableau 4.7 : Importance relative des différents thèmes lors des campagnes électorales de 1970 et 1973 en pourcentage.....161

Tableau 4.8 : Certains indicateurs sociaux, Québec, Ontario, 1950-1970.....166

Tableau 4.9 : Contenu idéologique des programmes électoraux en 1966 et 1973 en pourcentage.....175

Tableau 4.10 : Propension de certaines catégories sociales à voter pour chaque parti en pourcentage.....188

Tableau 4.11 : Typologie des clientèles du PLQ et du PQ en pourcentage.....190

Tableau 4.12 : Choix électoral selon certaines variables, 1970, 1973, dans la région de Montréal en pourcentage...191

Tableau 4.13 : Position constitutionnelle et choix électoral, 1973 en pourcentage.....194

Tableau 4.14 : Evaluation des motivations de vote, 1973 en pourcentage.....196

Tableau 4.15 : Degré de satisfaction et position constitutionnelle comme variables explicatives, 1973 en pourcentage.....197

Tableau 4.16 : Structure de classes au Québec.....201

Tableau 5.1 : Attitudes des Québécois face à certaines mesures sociales en 1960 en pourcentage.....209

Tableau 5.2 : Evolution des dépenses totales du gouvernement québécois entre 1945 et 1970.....213

Tableau 5.3 : Dépenses nettes du gouvernement québécois par catégorie fonctionnelle entre 1945 et 1960 en pourcentage.....216

Tableau 5.4 : Corrélations entre les distributions des dépenses nettes du gouvernement québécois par catégorie fonctionnelle, 1945-1969.....218

Tableau 5.5 : Les effectifs de l'administration québécoise, 1933-1970.....224

Tableau 5.6 : Les organismes consultatifs externes au gouvernement du Québec.....228

Tableau 5.7 : Intérêt déclaré pour la politique en pourcentage..242

Tableau 5.8 : Intérêt pour la politique au Canada en 1965 en pourcentage.....243

Tableau 5.9 : Sentiment de non compétence, 1968, 1970, 1973 en pourcentage.....244

Tableau 5.10 : Motivation de l'électorat, 1960, 1973 en pourcentage.....245

Tableau 5.11 : Certains indices de participation politique Montréal, 1970 en pourcentage.....250

Tableau 5.12 : Information politique en 1960 en pourcentage.....250

Tableau 5.13 : Perception des partis en 1960 en pourcentage.....251

Tableau 5.14 : Perception des différences entre les partis en pourcentage.....252

Tableau 5.15 : L'image du Parti Libéral en 1962 en pourcentage...252

Tableau 5.16 : Distribution souhaitée des sièges à l'Assemblée Nationale en 1973 en pourcentage.....253

Tableau 5.17 : Certaines attitudes de l'électorat québécois, 1962 en pourcentage.....255

Tableau 5.18 : Attitude face au changement 1960-1973 en pourcentage.....256

Tableau 5.19 : Certains indices du degré d'intérêt des Québécoises pour la politique, 1969 en pourcentage.....260

Tableau 5.20 : Raisons données à la non-participation des femmes, 1969 en pourcentage.....261

Tableau 5.21 : L'action des groupes communautaires à Montréal en pourcentage.....291

Tableau 5.22 : Les citoyens dans les groupes communautaires en pourcentage.....292

Tableau 5.23 : Financement des organismes populaires en pourcentage.....293

Tableau 6.1 : "Pour vous, quelle est la première raison de fréquenter l'école ?".....316

Tableau 6.2 : Développement de l'instruction dans la province de Québec.....329

Tableau 6.3 : Fréquentation scolaire (%) par âge Québec 1953-1974.....330

Tableau 6.4 : Taux de persévérance scolaire par province 1960-61 et 1968-69.....332

Tableau 6.5 : Répartition des inscriptions dans les classes pré-scolaires.....334

Tableau 6.6 : Niveau d'instruction des personnes âgées de 20 ans et plus en 1971, selon la langue maternelle.....337

Tableau 6.7 : Proportion de chaque secteur d'enseignement.....338

Tableau 6.8 : Répartition des effectifs du post-secondaire par secteur en pourcentage, Québec, 1960 à 1975.....340

Tableau 6.9 : Taux de scolarisation des 17-18 ans Québec, 1961 à 1976.....340

Tableau 6.10 : Evolution des inscriptions universitaires au Québec, 1960-1975.....342

Tableau 6.11 : B.A. et maîtrises octroyés au Canada et au Québec, 1962-1972.....342

Tableau 6.12 : Etudiants à temps plein du 1er cycle, comparés à la population âgée de 18 à 21 ans inclus, selon la province, en 1971-72.....343

Tableau 6.13 : Effectifs à temps plein des universités et collèges Canada-Québec.....344

Tableau 6.14 : Inscriptions réelles et objectifs de recrutement en éléments latins (garçons) par groupes professionnels, province de Québec, 1954.....351

Tableau 6.15 : Différence entre les inscriptions réelles et les "aptes" par groupes professionnels, chez les garçons, 1954.....352

Tableau 6.16 : Répartition de la clientèle scolaire selon les niveaux et l'origine sociale, 1973.....355

Tableau 6.17 : Répartition des étudiants au secondaire, dans les voies allégée, régulière et enrichie selon l'origine sociale.....356

Tableau 6.18 : Origine sociale de la population et des étudiants de cinq CEGEPs de la région métropolitaine de Montréal, 1969.....357

Tableau 6.19 : Répartition en pourcentage de la clientèle scolaire suivant le réseau d'enseignement au collégial.....358

Tableau 6.20 : Nombre d'heures consacrées aux différentes matières dans les écoles élémentaires catholiques en 1959-60 (semaine).....361

Tableau 6.21 : Inscriptions dans les CEGEPs par secteurs de programmes, en pourcentage, Québec, 1969-70 à 1973-74.....366

Tableau 6.22 : Inscriptions au secteur professionnel (CEGEP) par région administrative, en pourcentage, 1969-70 à 1973-74.....368

Tableau 6.23 : Inscriptions au secteur professionnel(CEGEP) par région administrative et langue d'enseignement, en pourcentage 1972-73 et 1973-74.....369

Tableau 6.24 : Effectifs étudiants - niveau collégial. Comparaison entre le secteur public et le secteur privé %, 1967-68 à 1974-75.....370

Tableau 6.25 : Evolution du nombre des diplômés en sciences, par cycle et selon la langue, 1960-1970.....373

Tableau 6.26 : Répartition en pourcentage des diplômés en sciences, par cycle et selon la langue, 1960-1970.....373

Tableau 6.27 : Inscriptions aux cours d'éducation permanente Québec, 1965-66 à 1969-70.....376

Tableau 6.28 : Les systèmes scolaires du Québec, 1875-1959.....382

Tableau 6.29 : Nombre de commissions scolaires au Québec, 1961-62 à 1973-74.....393

Tableau 6.30 : Coût de l'éducation par Québécois (dépenses brutes du ministère de l'Education) 1960-61 à 1973-74.....394

Tableau 6.31 : Répartition des dépenses au titre de l'enseignement, par niveau scolaire, certaines provinces, 1970-71..395

Tableau 6.32 : Fonds de recherche des universités québécoises par source, en 1970-71.....396

Tableau 7.1 : Répartition de la population active selon l'occupation, en pourcentage, Québec, Ontario, Canada....422

Tableau 7.2 : Effectifs syndicaux (non agricoles) au Québec et au Canada, en pourcentage de la main-d'oeuvre occupée non agricole.....424

Tableau 7.3 : Evolution de la population active par profession et sexe selon les recensements de 1901 à 1961.....425

Tableau 7.4 : Répartition de l'emploi dans les trois secteurs de l'économie 1950-1974.....426

Tableau 7.5 : Heures de travail hebdomadaires moyennes des travailleurs rémunérés à l'heure dans le secteur manufacturier, 1945-1970.....428

Tableau 7.6 : Salaire hebdomadaire moyen des travailleurs rémunérés à l'heure dans l'industrie manufacturière et indices des prix à la consommation, 1945-1970...430

Tableau 7.7 : Grèves et lock-out au Québec et au Canada, 1950-1972.....432

Tableau 7.8 : Taux annuel de chômage au Québec, par groupe d'âge, 1963-1973.....434

Tableau 7.9 : Pourcentage des professionnels et des travailleurs qui choisiraient la même occupation "si c'était à refaire" (aux Etats-Unis, en 1970).....436

Tableau 7.10 : Composition des travailleurs rémunérés au salaire minimum et comparaison entre eux et l'ensemble des travailleurs actifs, au Québec, mars 1974 en pourcentage.....438

Tableau 7.11 : Répartition des syndiqués québécois en fonction des secteurs (certaines années), en valeurs absolues et en pourcentage.....457

Tableau 8.1 : Décès survenus durant des opérations aux Etats-Unis, en 1975.....503

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 4.1 : Opposition des clientèles des partis.....189

Graphique 5.1 : La sur-capacité du système québécois entre 1960 et 1965.....220

Graphique 6.1 : Evolution du taux de fréquentation universitaire de 1961 à 1971 : Rapport de la population de niveau universitaire dans les universités sur la population de groupe d'âge 20-24 ans.....345

LISTE DES DIAGRAMMES

Diagramme 6.1 : Organigramme du ministère de l'Education - 1964...390

Diagramme 6.2 : Les directions générales du ministère de l'Education 1964-1972.....391

L'EQUIPE

Les chercheurs principaux de ce projet ont été Daniel Latouche, professeur au Centre d'études canadiennes françaises de l'Université McGill, Pierre-André Julien, professeur au Département de sciences administratives de l'U.Q.T.R., et Pierre Lamonde, professeur à l'I.N.R.S.-Urbanisation. Daniel Latouche, qui était le coordonnateur du sous-système des valeurs, s'est chargé des chapitres 1, 4, 5 et 9 et il participa à la révision des chapitres 6 et 8. Pierre-André Julien, qui faisait aussi partie du comité de direction du Groupe Interuniversitaire pour une Prospective Québécoise chargé de l'ensemble de tous les sous-systèmes de recherche, a rédigé le chapitre 7 et a collaboré à l'édition finale de certains chapitres. Pierre Lamonde, auteur des chapitres 2 et 3 et d'une partie du chapitre 1, coordonna les travaux de rédaction finale et d'édition du rapport de recherches. Diane Poliquin-Bourassa participa au projet à titre d'assistante de recherche et elle fut chargée des chapitres 6 et 8; elle assista aussi Pierre Lamonde dans les tâches de l'édition du rapport. C'est sous la responsabilité administrative de l'I.N.R.S. que se réalisa ce projet. Nous tenons à remercier les membres du secrétariat pour leur compétence et leur patience, tout particulièrement Mme Renée Belzile-Hugues, responsable de ce service et Mlles Johanne Gaudet et Rachel Girard, secrétaires.

Daniel Latouche
Pierre-André Julien
Pierre Lamonde

Chapitre 4

LES IDEES, OU LA NATIONALISATION DU CHAMP IDEOLOGIQUE QUEBECOIS

Depuis 1960 c'est sans contredit l'idéologie du nationalisme et les valeurs qui la sous-tendent qui a dominé le sous-système idéologique québécois. La permanence et la diffusion de ce nationalisme à des secteurs jusque là épargnés constitue sans doute la principale tendance lourde de l'univers idéologique québécois. Nous avons donc choisi d'y consacrer un chapitre entier afin de faire ressortir tout le potentiel de libération ou de répression que véhicule cette idéologie. La signification de ce nationalisme, son contenu, ses assises empiriques font au Québec, depuis quinze ans, l'objet d'un débat politique important où partisans et adversaires du nationalisme s'opposent dans une lutte manichéenne. Nous n'avons pas tenté de nous situer au-dessus de ce débat et nous ne prétendons pas à l'objectivité. Nous ne fuyons pas la controverse. Certaines choses doivent être dites mais il est possible de les dire sans tomber dans une partisannerie aveugle. D'autres lectures de la même réalité sont possibles et plutôt que de sombrer dans un éclectisme où la prétention à l'objectivité n'a d'égal que le vide qu'on y trouve, nous avons choisi d'articuler de la façon la plus cohérente possible une certaine vision de ce nationalisme québécois.

4.1 La montée d'un nouveau nationalisme

Il est habituel d'affirmer que le nationalisme a toujours été le trait idéologique marquant de la communauté francophone canadienne tant au Québec qu'à l'extérieur[1]. Mais il s'agissait toujours là d'un phénomène à extension restreinte. En effet, bien qu'il ait été rarement contesté, ce nationalisme n'en demeurait pas moins un phénomène d'élites dont les Canadiens français n'étaient tenus au courant

1. Ainsi F. Ouellet écrit, dans la première phase de son rapport à un colloque international sur le nationalisme : "Depuis la première moitié du XIX^e siècle le nationalisme constitue l'idéologie dominante des Canadiens français", Mouvements nationaux d'indépendance et classes populaires, Paris, A. Colin, 1971, p. 609.

que par les discours de leurs hommes politiques et les sermons de leurs hommes d'Eglise[1]. Les choses ont-elles changé depuis 1960 ?

4.1.1 Québec : la diffusion d'une étiquette

Ce n'est que très récemment que les francophones du Québec ont commencé à se donner une nouvelle identité, à se donner un nouveau nom[2]. Mais cette montée de l'étiquette québécoise est-elle un épiphénomène ou une donnée fondamentale ? Peut-on parler dans ce cas de tendance lourde ?

4.1.1.1 Une question controversée

Qu'il s'agisse de déplorer ou même de dénoncer cette omniprésence du nationalisme, comme c'est le cas chez J. Porter, M. Wade ou P. Trudeau[3], s'en étonner et même s'en féliciter comme chez M. Rioux et J. Dofny[4], le diagnostic demeure le même. Chez les uns et les autres, on a toujours conclu à la priorité du sentiment nationaliste sur tout le reste, y compris l'appartenance de classe des Québécois. Par exemple, pour M. Rioux et J. Dofny, l'histoire du Québec peut être interprétée à partir des relations existant entre la conscience ethnique et la conscience de classe et surtout de la prédominance de la première sur la deuxième :

1. On consultera sur cette question les divers travaux de F. Ouellet réunis dans Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850, Montréal, Fides, 1966, et dans Elements d'histoire du Bas Canada, Montréal, Boréal Express, 1974. Voir aussi J. P. Wallot, Un Québec qui bougeait : trame socio-politique au tournant du XIX^e siècle, Montréal, Boréal Express, 1973.
2. A ce sujet, on lira avec intérêt l'essai de Jean Bouthillette sur la signification du passage du nom de Canadien français à celui de Québécois dans Le Canadien français et son double, Ottawa, L'Hexagone, 1972.
3. John Porter, The Vertical Mosaic, Toronto, University of Toronto Press, 1965, p. 368; M. Wade, The French Canadians, Toronto, Macmillan, 1964; P.E. Trudeau, "Some Obstacles to Democracy in Quebec", Canadian Journal of Economics and Political Science, 24, 2 (1958), p. 297-311
4. J. Dofny and M. Rioux, "Social Class in French Canada", in M. Rioux and Y. Martin (ed.), French Canadian Society, Toronto, McClelland and Stewart, 1964.

> In order to analyse particular aspects of the problem of social classes in French Canada it is necessary to give priority to the awareness of group consciousness (...) In all political crisis it was the ethnic "we-group" that prevailed and that masked the development of the realization of social class consciousness in French Canada[1].

C'est à partir de cette constatation qu'ils en vinrent même à forger le concept de classe ethnique pour décrire la position des Canadiens français à l'intérieur de la structure de classes canadienne[2].

Pourtant cette prédominance du national a été, à l'occasion, contestée par d'autres observateurs qui ont souligné le fait qu'il ne fallait pas confondre l'idéologie nationaliste telle que véhiculée par certaines élites et son existence dans une population donnée[3].

En 1960, le Groupe de recherche sociale avait suggéré que, mis en face de situations concrètes (la double imposition, la juridiction sur les ressources naturelles, etc.), rares étaient les Canadiens français du Québec (c'est ainsi qu'on les appelait à l'époque) qui faisaient preuve d'un grand attachement au gouvernement provincial par opposition au gouvernement fédéral[4]. Mais fort révélateur est le fait qu'il n'est même pas venu à l'idée de ces enquêteurs d'interroger les répondants sur leurs sentiments face au Québec et au Canada, sur leur identification nationale subjective ou sur l'importance relative accordée à chaque palier de gouvernement. Ces questions n'étaient

---

1. J. Dofny et M. Rioux, ibid., p. 309 et 310 respectivement.
2. Developpée dans M. Rioux, "Conscience ethnique et conscience de classe au Québec", Recherches sociographiques, 1, 1 (1965), p. 23-32.
3. On a aussi vivement contesté le concept de classe ethnique et suggéré que c'est en fonction d'une problématique de classes sociales qu'il fallait interpréter le nationalisme canadien-français et non pas l'inverse. On évite ainsi d'accorder une existence autonome à l'idéologie nationaliste. Voir à ce sujet G. Bourque et N. Frénette, "La structure nationale québécoise", Socialisme québécois, 21-22 (1970), p. 109-156.
4. Les électeurs québécois : Attitudes et opinions à la veille de 1960, Montréal, Groupe de recherche sociale, 1960, p. 146.

tout simplement pas dans l'air ! Deux ans plus tard les choses avaient déjà beaucoup changé puisque le G.R.S. inscrivait déjà une question sur le "séparatisme" dans une de ses enquêtes[1].

A l'occasion d'une enquête sociologique menée lors de l'élection provinciale de 1962, M. Pinard a tenté de démontrer que le niveau de conscience ethnique au Québec était beaucoup plus faible qu'on l'avait toujours cru. Contredisant en cela les affirmations de M. Rioux, J. Dofny et H. Quin, il en conclut que ce nationalisme a eu et continue d'avoir

> des effets importants sur les orientations politiques de nos élites - en particulier de nos élites politiques et intellectuelles - et partant sur les options de nos gouvernements et de plusieurs corps intermédiaires; mais au niveau des masses, nous croyons que l'importance qu'on a attribuée au nationalisme comme facteur de choix politique a été souvent exagérée et que ce n'est que lorsqu'ils furent sous le coup de menaces ethniques assez précises et assez sérieuses que les Canadiens français ont réagi en termes ethniques, ce qui fut moins fréquent qu'on ne le pense souvent[2].

Dans les pages qui vont suivre nous allons tenter de démontrer que, contrairement à l'analyse de M. Pinard et des chercheurs du Groupe de recherche sociale, le nationalisme est devenu une donnée fondamentale de la vie collective québécoise et non pas seulement limitée aux élites. En pénétrant des milieux jusqu'ici imperméables au nationalisme traditionnel (syndicalisme, recherche scientifique, etc.) le néo-nationalisme ne se limite plus à la revendication d'un statut national pour le Québec mais inclut aussi la promotion d'un programme socio-économique.

---

1. Groupe de recherche sociale, Les préférences politiques des électeurs québécois en 1962, Montréal, G.R.S., 1962, p. 72.
2. M. Pinard, "Classes sociales et comportement électoral", dans V. Lemieux (ed.), Quatre élections provinciales au Québec, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1969, p. 159. On pourra aussi consulter du même auteur, "Working Class Politics : An Interpretation of the Quebec Case", Canadian Review of Sociology and Anthropology, 7, 2 (1970), p. 97.

4.1.1.2 Une question d'allégeance

DANGER
IRRUPTION DE STATISTIQUES

Dans la mesure du possible nous avons tenté d'utiliser pour ce chapitre des données empiriques obtenues, entre autres, à partir de sondages. Malheureusement, c'est bien connu, les sondages, ce n'est pas toujours fiable. De plus dans le cas du Québec nous devons déplorer l'absence de séries temporelles et de bases de comparaison. Nous nous en sommes donc tenus à n'utiliser que des sondages dont la validité scientifique a été reconnue, à faire usage de sources multiples et à limiter l'usage de données empiriques à un rôle de confirmation

Depuis 1965, il semble acquis (tableau 4.1) que le gouvernement provincial est jugé plus important que le gouvernement fédéral par les Québécois francophones[1], bien que la différence d'appréciation entre les deux ne soit pas toujours importante. Soulignons cependant qu'il peut s'agir là d'une constatation et non pas d'une appréciation d'une réalité. On peut considérer qu'un palier de gouvernement soit plus important qu'un autre tout en souhaitant que la situation soit inversée et en continuant de "préférer" le palier moins important.

Il ne fait cependant aucun doute à la lecture des trois dernières lignes du tableau 4.1 que c'est le gouvernement québécois, et ce dès 1965, qui est jugé comme le meilleur défenseur de ses intérêts et que l'on va appuyer en cas de conflit juridictionnel. A remarquer aussi que les différences de pourcentage sont ici très appréciables. Ainsi pour chaque personne qui favorise Ottawa en cas de conflit, il

1. Des statistiques identiques sont souvent interprétées de façon contradictoire par des observateurs différents. Ainsi alors que nous concluons à un fort attachement des Québécois francophones au Québec tout en observant qu'ils ne sont pas indifférents à ce qui se passe au Canada, M. Pinard concluait à l'inverse, c'est-à-dire "un fort attachement au Canada" avec aussi un attachement au Québec qui est sinon plus fort du moins également fort" (M. Pinard, "La dualité des loyautés...", p. 65);une bouteille est toujours à moitié vide, ou moitié pleine !

Tableau 4.1

Jugements sur l'importance des gouvernements par les Québécois francophones, en pourcentage, 1965-1971

Enoncés	Provincial	Fédéral	Les deux	Indécis, ni l'un ni l'autre
Politique qui nous intéresse le plus (G.R.S., 1965)	27	7	30	36
Gouvernement qui défend le mieux nos intérêts (G.R.S., 1965)	36	9	16	39
Gouvernement le plus important (Jenson et Regenstreif, 1969)	47	41	—	12
Gouvernement le plus important (Pinard, 1970)	15	9	71	6
Gouvernement à appuyer en cas de conflit (Lemieux et al, 1970)	40	15	—	46
Gouvernement à appuyer en cas de conflit (Bellavance et Gilbert, 1971)	50	11	11	28
Gouvernement qui nous intéresse le plus (Bellavance et Gilbert, 1971)	26	6	52	—

Sources : Maurice Pinard, "La dualité des loyautés et les options constitutionnelles des Québécois francophones", dans A. Legault et A. Héro (ed.), Le nationalisme québécois à la croisée des chemins, Québec, Centre Québécois de relations internationales; J. Jenson et P. Regenstreif, "Some Dimensions of Partisan choice in Quebec, 1969", Canadian Journal of Political Science, 3, 2 (1970), p. 308-317; Groupe de recherche sociale, Etude pour la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Montréal, 1965; Vincent Lemieux et al, Une élection de réalignement, Montréal, Editions du Jour, 1970, p. 90-93; M. Bellavance et M. Gilbert, L'opinion publique et la crise d'octobre, Montréal, Editions du Jour, 1971, p. 109-116.

y en a 2.7 qui favorise Québec dans le cas de l'enquête de V.Lemieux et al (avril, 1970) et 4.5 dans le cas de celle de M. Bellavance et M. Gilbert (janvier 1971, soit en pleine crise d'octobre).

On peut interpréter cette allégeance diversement. Pour M. Pinard, la loyauté des Québécois envers le gouvernement provincial tiendrait à l'état d'infériorité du groupe ethnique canadien-français; de plus, selon lui :

> Le principal facteur du degré de loyauté à un groupe et à ses institutions est le degré selon lequel ses membres estiment que leur destin dépend de ce groupe et de ses institutions. Mais le degré selon lequel leur destin dépend d'un groupe est largement déterminé par le degré de segmentation qui caractérise ce groupe, lorsque la segmentation est définie comme le fait que les groupes communaux sont compartimentés en un ensemble plus ou moins complet d'institutions et d'organisations analogues, parallèles, et non complémentaires, et à l'intérieur de cultures et de sous-cultures plus ou moins distinctes[1].

Par contre il est aussi possible d'interpréter cette montée d'une allégeance québécoise comme la résultante non pas tant d'un mécanisme de défense où le minoritaire cherche à se rassurer mais comme le reflet de la conquête d'une nouvelle identité collective. Ainsi lorsqu'on leur pose la question, nombreux sont les Québécois francophones qui commencent à se définir comme Québécois. Les pourcentages lors de l'enquête du Groupe de recherche sociale de 1970 se répartissent ainsi[2] :

Québécois	21 %
Canadiens français	44 %
Canadiens	34 %

1. M. Pinard, "La dualité des loyautés..." p. 72-74.
2. Ibid., p. 74-75.

Il faut aussi se rappeler que pour bon nombre de Québécois francophones, surtout parmi les plus âgés, le terme "canadien" ne recouvre en rien la réalité géo-politique du Canada mais uniquement celle du Québec.

Mais cette québécisation de l'allégeance et de l'identification des Québécois est-elle propre à ces derniers ou se retrouve-t-elle ailleurs au Canada. Selon l'étude de M. Schwartz il semble bien que ce soit un phénomène québécois (tableau 4.2). Ainsi seulement 24 % des Québécois[1] croient que c'est le gouvernement fédéral qui s'occupe des problèmes les plus importants pour le Canada contre 52 % dans le cas de l'autre région où ce pourcentage est le plus faible, soit les Maritimes. Quant au gouvernement qui affecte le plus de façon immédiate la vie des citoyens, seulement 20 % des Québécois ont répondu le gouvernement fédéral. On remarque ici que les citoyens des Prairies et de la Colombie accordent plus d'importance à leur gouvernement provincial que dans le cas du Québec mais cela s'explique en partie par le fait qu'un pourcentage élevé de Québécois ont répondu que ni l'un ni l'autre de ces gouvernements n'affectaient immédiatement leur vie.

Il ne fait donc aucun doute que les francophones du Québec, sans être désintéressés ou sans croire que la politique fédérale est sans importance en sont venus à voir dans le gouvernement du Québec leur gouvernement et dans l'identité québécoise leur identité première[2]. Si ces quelques chiffres ne confirment pas, à eux seuls, l'existence

1. Le sondage ne différencie pas entre Québécois anglophones et francophones.
2. Nombreuses sont les autres études qui viennent confirmer ces affirmations. Ainsi l'étude de I.J. Johnstone (Le Canada vu par les Jeunes de 13 à 20 ans, Ottawa, Information Canada, 1969, p. 20) a démontré que contrairement aux autres Canadiens, les Québécois francophones avaient une orientation hautement négative à l'endroit du gouvernement fédéral mais hautement positive face à celui du Québec. Voir aussi R. Manzer, Canada : A Socio-Political Report, Toronto, McGraw-Hill, 1974, p. 138-154; P. G. Lamy, "Political Socialization of French and English Canadian Youth", in E.T. Zuvick (ed.), Socialization and Values in Canadian Society, Toronto, McClelland and Stewart, 1975.

Tableau 4.2

Importance relative des gouvernements au Canada, 1965
en pourcentage

	Fédéral	Provincial	Deux	Ni l'un, ni l'autre	N.S.P.
Gouvernement qui s'occupe des problèmes les plus importants pour le Canada					
Maritimes	52	11	27	1	9
Québec	24	25	37	7	7
Ontario	56	15	17	—	12
Prairies	63	12	19	1	5
Colombie Britannique	59	20	13	2	6
Gouvernement qui affecte le plus la vie du répondant					
Maritimes	31	40	18	5	5
Québec	20	40	25	12	3
Ontario	39	35	19	1	6
Prairies	28	46	20	1	5
Colombie Britannique	23	58	16	1	3

Source : M.A. Schwartz, Politics and Territory, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1974, p. 216.

d'une conscience ethnique très développée chez les Québécois comme l'ont prétendu M. Rioux et J. Dofny, ils suggèrent tout de même que pour un grand nombre de Québécois - faut-il dire une majorité ? - le Québec et l'identité québécoise impliquent plus qu'une simple appellation géographique. Le mot lui-même possède maintenant une charge émotive telle que quiconque veut "vendre" quelque chose aux Québécois, qu'il s'agisse de la bière ou un programme politique, doit savoir l'utiliser[1].

4.1.1.3 Une question d'identité

Plus que tous autres, les mots "Québec" et "nation" ont connu un essor considérable depuis 15 ans : Bibliothèque Nationale, Assemblée Nationale, Confédération des Syndicats Nationaux, Fédération Nationale des Enseignants du Québec, Presse étudiante nationale, Association Nationale des Etudiants du Québec. On ne parle plus de province canadienne-française, on parle d'Etat québécois. Sur le plan d'une sociologie de la langue, cette transformation de canadien-français en québécois n'est pas dénuée de toute signification. Après s'être longtemps appelé (avant 1760) Français puis Canadiens, et ensuite Bas-Canadiens et Canadiens français (le premier anglicisme à surgir dans notre vocabulaire comme le souligne M. Rioux[2]) voilà que les "francophones" du Québec ont décidé d'abandonner le nom composé pour le nom simple. Alors que le premier est toujours le reflet d'une ambiguité, d'un malaise, d'une difficulté à s'assumer[3], le second est simple, tout d'un bloc[4]. Alors que le terme canadien-français (dont on ne sait jamais s'il s'écrit avec ou sans trait-d'union) fut imposé de l'extérieur

1. A ce sujet on consultera l'étude de F. Elkin, Rebels and Colleagues, (Montréal, McGill-Queen's University Press, 1973) sur la publicité du Québec.
2. M. Rioux, Les Québécois, Paris, Editions du Seuil, 1974, p. 9.
3. Que l'on songe au nom Parti progressiste-conservateur...!
4. Sur la signification du "son" québécois, par opposition à canadien-français, voir J. Bouthillette, Le Canadien français et son double, op. cit.

et n'est que la traduction bâtarde de French Canadian, celui de Québécois s'est imposé de l'intérieur et a de plus l'avantage d'être pratiquement intraduisible pour ne pas dire imprononçable et donc inappropriable par un anglophone[1].

Mais il ne s'agit pas seulement de se donner un nom, il faut aussi lui donner un contenu; personne d'autre que les poètes québécois n'a dépensé autant d'énergie à cette tâche. A partir de l'étude de T. Grenier nous pouvons reconstituer les principaux traits de cette identité québécoise telle que définie par les poètes d'ici (tableau 4.3). Si ce résumé graphique nous parle d'un être québécois divisé entre les forces qui l'oppriment et sa volonté de s'en dégager, il ne nous transmet pas toute la richesse de cette oeuvre poétique. Voici, prises au hasard, quelques lignes où le poète québécois tente de définir son peuple :

> Possédants nous sommes
> d'une terre où les fruits émergent verglacés
> et d'une âme d'iceberg
> peuple gelé[2].
>
> Le froid nous a tenus en haute trahison peuple
> bedeau aux messes d'un lent minuit blême[3].
>
> Nous les bâtards sans nom
> les déracinés d'aucune terre
> les boutonneux sans âge
> les demi-révoltés confortables[4].
>
> J'entends l'impossible
> battre de l'aile aux fissures de mes yeux[5].

1. Sur les noms composés en politique voir l'article de J. Laponce, "Canadian Party Labels : An Essay in Semantics and Anthropology", Canadian Journal of Political Science, 2, 2 (1968), p. 141-157.
2. Y. Préfontaine, Débâcle, Montréal, L'Hexagone, 1970.
3. P. Chamberland, Terre Québec, Montréal, Deom, 1964, p. 38.
4. J. Brault, "Suite fraternelle" dans G. Sylvestre (ed.), Anthologie de poésie canadienne française, Montréal, Beauchemin, 1963, p. 335.
5. W. Lemoine, Sauf-conduits, Montréal, Editions d'Orphée, 1967.

Nous te ferons, terre de Québec
lit des résurrections
Et des mille fulgurances de nos métamorphoses
de nos levains où lève le futur
de nos volontés sans concessions
les hommes entendront battre ton pouls dans l'histoire
c'est nous ondulant dans l'automne d'octobre[1].

Mais il n'y a pas que les poètes (faut-il le déplorer ou s'en féliciter ?[2]). Les spécialistes du marketing, eux aussi, se sont penchés sur cette identité québécoise. D'après J. Bouchard elle comporterait 36 cordes sensibles (tableau 4.4). Des sociologues et des politicologues ont aussi tenté d'établir cette fiche signalétique du Québécois. Pour G. Bergeron il n'y a rien de très simple dans cette identité québécoise (tableau 4.5), tandis que pour M. Rioux l'identité québécoise se résume par l'équation suivante [3] :

QUEBECITE = FRANCITE + AMERICANITE + CANADIENNETE

Malgré leurs divergences, toutes ces définitions convergent pour affirmer

-qu'il existe une identité québécoise distincte

-que celle-ci s'est profondément modifiée depuis 1960 mais qu'elle comporte plusieurs éléments de continuité

-qu'elle est en devenir constant et,

-que cette identité, loin d'être ressentie seulement par des élites, l'est par un grand nombre de Québécois.

Quant aux éléments communs véhiculés par toutes ces définitions, on peut en dresser une liste approximative :

1) Importance de la terre, du climat. Sans être nécessairement un terrien, le Québécois demeure marqué par son environnement physique

1. G. Miron, "L'octobre", dans G. Sylvestre (éd.), Anthologie..., p. 235.
2. Au moins un des trois auteurs le déplore vivement !
3. M. Rioux, Les Québécois, op. cit., p. 13.

Tableau 4.3

L'identité québécoise à travers la poésie

ETOUFFEMENT

POIDS DE LA GEOGRAPHIE	INFERIORITE SOCIALE	FAIBLESSE NATIONALE
-vastitude	-honte	-priorité au passé
-silence	-peur	-religion
-froid	-incohérences	-déshumanisation
-opacité	-mystifications	-racisme

DESIR DE VIE

PRESSENTIR DEMAIN	PAYS A BATIR	PRISE DE LA PAROLE	AMOUR
-imminence du futur	-résurrections	-cri et révolte	-paix
-impatience de la fête	-apprivoiser la terre	-parole créatrice	-spirituel
-voir l'après-demain	-ouverture	-poésie et poètes	-communication

Source : T. Grenier, L'expression d'une prise de conscience politique dans la poésie québécoise contemporaine, Bordeaux, Institut d'études politiques de Bordeaux, 1972.

Tableau 4.4

L'identité québécoise à travers le marketing

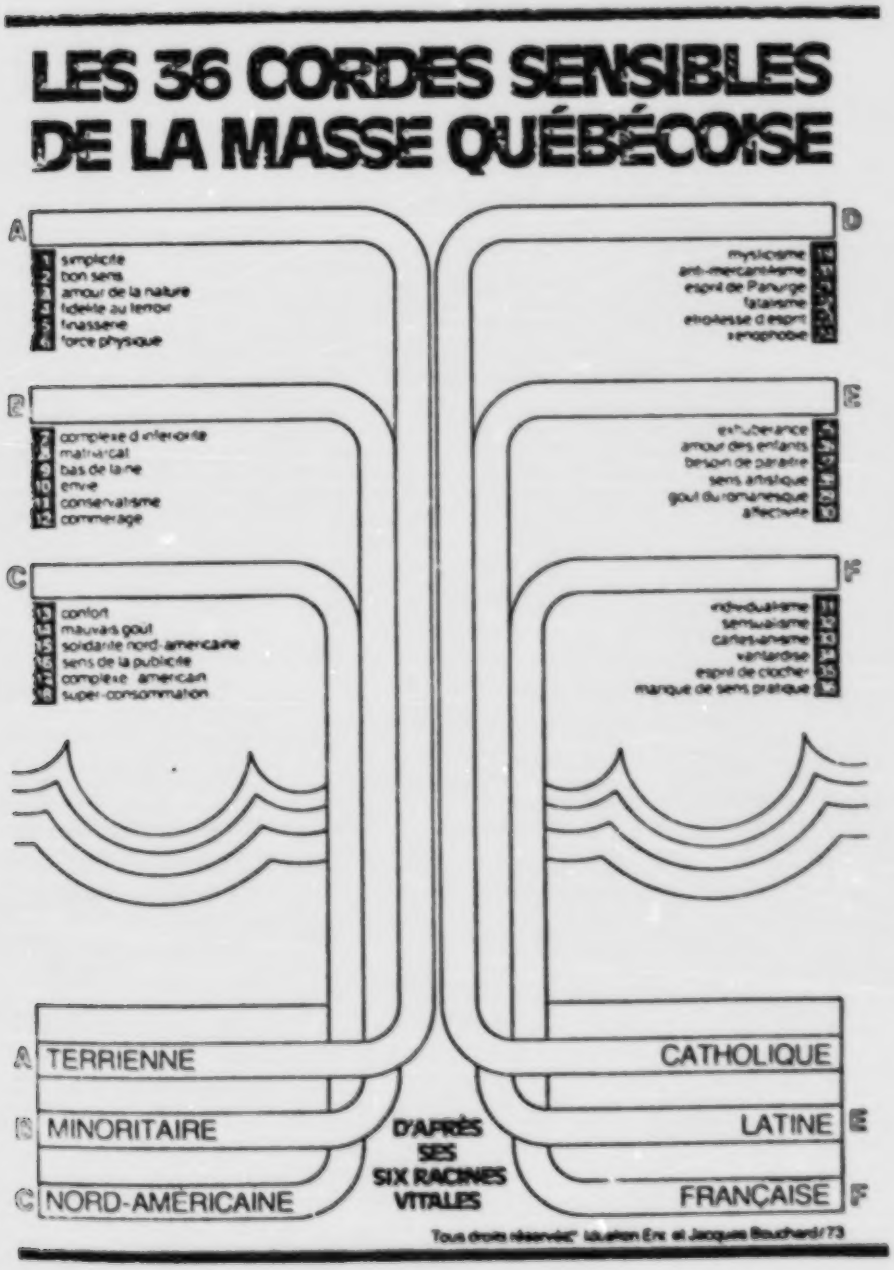

Tableau 4.5

L'identité québécoise selon G. Bergeron

FICHE SIGNALETIQUE DE L'"HOMO QUEBECENSIS"	
NATIONALITE	double : 1° britannique (la plus ancienne, qu'il n'a pas perdue en acquérant l'autre), 2° canadienne (aspirerait à n'en avoir qu'une, la québécoise).
LANGUE	triple : 1° française (en principe) 2° jouale (spontanément) 3° anglaise (facultative mais indispensable).
FAMILLE	mère : la France belle-mère : l'Angleterre, cousins très lointains : à Jersey et à l'Île Maurice.
TUTELLE	le clergé (conjointement avec l'Angleterre après l'abandon de la France).
RESIDENCE	locataire au second étage de l'Amérique du Nord sur le même palier que les "Canadians", occupant l'un des dix appartements, mais le plus grand.
VIE SOCIALE	isolement (aimerait pouvoir dire quelque chose à quelqu'un d'autre).
GOUTS INTELLECTUELS	histoire (anciennement), poésie (un peu), roman(beaucoup), la télévision (passionnément, ce "divertissement des peuples qui s'ennuient"); semble imperméable à la philosophie et à la théologie.
PSYCHOLOGIE	idées fixes : maniaque de l'introspection collective; dans ses cauchemars, s'imagine souvent en David sans fronde entre deux Goliath; remords, parfois obsessif, de n'avoir jamais "essayé" de révolution. complexes : du "né pour un petit pain"; du "demi-succès et du demi-échec"; du "politique d'abord" (après avoir pris la politique à la rigolade depuis un siècle).
PROJETS	imprécis (mais forte tentative d'émancipation).
CLASSEMENT	une catégorie à lui seul (trop différent des espèces voisines pour leur être assimilé).

Source : G. Bergeron, Le Canada français après dix siècles de patience, Paris, Editions du Seuil, 1965.

2) Un être en opposition, parfois même en révolte ouverte contre la condition sociale, économique et politique dans laquelle il a été jusqu'ici maintenu par les autres, ses élites et lui-même,

3) Caractérisé par une volonté de construire ici une société originale.

4) Importance du collectif, du groupe dans sa définition individuelle.

5) Volonté de bien-être, qui à l'occasion se traduit dans la joie de vivre.

6) Capacité de durer et d'endurer; patience.

7) Désir de ne pas se couper de son passé et de l'intégrer à la construction d'un futur différent.

Après ce tour d'horizon, il nous apparaît difficile de nier la montée du nationalisme québécois. Cependant il est plus difficile de découvrir le sens de cette nouvelle québécitude. M. Rioux a proposé à cet égard une hypothèse inédite,qu'il n'a malheureusement pas poussé :

> Il va sans dire qu'à travers l'histoire, les composantes objectives de l'identité québécoise ont été différemment valorisées d'abord selon les classes et aussi selon les situations dans lesquelles le peuple québécois se trouvait. Ces situations ont été définies et interprétées en fonction des perceptions et des intérêts des groupes dominants dans la société québécoise... On peut poser en hypothèse que c'est en fonction des groupes auxquels s'opposent les classes dirigeantes québécoises qu'elles mettront en avant un caractère ou l'autre : américanité, francité, canadienneté, catholicité ou québécité[1].

Par le passé, c'est sur la langue française, le catholicisme et le ruralisme que les élites religieuses et politiques ont insisté pour convaincre les Québécois qu'ils étaient différents. On passa sous silence leur américanité; cette insistance sur la langue, la religion et la terre permit à ceux qui contrôlaient l'Ecole, l'Eglise et

1. M. Rioux, Les Québécois, op. cit., p. 20.

l'Etat de préserver leur position de force. Depuis 1960 le Québécois a cessé de se définir par différenciation. "C'est ce qu'il est devenu, ce qu'il est, plutôt que ce qu'il n'est pas, qu'il veut mettre en évidence"[1]. Dans certains groupes, parfois prétendus progressistes, on tente même d'utiliser cette identité positive pour passer sous silence certains faits qui pourraient mettre en cause la prédominance des nouvelles élites. Il s'agit avant tout d'affirmer le message d'une Québécité qui, au-delà des divisions et des conflits sociaux, réunit dans un grand tout homogène les Québécois. Mais cela peut servir les classes dominantes et leur hégémonie. "On est six millions, faut se parler" proclame un slogan publicitaire où l'on nous montre en même temps, en les identifiant par leur nom, des hommes et des femmes "bien ordinaires". Le message est clair : "Il faut passer par dessus ce qui nous sépare, semble dire ce message, se rappeler qu'avant toute chose nous sommes des Québécois, une grande famille non pas de six enfants mais de six millions". On joue à fond dans un tel slogan sur certains éléments de la nouvelle identité québécoise :

- -la Québécité, ce ciment mystérieux et difficile qui nous unit tous
- -l'intimité, la chaleur humaine ("Faut se parler")
- -l'importance du groupe, du collectif ("on est six millions")
- -le caractère sympathique, ouvert, franc, jovial des Québécois symbolisé par la physionomie et les paroles empreintes d'une familiarité de bon ton des figurants du message
- -l'absence de classes et de coupures
- -l'absence de divisions ethniques (si nous sommes 6 millions de Québécois, nous sommes 5 millions de francophones..., mais le message se garde bien de faire une distinction).

Le processus de récupération est pleinement à l'oeuvre. Au siècle dernier on insistait sur le caractère français et catholique des Québécois, cette fois on prétend utiliser leur Québécité, pour leur vendre de la bière et - quelles belles "économies externes" au plan

1. Ibid., p. 21.

idéologique - pour leur faire croire qu'ils sont tous "égaux" au sein d'une belle grande famille.

Un exemple spectaculaire du même type de récupération vient de nous être fourni par le parti libéral du Québec. Après avoir parlé de social-démocratie, de souveraineté culturelle, voilà que les libéraux commencent à intégrer l'idée de l'indépendance politique du Québec dans leur stratégie pré-électorale. Mais pourquoi s'étonner ? Après tout, idéologiquement, socialement et au plan des intérêts de classes, les libéraux, les "relationnistes" des agences de publicité et les commanditaires des grandes firmes constituent un réseau homogène, très uni et en communications intenses. Citons un éditorial de Michel Roy du Devoir qui exprime très bien ce phénomène :

> Mais voyons surtout les signes d'une stratégie qui s'accentue et qui n'est pas particulière aux Libéraux de M. Bourassa. C'est la récupération. Les grands concepteurs de la publicité moderne sont familiers avec cette technique qui consiste à utiliser les formes, les images et les mots des mouvements d'opposition et des groupes radicaux pour valoriser un produit et le rendre plus séduisant auprès de ceux que surprennent agréablement des rapprochements inattendus, voire paradoxaux.... Il n'en va pas autrement en politique où toutefois, la vraisemblance et la crédibilité imposent des règles plus subtiles. A l'instar des grandes compagnies qui poursuivent des fins commerciales, les pouvoirs politiques cherchent à récupérer à des fins électorales les courants populaires de l'heure pour ensuite les infléchir selon leurs conceptions du réalisme politique. Car il s'agit, en définitive, de conserver le pouvoir comme si les hommes qui ont reçu le mandat de l'exercer en étaient les propriétaires[1].

4.1.2 Québec : l'omniprésence d'un débat

Mais il n'y a pas que le changement de nom. Les débats qui ont entouré, et qui continuent de le faire, la volonté de nombreux Québécois de redéfinir sur une base québécoise leur action ont été à l'origine de plusieurs scissions et conflits politiques dans des organismes pan-canadiens. Mentionnons entre autres, depuis les années 1960 :

1. M. Roy, "Du vol à l'étalage", Le Devoir, 24 août 1976, p. 4.

-les démêlés de la Jeune Chambre de Commerce du Canada français avec les Canadian Jaycees
-la rupture de l'Union Canadienne des Etudiants et la fondation de l'Union Générale des Etudiants du Québec
-les relations tendues entre les Scouts du Québec et les Boy Scouts of Canada
-les différends survenus entre la F.T.Q. et le Congrès du travail du Canada
-certains accrochages entre la conférence épiscopale canadienne et les évêques du Québec
-la rupture entre le jeune théâtre québécois et celui du Canada
-la coexistence pas toujours pacifique entre le hockey junior québécois et ses contreparties en Ontario et dans l'Ouest du Canada
-les réalisateurs de Radio Canada, les postiers, les contrôleurs aériens, la Bourse de Montréal, les Indiens...

4.1.2.1 L'impossibilité de se défiler

Dans de nombreux cas, celui de l'Union Générale des Etudiants du Québec en fut probablement le premier exemple, il y eut rupture; dans d'autres, on choisit la solution de l'ignorance mutuelle ou de la confédération très relâchée. Les réajustements furent différents mais aucun secteur de l'activité canadienne ne fut épargnée et il n'est pas une association canadienne qui n'ait pas connu son "Quebec problem"[1].

Ici même au Québec ce qu'il est convenu d'appeler la "question nationale" s'est elle aussi posée à tous ces mouvements, associations et partis qui se veulent préoccupés par un aspect ou un autre de la vie collective québécoise : rares sont ceux qui ont pu éviter d'avoir à prendre parti. Dans certains cas, les prises de position sont ambiguës ou franchement obscures; dans d'autres, elles sont plus nettes mais toujours il y est fait mention de cette question nationale. Certaines associations y ont survécu, d'autres pas, mais toutes en furent frappées. On peut aisément le constater à la lecture des manifestes et proclamations que ces groupes de toutes sortes ont publié depuis 1960. Nous reproduisons ici le nom de ces groupements qui ont tenté, dans un texte écrit, de se situer par rapport à ce problème :

1. V. Lemieux et J. Meisel ont étudié cette question dans Ethic Relations in Canadian Voluntary Associations, Documents of the Royal Commission on Bilinguism and Biculturalism, Ottawa, Information Canada, 1972.

Mouvement Laïque de Langue Française (1961)
Front de Libération du Québec (1963)
Cité Libre (1964)
Parti-Pris (1964)
Mouvement de Libération Nationale (1965)
Parti Socialiste (1965)
Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal (1966)
Conférence Catholique Canadienne (1967)
Mouvement Souveraineté-Association (1968)
Ligue Socialiste Ouvrière (1968)
Groupe Fusion des Arts (1969)
Noir et Rouge (1969)
FRAP (1970)
Front de Libération du Québec (1970)
Comité pour l'Indépendance du Canada (1970)
Curés des paroisses du Bas-du-fleuve (1970)
Petit Québec Libre (1970)
Manifeste de la Parole : R. Duguay (1971)
Manifeste des Enfants libres du Québec : P. Chamberland (1971)
C.A.P. St-Jacques (1971)
C.S.N. (1971)
F.T.Q. (1972)
C.E.Q. (1972)
Conseil du Patronat (1972)
Centre des Femmes (1972)
Amérindiens (1972)
Ligue des Droits de l'Homme (1972)
Front Commun pour la Démocratisation Scolaire à Montréal (1972)
Fédération des Associations Italiennes de Montréal (1973)
Créateurs québécois (1973)
Mouvement National des Québécois (1975)[1]

Cette liste nous apprend aussi que de 1960 à 1965 ce sont surtout des groupements spécialisés dans le discours (Cité Libre, Parti-Pris) ou l'action politique (F.L.Q., P.S.Q.) qui ont publié des manifestes où étaient explicitées les positions du mouvement sur la question nationale. Il s'agit le plus souvent de prises de position assez tortueuses, surtout de la part des mouvements de gauche, où l'on tente encore concilier les exigences de l'unité canadienne, du socialisme canadien avec celles du renouveau québécois. A partir de 1968, nous assistons à un véritable déferlement de manifestes publiés

1. Cette liste est tirée d'un recueil de manifestes recueillis et commentés par D. Latouche,et D. Poliquin-Bourassa, Le manuel de la parole, qui paraîtra sous peu aux Editions du Boréal Express.

par des groupes les plus divers, où la question de la place du Québec est le plus souvent réglée en quelques phrases et où l'on s'attarde davantage à d'autres problèmes. Pour ces groupes, l'identité québécoise ne soulève aucun débat. Il semble aller de soi que le Québec soit une entité distincte. Bref, on n'est plus indépendantiste, on se comporte déjà comme si l'indépendance était faite. Depuis 1973, à part le Manifeste de la "nouvelle" Société Saint-Jean Baptiste, c'est le point mort. Aucun des manifestes publiés depuis cette date ne fait mention de la question nationale qui apparaît bel et bien réglée (du moins dans l'esprit des "manifestants"). D'autres questions retiennent plutôt l'attention : politique municipale (manifeste du Rassemblement des Citoyens de Montréal), qualité de la vie (manifeste de la bicyclette), logement (manifeste des femmes de la Petite Bourgogne). Doit-on en conclure que le débat sur la question nationale est maintenant chose du passé et qu'il n'intéresse plus que les spécialistes du nationalisme ? Nous ne le croyons pas. C'est simplement que le débat s'exprime d'une autre façon et avec des implications différentes. Entre autres, on postule souvent l'indépendance implicitement.

Tout comme les organisations féministes québécoises se sont rapidement scindées sur une base linguistique, les groupes d'action écologiques existent aussi dans une version française ("Société pour Vaincre la Pollution") et anglaise ("Society to Overcome Pollution"). De la même façon, certaines organisations, entre autres les organisations syndicales et les mouvements de gauche, ont dû, sous la force des événements, s'intéresser de plus près à cette question qui est venue les hanter continuellement au cours des années 60 et qui a provoqué de nombreuses scissions.

Ainsi, en 1962, la Confédération des Syndicats Nationaux se prononçait officiellement "contre le séparatisme, à moins qu'on lui prouve que cette mesure soit nécessaire pour le salut économique, social et culturel de la nation"[1]. En 1966 la C.S.N., conjointement avec la F.T.Q. et l'U.C.C., présente au comité sur la constitution de l'Assemblée législative du Québec un mémoire rédigé à partir d'un avant-projet de P.E. Trudeau : inutile de dire que le texte n'est pas tendre pour le nationalisme et les "séparatistes" québécois. La publication de ce mémoire allait provoquer une réaction en chaîne et, dès son congrès d'automne 1966, la C.S.N. adopta une résolution réclamant pour le Québec le droit à l'autodétermination. Par la suite, la "pesanteur historique et politique de la question nationale au Québec"[2], les pressions diffuses et ouvertes de la base syndicale, surtout celle rattachée aux secteurs publics et para-publics, la création de partis indépendantistes et un certain nombre d'événements extérieurs, en particulier la crise d'octobre de 1970, ont eu raison de la réticence de l'appareil syndical.

Le mouvement socialiste québécois a, lui aussi, fortement résisté à cette nationalisation du débat politique. Au début majoritaires, les partisans fédéralistes du Parti Social Démocrate, dont P.E. Trudeau, s'opposèrent avec la dernière énergie à ce que l'on considère le nationalisme comme une force de libération. Ils ne purent résister au courant et, très rapidement, on cessa de se poser la question à savoir si, oui ou non, l'indépendance nationale constituait un objectif valable, un pré-requis à la révolution socialiste, pour se demander ce que les forces de gauche devaient faire en attendant. Toutes les solutions ont été envisagées et effectivement appliquées à un moment

1. Cité dans R. Parenteau, L'évolution du nationalisme à la CTCC-CSN, Thèse de M.A., Département de sociologie, Université Laval, p. 45.
2. Louis LeBorgne, La C.S.N. et la question nationale, Montréal, Editions Albert St-Martin, 1976, p. 179.

donné par l'un ou l'autre des nombreux groupes de gauche (Parti-Pris, Révolution Québécoise, Front de Libération Populaire, Ligue Socialiste Ouvrière)[1]; par exemple :

> -collaborer activement au combat national à l'intérieur du Parti Québécois tout en essayant de pousser ce parti vers des positions plus socialistes
> -accorder un appui tactique à la lutte de libération nationale
> -travailler à la mise en place d'un parti des travailleurs
> -développer des bases politiques dans les milieux de travail de la classe ouvrière.

Toutes ces attitudes, tant les deux premières qui présument une participation active au combat nationaliste que les deux autres, s'appuient sur la même constatation : il est impossible à l'heure actuelle au Québec de mettre sur pied un parti des travailleurs, lui-même condition préalable à une révolution socialiste, tant que la question nationale continuera d'occuper toute la place. Il faut soit accepter le fait et en tirer le maximum, soit travailler en marge sans trop se faire d'illusions, préparer le terrain par un travail de conscientisation et d'unification. Dans un cas comme dans l'autre, on définit sa stratégie et ses objectifs tactiques en fonction de la question nationale. C'est qu'entre temps le mouvement nationaliste québécois, pour la première fois de son histoire, s'est donné (1) un programme politique qui ne se limite pas à réclamer une plus grande autonomie ou l'indépendance et (2) des assises électorales solides.

4.1.2.2 Et même le public

Evidemment, on dira que ce débat ne préoccupe que quelques intellectuels et qu'il ne touche en rien la population. Comment pourrait-il en être autrement ? Si l'ensemble de la population québécoise réagissait

---

1. Voir à ce sujet l'article de L. Racine et R. Denis, "La conjoncture politique québécoise depuis 1960", Socialisme québécois, 21-22, (1970), p. 2-78. Les hésitations et volte-face successifs du NPD-Québec sur cette question en sont une illustration frappante.

avec autant d'angoisse à cette question, il y a belle lurette que cette question aurait été réglée ou reléguée dans l'arrière-conscience collective. Il est fréquent, dans des sondages, que les citoyens répondent que les questions de constitution et de langue les préoccupent moins que les problèmes d'économie. Mais la question est mal posée; ainsi, il serait intéressant de connaître le pourcentage de répondants se disant préoccupés par la balance des paiements canadienne ou le taux d'escompte de la Banque centrale. Il est difficile d'imaginer un citoyen qui serait d'avis que la question de l'état de l'économie n'est pas importante et qu'on y accorde trop d'attention ; il faut être ermite, empereur ou milliardaire pour ne pas se soucier de son environnement matériel. Ceci dit, au cours d'un sondage tenu lors de l'élection provinciale de 1973, il fut demandé à un échantillon de répondants quels thèmes ils aimeraient voir traités ; une fois la campagne terminée, nous demandions aux mêmes répondants d'évaluer l'importance que les électeurs en général ont accordé à ces divers thèmes (tableau 4.6).

Comme il fallait s'y attendre, on aurait aimé, au début de la campagne, voir les hommes politiques discuter d'économie (80 % des répondants estiment que les politiciens accordent beaucoup d'importance à l'état de l'économie); par contre un pourcentage élevé croit que les questions de langue et de constitution devraient aussi être discutées.

Si on voulait voir l'économie discutée en priorité, on doit tout de même constater que les questions d'ordre constitutionnel ont joué un rôle majeur puisque 62 % des répondants estiment que c'est à la question de l'avenir du Québec dans la Confédération que fut accordé le plus d'importance. On peut le déplorer - le sondage ne nous renseigne pas là-dessus - mais cette question nationale a tenu la vedette. -

Tableau 4.6

Thèmes jugés importants selon des sondages effectués au Québec avant et après l'élection de 1973, en pourcentage

Thèmes	Beaucoup		Assez		Peu	
Etat général de l'économie	80[1]	(62)[2]	17	(24)	3	(14)
Avenir du Québec dans la Confédération	65	(62)	25	(22)	10	(16)
Loi et ordre dans la société	69	(33)	24	(36)	7	(31)
Problème de la langue au Québec	66	(35)	26	(38)	8	(27)

Source : S. Carlos, E. Cloutier et D. Latouche, "L'élection de 1973", La Presse, 19 au 25 novembre 1973.

Notes : 1. Les thèmes que les électeurs auraient voulu voir traiter.
2. Les thèmes qui ont été importants dans la décision de l'électorat.

Les medias sont évidemment, en grande partie, responsables du ton donné à une campagne électorale. Ainsi, alors que les programmes des partis ne discutaient que dans une proportion de 6.5 % des questions constitutionnelles, les journaux, par contre, en ont fait le sujet d'un quart de leurs articles (tableau 4.7). En 1973 il fut donc impossible pour les électeurs d'échapper à cette question nationale qui était de tous les débats. Cette omniprésence, on peut aussi la retrouver dans la baisse considérable du nombre de ceux qui n'ont pas d'opinion sur la question et qui demeurent indifférents entre l'option fédéraliste et l'option indépendantiste. Entre 1970 et 1973, la polarisation de l'électorat québécois s'est considérablement accrue[1].

4.2 Le contenu du néo-nationalisme

Nous avons fait allusion dans la section précédente au fait que le néo-nationalisme québécois, s'il s'appuie sur une nouvelle identité québécoise ne débouche pas nécessairement sur un projet politique homogène : autant de groupes, autant de projets. Vu sous cet angle, on peut affirmer qu'il n'existe pas un mais des nationalismes québécois depuis 1960. Bien que tous rejettent le credo nationaliste traditionnel, les différences qui les séparent, soit en termes d'idéologie, soit d'assises empiriques, sont considérables : l'unanimité n'existe vraiment plus[2].

---

1. S. Carlos, "De quelques phénomènes de polarisation", Le Devoir, 9 mai 1970; M. Pinard and R. Hamilton, Separatism and the Polarization of the Quebec Electorate, communication présentée au Congrès de l'Association canadienne de sociologie et d'anthropologie, Toronto, 1974.
2. Mais cette fameuse unanimité, si décriée par Gérard Pelletier et Cité Libre, a-t-elle jamais eu la portée, l'ampleur et la durée que cette revue et son groupe d'idéologues lui ont données ? En tous les cas, c'est depuis ces années 1930-35 qu'elle n'existe plus.

Tableau 4.7

Importance relative des différents thèmes lors des campagnes électorales de 1970 et 1973 en pourcentage

Thèmes	Programmes des partis	Journaux
Social	32.7	36.2
Economique	25.3	34.2
Constitution	6.5	24.2
Local	15.2	21.2
Politique	15.1	10.9
Loisir	13.1	3.7
Consommation	10.6	3.4
Agriculture	10.0	0.4
Justice	7.5	5.9
Education	21.2	14.4

Source : D. Latouche, Le traitement de l'information par la presse écrite lors de l'élection provinciale de 1973, rapport soumis à la Fédération Professionnelle des Journalistes du Québec, 1973.

Trois variables peuvent servir à définir les coordonnées de chacun de ces nationalismes :

1) attitude face à l'indépendance du Québec (i.e. indépendantiste-fédéraliste)
2) attitude face au socialisme (i.e. droite-gauche)
3) attitude quant aux moyens (i.e. violents-électoralistes)[1]

Nous sommes donc en présence d'un univers tri-dimensionnel où la position des individus et des groupes qui servent de définisseurs ou de soutiens à ces différents nationalismes peut être établie par rapport à chacun des trois axes.

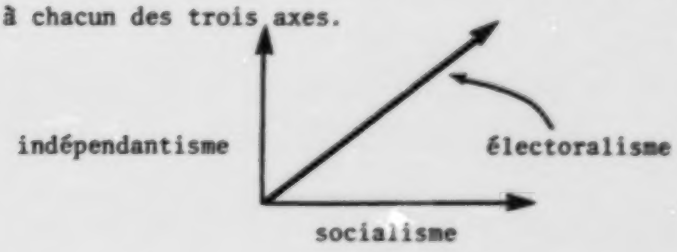

Nous y reviendrons. Pour l'instant, arrêtons-nous au contenu de cette "ancienne" tendance lourde qu'est le nationalisme traditionnel.

4.2.1 Le nationalisme : ancienne et nouvelle version

Mais avant de pousser plus avant l'étude des différences entre les diverses formes de néo-nationalisme, voyons en quoi celui-ci diffère du nationalisme à l'ancienne.

---

1. S'il était possible de représenter un diagramme en quatre dimensions, nous aurions pu ajouter une quatrième caractéristique : l'axe du temps (ceux qui sont pressés, ceux qui ne le sont pas). Mais le troisième axe (moyens) la recoupe quelque peu.

4.2.1.1 Le nationalisme traditionnel

Les études sur le nationalisme traditionnel au Québec ne manquent pas[1]. Nous n'en reprendrons que les grandes lignes :

-C'est avant tout un nationalisme culturel dont le cadre de référence territorial incluait toutes les zones de peuplement francophone partout au Canada. C'est avant tout la langue qui unit les thèmes du groupe.

-C'est un nationalisme conservateur qui cherche avant tout à maintenir le statu quo, à revenir aux sources de ce qui est perçu comme l'âme canadienne-française : la religion, la famille, l'agriculture. Certes au XIX^{e} siècle le nationalisme canadien-français connaîtra un courant libéral, mais ce dernier sera vite supprimé.

-C'est une idéologie qui dans la mesure où elle s'appuie sur la langue et la religion est peu contestée. Il ne viendrait pas à l'idée d'un homme politique canadien-français du XIX^{e} siècle ou du début du XX^{e} de se définir comme anti-nationaliste. Même ceux qui proposent l'annexion aux Etats-Unis le firent au nom de la préservation des intérêts supérieurs de la nation.

---

1. Voir L. Dion, Nationalismes et politique au Québec, Montréal, Hurtubise-HMH, 1975; G. Bourque, Classes sociales et question nationale au Québec, Montréal, Editions Parti-Pris, 1970; J.P. Gaboury, Le nationalisme de Lionel Groulx, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1970; R. Cook, Canada and the French Canadian Question, Toronto, Macmillan, 1966; M. Brunet, "Trois dominantes de la pensée canadienne-française : l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme" dans La présence anglaise et les Canadiens, Montréal, Beauchemin, 1964, p. 113-166; P.E. Trudeau, "La Province de Québec au moment de la grève", dans P.E. Trudeau (ed.), La grève de l'amiante, Montréal, Cité Libre, 1956, chapitre 1; enfin, en toute humilité, P. Lamonde et P.A. Julien, "Economie et nouveau nationalisme : de la nostalgie agriculturiste au souverainisme", à paraître dans Revue canadienne d'études sur le nationalisme.

-C'est un nationalisme d'autoprotection. Chaque soubresaut du nationalisme traditionnel est la résultante d'une situation de crise et de malaises sociaux-économiques souvent imposés de l'extérieur : crise politique, pressions démographiques et malaises économiques de la période 1820-1840; crise de la conscription de 1917, crise économique de 1929, crise de la conscription de 1944. Il faut un catalyseur pour le faire resurgir à la surface.

-Sauf dans le cas des grandes orientations - religion, patrie, famille, agriculture - ce nationalisme traditionnel ne propose aucun contenu concret au projet collectif canadien-français. En ce sens, on peut dire, comme A.J. Bélanger, que c'est un nationalisme a-politique[1].

-C'est un nationalisme qui tombe facilement dans le messianisme où l'on en vient à faire des Canadiens français un peuple choisi par Dieu pour remplir une mission civilisatrice et d'évangélisation en Amérique du Nord.

-Ce n'est qu'exceptionnellement et sans grands succès d'ailleurs que ce nationalisme traditionnel s'est incarné dans un parti politique. Il est demeuré non électoral.

-C'est un nationalisme qui s'appuie sur une structure de classe bien précise, soit celle des agriculteurs (paysans) et de la petite bourgeoisie traditionnelle; celle-ci en particulier l'utilise judicieusement pour maintenir sa domination politique et idéologique.

4.2.1.2 Le néo-nationalisme

A partir de 1960, les choses ont changé, surtout au niveau des idées, à un point tel que D. Posgate et K. McRoberts pourront conclure que la Révolution tranquille fut avant tout une révolution dans les idées plus que dans les structures économiques ou les comportements politiques[2].

1. A.J. Bélanger, L'apolitisme des idéologies québécoises, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974.
2. D. Postgate et K. McRoberts, Quebec : Social Change and Political Crisis, Toronto, McClelland and Stewart, 1976, p. 97.

Dès le recensement de 1941, il était devenu évident que le Québec rural et agricole était bel et bien mort. A cette date seulement 35 % de la population habitait des régions rurales et moins de 30 % pratiquait l'agriculture[1]. Pourtant deux ans plus tard, R. Arès continuait d'écrire "que par vocation et par nécessité nous sommes un peuple de paysans. Tout ce qui nous éloigne de la terre nous diminue et nous affaiblit"[2]. Même en 1956, la Commission Tremblay proclamait que la clef de la survie des Canadiens français dépendait de l'agriculture et du mode de vie rural[3]. C'est donc dire qu'au niveau de l'idéologie dominante certains traits ont continué de persister même s'ils étaient démentis par la réalité de tous les jours. En 1960 le Québec était devenu et ce, depuis longtemps, une société urbaine, industrielle, dont le tertiaire avait dépassé le cap de 50 % de l'emploi total, et où l'intervention de l'Etat et la consommation de masse avaient atteint des niveaux significatifs, sans pour autant rejoindre ceux de l'Ontario (tableau 4.8).

Cette discordance extrême entre le discours idéologique, où le nationalisme jouait un rôle central et tenu par les élites traditionnelles, et la réalité socio-économique explique la facilité et la rapidité avec laquelle cet édifice s'écroula définitivement à partir de 1960. Une autre raison, et c'est H. David qui le souligne[4], c'est qu'à partir de 1960 de nombreuses fractions de la bourgeoisie québécoise

1. En fait, la population définie comme urbaine avait atteint la majorité de la population bien des années avant : en 1921, sa proportion était déjà de 50 %.
2. R. Arès, Notre question nationale, Montréal, Editions de l'Action Nationale, 1943, p. 225, cité dans D. Posgate et K. McRoberts, op. cit.
3. Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, Québec, Imprimeur de la reine, 1956, vol. 3, p. 40, cité dans D. Postage et F. McRoberts, ibid., p. 66.
4. H. David, "L'état des rapports de classe au Québec de 1945 à 1967", Sociologie et Société, 7, 2 (1975), p. 52.

Tableau 4.8

Certains indicateurs sociaux, Québec, Ontario, 1950-1970

	Véhicules automobiles par 1000		% des foyers avec laveuses automatiques		% de foyers avec télévisions		Téléphones par 1000	
	Ontario	Québec	Ontario	Québec	Ontario	Québec	Ontario	Québec
1951	21.0	8.6	—	—	—	—	29.7	19.2
1955	25.0	12.2	—	—	52	48	33.4	24.0
1960	28.4	16.4	13.2	12.1	89	89	38.2	29.8
1965	31.5	20.2	23.2	24.5	96	96	43.0	36.1
1970	34.1	26.6	35.5	45.5	97	98	51.0	43.5

Source : G. Galdwell et D. Czarnocki, Interpreting Social Change in Post-War Quebec in a Quebec-Ontario Comparative Perspective, étude préparée pour la Learned Societies Conference, 1975.

sont devenues convaincues que des réformes institutionnelles, une modernisation socio-économique et un nouveau langage idéologique étaient devenus nécessaires pour adapter le Québec à ce que l'on percevait être les exigences des sociétés de capitalisme avancé. Nous y reviendrons plus loin.

Le nationalisme québécois n'allait pas demeurer longtemps à l'extérieur de cette mise-à-jour idéologique du Québec qui s'accéléra après 1960.

1) Contrairement à ses antécédents, le nationalisme québécois d'après 1960 s'est immédiatement donné un cadre territorial précis, le Québec. Il n'est plus fait mention de la diaspora canadienne-française sauf pour promulguer quelques encouragements sympathiques à une cause que l'on juge perdue d'avance. Très rapidement les deux groupes n'auront plus grand chose à se dire, et d'ailleurs ils ne parlent plus le même langage[1]. Alors que le nationalisme québécois devient un nationalisme majoritaire, celui du Canada français s'ancre davantage dans son statut minoritaire, dépendant en cela de l'attitude que le Canada anglais et le gouvernement fédéral voudront bien adopter à son égard[2].

2) C'est un nationalisme qui s'affirme, un nationalisme positif selon l'expression de L. Dion[3], et qui ne limite pas son action à des condamnations, protestations, ces combats d'arrière-garde qui procurent certes des victoires morales mais qui débouchent rarement sur des

1. R. Siméon et D. Elkins, dans leur étude sur la culture politique au Canada, ont très bien montré cette absence de similarités entre les Québécois francophones et les minorités françaises du reste du pays, ("Regional Political Cultures in Canada", Canadian Journal of Political Science, 7, 3 (1974), p. 397-436.
2. Cette montée d'un nationalisme majoritaire a été décrite par A.J. Bélanger, "Le nationalisme québécois : un nationalisme en train de se définir" dans A. Legault et A. Héro (éd.), Le nationalisme québécois..., p. 51-61.
3. L. Dion, "Vers un nationalisme positif", dans La prochaine révolution, Montréal, Editions Leméac, 1973, p. 51-60.

victoires concrètes. Nombreux sont ceux qui ont prédit que cette *remontée du nationalisme n'était en fait qu'une flambée temporaire*, semblable en cela aux nombreuses autres flambées qu'a connu le Québec. Après quinze ans, le mouvement semble cependant bien installé dans un "temporaire" qui n'en finit pas. Le nationalisme québécois d'après 1960 semble avoir trouvé en lui-même les ressources nécessaires pour se renouveler et surtout pour survivre à des événements à la suite desquels on avait prédit sa mort : défaite libérale de 1966, élection de P.E. Trudeau en 1968, crise d'octobre de 1970, victoires libérales de 1970 et 1973...

3) Contrairement au nationalisme traditionnel qui cherche avant tout à conserver, le nouveau nationalisme québécois est orienté tout entier vers le développement. Il ne s'agit plus de préserver ou de recréer un passé qui n'a jamais vraiment existé, tel qu'on s'est plu à le décrire, mais de bâtir ici une société qui soit originale. Certes, on ne s'entend guère sur le contenu de ce projet collectif mais on demeure convaincu qu'il doit et ne peut être qu'original. A l'occasion, on tombe dans un messianisme nouveau genre; il ne s'agit plus d'une mission divine qui nous appellerait à manier l'évangile et le chapelet mais d'une mission politique, celle de réaliser la première société du XXI^{e} siècle[1].

4) C'est un nationalisme officiel en ce sens qu'il n'est plus limité à quelques marginaux (universitaires, écrivains) mais est devenu la politique officielle de tous les gouvernements québécois qui se sont succédés depuis 1960 et qui s'est vu continuellement réaffirmé dans les relations qu'entretient ce gouvernement avec celui de l'Etat fédéral. Depuis 15 ans ces relations se sont faites sous le signe de

---

1. Nous avons longuement discuté de cette question dans P.A. Julien, P. Lamonde et D. Latouche, Québec 2001 : une société refroidie, Montréal, Boréal-Express, 1976.

la négociation et du marchandage : projets conjoints, subventions *inconditionnelles, programmes à frais partagés, partage de points* d'impôts, entente administrative, protocole d'accord, voilà autant de formules juridiques qui marquent très bien qu'aux yeux des gouvernements québécois, Ottawa est devenu l'autre[1].

5) Ce nationalisme, avons-nous dit, on peut en déceler les traces dans les allégeances des citoyens face aux deux paliers de gouvernement. On peut aussi en découvrir l'impact dans tous les secteurs d'activité. Il constitue une totalité. Sous l'action de groupes de pression et de partis politiques, tout offre prise à la dimension nationale. Le nationalisme ne se limite plus à une certaine vision que l'on se fait du groupe et de son organisation, mais à toutes les facettes de cette vie collective.

6) Finalement jamais idéologie n'aura été si étudiée et contestée dans l'histoire du Québec. Alors que le nationalisme atteint auprès de la population un taux de diffusion jamais égalé, c'est de tous côtés que fusent les attaques contre ce nationalisme que l'on accuse (1) d'être une idée du XIX^{e} siècle, (2) de nous conduire à la catastrophe collective, (3) de nous détourner des vrais problèmes, (4) de retarder l'instauration du socialisme et (5) de favoriser la diffusion

Ces caractéristiques du néo-nationalisme, que l'on peut considérer comme autant de variables lourdes, se retrouvent tout aussi bien dans la variante indépendantiste ou fédéraliste (parfois "fatiguée"), socialiste ou conservatrice, électoraliste ou non. C'est à ces distinctions que nous voulons maintenant nous attarder.

1. Bien sûr, il faudrait nuancer : tous les partis au pouvoir depuis 1960 n'ont pas toujours été "sérieux" dans une idéologie nationaliste. Le parti libéral actuel, on l'a vu, se sert couramment de celle-ci comme d'une stratégie de marketing ou de vente de savon...

4.2.2 Le néo-nationalisme : son évolution et sa diversité

Le néo-nationalisme, avons-nous dit, peut être caractérisé par rapport à trois paramètres : l'attitude face à l'indépendance, l'attitude face au socialisme et l'attitude face aux moyens d'action. Sur ce dernier point, l'évolution la plus significative depuis quelques années a été sans contredit l'abandon des méthodes d'action violente au profit d'une action de type électoraliste et d'une action d'organisation à la base. Cependant dans les mouvements avant tout nationalistes, c'est l'action électorale, tout d'abord avec la création du RIN et ensuite l'émergence du Parti Québécois, qui a surtout prédominé. Rares maintenant sont les groupes qui militent avant tout pour des objectifs nationalistes d'une manière non électorale. Dans ce domaine les partis politiques ont, en quelque sorte, officialisé les divers types de revendications nationales.

Quant à l'attitude face à l'indépendance, on constate que non seulement cette question est devenue prédominante dans le débat national (i.e. c'est maintenant par rapport à l'indépendance que l'on définit son nationalisme) mais que le champ des options s'est considérablement rétréci. S'il est toujours question en 1976 de souveraineté politique, on associe maintenant à cette dernière des modalités d'accession et d'association qui en ont considérablement atténué la portée, du moins par rapport au projet initial des années 60. De même, ce qui au début était une option carrément fédéraliste est devenue l'option du fédéralisme rentable et par la suite celle de la souveraineté culturelle[1]. Il semble donc que le néo-nationalisme québécois ait évolué dans la double direction d'une action électorale et d'un projet de souveraineté "associée".

1. Le parti libéral du Québec, lors de la prochaine élection, passera-t-il de celle-ci à une nouvelle "marque de commerce", La souveraineté "totale" du genre "Lui, y connait ça" ?

Quelle évolution peut-on y déceler au plan social ? Est-on devenu plus socialiste ? Sans doute, oui. En effet, l'évolution vers la gauche du nationalisme, on la retrouve chez ces groupes (Parti-Pris, Mouvement de Libération populaire, etc.) qui, à partir d'une position socialiste, ont travaillé et continuent de le faire pour intégrer leur combat dans le cadre d'une lutte nationale. Leur objectif se résume ainsi : "Etablir des liens étroits entre la lutte pour le socialisme et la lutte pour la libération nationale du Québec afin de combattre efficacement nos principaux ennemis"[1].

Cette évolution vers la gauche du nouveau nationalisme, on la retrouve aussi inscrite au coeur même des programmes et manifestes des principaux mouvements et partis indépendantistes. C'est ce que nous verrons dans les deux prochaines sections.

4.2.2.1 De l'Alliance Laurentienne au RIN

C'est à l'Alliance Laurentienne, à son fondateur Raymond Barbeau et à sa revue, La Laurentie, que revient en quelque sorte le rôle d'avoir fait le lien entre le nationalisme traditionnel et le néo-nationalisme[2]. Ainsi dans son programme de 1957, l'Alliance se proposait :

> -de mettre à jour l'Internationale a-sociale et athée...
> -de faire voir l'antidote que nous apportons à ce chancre mondial par le remède national social chrétien...
> -de laisser percevoir ce que la doctrine sociale de l'Eglise peut faire en se concrétisant...
> -(de créer) une économie organique communautaire[3].

1. Travailleurs québécois et lutte nationale, Montréal, Editions militantes, 1974, p. 12.
2. On pourra aussi consulter les oeuvres de R. Barbeau, J'ai choisi l'indépendance, Montréal, Editions de l'Homme, 1961; La libération économique du Québec, Montréal, Editions de l'Homme 1963; Le Québec bientôt unilingue, Montréal, Editions de l'Homme, 1965.
3. Cité dans A. d'Allemagne, Le RIN et les débuts du mouvement indépendantiste québécois, Montréal, Editions l'Etincelle, 1974, p. 20.

Suit une dénonciation du capitalisme et du prolétarisme international, de la lutte des classes, du pouvoir étatique, du parlementarisme, des partis politiques. On propose à la place une république fondée sur le bien commun tel qu'il émane des organisations corporatistes.

La venue du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale, fondé en 1960, allait apporter un autre son de cloche. Au début, le mouvement se limitait dans ses objectifs à une lutte pour l'indépendance; on écrivait alors : "La seule raison d'être du RIN est de favoriser et d'accélérer l'instauration de l'indépendance nationale au Québec". Plus loin on s'empressait d'ajouter "qu'une fois son indépendance acquise la nation canadienne-française devra se donner, par des moyens démocratiques, les institutions qu'elle jugera lui convenir"[1]. Ce n'est que trois ans plus tard, en 1963, que le RIN se donnait son premier programme officiel; il comprenait quatre rubriques, soit le culturel, l'économique, le social et le politique (on remarquera la priorité accordée au culturel). Les principaux éléments économiques et sociaux en sont les suivants :

Domaine économique

-Planification établie par un Conseil d'orientation économique composé de représentants de la classe agricole, du commerce, de l'industrie, du travail et des consommateurs, ainsi que de techniciens du gouvernement. Les plans doivent être soumis à l'Assemblée Nationale.

-Création d'un Institut de recherches industrielles et commerciales collaborant avec des centres universitaires spécialisés.

-Modernisation de l'agriculture.

-Aide de l'Etat aux coopératives de production et de consommation.

-Etatisation progressive des services publics à caractère de monopole.

1. Cité dans A. d'Allemagne, ibid., p. 35-36. Il s'agit d'un extrait du Manifeste du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale, adopté à la première assemblée du R.I.N. en octobre 1960.

-Obligation pour les sociétés étrangères de faire appel à la participation du capital local, de réinvestir une partie de leurs profits dans le pays et de faire une large place aux administrateurs, aux cadres, aux techniciens et à la main-d'oeuvre du pays.

-Etablissement d'une loterie nationale servant à financer la sécurité sociale.

Domaine social

-Déclaration des droits du citoyen.

-Egalité juridique de la femme et salaire égal pour les hommes et les femmes.

-Politique profamiliale comportant des allocations familiales à taux croissant, des soins médicaux gratuits à la naissance de chaque enfant et l'aide au logement.

-Réforme du système pénitentiaire fondée sur le principe de la rééducation sociale.

-Abolition des peines corporelles et de la peine de mort.

-Etablissement d'un programme national de santé et de bien-être public prévoyant des soins médicaux gratuits, y compris les soins psychiatriques.

-Droit de syndicalisation et de grève pour tous les salariés, y compris les cadres et les fonctionnaires.

-Abolition des "syndicats de boutique" et interdiction aux syndicats d'être assujettis à des organismes étrangers.

-Refonte de la législation ouvrière en un Code du Travail.

-Etude des perturbations sociales et économiques risquant de découler de l'automatisation.

On voit donc la différence dans les programmes de l'Alliance Laurentienne et du R.I.N. : on passe d'un corporatisme à la Salazar à un néo-libéralisme incorporant des éléments sociaux-démocrates. La création du Parti Québécois allait marquer une autre étape importante dans le cheminement de l'idéologie indépendantiste vers une certaine pensée de gauche (encore que bien modérée).

4.2.2.2 Du P.Q. au P.Q.

Fondé en 1969, le Parti Québécois allait rapidement être amené à préciser le contenu socio-économique de son option indépendantiste. Si on compare le programme actuel de ce parti à ceux des autres partis politiques québécois, à celui de ses prédécesseurs et même à la version 1969 du même programme, on ne peut que constater un lent virage vers la gauche. Certes, il s'agit plutôt d'un virage social-démocrate que socialiste et d'un tournant qui n'est pas toujours concrétisé par une pratique correspondante, mais l'évolution demeure réelle.

Une étude quantitative effectuée en 1973 quant au contenu idéologique des programmes électoraux des partis québécois a permis d'établir que le programme du P.Q. est nettement le plus à gauche (tableau 4.9). Ainsi 23 % des propositions du programme péquiste ont pu être classifiées comme étant "socialistes" contre 13 % dans le cas du Parti Libéral. Cependant comparativement au programme riniste de 1966, le programme péquiste de 1973 n'apparaît guère avoir bougé vers la gauche. K. Mellos a en effet établi que 18 % des propositions rinistes favorisaient le secteur public, que 23 % étaient de nature franchement socialiste et que 16 % avaient une orientation réformiste. Les pourcentages pour le programme péquiste de 1973 sont respectivement de 13 %, 23 % et 18 %[1]. Cette plus grande importance accordée

1. Le classement était effectué par trois équipes de codeurs disposant d'une grille de lecture permettant de juger du caractère de "gauche" ou de "droite" d'une proposition à partir de six critères. Une proposition était codée "Privée" si elle était favorable à l'entreprise privée ou prévoyait des crédits accrus pour le secteur privé. Elle était codée "Publique" si au contraire elle favorisait le secteur public, prévoyait des nationalisations ou un contrôle étatique sur des secteurs de l'économie; "Socialiste" était utilisé lorsque la proposition insistait sur le contrôle public et la planification de la vie économique ou offrait des programmes universels de bien-être, une revision de la structure de taxation ou la liberté d'association des travailleurs; "Non socialiste" était utilisé dans les cas contraires. Les propositions codées "Conservateur" favorisaient les institutions ainsi que l'état de facto du mode d'organisation de la vie en société.

Tableau 4.9

Contenu idéologique des programmes électoraux en 1966 et 1973 (en pourcentage)

	RIN-66	PQ-73	PL-66	PL-73
Entreprise privée	1	6	0	10
Secteur public	18	13	16	9
Ne s'applique pas	81	81	84	81
TOTAL	100	100	100	100
Non socialiste	0	0	5	1
Socialiste	23	23	26	13
Ne s'applique pas	77	77	69	86
TOTAL	100	100	100	100
Conservateur	2	0	2	1
Réformiste	16	18	15	11
Ne s'applique pas	82	82	83	88
TOTAL	100	100	100	100

Source : D. Latouche, "Le contenu thématique et l'orientation idéologique des programmes électoraux en 1973" dans D. Latouche et al, Le processus électoral au Québec, Montréal, Hurtubise-HMH, 1976, p. 127-149; K. Mellos, "Quantitative Comparison of Party Ideology", Canadian Journal of Political Science, 3, 4 (1970), p. 540-558.

au secteur privé par le programme péquiste de 1973 témoigne peut-être d'une certaine désillusion avec le mécanisme des nationalisations si populaires à l'époque du RIN. Pour fin de comparaison, nous avons aussi inclus la fiche idéologique du Parti Libéral lors de ces deux élections. On remarquera qu'en 1966 le RIN était loin d'être le parti le plus à gauche puisqu'au chapitre tout au moins du caractère socialiste du programme électoral le Parti Libéral le devançait !

Mais c'est en regardant de plus près le programme du Parti Québécois dans sa version 1975 et en la comparant à celle de 1970 qu'on se rend plus facilement compte du chemin parcouru. Les principes généraux, les objectifs et les politiques suggérés au chapitre de l'économie et de la vie sociale témoignent de cette évolution.

En 1970, c'est le développement économique à tout prix dans un monde post-industriel qui définit la philosophie économique du P.Q. :

> Le Québec économique devra entrer dans un monde aux prises avec une révolution permanente du côté des sciences et de la technologie. C'est à ce moment-là, celui d'une explosion sans précédent des connaissances et de leurs applications qu'il va falloir s'adapter... A plus long terme il y aura la société post-industrielle, laquelle est d'ailleurs en train de s'élaborer[1].

Dans le programme de 1975[2], le ton est moins enthousiaste. Il n'est plus question de la post-industrialisation, de la révolution scientifique et de la nécessité pour le Québec de s'y trouver une niche. En 1970, c'est le contrôle extérieur de l'économie québécoise qui

1. Parti Québécois, Programme 1970, Montréal, Editions du Parti Québécois, 1970.
2. Le programme de 1975 reprend dans ses grandes lignes celui de 1973; la publication d'un manifeste à l'automne 1976 devrait en modifier considérablement le contenu comme ce fut le cas lors de la publication du manifeste de 1972 : Quand nous serons vraiment maîtres chez nous, manifeste du conseil exécutif du P.Q., les Editions du Parti Québécois, Montréal, 1972.

apparaissait comme la cause majeure du sous-développement économique du Québec. En conséquence c'est la souveraineté économique qui y est alors présentée comme l'objectif par excellence :

> Le Québec souverain, cela signifie d'abord et avant tout la récupération complète et la propriété absolue des impôts que nous payons, avec le pouvoir d'affecter cette masse de ressources fiscales aux dépenses qui seront considérées par nous et nous seuls comme prioritaires... Liberté et responsabilité que le citoyen contribuable du Québec n'a jamais connues. Voilà le contenu économique essentiel[1].

Suit ensuite une longue analyse montrant que le régime fédéral qui est celui du Canada (1) prive le Québec de revenus importants car le Québec ne reçoit pas sa juste part des crédits fédéraux (2) et entraîne des "politiques économiques confuses et parfois aberrantes"[2]. Sur le plan économique l'indépendance est composée avant tout :

> de l'autonomie budgétaire et d'un droit de regard rigoureux de l'électeur et contribuable sur la façon dont le produit des impôts est utilisé. C'est dans cette autonomie budgétaire que résident aussi les moyens principaux permettant à un peuple de se donner une politique originale[3].

Au niveau des principes généraux, l'analyse péquiste de 1970 est donc avant tout caractérisée par ... l'absence d'une analyse économique. On y précise tout au plus certaines dimensions économiques (e.g. le rapatriement des impôts) du projet politique. Le Québec, y suggère-t-on entre les lignes, est une société sous-développée économiquement à cause du fédéralisme. Cela semble-t-il est son seul problème économique. La différence avec 1975 est appréciable. Ainsi dans le programme de 1975, le chapitre consacré à la vie économique débute par l'analyse suivante :

---

1. Parti Québécois, Programme 1970, op. cit., p. 24 (les soulignés sont de nous).
2. Ibid., p. 25.
3. Ibid., p. 26.

> L'économie du Québec n'est pas vraiment sous-développée, mais elle fonctionne mal parce qu'elle est vieillie, mal équilibrée et divorcée de la société québécoise. Les signes en sont la pauvreté, le chômage, une croissance insuffisante, des disparités grandissantes de revenus, un gaspillage de ressources dans la production de biens inutiles et enfin l'absence des Québecois des centres de décision... Les Québécois contrôlent à peine 50 % de toute l'activité économique et moins de 20 % du secteur-clé qu'est l'industrie. De plus, ce sont des élites qui occupent les centres de décision et la grande majorité de la population subit son avenir économique au lieu de le créer[1].

Le diagnostic économique a donc profondément changé. L'économie québécoise ne souffre plus uniquement d'un sous-développement induit par le fédéralisme canadien. On parle cette fois de pauvreté, de chômage, de disparités de revenus et de contrôle économique par une minorité. Le fédéralisme canadien n'y est plus présenté comme la cause principale de tous les maux économiques québécois. Certes le rapatriement de la fiscalité et des centres de décision économique (e.g. la Banque centrale) y apparaît encore comme un objectif important, mais ce n'est plus le seul. Ainsi on ajoute comme autres objectifs économiques généraux :

- -Démocratiser le fonctionnement de l'économie en favorisant les formes collectives d'organisation et en favorisant la participation des travailleurs aux décisions.
- -Etablir un système économique éliminant toute forme d'exploitation des travailleurs et répondant aux besoins réels de l'ensemble des Québécois plutôt qu'aux exigences d'une minorité économique favorisée.
- -Reconnaître entre autres la santé, le logement, l'éducation, le travail et la justice comme des droits.
- -Subordonner les critères de rentabilité économique aux critères de rentabilité sociale.

---

1. Parti Québécois, Le programme : l'action politique; les statuts et règlements : 1975, Montréal, 1975, p. 11.

-Assurer la diffusion de l'information en rendant publics les dossiers économiques du gouvernement et les états financiers des entreprises incorporées.
-Accroître le niveau de vie en s'assurant que l'augmentation des revenus profite d'abord aux plus défavorisés.
-Réduire graduellement les écarts de revenus.
-Assurer la participation locale dans les prises de décision[1].

Au plan de la fiscalité, il est en outre question d'une indexation des tables d'impôt "de façon à protéger les classes de contribuables les plus défavorisées", d'une augmentation des taxes sur les produits de luxe, de revenu minimum garanti, d'un caractère plus progressiste des tables d'impôts et de mettre un terme aux failles du régime fiscal ("tax loopholes").

Certes il n'est pas question ici d'une socialisation des moyens de production, de nationalisations tous azimuts, et encore moins d'abolition de la propriété privée ou de luttes de classes[2], mais le changement de perspective par rapport à 1970 est réel. Il existe un projet économique indépendantiste et non plus seulement la traduction, en termes de fiscalité, de l'indépendance politique. On y retrouve même une première ouverture vers la cogestion des entreprises, un code des investissements, l'abolition des privilèges, l'égalité des revenus, la diffusion de l'information économique...

---

1. Le programme, l'action politique..., op. cit., p. 11.
2. Sur cette question, la position officielle du P.Q. est des plus explicites; ainsi, à l'occasion du 1er mai 1973, il devait déclarer : "Le P.Q. n'a jamais accepté la lutte des classes. A plus forte raison, n'acceptera-t-il jamais qu'un gouvernement la pratique. Le P.Q. n'accepte pas non plus que l'on glisse à nouveau très rapidement vers ce type de société autoritaire et répressive dont on avait commencé à se dégager avec tant de peine", (Québec-Presse, 29 avril 1973).

Au niveau des moyens à prendre pour mettre en oeuvre cette nouvelle politique économique les différences entre le programme péquiste de 1970 et celui de 1973 sont aussi très apparentes.

En 1970, il est tout d'abord question de l'association économique Canada-Québec. C'est avec insistance que l'on veut démontrer qu'une telle association serait profitable pour les Québécois, avantageuse pour le reste du Canada et donc possible. En 1973, cette question est reléguée au dernier rang du programme économique et il n'y est plus question cette fois que de l'abolition de tarifs douaniers.

Le contenu du programme, en plus de s'être précisé, a aussi changé d'orientation et il faudrait une étude détaillée pour en faire ressortir tous les aspects. Mentionnons entre autres[1] :

1) Une préoccupation constante en 1975 pour les formes coopératives et autogérées d'organisations économiques. On y trouve, en particulier, les éléments suivants :
   - -favoriser par une aide technique et financière le développement des entreprises coopératives
   - -orienter les subventions vers l'expansion du secteur coopératif
   - -favoriser la mutualisation et le contrôle coopératif des compagnies d'assurance
   - -développer les coopératives agricoles et de pêche
   - -prise en charge graduelle des institutions financières par le secteur coopératif et les pouvoirs publics

2) des mesures de démocratisation économique :
   - -abolir les compagnies de finance
   - -tourisme social (villages-vacances)
   - -interdiction de l'appropriation privée d'espaces de grand intérêt touristique
   - -fin des privilèges fiscaux pour les entreprises non coopératives
   - -interdire la concentration d'institutions financières (pas plus de 10 % à un même actionnaire)
   - -contrôle de la pollution

---

1. Tiré du programme de 1975, Le programme; l'action politique..., op. cit., p. 11-17.

3) des mesures favorisant le caractère public et collectif de l'économie :
   - -élargir la notion de services publics pour y inclure certains biens et services actuellement produits par l'entreprise privée (médicaments, chauffage)
   - -régime d'assurance automobile complet public et obligatoire
   - -nationalisation du transport ferroviaire, aérien et maritime
   - -nationalisation du secteur des télécommunications (satellites, câbles...)
   - -création d'institutions de crédit agricole, forestier, pêche, tourisme et hôtellerie, exportation, etc.

4) des mesures qui favorisent la participation des travailleurs :
   - -participation égalitaire des travailleurs à l'élaboration du plan
   - -participation à la gestion des entreprises

5) des mesures sur les investissements étrangers :
   - -exclusion du capital étranger des secteurs culturels et prioritaires (sidérurgie)
   - -plafonnement à 25 % du capital-action d'institutions financières
   - -législation pour assurer le réinvestissement des épargnes au Québec
   - -contrôle québécois dans certains secteurs miniers (amiante)

Comparativement à 1970, le changement d'orientation est évident. Il n'était question alors que "d'augmenter le rendement global de l'économie... qui permettra aux entreprises les plus dynamiques d'atteindre une taille et une productivité nécessaires pour accéder aux marchés internationaux"; en 1970, la démocratisation économique se limitait pour l'Etat à

- -faire au maximum, en jouant en cela un véritable rôle d'éducateur, la lumière sur tous les aspects principaux de son action économique
- -stimuler l'introduction rapide d'un enseignement économique valable dans l'éducation secondaire[1]

---

1. Parti Québécois, Programme 1970, p. 32.

Sur le plan social, les différences entre 1970 et 1975 sont tout aussi appréciables. En 1970, il est avant tout question de récupérer certains pouvoirs d'Ottawa et ce afin d'intégrer et de rationaliser la politique sociale. Cette rationalisation, semble-t-il se fera toute seule :

> La récupération des secteurs occupés par le fédéral et une vigoureuse politique de croissance économique, réaliseront les conditions nécessaires pour établir une politique sociale enfin intégrée et cohérente dans ses buts, dans son application et dans ses résultats[1].

En 1973, par contre, il est question de se donner "une véritable politique de redistribution et d'utilisation sociale des ressources... En d'autres termes, s'il demeure important de grossir le gâteau, il est encore plus primordial de le partager équitablement"[2]. Au plan des politiques, il y a aussi différence d'orientation. En 1970, on parle encore du salaire minimum, en 1973 on parle d'un revenu minimum garanti. Alors qu'en 1970, il n'est pas fait mention des conditions de travail, en 1973, on y consacre plus de vingt résolutions. Dans le domaine syndical le programme de 1973 comporte les additions suivantes :

-formule Rand obligatoire
-permettre le syndicalisme de cadres
-bannir le syndicalisme de boutique
-assurer qu'il y a arrêt de production en cas de grève

Et surtout on prévoit, dans un langage encore très prudent, "une juridiction partielle ou complète des travailleurs à la marche de leur entreprise" à partir "de conseils ouvriers élus par l'assemblée générale des travailleurs"[3].

---

1. Programme 1970, p. 51
2. Le programme; l'action politique..., op. cit., p. 19.
3. Ibid., p. 22; parions qu'après le naufrage du Jour, le Manifeste du P.Q. de l'automne 1976 "oubliera" la cogestion ou l'autogestion !

L'analyse précédente est peut-être apparue longue mais il est impossible, selon nous, de discuter de cette tendance lourde qu'est le nationalisme québécois sans aussi parler de la formation politique qui a fait de cette "tendance" sa principale marque de commerce. Après tout, on ne peut parler d'éducation sans parler d'écoles; de la même façon, on ne peut, en 1976, parler de nationalisme québécois sans parler d'indépendance et par conséquent du Parti Québécois.

Dans le diagramme tridimensionnel que nous avons suggéré au début de la section 4.2, le néo-nationalisme du P.Q. se distingue du nationalisme traditionnel parce que sur chacun des trois axes il est "quelque chose" de plus : plus indépendatiste, plus électoraliste, plus à gauche. Ou, en d'autres termes, il offre à l'électeur un projet d'indépendance inspiré, au plan socio-économique, par la social-démocratie. Arrêtons-nous sur cette orientation sociale-démocrate. Alors que, dans d'autres pays, ce terme est souvent vu comme péjoratif pour l'un ou l'autre parti, ici, il est revendiqué par les deux principaux partis[1].

Quels sont les traits de cette social-démocratie à la québécoise ?

1) Elle s'inscrit exclusivement dans un cadre collectif qui a pour nom Québec. Toutes les tentatives - Parti social démocrate, Parti socialiste du Québec, NPD-Québec -, pour sortir quelque peu de ce cadre et l'insérer dans une dimension canadienne, ont échoué lamentablement. Hors du Québec, point de salut ! semble être le mot d'ordre des sociaux-démocrates québécois.

2) Tout en continuant à faire de l'Etat un agent qui supplée à l'initiative privée quand et où elle fait défaut, la social-démocratie québécoise met beaucoup d'insistance à rechercher des formes d'organisation et d'intervention sociales qui correspondraient davantage à

1. L'un, il est vrai, le fait plus dans l'optique d'un vendeur de bière à la télévision...

l'expérience et à un soi-disant tempérament québécois. C'est le cas entre autres du coopératisme à qui on semble accorder une valeur quasi-magique.

3) La croissance économique demeure encore la grande préoccupation des sociaux-démocrates québécois. Certes, on veut éviter les gaspillages, la pollution et les bavures de toutes sortes et on se préoccupe parfois de la répartition des richesses, mais dans les limites posées par ces nouvelles préoccupations; il s'agit de produire, produire et produire toujours davantage. L'attrait du plus grand et du plus beau est encore fort et il est rarement question de "Small is beautiful".

4) Il s'agit avant tout d'une social-démocratie de concertation. Tous y trouvent leur compte; dans le programme du Parti Libéral comme dans celui du Parti Québécois, il y a au moins une mesure pour les catégories suivantes : femmes, mères, mères défavorisées, étudiants, jeunes, jeunes cadres, jeunes travailleurs, jeunes agriculteurs, locataires, propriétaires, investisseurs (gros et petits), touristes, consommateurs, sportifs, artistes, scientistes, professeurs, médecins, avocats, fonctionnaires, mineurs, pêcheurs. Tout le monde y ramasse quelque chose. Cela sera possible, pense-t-on, grâce surtout à l'augmentation du "gâteau" québécois et non pas tellement à sa distribution plus équitable. Finalement, cette social-démocratie est à toute fin pratique vide de sens. Elle n'implique peu ou aucun "coût d'opportunité". Elle n'exclut personne. A cause de cela, elle peut difficilement être considérée comme un véritable programme offrant des options, des décisions, des priorités. Nous reviendrons sur cet aspect "catalogue de bonnes intentions" dans la prochaine section.

4.3 Les assises du nouveau nationalisme

Dans cette section, nous voulons tenter d'établir ce que sont les assises socio-économiques de ce nationalisme indépendantiste que nous venons de décrire. Pour ce faire, nous utiliserons un certain nombre de données empiriques se rapportant aux clientèles électorales des divers partis et aux motivations de l'électorat lors de l'élection de 1973.

4.3.1 Une option de la classe moyenne ?

Depuis que le nationalisme québécois a établi une percée électorale en 1966, percée qu'il est venu élargir en 1970 et 1973, on ne cesse de s'interroger sur la nature exacte des assises électorales des partis indépendantistes. L'interprétation la plus courante veut que le Parti Québécois et l'indépendantisme ne soient que le moyen d'expression d'une classe moyenne francophone bloquée dans son ascension sociale par des barrières structurelles tant réelles qu'imaginaires[1]. Pour d'autres, notamment C. Taylor, il s'agit tout au plus d'un "middle class phenomenon, largely the creation of what I have called the intelligentsia"[2]. Dans leur plus récente étude, M. Pinard et R. Hamilton concluent qu'en "aucun cas les électeurs de statut socio-économique peu élevé n'appuient le Parti Québécois davantage que ceux de statut élevé"[3], contredisant en cela les analyses de H. Milner et S.H. Milner qui, eux, avaient suggéré que c'était "The workers that provided the mainstream of support for the left nationalist Parti Québécois"[4]. Ici encore, le débat demeure ouvert.

1. H. Guindon, "Social Unrest, Social Class and Quebec's Bureaucratic Revolution", dans H. Thorburn (éd.), Party Politics in Canada, Scarborough, Prentice-Hall, 1967.
2. C. Taylor, "Nationalism and The Political Intelligentsia", Queen's Quaterly, 72, 1 (1965), p. 161.
3. M. Pinard et R. Hamilton, "The Bases of Parti Québécois Support in Recent Quebec Elections", Canadian Journal of Political Science, 9, 1 (1976), p. 5.
4. H. Milner et S.H. Milner, The Decolonization of Quebec, Toronto, McClelland and Stewart, 1973, p. 200-201.

Le tableau 4.10, qui reproduit les résultats d'une analyse typologique menée auprès d'un échantillon représentatif de la population québécoise au moment de l'élection de 1973, nous permet de jeter un peu de lumière sur le débat. On y remarque que les revenus et l'occupation n'ont guère d'importance pour différencier l'électorat péquiste de celui des trois autres partis. Les variables âge et éducation sont plus importantes. Au graphique 4.1, nous avons schématisé les principales oppositions que l'on peut déceler entre les clientèles de ces quatre partis[1].

La position de l'U.N., dans le graphique, est clairement celle d'un parti politique qui n'a plus aujourd'hui d'assises solides. Elles sont diffuses à travers toutes les catégories de la population; un seul élément échappe à cette règle, c'est la dichotomie Montréal-province. Le graphique indique aussi que les deux principales sources d'opposition PC-PLQ et PLQ-PQ relèvent de variables différentes. Dans un cas (PLQ-PQ), l'opposition relève de l'acceptation plus (jeunes, hommes, francophones) ou moins (vieux, femmes, anglophones) grande d'une nouvelle orientation politique tandis que dans l'autre, (PLQ-PC) il s'agit d'une contestation de nature plus économique de la part des laissés-pour-compte du développement socio-économique.

On le voit donc clairement, les variables habituellement associées à la position de classe (revenus et occupation) n'ont pas l'importance que l'on leur attribue ordinairement dans la définition de l'électorat péquiste. Une autre façon de le vérifier consiste à examiner une typologie des électeurs des deux principaux partis (tableau 4.11). On note de nouveau qu'aucun des quatre principaux groupes

---

1. L'analyse qui suit emprunte largement à S. Carlos et D. Latouche, "La composition de l'électorat péquiste" et à S. Carlos, D. Latouche et E. Cloutier, "Le choix des électeurs en 1973 : caractéristiques sociales et question nationale", dans D. Latouche, C. Lord et J.C. Vaillancourt (éd.), Le processus électoral au Québec, Montréal, Hurtubise-HMH, 1976, p. 187-212 et p. 213-222.

d'électeurs francophones qui ont appuyé le P.Q. ne pouvait être identifié à partir de l'une ou l'autre des variables de revenu ou d'occupation. Les variables âge, région et, à un moindre niveau, éducation sont plus discriminantes. Ce même tableau nous renseigne aussi sur au moins un aspect souvent ignoré de la clientèle péquiste, soit son attrait auprès de certaines catégories d'électeurs anglophones, attrait qui atteint jusqu'à 30 % dans le cas des électeurs à faible revenu et dont l'occupation est celle de col bleu.

Y-a-t-il eu évolution de cette clientèle entre 1970 et 1973 ? Les données que nous possédons et qui ne sont valables que pour la région de Montréal permettent de répondre en partie à cette question (tableau 4.12). En 1970, les trois variables socio-économiques éducation, revenu et occupation différencient très peu l'électorat péquiste (les coefficients d'association sont minimes). Mais à la limite, on peut dire que le P.Q. a légèrement plus de succès chez les mieux éduqués, plus riches et non-manuels. En 1973 la situation est inversée : cette fois, le P.Q. est légèrement plus représenté chez les non-éduqués et les moins riches et très fortement sur-représenté chez ceux qui occupent un emploi manuel.

Ces résultats ne sont évidemment valables que pour la région montréalaise. Ils permettent tout de même de conclure que : (1) les variables socio-économiques n'ont en général que peu de succès à définir la nature des assises électorales du Parti Québécois; (2) 1973 marque, par rapport à 1970, une légère augmentation du degré de différenciation socio-économique de ce parti, du moins dans la région de Montréal. Dire du P.Q. qu'il n'est qu'un parti de la classe moyenne est donc une affirmation pour le moins simpliste.

Tableau 4.10

Propension de certaines catégories sociales à voter pour chaque parti en pourcentage

	P.L.Q.	P.Q.	P.C.	U.N.
Education élevée (plus de 10 ans)	*	+11.7	-7.6	*
Revenu élevé [1] (plus de $ 9000)	+12.2	*	-10.2	*
Col blanc	+13.8	*	-9.3	*
Francophone	-46.7	+33.8	+10.4	*
Homme	-9.5	+8.8	*	*
Jeune	-18.3	+18.2	*	*
Montréal	*	+11.3	*	-5.1

Source : S. Carlos, E. Cloutier, D. Latouche, "L'élection de 1973", La Presse, 17 au 25 novembre 1973.

Note : 1. S'interprète comme suit : les gens de revenu élevé choisissent le Parti Libéral 12.2 % plus souvent que les gens de plus faible revenu. Les astérisques représentent les cas où il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les électeurs de ce parti et les autres.

Graphique 4.1

Opposition des clientèles des partis

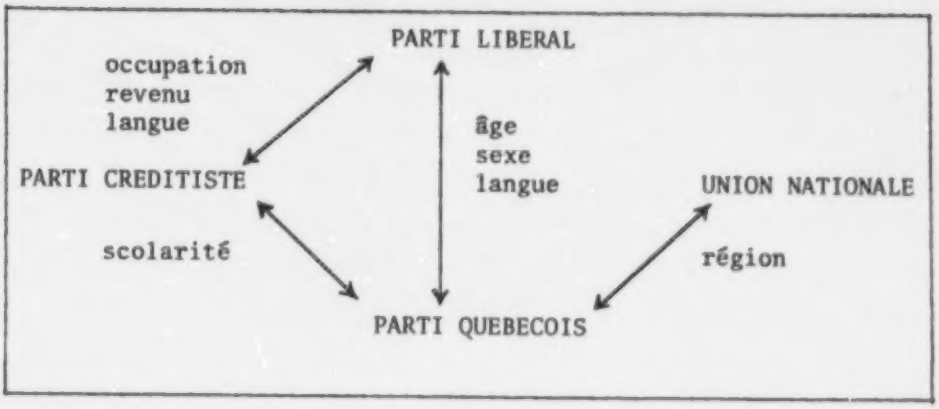

Source : S. Carlos, E. Cloutier, D. Latouche, "L'élection de 1973", La Presse, 17 au 25 novembre 1975.

Tableau 4.11

Typologie des clientèles du PLQ et du PQ
en pourcentage

Vote pour le PQ	% des votes à ce parti
Francophones - Montréal - Jeunes	63
Francophones - Montréal - Vieux	41
Francophones - Province - Education élevée	39
Anglophones - Faible revenu - Col bleu	30
Francophones - Province - Education faible	21
Anglophones - Province - Col blanc	11
Anglophones - Revenu élevé - Col bleu	10
Anglophones - Montréal - Col blanc	0

Vote pour le PLQ	% des votes à ce parti
Anglophones - Vieux - Col blanc	100
Anglophones - Vieux - Col bleu	91
Anglophones - Jeunes - Col blanc	91
Francophones - Vieux - Province	60
Anglophones - Jeunes - Col bleu	59
Francophones - Vieux - Montréal	40
Francophones - Jeunes - Femmes	38
Francophones - Jeunes - Hommes	28

Source : S. Carlos, E. Cloutier, D. Latouche, "L'élection de 1973", La Presse, 17 au 25 novembre 1975.

Tableau 4.12

Choix électoral selon certaines variables, 1970, 1973, dans la région de Montréal en pourcentage

	1970			1973		
	P.Q.	Autre	Q[1]	P.Q.	Autre	Q
Education						
0-9 années	29	71	.02	46	54	-.08
10 années et plus	30	70		42	58	
Revenu						
0-$8,000	31	69	.08	45	55	-.07
$8,000 et plus	34	66		42	58	
Occupation						
Manuelle	29	71	.07	55	45	-.33
Non manuelle	31	69		38	62	

Source : S. Carlos, E. Cloutier, D. Latouche, "L'élection de 1973", La Presse, 17 au 25 novembre 1975.
Note : 1. Il s'agit du coefficient Q de Yule.

4.3.2 Une option de protestation ?

Venons-en maintenant à la question principale. Les électeurs péquistes ont-ils appuyé ce parti à cause de son option constitutionnelle s'agit-il là, tout au plus, d'un vote de protestation ? Est-ce l'attrait de l'indépendance ou le refus du fédéralisme qui constitue la variable explicative la plus importante ?

Le tableau 4.13 nous fournit quelques éléments de réponse. Ainsi dans un sondage effectué en 1970 dans la région de Montréal, il fut noté que l'indépendantisme était une condition nécessaire du vote péquiste (i.e. les non indépendantistes n'avaient pas tendance à appuyer le P.Q., soit seulement 8 %, alors que les indépendantistes étaient loin d'appuyer le P.Q. dans une très grande majorité, seulement 63 %). L'attitude face au fédéralisme par contre était un meilleur prédicteur : la grande majorité (92 %) des fédéralistes se retrouvaient dans le camp non péquiste et une aussi forte majorité des non-fédéralistes (82 %) disaient avoir appuyé le P.Q. En 1970 on pouvait donc considérer l'attitude face au fédéralisme comme une condition suffisante et nécessaire du vote péquiste.

En 1973, la situation s'est considérablement modifiée. On constate cette fois que dans la région de Montréal les indépendantistes qui en 1970 n'appuyaient le P.Q. qu'à 63 % le font maintenant à 83 %, tandis que les non-indépendantistes continuent d'appuyer à une très forte majorité (85 % contre 92 % en 1970) un autre parti que le P.Q. C'est cette fois, l'attitude face au fédéralisme qui est moins discriminante : il faut être fédéraliste pour appuyer un parti autre que le P.Q. (87 % des fédéralistes le font) mais tous les non-fédéralistes n'appuient pas le P.Q., loin de là (34 % ne le font pas). Nous avons donc à Montréal, à l'élection de 1973, l'inverse de la situation de 1970. L'électorat péquiste de Montréal se définit maintenant davantage en fonction de son indépendantisme qu'il ne le fait par son refus du fédéralisme.

A l'extérieur de Montréal la situation de 1973 ressemble à s'y méprendre à celle qu'on retrouvait à Montréal en 1970 sauf pour le vote des non-fédéralistes. Les non-indépendantistes ont plus tendance à appuyer le P.Q. mais les indépendantistes appuient encore, pour plus d'un tiers, un parti autre que le P.Q. La situation est identique dans le cas des fédéralistes qui sont d'accord à 88 % pour rejeter le P.Q. alors que ceux qui le rejettent appuient à une faible majorité (54 %) non pas le P.Q. mais un autre parti ! Bref, à Montréal les péquistes sont clairement des indépendantistes et le parti a réussi à attirer presque tous ceux qui se disent indépendantistes. Dans le reste de la province, les péquistes se définissent presque autant par leur indépendantisme que par leur anti-fédéralisme et le parti est même en compétition avec les autres partis pour obtenir les voix des non-fédéralistes.

Si on applique la même analyse à l'électorat libéral, on voit qu'en 1973, à Montréal, seulement 74 % des fédéralistes ont appuyé le PLQ (contre 83 % des indépendantistes qui ont appuyé le PQ); quant aux non-fédéralistes, ils appuient en majorité un autre parti que le PLQ (72 %) tout comme les non-indépendantistes avaient tendance, avons-nous dit, à appuyer (à 85 %) un autre parti que le P.Q. Le fédéralisme est donc ici aussi une condition nécessaire et suffisante du vote libéral, mais le lien est moins serré que dans le cas du P.Q. et de l'indépendantisme. C'est donc dire que l'identité entre la position constitutionnelle et le choix partisan est plus grande dans le cas du Parti Québécois qu'elle ne l'est dans celui du Parti Libéral. Dans les deux cas, l'adéquation entre les deux termes est plus grande à Montréal que dans le reste de la province.

Mais si l'hypothèse du rôle prépondérant de la question constitutionnelle doit être vérifiée jusqu'au bout, il ne suffit pas de montrer qu'elle a joué un rôle dans la détermination du vote, encore

Tableau 4.13

Position constitutionnelle et choix électoral, 1973
en pourcentage

	P.Q.		Autres partis	
	1970	1973	1970	1973
Montréal				
indépendantistes	63	83	37	17
non-indépendantistes	8	15	92	85
fédéralistes	18	13	82	87
non-fédéralistes	82	66	18	34
Hors de Montréal				
indépendantistes	*[1]	63	*	37
non-indépendantistes	*	9	*	91
fédéralistes	*	12	*	88
non-fédéralistes	*	46	*	54

Source : S. Carlos, E. Cloutier, D. Latouche, "L'élection de 1973", La Presse, 17 au 25 novembre 1973.
Note : 1. Information non disponible.

faut-il que ce rôle soit plus grand que celui d'autres questions. Un premier élément de réponse nous est fourni par l'évaluation des répondants lorsqu'il leur fut demandé au lendemain de l'élection si le vote péquiste (ou libéral) était plutôt un vote indépendantiste ou d'insatisfaction (fédéraliste ou de satisfaction dans le cas du vote libéral). Le tableau 4.14 nous indique que la question constitutionnelle a été jugée déterminante, surtout dans le cas du vote libéral. Dans le cas du vote péquiste les opinions sont plus partagées, mais évidemment il faut tenir compte que les répondants libéraux - une majorité de l'échantillon - auront eu tendance à affirmer que le vote péquiste était plutôt un vote de protestation.

Pour pousser l'analyse davantage, deux indices peuvent être construits à partir des données du sondage de 1973 : le premier mesure le degré de satisfaction par rapport à l'équipe Bourassa, le deuxième, le degré d'acceptation ou de rejet de l'indépendance par suite de ses conséquences possibles au plan de l'économie, de l'ordre social et de la langue. Nous avons donc, en croisant ces deux mesures, quatre groupes dont nous pouvons mesurer le vote (tableau 4.15).

Comme il fallait s'y attendre, le PLQ recueille la grande majorité des satisfaits qui rejettent l'indépendance (87 %) et le PQ, la majorité des insatisfaits qui l'acceptent (73 %); mais c'est dans les deux autres cases que le tableau est particulièrement révélateur. Ainsi, il y a 2.6 fois plus de péquistes chez les indépendantistes satisfaits que chez les non-indépendantistes insatisfaits (26 % contre 10 %). Pour le Parti Libéral, c'est l'inverse. Son pourcentage de voix diminue davantage quand on passe des non-indépendantistes aux indépendantistes (49 % à 16 %, 87 % à 59 %) que lorsqu'on passe de la satisfaction à l'insatisfaction (87 % à 49 %, 59 % à 16 %). Il semble donc que dans le cas des déterminants, la satisfaction joue un rôle prioritaire chez les libéraux et l'option constitutionnelle chez les électeurs péquistes.

Tableau 4.14

Evaluation des motivations de vote, 1973
en pourcentage

	Parti Libéral	Parti Québécois
indépendantisme ou fédéralisme	81[1]	68
satisfaction ou insatisfaction	40	53

Source : S. Carlos, E. Cloutier et D. Latouche, "L'élection de 1973", La Presse, 17 au 25 novembre 1973.

Note : 1. Il s'agit du pourcentage de mentions (i.e. nombre de fois où un répondant a indiqué que le fédéralisme était une motivation du vote libéral).

Tableau 4.15

Degré de satisfaction et position constitutionnelle comme variables explicatives, 1973
en pourcentage

	Rejet de l'indépendance	Acceptation de l'indépendance
Insatisfaits	PLQ : 49	PLQ : 16
	PQ : 10	PQ : 73
	PC : 31	PC : 9
	UN : 10	UN : 2
	100	100
Satisfaits	PLQ : 87	PLQ : 59
	PQ : 2	PQ : 26
	PC : 7	PC : 11
	UN : 4	UN : 4
	100	100

Source : S. Carlos, E. Cloutier et D. Latouche, "L'élection de 1973", La Presse, 17 au 25 novembre 1973.

4.4 Une option libératrice ?

Il ne saurait faire aucun doute là-dessus, le "national" a continué d'être. depuis 1960, une des tendances lourdes de l'univers des valeurs québécoises. Cela s'est traduit par une montée de l'identité québécoise, une allégeance plus grande envers le Québec et son gouvernement, une omniprésence du débat sur l'avenir collectif du Québec, et des efforts pour concrétiser, dans le social et l'économie, ce néo-nationalisme.

Bien que la question nationale ait toujours été présente dans l'histoire du Québec, jamais cette présence ne s'est faite autant sentir que depuis 15 ans. Impossible aujourd'hui de faire un pas dans une direction ou l'autre - sport, santé, religion, culture - sans s'y cogner le nez. Cette primauté du national n'est pas un phénomène sui generis né quelque part au plus profond d'une certaine "âme collective" du Canada français. Primauté du national ne signifie pas non plus qu'il s'agisse là d'un phénomène qui soit au-dessus des idéologies et du combat politique. Bien au contraire, le nationalisme québécois, s'il est une caractéristique dominante du Québec contemporain, n'en demeure pas moins un phénomène idéologique, inscrit dans une structure socio-économique très particulière et débouchant même sur des luttes électorales quotidiennes. On ne nait pas nationaliste au Québec, on le devient. Il ne faut donc pas mystifier ce nationalisme québécois en en faisant un instrument de libération qui soit au-dessus de tout soupçon. Il ne faut pas non plus en nier l'importance et choisir d'y voir exclusivement l'instrument d'une nouvelle oppression par la classe moyenne.

Depuis les travaux de J.-P. Bernard, S.-B. Ryerson, F. Ouellet, G. Bourque et N. Frenette[1], on ne peut plus nier que le nationalisme traditionnel a, par le passé, servi les intérêts d'une petite bourgeoisie traditionnelle dont il assurait le contrôle idéologique. Aujourd'hui, la situation est moins claire avec le néo-nationalisme. Certes ce dernier a été utilisé depuis 1960 par la fraction technocratique de la petite bourgeoisie ainsi que par certains éléments de la partie industrialiste de la moyenne bourgeoisie québécoise afin d'assurer leur prédominance aux dépens du segment traditionaliste de la petite et moyenne bourgeoisie (tableau 4.16), mais ici encore les jeux ne sont pas faits. Certes, le Parti Québécois représente le mieux les intérêts de ces deux fractions progressistes ainsi que ceux de la strate bureaucratique[2] de la classe ouvrière, mais il n'a pas encore réussi, et loin de là, à imposer sa propre définition du nationalisme. Le Parti Libéral lui dispute l'allégeance des fractions les plus nouvelles. Quant à la classe ouvrière, on a pu voir qu'elle semblait assez partagée entre ces divers projets nationalistes et qu'en l'absence d'un parti des travailleurs, aucun parti ne peut se vanter de s'en être gagné l'appui.

Ce néo-nationalisme est présent partout, souvent dans les secteurs les plus inusités; ainsi le récent rapport gouvernemental sur la télé-informatique propose "la préservation et l'épanouissement de l'entité culturelle du Québec" comme l'un des principes directeurs d'une éventuelle politique informatique québécoise[3]. De

1. J.-P. Bernard, Les Rouges, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1972; S.-B. Ryerson, Le capitalisme et la Confédération, Montréal, Editions Parti-Pris, 1972; F. Ouellet, Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850; G. Bourque et N. Frenette, "La structure nationale québécoise", Socialisme Québécois, 21-22, (1971), p. 109-155.
2. Petits fonctionnaires, employés de bureaux, secrétaires.
3. Dimension d'une politique de télé-informatique pour le Québec, Québec, Ministère des Communications, 1976.

même M. Fournier et L. Maheu[1] ont récemment démontré comment le champ scientifique québécois était maintenant imprégné de l'idéologie nationaliste. Le phénomène est donc omniprésent et ce fait, à lui seul, devrait suffire à en assurer la durée. Il s'agirait donc d'un fait porteur d'avenir : mais de quel avenir ? Certes, depuis quinze ans, le néo-nationalisme a permis de susciter et de canaliser de nombreuses énergies. Dans le domaine scientifique, par exemple, la volonté de développer des centres d'excellence scientifique au Québec et de rapatrier du gouvernement fédéral certaines sommes pour assurer ce développement scientifique québécois a nécessairement favorisé un progrès certain. On pourrait répéter ad infinitum ce même diagnostic dans tous les secteurs de la vie québécoise : littérature, sécurité sociale, cinéma, sport, agriculture, industrie, pêcheries. A bien des égards, le nationalisme et la simple charge émotive du mot "Québec" ont déplacé des montagnes et démultiplié des énergies. A elle seule, l'évocation du "Québec" a eu des effets d'entraînement que la collectivité n'avait pas connu depuis fort longtemps. Avec la Révolution tranquille les nouvelles élites québécoises, longtemps tenues à l'écart, ont subitement occupé un rôle de premier plan. On a découvert qu'il y avait tout à coup ici des choses à faire, un pays à bâtir. A elle seule, cette découverte a pu jouer le rôle de catalyseur.

Dix ans plus tard, l'étiquette "Québec", si elle est toujours prédominante ne suscite plus le même enthousiasme. Le mot lui-même, largement récupéré par les compagnies, n'a plus l'effet d'un "Sésame, ouvre-toi". Il est devenu tout à fait naturel et normal de penser "Québec". C'est ainsi que même le thème de l'indépendance laisse indifférent de nombreux jeunes qui vivent de fait "indépendants" et pour qui le Canada "coast to coast" ne fait même plus partie de leur horizon mental. Ils sont déjà, avant la lettre, séparés. Nombreux aussi

1. M. Fournier et L. Maheu, "Nationalismes et nationalisation du champ scientifique québécois", Sociologie et Société, 7, 2 (1975), p. 89-115.

Tableau 4.16

Structure de classes au Québec

BOURGEOISIE CANADIENNE

MOYENNE BOURGEOISIE QUEBECOISE

- FRACTION TRADITIONALISTE
- FRACTION INDUSTRIALISTE

PETITE BOURGEOISIE QUEBECOISE

- FRACTION TRADITIONALISTE
- FRACTION TECHNOCRATIQUE

CLASSE OUVRIERE QUEBECOISE

- STRATE BUREAUCRATIQUE
- STRATE MANUELLE

sont leurs aînés qui en sont venus à adopter une position similaire. L'identité québécoise risque donc de devenir, dans les années qui viennent, un prérequis, une catégorie mentale officielle, sans nécessairement susciter les passions comme ce fut le cas pour la période 1960-1970. L'étiquette "Québec" à elle seule ne suffira plus : il faudra lui avoir ajouté un qualificatif. A travers une étude du programme du Parti Québécois, la formation la plus étroitement associée à cette québécitude, nous avons tenté de montrer que si les changements avaient été nombreux depuis 1970, ils ne débouchaient pas nécessairement sur un programme au contenu très précis au plan socio-économique. Bien sûr, le mouvement vers la social-démocratie est apparent et est réflété par l'insistance que l'on met sur le coopératisme, un code d'investissement, l'abolition des pires formes d'injustices sociales et sur quelques expériences de cogestion ouvrière[1]. Mais ce programme demeure avant tout un catalogue de mesures pour satisfaire si possible toutes les catégories de Québécois. Si le projet nationaliste du Parti Québécois et des autres formations politiques s'est précisé depuis 1965, on ne peut pas en dire autant de leurs projets socio-économiques qui demeurent encore fort imprécis. On l'a vu dans le cas du P.Q. où c'est la question constitutionnelle qui semble être la principale motivation des électeurs de ce parti et non le programme socio-économique. Peut-être faudra-t-il que cette fameuse question nationale soit réglée avant que l'on puisse y arriver. Peut-être. Mais d'après l'expérience des 15 dernières années, une telle solution n'est peut-être pas pour demain. Il est très possible d'envisager un Québec qui, au cours de la période 1975-2001, continuera à s'interroger sur sa destinée collective avec la même sincérité que lors de la période 1960-1975. L'interrogation aura un air de "déjà-vu", mais cela ne l'empêchera pas de mobiliser de nouvelles générations.

---

1. Ne soyons pas méchant : ne parlons pas du Jour...

Si notre diagnostic final est aussi incertain, c'est que le phénomène à analyser est lui aussi relativement ambigu. Une première lecture de l'idéologie social-démocrate du P.Q., de son projet de référendum et de ses hésitations nous laisse croire que ce parti apporte avant tout un peu plus de "vaseline" à un système québécois qui y nage déjà passablement. Mais une deuxième lecture nous force immédiatement à réajuster notre tir; sans trop le rechercher, le P.Q. constitue sans aucun doute la plus sérieuse menace à l'idéologie dominante actuellement en place. Quoique l'on pense du caractère progressiste ou non du programme péquiste, il faut tout de même admettre que les choses ne seraient plus les mêmes au lendemain d'une victoire péquiste. On l'a très bien compris à Ottawa, chez la bourgeoisie canadienne et ses alliés parmi la petite bourgeoisie québécoise. Seules les forces progressistes québécoises semblent encore l'ignorer.

C'est donc sur une note relativement équivoque que nous terminons ce chapitre. Oui, la valeur nationale constitue une tendance lourde de la société québécoise des années 1960-75; oui, cette tendance constitue un fait porteur d'avenir en ce sens qu'elle devrait se maintenir et même s'incruster, avons-nous dit, comme catégorie mentale. Quant à l'avenir qu'elle nous propose, il est encore trop tôt pour en préciser le contenu socio-économique. Il est aussi trop tôt pour déterminer si oui ou non cela se fera dans le cadre d'une province ou dans celui d'un pays.

Chapitre 5

L'AUTORITE, OU LA POLITISATION DU POLITIQUE AU QUEBEC

La politique, avons-nous dit, au chapitre 1 et surtout dans notre premier rapport, constitue l'un des terrains privilégiés qui nous révèle toute l'ambiguïté de cette société de capitalisme post-industriel, où mécanismes de récupération et forces de libération se côtoient si librement qu'il est souvent difficile de les distinguer. Cette confusion, fut-il souligné, n'est pas du tout étrangère à la facilité avec laquelle le capitalisme a réussi jusqu'ici à se maintenir et à s'adapter. Cette confusion n'est pas un épiphénomène engendré de façon artificielle. La récupération et la libération dont il est fait ici mention ne sont pas qu'illusion. Certes, il est relativement plus facile de le constater dans le cas des mécanismes d'oppression et de récupération. Ainsi, Marcuse a très bien démontré que même la liberté, lorsqu'elle est "réeglementée par un ensemble répressif, peut devenir un instrument de domination puissant[1]". Mais cela demeure tout aussi vrai dans le cas des possibilités de libération, dont il ne faudrait pas s'acharner à nier l'existence sous peine de contribuer à son tour à cette domination que l'on se plaît pourtant à dénoncer.

Dans ce chapitre, nous chercherons à démontrer que la vie politique québécoise, peut-être à cause d'une situation culturelle, économique et géo-politique particulière, n'est pas encore tout à fait l'univers clos et enfermé que décrit Marcuse. Pour les fins de notre analyse, nous avons choisi deux phénomènes - celui de la pénétration gouvernementale et celui de la politisation et de la participation accrue des citoyens - qui nous sont apparus comme autant de lignes de force de l'évolution politique du Québec depuis vingt ans. Il est entendu qu'en discutant de ces deux thèmes, nous n'avons pas la prétention de résumer en quelques pages toute la richesse de l'univers politique québécois.

---

1. H. Marcuse, L'Homme unidimensionnel, Paris, Editions de Minuit, 1968, p. 35.

5.1 La pénétration gouvernementale et bureaucratique

Cette pénétration gouvernementale accrue depuis quinze ans, elle s'exprime de diverses façons : dans une conception différente du rôle de l'Etat, tant en matière économique que dans les secteurs du bien-être, de l'éducation, de la culture et de la recherche scientifique, dans la multiplication des structures et des paliers administratifs et dans la façon même de prendre des décisions.

5.1.1 Le rôle de l'Etat

S'il y a accord pour constater que les élites traditionnelles se sont toujours profondément méfiées de l'activité étatique, l'unanimité n'est pas aussi grande dans le cas de cette redécouverte du rôle de l'Etat qui aurait surgi avec 1960. C'est donc en y apportant un certain nombre de nuances qu'il faut montrer comment l'Etat québécois a pris une importance de plus en plus grande depuis maintenant plus de quinze ans.

5.1.1.1 Le rôle traditionnel

Ce qui caractérise avant tout le rôle de l'Etat québécois avant 1960, ce n'est pas tellement son absence totale que son caractère supplétif et parcellaire. L'Etat est là avant tout pour compléter, favoriser, sanctionner. A l'occasion, cette fonction supplétive inclut aussi un contrôle, mais celui-ci n'est exercé qu'à la dernière minute. Dans aucun cas il ne s'agit pour l'Etat de définir une politique, et encore moins de la mettre en application. On laisse ce soin au secteur privé. Ce ne sont pas les exemples qui manquent.

Dans le secteur hydro-électrique, on aurait pu s'attendre à un rôle actif de la part des divers gouvernements, vu l'importance de cette ressource au Québec et son importance dans la mise en place et la

distribution géographique de l'industrialisation. Certes, il y eut bien la nationalisation de la Montreal Light, Heat and Power par le gouvernement Godbout en 1943, mais il s'agissait là avant tout d'une décision électorale fondée sur des considérations propres à l'électorat montréalais plutôt que d'une décision qui aurait été inscrite dans une politique de développement économique[1]. Le gouvernement unioniste qui suivit celui d'Adélard Godbout avait très bien saisi les implications de cette intervention puisqu'il s'opposa de façon constante à la nationalisation des autres compagnies d'électricité[2].

Dans le secteur économique, on aurait pu s'attendre à une politique d'exploration et d'exploitation des richesses naturelles, si importantes au Québec[3], et ainsi, à une politique de développement des territoires du nord. De telles politiques existent dans des pays très libéraux comme les Etats-Unis ou l'Allemagne fédérale. Or l'exploitation minière a été presque entièrement laissée aux initiatives individualisées des grandes entreprises étrangères, le gouvernement n'étant à peu près là que pour recevoir les redevances, d'ailleurs souvent ridiculement basses, comme l'enquête de la Commission Salvas l'a montré. Même lorsque le Québec se trouvait en position de force, dans le secteur de l'amiante, par exemple, le gouvernement n'eut pas de politiques de transformation minimale en sol québécois, contrairement au gouvernement ontarien dans le cas du nickel.

Dans le secteur social, il est tout aussi facile de montrer le retard du Québec et l'effacement gouvernemental. Ce n'est qu'en 1931, 14 ans après la Colombie-Britannique que le Québec se donna un ministère du

---

1. Décision, en fait, forcée par la situation financière désastreuse de cette compagnie.
2. En fait, dès 1936, M. Duplessis avait refusé la nationalisation de l'électricité, ce qui entraîna la rupture entre son parti et celui de l'Action Libérale Nationale.
3. La constitution de 1867 est très spécifique sur la propriété (et ainsi sur le contrôle) du sous-sol québécois par le gouvernement du Québec.

Travail; c'est aussi dix ans en retard sur cette même province, soit en 1933, que le Québec commença à réglementer la semaine de travail. Qu'il s'agisse du travail féminin, du salaire minimum, des vacances payées, de la sécurité industrielle, le Québec a toujours été parmi les provinces les plus lentes à réagir officiellement[1].

Dans le secteur du bien-être social, la loi de 1921 avait certes fait du bien-être une responsabilité de la collectivité, mais la même loi avait aussitôt délégué cette autorité aux institutions privées, qui jouissaient à cet effet de subventions publiques. Ce mode d'organisation était aussi prédominant dans l'éducation.

Il est facile de comprendre comment une telle politique d'abstentionnisme pouvait rencontrer l'accord des élites traditionnelles, en particulier du clergé et des investisseurs étrangers. Mais cette idéologie anti-étatique[2] était-elle aussi largement répandue dans la population ? Un sondage réalisé à "l'aube" de la Révolution tranquille nous permet d'en douter, du moins pour cette date (tableau 5.1). Ainsi, une majorité (69 %) des répondants est d'avis qu'un système étatique d'allocations familiales ne constitue pas une menace contre la famille canadienne-française, tandis que d'aussi fortes majorités se déclarent d'avis qu'il n'existe pas de complôt contre la religion ("sortir le Bon Dieu de nos écoles") et que l'assurance-santé obligatoire est une bonne chose. De la même façon, on croit que le gouvernement provincial peut agir pour remédier au chômage. Par contre, les réponses à la question sur les modes d'intervention en matière de subventions scolaires portent à croire que l'on souhaite une plus grande participation financière de l'Etat sans que cela ne

1. A l'exception, peut-être, de certaines lois comme celle qui était destinée à mieux protéger les travailleurs contre les employeurs malhonnêtes (en 1885), comme nous le verrons au chapitre 7.
2. C'est la thèse de M. Brunet, "Trois dominantes de la pensée canadienne-française : l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme", dans La Présence anglaise et les Canadiens, Montréal, Beauchemin, 1958.

Tableau 5.1

Attitudes des Québécois face à certaines mesures sociales en 1960 en pourcentage

Mode de distribution des octrois à l'éducation		Assurance-santé obligatoire	
Statutaires	23	oui	77
Discrétionnaires	53	non	13
NSP, autres	23	NSP	10
Allocations familiales: sont-elles une menace ?		**Ce que le gouvernement provincial peut faire contre le chômage**	
oui	16	le plus possible	46
non	69	autant que d'autres	47
NSP	15	le moins possible	7
Complôt contre la religion dans les écoles			
oui	12		
non	68		
NSP	20		

Source : Groupe de recherche sociale, Les Electeurs québécois, Montréal, GRS, 1960.

fasse nécessairement partie d'une politique gouvernementale. On préfère des octrois discrétionnaires, laissés au bon plaisir du ministre, à des octrois statutaires impliquant une volonté de planifier à plus long terme.

En résumé, l'anti-étatisme dont il est souvent fait mention pour décrire les attitudes politiques des Québécois d'avant 1960 n'implique pas nécessairement un refus de voir le gouvernement intervenir. Qu'il s'agisse de l'éducation, du bien-être ou du chômage, on accepte une telle activité gouvernementale, mais on préfère voir le gouvernement réagir à la suite d'un problème donné, on ne veut pas qu'il prenne les devants et surtout pas qu'il planifie à l'avance son intervention. C'est le règne de "l'ad-hocracie".

5.1.1.2 La redécouverte de l'Etat[1]

Aussi, l'un des secteurs d'activité où la Révolution Tranquille semble avoir eu l'effet le plus visible est sans contredit celui du rôle de l'Etat. Par une sorte de révélation, les Québécois auraient découvert après le 22 juin 1960 les possibilités d'action que leur conférait leur contrôle de l'Etat québécois. Ainsi, pour G. Gagnon et L. Racine, qui demeurent cependant sceptiques devant les résultats de ce "développement en miettes", la période d'après 1960 a été caractérisée par une volonté de l'Etat de moderniser le Québec en mettant "en place les conditions nécessaires au développement en même temps qu'il suscitait non seulement des transformations au niveau de la gestion des affaires publiques mais aussi des formes de participation,

1. Cette section emprunte largement aux deux études suivantes : D. Latouche, "La Vraie Nature... de la Révolution Tranquille", Revue canadienne de science politique, 7, 3 (1974), p. 525-536; "Le Québec : une société bien ordinaire", dans E. Cloutier et D. Latouche (éd.), Le Système politique québécois, Montréal, Hurtubise-HMH, à paraître.

F2

de contestation et des types de revendications nouveaux[1]". Sur la base de telles considérations[2]. on en vient à suggérer qu'à partir de 1960, l'Etat québécois a pris le relais d'un secteur privé non dynamique et ce, par une politique planificatrice (O.P.D.Q.), par des initiatives de grande envergure (Hydro-Québec, S.G.F., SOQUEM) et par des subventions de toutes sortes. D'où la conclusion que le Québec rejoignait en cela les autres sociétés occidentales, qu'on les appelle post-industrielles ou capitalistes monopolistes d'Etat, sociétés qui, toutes, accordent un rôle privilégié à l'Etat.

J. Parizeau a récemment émis de sérieux doutes non seulement sur les résultats de cet interventionnisme d'Etat, mais aussi sur l'existence même d'une politique cohérente d'intervention. Il écrit à ce sujet :

> Admettons, en premier lieu, que l'Ontario s'engageant dans les subventions, le Québec ne pouvait pas faire autrement. Admettons aussi que le système des subventions donne lieu à des déclarations spectaculaires qui, pour l'homme politique, ne sont jamais négligeables. Admettons aussi que ce système d'incitation donne l'impression de pouvoir agir très rapidement[3].

Pour J. Parizeau cette prétendue croissance accélérée du secteur public québécois ne serait pas tellement l'indice de l'apparition d'une nouvelle politique ou mentalité économique chez les dirigeants québécois mais simplement la réponse québécoise à une action ontarienne, elle-même une réponse aux initiatives d'un gouvernement fédéral qui, face à la récession de 1957-1961, décida d'atténuer sa politique peynésienne de centralisme économique au moyen de diverses politiques

---

1. G. Gagnon et L. Racine (éd.), Québec 1960-1980 : La crise du développement, Montréal, Editions HMH, 1974, p. 22.
2. A. Raynauld, Le Rôle de l'Etat, Montréal, Editions du Jour, 1962; Parti Québécois, Le Rôle de l'Etat dans l'économie, Montréal, Editions du Parti Québécois, 1969; Fédération des Travailleurs du Québec, L'Etat, rouage de notre exploitation, Montréal, F.T.Q., 1971; Léon Dion, "Une tâche première : revaloriser l'appareil politique", dans C. Ryan (éd.), Le Québec qui se fait, Montréal, H.M.H., 1974, p. 49-55.
3. J. Parizeau, "Le Québec remet-il en cause le rôle même du secteur public", dans C. Ryan (éd.), op.cit., p. 119.

à caractère régional. Dans la mesure où Ottawa et l'Ontario décidaient de s'engager à fond dans des politiques de subventions et de soutiens à l'entreprise privée, le Québec se devait, quel que soit le gouvernement en place, d'emboîter le pas. Il ne faudrait donc pas y voir alors une grande victoire de la Révolution Tranquille. Il y a peut-être là une tendance lourde du développement québécois récent, mais il y a lieu de s'interroger sur le caractère autonome de cette tendance. C'est peut-être une tendance lourde par "imitation", induite par l'action des "autres". C'est un peu malgré lui, pour suivre l'exemple du Canada et de l'Ontario, que le Québec a redécouvert l'importance de l'Etat et qu'il a fait sienne cette importante caractéristique de la post-industrialisation.

5.1.1.3 Les nouvelles fonctions

C'est dans le domaine budgétaire qu'il est le plus facile de ramener à une plus juste dimension le prétendu impact de la Révolution Tranquille quant au rôle de l'Etat. Y a-t-il eu durant la période 1960-65 une redéfinition des fonctions de l'Etat québécois, redéfinition qui aurait entraîné des répercussions sur le budget de la Province ?

Au tableau 5.2, on pourra remarquer que même lorsqu'ils sont exprimés en dollars constants pour tenir compte de l'inflation, les dépenses du gouvernement québécois ont connu un bond formidable entre 1945 et 1970. Ainsi, en 1970, il en coûte plus cher au gouvernement québécois d'administrer son service de la dette qu'il ne lui en coûtait en 1945 pour administrer toute la province. De plus, c'est durant la période 1960-65 que cette augmentation atteint les pourcentages les plus impressionnants[1].

1. Une partie de cette augmentation est due cependant aux transferts de points d'impôts du gouvernement fédéral au gouvernement québécois après que celui-ci se fut retiré de plusieurs plans conjoints:: des revenus accrus entraînent des dépenses accrues. Mais ce changement structurel n'en augmente pas moins l'importance du gouvernement québécois, même si cette augmentation s'est faite "au détriment" du fédéral.

Bénéficiant d'une baisse régulière du taux de natalité, qui passe de 28.3 à 16.3 pour mille habitants entre 1959 et 1968, le Québec connaît durant la même période une augmentation considérable de ses dépenses gouvernementales per capita, qui passent de $90.8 par Québécois en 1959 à $225.6 six ans plus tard.

Tableau 5.2

Evolution des dépenses totales du gouvernement québécois entre 1945 et 1970

Année	Dépenses totales[1]		
	$ constants en millions	Per capita, $ constants	En % de la D.N.B.[2]
1945	121.5	33.8	3.7
1950	204.9	66.2	4.7
1955	325.4	72.0	5.4
1959	456.0	90.8	6.3
1960	564.8	109.8	7.5
1965	1,282.1	225.5	12.5
1970	1,881.1	313.0	14.6

Source : Contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'est pas facile d'établir les montants annuels des dépenses du gouvernement québécois, et ce, même pour une période aussi brève que celle-ci. Pour y arriver, nous avons utilisé les sources suivantes : Annuaire du Québec, 1945-1972; ministère de l'Industrie et du Commerce, Tableaux types des comptes du Québec (1970); Etudes statistiques des dépenses du gouvernement du Québec; Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, Montréal, 1945; Financial Statistics of Provincial Governments, Ottawa, BFS 68-207, 1949-1972; National Accounts, Income and Expenditure, Ottawa, BFS 13-001, 13-201, 1945-1972.

1. Dépenses ordinaires plus dépenses en immobilisations.
2. Dépense nationale brute.

Non seulement y a-t-il une augmentation plus considérable des capacités de l'Etat québécois durant la période de la Révolution Tranquille que dans les deux périodes qui précèdent, mais cet accroissement s'accompagne aussi d'une intensification du rôle de l'Etat par rapport aux agents privés de production[1]. Ainsi, de 6.3 % qu'elle était en 1959, la part des dépenses gouvernementales dans la dépense nationale brute (DNB) au Québec est passée à 12.5 % en 1965, soit une augmentation à un taux annuel moyen de 12.1 %. Par comparaison, ce taux n'est que de 3.9 % pour la période 1945-1959. Mais cet accroissement rapide des dépenses gouvernementales et de leur importance dans la vie économique de la province a-t-il nécessairement entraîné une expansion et une réorientation des responsabilités de l'Etat ? En effet, il est possible de concevoir que l'Etat québécois, disposant, grâce à l'augmentation du niveau de vie et de la productivité économique, de capacités d'intervention accrues, se soit néanmoins contenté d'accroître sa participation dans les secteurs où il oeuvrait déjà sans chercher à s'imposer dans de nouveaux secteurs.

Pour répondre à cette question, nous avons réparti les dépenses gouvernementales entre les catégories fonctionnelles habituelles et examiné leur évolution depuis 1945 (tableau 5.3).

Dans le tableau 5.3, on relève, entre autres, les points suivants :

1. Une augmentation considérable de l'importance accordée aux secteurs de la santé, du bien-être et de l'éducation, qui passent durant cette période de 34.7 % (en 1945) à 67.4 % (en 1969) de l'ensemble des dépenses gouvernementales;

---

1. Les trois prochains tableaux et les textes qui les accompagnent sont tirés de P.A. Julien, P. Lamonde et D. Latouche, L'Avenir des métiers d'art au Québec, op. cit., p. 155-161.

2. la chute vertigineuse des dépenses consacrées aux transports et aux ressources naturelles, qui n'accaparent plus que 13.7 % des dépenses en 1969 contre 35.7 %, 24 ans plus tôt;

3. une baisse non moins importante dans les dépenses consacrées à l'administration, à la protection des personnes et de la propriété et au service de la dette. La part relative du groupe formé par ces trois catégories tombe de 29.5 % en 1945 à 11.5 % en 1969;

4. L'assainissement indéniable des finances publiques sous le régime duplessiste - dont le bilan, après tout, n'est pas uniquement négatif : la proportion du service de la dette publique n'accapare plus que 3.7 % du budget en 1960, contre 15.7 % en 1945.

Ces changements révèlent une modification certaine des priorités de la classe dominante québécoise entre 1945 et 1969. On cesse de s'intéresser de façon prioritaire au développement de l'agriculture, de la colonisation et des ressources naturelles pour donner la priorité aux besoins d'une société urbanisée. Alors que l'Union nationale de Maurice Duplessis prêtait une attention particulière à la construction et à l'entretien des routes, les gouvernements qui vont lui succéder se préoccupent de prendre en charge la santé, la sécurité sociale et l'éducation des québécois. De plus, si on examine de près le budget gouvernemental des récentes années, on y découvre de nombreux postes inconnus vers 1945 : environnement, institutions financières, affaires culturelles, immigration, affaires intergouvernementales.

Mais la Révolution Tranquille (1960-1965) a-t-elle joué un rôle déterminant dans le changement de priorités que nous pouvons détecter entre 1945 et 1969 ? Ou s'agit-il au contraire de changements qui se sont implantés graduellement d'année en année, peut-être sous l'influence de facteurs extérieurs, comme les politiques du gouvernement fédéral par exemple ?

Tableau 5.3

Dépenses nettes du gouvernement québécois par catégorie fonctionnelle entre 1945 et 1969 en pourcentage

Catégories	1945	1950	1955	1960	1965	1969
Administration	7.8	7.1	4.9	3.5	3.0	3.8
Protection	6.0	4.5	4.1	5.2	3.9	3.5
Transports et communications	20.2	29.3	27.0	25.8	17.3	9.4
Santé	11.4	15.8	18.3	12.8	17.3	24.6
Bien-être	8.2	8.1	5.9	12.5	10.9	14.1
Récréation et culture	0.1	0.1	0.2	0.8	0.4	1.1
Education	15.1	20.4	21.2	22.8	27.4	28.7
Ressources naturelles	15.5	5.9	10.4	9.9	5.5	4.3
Commerce et industrie	—	—	—	0.8	1.1	0.7
Dette	15.7	8.8	6.8	3.9	5.3	4.2
Autres	—	—	1.2	2.0	7.9	4.9
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Annuaire du Québec, 1965-1970; Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 1956.

1. Dépenses ordinaires moins les remboursements provenant de contributions fédérales ou des particuliers.

Le tableau 5.4 nous fournit les corrélations entre les distributions des dépenses par catégorie pour six années témoins (1945, 1950, 1955, 1960, 1965 et 1969). On y remarque que la corrélation entre la répartition des dépenses de 1945 et celle de 1969 n'est que de .45, c'est-à-dire que seulement 20 % des dépenses de 1969 peuvent être expliquées par les dépenses de 1945. Ce faible coefficient de corrélation confirme que l'ordre des priorités du gouvernement québécois de 1969 est profondément différent de celui de 1945.

Le tableau 5.5 confirme aussi que 1960 marque une certaine rupture dans la répartition du budget puisque la corrélation entre la répartition de 1960 et celle de 1965 est plus faible (.88) que la corrélation entre les répartitions de 1950 et 1955 (.97), de 1955 et 1960 (.95) et de 1965 et 1969 (.92). Par contre, le fait que la corrélation entre la répartition des dépenses de 1945 et celle de 1950 soit plus faible (.83) que la corrélation entre les dépenses de 1960 et de 1965 nous porte à croire que la période 1945-1950 est plus importante que la période 1960-1965 pour expliquer les changements de priorités de l'Etat québécois. La période de l'après-guerre aurait donc été déterminante pour l'évolution du système politique québécois. C'est durant ces années d'expansion économique rapide qu'auraient été prises les décisions politiques qui viendront jeter les bases du Québec moderne. La Révolution Tranquille n'aurait donc rien modifié à ces orientations mais les aurait tout simplement accentuées et accélérées. De fait si on extrapole, à partir des dépenses de la période 1945-1960, la répartition des dépenses pour l'année 1965, on arrive avec une différence considérable entre ce qui a été effectivement dépensé (1,391.6 millions) et ce que l'Union Nationale aurait probablement dépensé (923.0 millions) si elle avait gardé le pouvoir. La Révolution Tranquille a donc effectivement multiplié considérablement le rythme d'accroissement des capacités financières de l'Etat[1]. Par

1. Multiplication facilitée, il est vrai, par la très bonne situation financière de la province au début de la décennie 1960.

contre, cette même Révolution Tranquille ne semble pas avoir modifié la répartition de ces capacités selon les catégories fonctionnelles. Ainsi, alors que notre extrapolation avait prévu qu'en 1965, 29.3 %, des dépenses gouvernementales seraient affectées au bien-être et à la santé, 29.2 % des dépenses de 1965 y ont été réellement affectées. De fait le coefficient de corrélation entre la répartition des dépenses extrapolées et la répartition des dépenses effectives est de .98. On peut donc dire que si la Révolution Tranquille a multiplié les capacités d'intervention de l'Etat, celles-ci ont cependant continué d'être réparties selon la tendance établie durant la période 1945-1960. La Révolution Tranquille, malgré tous les bouleversements et l'impact qu'elle a eus, n'a donc pas déclenché une réorientation d'envergure des priorités collectives des Québécois.

Tableau 5.4

Corrélations entre les distributions des dépenses nettes du gouvernement québécois par catégorie fonctionnelle[1], 1945-1969

Années	1945	1950	1955	1960	1965	1969
1945						
1950	0.83					
1955	0.84	0.97				
1960	0.80	0.92	0.95			
1965	0.59	0.81	0.95	0.88		
1969	0.45	0.64	0.62	0.71	0.92	

Source : tableau 5.3.

1. Il s'agit du coefficient de corrélation r de Pearson.

Résumons. Il ne saurait faire aucun doute que les dépenses de l'Etat Québécois ont augmenté à un rythme accéléré depuis 1960. Avec la Révolution Tranquille et l'inflation aidant, les divers gouvernements québécois se sont soudainement mis à dépenser tout ce qui pouvait leur tomber sous la main. En ce sens, le poids de l'Etat québécois s'est nécessairement fait sentir. Mais cette nouvelle présence financière de l'Etat ne s'est pas accompagnée de réorientations collectives profondes. On a continué à dépenser selon les mêmes patterns que pendant la période 1945-1960. Mais parce que les dépenses ont atteint le seuil d'une masse critique, l'Etat québécois, peut-être pour la première fois, paraît capable d'exercer une influence déterminante et soulève ainsi des attentes. C'est ce que l'on a appelé "revolution of rising expectations". Pendant quelques années, le système québécois semble pouvoir fournir plus (réforme de l'éducation, de la fonction publique, nationalisation de l'électricité, assurance-hospitalisation) que ce qu'on lui demande effectivement (graphique 5.1). A partir de 1965, tout redevient cependant "normal" et les attentes, de nouveau dépassent les capacités et croissent même à un rythme beaucoup plus rapide qu'elles.

Ce sont ces dépenses gouvernementales accrues qui ont permis à l'économie québécoise, et l'analyse de J. Vézina vient le confirmer, de connaître un taux de croissance exceptionnel entre 1960 et 1966. Par la suite ces mêmes dépenses empêcheront le chômage d'atteindre des taux catastrophiques durant les récessions de 1967-1971 et 1974-1976.

Cependant, si 1960 n'a pas marqué la brisure que l'on suppose très souvent, cela ne nie pas le phénomène de l'existence d'un rôle

---

1. J. Vézina, "Les gouvernements", chapitre XI de Le sous-système économique, Montréal, rapport intérimaire du G.I.P.Q., 1976, p. 26.

Graphique 5.1

La sur-capacité du système québécois entre 1960 et 1965

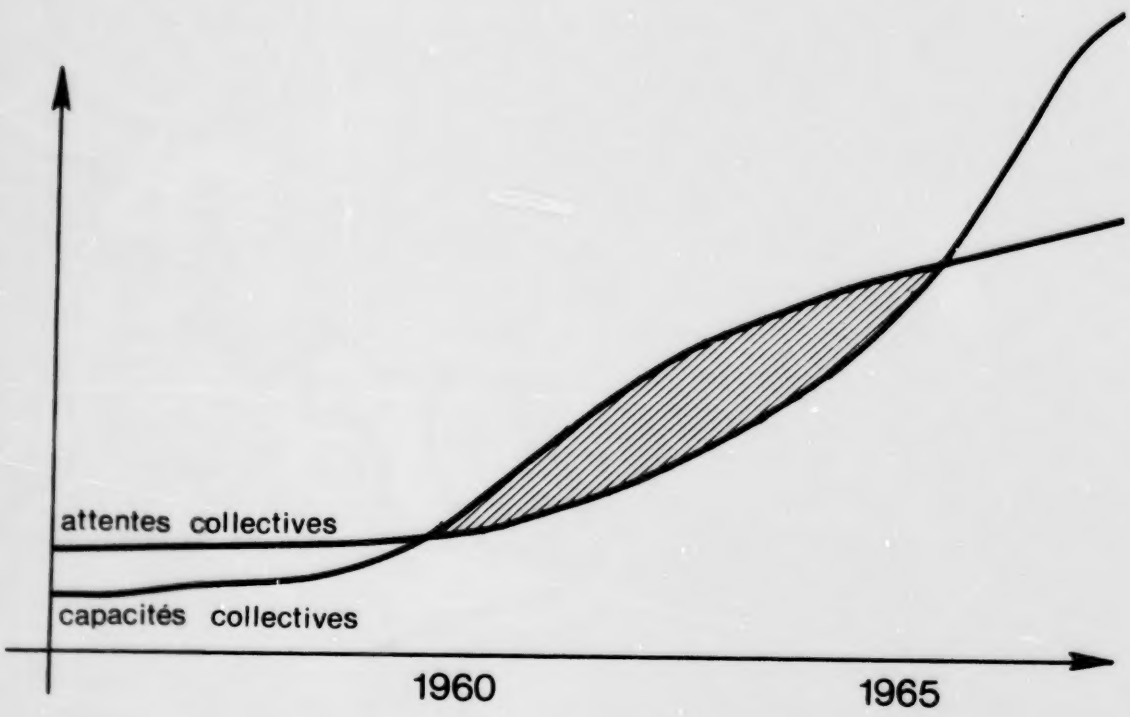

pour l'Etat Québécois. Bien au contraire. C'est peut-être parce qu'il ne s'agit pas là d'une création instantanée de 1960 qu'il faut choisir d'y voir une tendance encore mieux établie. Cette tendance revêt plusieurs aspects[1] :

1) L'initiative de formuler une problématique, de mettre en branle des projets pilotes, de suggérer, de commencer ou même de cesser quelque chose a été en quelque sorte monopolisée par l'Etat; ce dernier ne se contente plus de réagir. C'est particulièrement vrai du fédéral.

2) C'est du côté de l'Etat que l'on trouve maintenant, du moins formellement, le pouvoir et l'autorité, fait que l'étude des budgets gouvernementaux ne nous révèle certainement pas. La hiérarchie religieuse, les congrégations, les organisations privées, qui, auparavant, constituaient souvent l'autorité finale en matière d'éducation, de santé et de bien-être, ont été reléguées très loin à l'arrière-plan. Pouvoir et autorité formels disons-nous, car à côté, et nous serions tentés de dire au-dessus, de l'Etat provincial, il y a aussi l'Etat fédéral qui, par ses programmes conjoints, ses capacités financières, et son pouvoir de légiférer dans l'intérêt "national", vient limiter sérieusement le nombre de degrés de liberté de l'administration provinciale, et ce, même dans des domaines qui, comme l'éducation, sont constitutionnellement de juridiction provinciale.

3) La force d'attraction de la bureaucratie gouvernementale constitue elle aussi un phénomène nouveau. Avant 1960, un emploi gouvernemental, obtenu par faveurs interposées, était le plus souvent considéré comme une récompense ou charité. On y terminait sa carrière ou on

1. On en trouvera une discussion intéressante dans D. Postgate and K. McRoberts, Quebec : Social Change and Political Crisis, Toronto, McClelland and Stewart, 1976, p. 117-118.

s'y "casait" pour la vie, mais dans un cas comme dans l'autre, on n'y faisait pas carrière. Depuis 1960, et malgré quatre élections et deux changements de gouvernement, une carrière dans la fonction publique est considérée comme un débouché envié par les finissants universitaires, surtout, on remarque un va-et-vient constant entre les secteurs privé, public et universitaire; dans le cadre de la recherche notamment[1]. Certes, ce va-et-vient n'est pas toujours constant et conduit depuis quelques années à un "exode" vers le gouvernement fédéral. Mais contrairement à la période d'avant 1960, cet exode n'apparaît pas comme permanent et l'on semble devoir revenir un jour ou l'autre vers le Québec, autre exemple de la force d'attraction de celui-ci.

4) Les structures constituent aussi un autre indice de cette prédominance de l'Etat québécois. Dès qu'un secteur d'activité est "reconnu", on s'empresse de créer un organisme pour y oeuvrer. Cette structure, par les hommes et les budgets qu'elle implique, assure la permanence de la présence étatique. Nous reviendrons là-dessus à la section suivante.

5) Finalement, cette importance accrue de l'Etat est rendue possible par le caractère systématique de la présence étatique. Il s'agit bel et bien d'un *réseau* d'organismes *autonomes* : régies, comités, commissions, conseils, centres, services, bureaux, sociétés, offices, commissariats, sociétés, caisses, tribunaux, tous reliés entre eux par des liens organiques, par les personnes qui les composent ou par les tâches qu'il accomplissent. C'est une toile d'araignée que l'Etat a tissée et ce quadrillage est peut-être fragile en un point donné, mais c'est de l'ensemble que lui vient sa force.

---

1. Voir à ce sujet P.-A. Julien, P. Lamonde et D. Latouche, La Mobilité des chercheurs au Québec, Conseil des politiques scientifiques, Gouvernement du Québec, 1975.

Avant donc de porter un jugement sur ce rôle accru de l'Etat québécois, il nous faut parler plus en détail de la structuration de cette présence étatique.

5.1.2 Le quadrillage bureaucratique

Le quadrillage bureaucratique existe sur deux plans : celui des hommes qui l'animent et celui des organismes qui définissent son pourtour.

5.1.2.1 Des structures et des hommes

Depuis 1960, le nombre de fonctionnaires provinciaux (administrations et régies) a augmenté de façon considérable (tableau 5.5). De 6,770 qu'ils étaient en 1933, ils sont passés à 30,000 en 1960 et à 52,140 en 1968. Pour la période 1960-1968, il s'agit d'une augmentation assez phénoménale (de l'ordre de 69 %). On remarque cependant un certain plafonnement à partir de 1969, ce qui indiquerait qu'au niveau de l'appareil central d'autorité, le plein des fonctionnaires a plus ou moins été fait et que le rattrapage est maintenant terminé. Cela est confirmé par le fait que le principal moyen qu'a un directeur de service de combler un poste est d'utiliser le canal d'une mutation inter ou intra-ministérielle plutôt que d'ouvrir un concours : dans ce dernier cas, les délais sont énormes et on risque en outre d'avoir à justifier plus longuement cette décision d'accroître les effectifs.

Cette fonction publique québécoise est maintenant une force avec laquelle il faut compter. Par son ampleur, elle pèse considérablement sur les dépenses budgétaires du gouvernement. La pénétration syndicale qui s'y est opérée a, elle aussi, beaucoup modifié les règles du jeu politique. Finalement une telle masse constitue une force d'inertie capable de mettre en échec des décisions gouvernementales, si importantes soient-elles. On en arrive donc à la conclusion

Tableau 5.5

Les effectifs de l'administration québécoise, 1933-1970

Date	Administrations et régies	Entreprises publiques	Total	Employés par '000 habitants
1933	6,770	1,302	8,072	2.51
1944	12,852	3,346	16,198	4.57
1950	17,141	?	?	?
1955	22,262	6,044	28,302	6.20
1960	29,298	7,460	36,766	7.13
1965	41,847	14,411	56,258	9.94
1968	52,140	20,056	72,196	12.18
1969	53,301	18,569	71,870	12.01
1970	53,700	16,366	70,066	11.65

Sources : J. I. Gow, "L'Administration publique au Québec" dans E. Cloutier et D. Latouche (éd.) : Le système politique québécois, Montréal, Hurtubise-HMH, à paraître; Journaux de l'Assemblée législative du Québec, vol. 67, 1933, p. 116; Annuaire du Québec; Gérard Lapointe, Essai sur la fonction publique québécoise, Ottawa, Information Canada, 1971. Provincial Government Employment, Bureau fédéral de la statistique, Ottawa, Imprimeur de la Reine, trimestriel (72-007).

paradoxale que tous les changements[1] survenus dans l'origine, la compétence et l'orientation professionnelle de la fonction publique québécoise ont à toutes fins utiles été considérablement neutralisés par l'ampleur même de cet appareil administratif qu'aucun gouvernement, aucune idéologie, aucun parti ne peut prétendre contrôler entièrement. Dans les meilleures des circonstances peut-on espérer parler d'esprit de corps, de motivation, de sens des responsabilités ou d'enthousiasme dans un corps constitué de 50,000 fonctionnaires.

Si la tentation, pendant les belles années de la Révolution Tranquille, a été de multiplier les fonctionnaires, ce mouvement s'est aussi accompagné d'un choix délibéré de multiplier ad infinitum les institutions administratives. Au niveau ministériel, tout d'abord, il y a eu la création de nouveaux ministères ou quasi-ministères (affaires culturelles, consommation, environnement, immigration, Office franco-québécois pour la Jeunesse, Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports), ce qui confirme l'importance qu'ont prise certains secteurs d'activité, à un point tel qu'ils sont maintenant jugés dignes de faire l'objet de querelles administratives et partisannes. Mais cette création de nouveaux ministères (11 entre 1960 et 1970) apparaît finalement comme un phénomène secondaire si on le compare à la prolifération d'institutions administratives plus ou moins autonomes qui parsèment maintenant le paysage politico-administratif québécois.

Suivant la terminologie d'A. Gélinas[2] il faut tout d'abord distinguer entre décentralisation et déconcentration, cette dernière n'impliquant

---

1. Voir les nombreuses études qui existent sur le sujet : P. Garant, La Fonction publique canadienne et québécoise, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1970; G. Lapointe, Essais sur la fonction publique québécoise, Ottawa, Imprimeur de la Reine, recherche effectuée pour le compte de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1966; Anonyme, "Révolution et tranquilité dans l'administration", Cité Libre, 16 (1965), p. 16-33; J.I. Gow (éd.), Administration publique québécoise : textes et documents, Montréal, Beauchemin, 1970.
2. A. Gélinas, Organismes autonomes et centraux, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1975.

ni la rupture du lien hiérarchique ni la constitution d'une entité légale distincte, mais une simple délégation d'autorité (sans qu'il y ait partage de celle-ci). Au Québec, la déconcentration s'est faite soit sur une base fonctionnelle, par la subdivision des tâches en diverses unités administratives à l'intérieur d'un ministère (directions générales, services...), soit sur une base territoriale, par la création de bureaux régionaux ou locaux d'un ministère. Il s'agit ici d'un phénomène propre aux bureaucraties, et sur lequel nous ne nous attarderons pas.

Plus révélatrice est la décentralisation administrative, tant fonctionnelle que territoriale. Par la première, on cherche à accroître la spécialisation dans un secteur d'activités déterminé, tandis que la décentralisation territoriale vise avant tout à accroître l'adaptation d'une activité et l'accessibilité à des services au profit des populations régionales ou locales. A. Gélinas a établi une série de six causes à ce mouvement de décentralisation qu'a connu le Québec depuis 1960 :

1. L'inhabilité des structures centrales existantes à permettre l'exercice de certaines fonctions spéciales (consultation, examen, conciliation, gestion commerciale);
2. l'inhabilité de ces structures à satisfaire certaines exigences démocratiques;
3. la recherche d'une diffusion du pouvoir;
4. la crainte du patronage;
5. le désir d'échapper au contrôle des organismes centraux;
6. la volonté de mettre en évidence une activité déterminée.

La liste des exemples de décentralisation qu'il fournit est impressionnante : elle comprend plus de 157 organismes. Pour bien illustrer

l'étendue du pouvoir étatique québécois, nous reproduisons une liste de ses organismes consultatifs externes[1] (voir le tableau 5.6). Dans la majorité des cas, ces organismes sont de création récente. Ainsi, 64 des 66 organismes consultatifs du tableau 5.6 ont été créés après 1960. Il reste maintenant à évaluer les conséquences de cette décentralisation : entraîne-

Il reste maintenant à évaluer les conséquences de cette décentralisation : entraîne-t-elle nécessairement une plus grande participation des citoyens, ou ne sert-elle qu'à camoufler un autoritarisme encore plus prononcé ? Afin de faciliter la présentation, nous ferons cette évaluation en deux étapes : tout d'abord, mais dégagerons les conséquences positives de cette décentralisation, celles qui vont dans le sens d'une plus grande liberté pour les citoyens, leur permettant d'acquérir un pouvoir réel de contrôler les décisions qui les affectent directement. Nous montrerons ensuite comment ce même mouvement vers la décentralisation peut en fait servir à centraliser encore plus l'autorité en faisant miroiter aux yeux des citoyens des possibilités de participation aussi fictives qu'attirantes.

5.1.2.2 Les conséquences

Les conséquences de ce mouvement de déconcentration et de décentralisation sont nombreuses. La plus importante pourrait sans doute être la fragmentation de l'autorité politique qu'elle entraîne. Il continue certes d'exister un seul Etat (encore qu'au Canada il faille compter avec l'Etat fédéral, provincial et local), mais cet Etat parle avec plusieurs voix. Cela permet sans aucun doute à un

1. Cette liste ne comprend pas les 7 organismes judiciaires, les 10 organismes de régulation technique, les 26 organismes de gestion commerciale, les 22 organismes de gestion non commerciale, les 13 organismes d'enquête et les 13 organismes centraux.

Tableau 5.6

Les organismes consultatifs externes au gouvernement du Québec

Bureau de conciliation concernant le salaire minimum
Comité consultatif de la Régie des rentes
Comité catholique et Comité protestant de l'éducation
Comité consultatif concernant les agents de réclamation
Comité consultatif de la Régie de l'assurance-récolte
Comité consultatif de la Régie des marchés agricoles
Comité consultatif de l'immigration
Comité consultatif de l'Office du crédit agricole
Comité consultatif de la Place Royale
Comité consultatif du livre
Comité consultatif provincial de la main-d'oeuvre
Comité consultatif de la Bibliothèque nationale du Québec
Comité consultatif en vertu de la loi de l'accréditation des librairies
Comité consultatif de la révision de la classification
Comité consultatif des produits laitiers et de leurs succédanés
Comité d'étude de la mortalité périnatale
Comité consultatif des cinéparcs
Comité d'étude relatif à l'assurance-auto
Comité de recherche épidémiologique et opérationnelle
Comité de la recherche socio-économique
Comité relatif à la mortalité maternelle et obstétricale
Comité de la santé mentale du Québec
Commission consultative de l'enseignement privé
Commissions consultative mixte de l'industrie de la construction
Commission de l'éducation des adultes
Commission de l'enseignement collégial
Commission de l'enseignement de la musique et art dramatique
Commission de l'enseignement élémentaire
Commissions de l'enseignement secondaire

Commission de l'enseignement supérieur
Commission des bibliothèques publiques
Commission des biens culturels
Commission permanente de la réforme des districts électoraux
Conseil consultatif du régime de retraite des enseignants
Conseil d'artisanat du Québec
Conseil de la faune
Conseil de planification et de développement du Québec
Conseil des affaires sociales de la famille
Conseil des universités
Conseil du tourisme
Conseil supérieur de l'éducation
Conseil consultatif institué en vertu de la loi du régime supérieur des rentes
Conseil consultatif sur la justice
Conseil consultatif du transport
Conseil consultatif de pharmacologie
Conseil de la protection du consommateur
Conseil du statut de la femme
Conseil interprofessionnel
Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre
Conseil de la recherche et du développement forestier
Conseil de la recherche médicale
Conseil général de l'industrie
Conseil de la politique scientifique
Conseil des recherches agricoles
Conseil de la main-d'oeuvre des mines
Conseils régionaux de la santé et des services sociaux

Source : A. Gélinas, Organismes autonomes et centraux, Montréal, les Presses de l'Université du Québec, 1975, p. 81-83.

plus grand nombre de citoyens, particulièrement s'ils sont organisés, de se faire entendre et surtout d'obtenir des décisions en leur faveur, car les points d'entrée dans le système d'autorité politique ont ainsi été multipliés. De plus, dans la mesure où ces organismes jouissent d'une autonomie réelle dans un secteur bien délimité, il n'est plus indispensable pour les citoyens d'obtenir accès aux paliers supérieurs et de les convaincre. Il est plus facile de présenter et de défendre son "cas" devant un conseil régional, une régie, que devant un ministre ou le conseil exécutif. D'ailleurs, ces organismes, notamment les régies, fonctionnent, du moins officiellement, à partir de normes plus objectives et moins politiques. Il est donc plus facile, surtout s'il s'agit de normes écrites, de s'en servir à son avantage. Il y a souvent moyen d'utiliser à son bénéfice une technicalité ou une imprécision, ou encore de faire réviser une décision défavorable par un palier supérieur ou par un autre organisme. Plus nombreuses sont les sous-entités étatiques, plus facile est la tâche des citoyens de les utiliser à leur avantage en profitant des nombreuses contradictions et zones grises que cette tendance à la pénétration bureaucratique n'a pas manqué de créer. C'est ce qui se passe déjà dans les secteurs de la protection de l'environnement, des consommateurs ou du patrimoine.

Cette fragmentation de l'appareil politique, et l'exemple québécois depuis 1960 en est sûrement une preuve convaincante, est un processus autoreproductif. Lorsqu'une certaine masse critique est atteinte, le mouvement semble animé de son propre "momentum" et c'est à un rythme accéléré que se font et se défont ces organismes autonomes, dès que le précédent d'une régie est créé. Ainsi, il a suffi de créer la Régie des rentes (1965) pour que l'on pense à la même solution dans le cas de l'assurance-récolte (1967), de l'assurance-dépôt (1967) et de l'assurance-maladie (1969). Dans chaque cas, il s'agit pour l'organisme de gérer des sommes ou des services. Le

même phénomène s'est produit avec la création du Tribunal du travail (1969), qui fut immédiatement suivi de la Commission d'appel de l'aide et des allocations sociales (1970), du Tribunal de l'expropriation (1972), du Tribunal du transport (1972) et du Tribunal des loyers (1972).

Le processus semble sans fin. Plus nombreux sont les organismes, plus longs sont les délais avant qu'une décision ne soit prise ou approuvée ,ce qui ne fait qu'accroître les impatiences et les injustices, d'où la nécessité de nouveaux organismes - surtout des comités consultatifs, afin de faciliter la prise de décision. Il faut aussi coordonner l'activité de ces organismes afin de préserver un minimum de cohérence, d'où l'apparition de nouveaux organismes centraux - un éventuel ministère des loisirs ou des consommateurs, par exemple. Mais à mesure que ces nouvelles entités administratives apparaissent, les unités déjà en place réagissent souvent par une intensification ou une nouvelle définition de leurs responsabilités[1]. Finalement, toute tentative d'ajuster plus étroitement les institutions administratives à la réalité sociale ne peut que favoriser à un rythme exponentiel la création de nouvelles unités. J. D. Barber a très bien décrit le phénomène dans le cas des sociétés modernes :

> As social change produces new configurations of problems for government, strains are created to fit current conditions more closely. The result is a more detailed and interdependent set of relationships, a finer tuning between governmental organization and pressing contemporary problems. But the more elaborately an organization is articulated and tied in with the present, the more rapidly it is outdated by the march of events. Specialization thus has built into it a tendency to speed up the frequency of demands for further and/or new specializations, as social change renders existing arrangements obsolete[2].

---

1. Ce processus a très bien été illustré par U. Thompson, Modern Organization : A General Theory, New York, A. Knopt, 1961.
2. J.D. Barber, "Some Consequences of Pluralization in Government dans H.S. Perloff (ed.), The Future of the United States Government, New York, George Braziller, 1971, p. 244.

Cette multiplication d'entités administratives a sans doute contribué à faire émerger des conflits jusqu'ici latents et même à créer de toutes pièces des occasions de conflits. Qui dit multiplicité d'organismes administratifs dit aussi conflits de juridiction, conflits de personnalités et rivalités d'ambitions entre des individus pour qui la survie et l'expansion du pouvoir juridictionnel de l'organisme peut devenir un canal d'ascencion sociale. Chaque fois que l'on crée ainsi une nouvelle régie, on enlève à un autre organisme qui remplissait au moins partiellement cette tâche une parcelle de pouvoir. Chaque nouvel organisme impose une rédéfinition du champ d'autorité, des canaux de communication, une remise en cause de la définition que les autres organismes s'étaient donnée du problème ou de leur clientèle[1]. Dans une société comme le Québec, où l'on a créé 128 organismes autonomes en moins de quinze ans, on peut sans peine s'imaginer l'état de turbulence caractéristique du système que nous venons de décrire.

Si les conflits sont multipliés, ils sont aussi en quelque sorte temporisés. Plus nombreux sont les organismes d'administration, plus grandes sont les possibilités d'appel : on se renvoie la balle. Dans une telle situation, les groupes et individus qui font appel à ces organismes ou sont réglementés par eux ont toujours la conviction, ou l'illusion, qu'une autre avenue est possible. Ils sont amenés, au hasard des comparutions et des audiences, à rencontrer d'autres groupes et individus avec lesquels des alliances sont possibles. Dans une telle situation de diffusion du pouvoir, les conflits se polarisent plus difficilement, dans la mesure où les alliances sont rarement permanentes, se créant et se brisant selon les intérêts du moment.

---

1. Voir à ce sujet l'élaboration théorique de K. Deutsch, The Nerves of Government : Models of Political Communication and Control, New York, Free Press, 1963, ainsi que R. R. Blatie and J.S. Mouton, "Comprehension of Own and Outgroup Positions Under Inter Group Competition", Journal of Conflict Resolution, 5, 4 (1961), p. 304-310.

Par ailleurs, la décentralisation fonctionnelle peut aussi accroître le haut degré de cynisme déjà existant chez les citoyens, car chaque nouvel organisme n'est pas nécessairement comme un futur terrain d'action, mais plutôt comme un obstacle additionnel posé en travers de la route de ceux qui sont plus intéressés à agir qu'à parlementer. Dans bien des cas, l'existence même de ces organismes autonomes n'est qu'une façade.

> Il existe en effet maints exemples de gouvernements qui ont invoqué l'autonomie des organismes pour se dégager d'une décision impopulaire. Il y a également maints exemples de gouvernements qui se sont servis pour cautionner leurs propres décisions, de faits énoncés par des organismes autonomes présentés comme neutres et compétents[1].

Dans de telles circonstances, il faut s'attendre à ce que les individus et les groupes insèrent eux aussi leurs relations avec ces organismes dans une stratégie politique. On s'en servira comme d'une tribune publique ou comme d'un terrain pour lancer des ballons d'essai, en leur soumettant des propositions dont on sait qu'elles n'ont que peu de chances d'être adoptées. On espère toutefois qu'après un long processus de négociation, qui tient plus du rituel que de la négociation véritable, une version modérée de ces demandes sera finalement acceptée. Il y a là un élément théâtral qui ne sert qu'à confirmer le scepticisme de plusieurs devant l'utilité de ces organismes.

Dans cette perspective il n'y a donc pas diffusion et décentralisation effective du pouvoir, mais occultation de celui-ci. Tous ces organismes décentralisés ne peuvent-ils pas être considérés comme autant de tranchées de première ligne derrière lesquelles le pouvoir étatique peut continuer à s'organiser sans entrave ? Il y aurait là autant d'écrans de fumée qui viendraient masquer le fait que si, dans nos sociétés de capitalisme avancé, la décision ne repose plus sur les élus siégeant à l'Assemblée, cette décision n'est pas pour autant

---

1. A. Gélinas, Organismes autonomes et centraux, Montréal, P.U.Q., 1975, p. 69.

remise entre les mains des citoyens mais se trouve effectivement concentrée encore davantage entre les mains de quelques-uns : Conseil exécutif, Conseil du Trésor, Cabinet du premier ministre et sous-ministres. A la limite, on peut envisager l'hypothèse que c'est pour accroître et protéger leur pouvoir que ces derniers en viennent à favoriser la décentralisation. Comités et citoyens deviennent alors les alliés objectifs d'un nouveau type de coup d'Etat.

Si les demandes, initialement tout au moins, ont tendance à être exagérément radicales, les décisions prises par ces unités seront, au contraire, le plus souvent très conservatrices. C'est ce que décrit J.D. Barber :

> Their focus of attentions is on proposals, not problems. At least one step removed from the needs and demands of the social situation, they concentrate instead on the information at hand - namely the new proposal considered in the light of the last one advanced and adopted on this subject. By focusing on departures from precedent, they conserve their intellectual energies and simplify their decision process. The magnitude of each departure looms large in their minds partly because it is the one item information about which they are sure. The burden of proof is placed on those who want in effect to repudiate or at least amend the last decision mode. Successive reviews of proposals tend to whittle them down closer and closer to the standing decision left over from the past[1].

D'autres facteurs manifestent le conservatisme des organismes administratifs issus d'une volonté de décentralisation. La multiplicité des demandes dirigées vers eux les pousse souvent à juger les demandes non pas en fonction de leur contenu mais par rapport aux autres demandes qui leur parviennent en même temps. Plutôt que de choisir entre deux propositions et de susciter ainsi le déplaisir d'un groupe, on tentera d'accommoder les deux groupes en divisant le gâteau ou en décidant sur une base temporaire, organismes ce qui ne

1. J. Barber, "Some Consequences of Pluralization in Government", op. cit., p. 249-250.

fait qu'accroître l'incertitude et l'état de dépendance des groupes. En retour, ceux-ci en viennent à établir leurs demandes, non pas à partir de leur analyse d'une situation donnée, *mais en fonction de* l'analyse de l'autre groupe et en fonction des contraintes que l'on sait être celles de l'organisme administratif.

On voit donc que si un groupe veut survivre à plus long terme, il doit tempérer considérablement ses demandes ou du moins les ajuster, non pas à la réalité mais aux demandes des autres groupes. Ce processus a très bien été décrit par J. Barber :

> Looking ahead to the obstacle course that a proposal will have to run, the initiator is tempted to inflate his estimates, on the surmire that other units will discount them . The more approvals required, the greater the temptation.(...) Reviewing units learn that their discounting practices have been anticipated, and come to distrust the sincerity of radical innovators. Thus as organizational units mature, proposals become more and more conservative, representing only marginal departures from the last set of adopted proposals[1].

Dans la mesure où les groupes de citoyens ou les entités administratives décentralisées, souscrivant à l'idéologie de la participation, sont convaincus qu'ils ont un impact réel sur la prise de décision, les considérations stratégiques en viennent à prendre rapidement le pas sur l'analyse du problème concret et sur l'élaboration d'une solution. Ce n'est plus la solution qui importe mais l'objectif de "faire accepter" la solution. L'incrémentalisme devient le mot d'ordre, tant du côté de ceux qui prennent les décisions finales que chez ceux qui sont à la source des demandes[2].

---

1. Ibid., p. 249.
2. Voir à ce sujet notre critique dans La Méthode des scénarios, Paris, La Documentation française, 1975; voir aussi, pour des évaluations différentes : D. Braybrook et C. Lindblom, A Strategy of Decision, New York, Free Press, 1963; R.B. Ripley, "Interagency Committees and Incrementalism", Midwest Journal of Political Science, 7, 1 (1964), p. 143-165; Y. Dror et al., "Governmental Decision making", Public Administration Review, 24, 1 (1964), p. 154-165.

Dans un tel contexte de lutte, ce sont les groupes les mieux organisés, ceux qui représentent des intérêts permanents et généralisés, qui *ont le plus de chances de voir leurs demandes adoptées. Les groupes* plus sporadiques jouissent certes d'une sorte de droit de veto, s'ils peuvent créer une situation suffisamment embarrassante pour qu'un organisme administratif, conservateur, par nature hésite à les ignorer. Mais là s'arrête leur pouvoir. Pour forcer l'adoption d'une nouvelle politique, il faut davantage qu'un accès irrégulier aux mass media. Il faut pouvoir exercer des pressions de façon continue, à plusieurs points de l'appareil politique, avec des arguments exprimés dans un langage technique et bien appuyés empiriquement.

D'autres facteurs viennent s'ajouter à cette dynamique pour expliquer le conservatisme des décisions prises dans un système décentralisé. Mentionnons entre autres l'autocensure que s'infligent ceux qui travaillent dans les organismes décentralisés. Surveillés par "Dieu-le-père à Québec", ils doivent constamment veiller à préserver l'autonomie de leur organisation ainsi que leur plan de carrière. Ils auront donc tendance à s'en tenir à des normes de fonctionnement précises, pressant l'autorité politique centrale de les fixer ou les édictant eux-mêmes. Très rapidement, le formalisme et la réglementation interne ou externe (i.e. dans les relations de l'unité décentralisée avec d'autres unités) deviendront la préoccupation majeure des participants. Cette tendance à la formalisation est inévitable.

Premièrement, il est difficile, surtout dans un milieu bureaucratique, de faire état d'arguments dits "sérieux" pour s'y opposer. En vertu de quels principes s'opposerait-on à une clarification des juridictions et des lignes d'autorité alors que la formalisation, elle, peut se réclamer d'une plus grande efficacité, d'un arrêt du gaspillage et même d'une participation plus efficace des citoyens qui sauront maintenant à qui s'adresser et comment acheminer leurs demandes.

Deuxièmement, dans la mesure où de nouvelles unités décentralisées sont continuellement créées, celles qui sont déjà en place auront intérêt à faire reconnaître officiellement leur position, tandis que les nouveaux arrivants voudront aussi établir sur des bases officielles leur raison d'être. Paradoxalement, et c'est V. Thompson qui le souligne[1], plus les règles sont multiples, plus nombreux sont les conflits d'interprétation et les points de friction. Il faut alors que les acteurs concernés contournent les canaux officiels s'ils veulent obtenir des résultats. Ceux qui ne connaissent pas ces "raccourcis" administratifs (les citoyens et les groupes marginaux) en seront les premiers pénalisés, puisqu'ils continueront de s'en tenir aux règles officielles. Encore une fois, ce sont les groupes solidement structurés et bien assis financièrement qui pourront le plus facilement connaître, grâce à du personnel spécialisé, ces détours utiles. En retour de faveurs, ils ont l'avantage de pouvoir offrir aux administrateurs des appuis non négligeables, indispensables dans un contexte de luttes intestines.

On est loin ici du tableau idyllique décrit plus haut. La multiplication des organismes administratifs offre certes de nombreuses possibilités d'action aux citoyens et aux groupes désireux d'en profiter, et il s'agit de possiblités réelles. Mais la réalité de ces possibilités va de pair avec une autre possibilité, tout aussi réelle, celle de voir ces nombreux organismes servir de paravent à un pouvoir qui continue de s'exercer de façon aussi autoritaire et au profit des mêmes intérêts. Grain de sable ou vaseline : c'est tout le dilemme de la participation, que nous traitons de façon plus approfondie à la section suivante.

---

1. V. Thompson, Modern Organization : A General Theory, New York, A. Knopf, 1961, p. 86; voir aussi P.M. Blau et W.R. Scott, Formal Organizations : A Comparative Approachs, San Francisco, Chandler Publishing Co., 1962, p. 240-245.

5.2 Participation et politisation

Depuis 1960, événements et phénomènes politiques se bousculent au Québec. Crédit Social, F.L.Q., Petite Bourgogne, Parti Québécois, Front Commun, ministère de l'Education, Communauté urbaine de Montréal, autant de noms qui témoignent de cette rentrée en force de la politique après 1960. Mais quel sens faut-il donner à cette montée du politique ? Ici encore, l'interprétation dépend en bonne partie de la conception que l'on a du politique et de ses relations avec l'économique. Nous avons déjà discuté de cette question au chapitre initial. Nous voudrions ici tenter de mesurer l'ampleur du phénomène. La politique au Québec est-elle demeurée, même après les bouleversements de la Révolution Tranquille, un phénomène d'élite, ou s'est-elle démocratisée pour atteindre le "monde ordinaire" ?

5.2.1 Le monde ordinaire et la politique

Plusieurs indices attestent la montée du politique : la multiplicité des mouvements et partis, les connaissances accrues des citoyens, la permanence des débats politiques, ... Mais ce sont, pour la plupart, des indices qui mesurent aussi autre chose que la politisation et qui, par conséquent, ne sauraient être interprétés isolément. La prudence qui s'impose ici explique, nous l'espérons, la lourdeur de notre démarche : celle-ci, à cause d'une multitude de mises en garde (dont celle-ci), de "oui mais", semble se traîner à pas de tortue. Nous demandons au lecteur d'être indulgent, et si la ligne directrice de notre présentation n'émerge pas au premier abord, c'est que la réalité du phénomène étudié ne s'y prête pas aisément. Il faut se méfier, et cette condition nous paraît essentielle à une prospective critique, des généralisations à l'emporte-pièce. La découverte des faits porteurs d'avenir sur lesquels se fonde la prospective

n'est pas une tâche aussi aisée que certains voudraient nous le faire croire. On n'élit pas les faits porteurs d'avenir, et ne s'offrent pas d'eux-mêmes à l'observateur. Ici aussi, la prudence nous semble tout indiquée si nous ne voulons pas tomber dans la fantaisie. Mieux vaut rejeter certains candidats que les accepter tous sans autre critère que l'idée préconcue du type d'avenir que l'on souhaite.

5.2.1.1 L'intérêt pour la politique : statu quo

Les Québécois sont-ils plus intéressés aujourd'hui par les questions politiques qu'ils ne l'étaient il y a quinze ans ? Sans intérêt pour la politique, il ne saurait y avoir de participation massive.

Si on se fie aux quelques données empiriques que nous possédons à ce sujet, il est difficile de conclure à un accroissement notable de cet intérêt. Le tableau 5.7 indiquerait plutôt le contraire. En général, environ 40 % des Québécois francophones se déclarent non-intéressés par la politique. Les pourcentages sont différents lorsqu'il s'agit des Montréalais et des anglophones, mais l'écart entre 1960 et 1970 n'est guère significatif. R. Siméon et D. Elkins vont même jusqu'à induire d'un sondage mené en 1965 que les Québécois francophones seraient nettement moins intéressés par la politique que les Canadiens des autres provinces (tableau 5.8). Il faut cependant être prudent dans l'interprétation de ce dernier résultat, car c'est peut-être en fonction de l'élection fédérale et non de la politique en général que les répondants ont passé jugement.

Pas plus qu'ils ne sont fortement intéressés par la politique les Québécois ne sont convaincus qu'ils peuvent influencer le cours des choses en politique. Leur sentiment de compétence (qu'on appelle en anglais "political efficacy") demeure très bas. Nombreuses sont

les enquêtes qui le confirment (tableau 5.9). Pour un grand nombre de Québécois, la politique reste une chose très compliquée à laquelle leur participation ne changera pas grand-chose.

Il ne faudrait cependant pas croire que rien n'a changé entre 1960 et 1975. Ainsi, dans le sondage de 1973, on remarque que le pourcentage de ceux qui trouvent la politique trop compliquée, difficile à changer, est beaucoup plus faible qu'en 1970. Certes, ici encore, il faut être prudent dans l'interprétation des données, puisque le sondage de 1970 a été fait au moment de la Crise d'octobre, période où il était facile de se sentir dépassé par les événements. Il est toutefois possible d'affirmer qu'au moment d'une élection, événement probablement perçu comme positif, les Québécois se sentent plus participants dans le processus politique.

Un autre indice des changements survenus entre 1960 et 1975 peut être trouvé dans les motivations des électeurs lors du vote. Alors qu'en 1960, c'est avant tout le chef qui compte, en 1973, c'est le programme qui a pris beaucoup plus d'importance (tableau 5.10).

Sur le plan de l'intérêt et de la conception du politique, les progrès ont donc été très lents. Certes, les Québécois dans leur ensemble ne sont peut-être pas plus désintéressés de la politique que leurs voisins du Canada, mais on ne saurait trouver là matière à encouragement. La politique n'est peut-être plus considérée comme une affaire de "chef", mais on arrive encore mal à s'intéresser aux programmes. Un intérêt accru des Québécois pour la politique n'est donc pas une tendance forte des récentes années. Il ne saurait être question d'y voir un fait porteur d'avenir.

Le même diagnostic vaut-il pour la participation des citoyens à la vie politique ?

5.2.1.2 La participation politique : rien de nouveau non plus

Même après 1960, le degré de participation politique demeure relativement faible. Bien sûr, en 1970, le Québec a connu le plus haut taux de participation électorale de son histoire (82.6 %), mais il s'agit là d'une forme très conjoncturelle de participation politique. Le pourcentage des Québécois qui militent dans des partis ou associations politiques, ou qui jouent même un rôle un peu plus actif que celui d'électeur lors d'une consultation électorale, demeure très faible. Ainsi, seulement 23 % de citoyens participent de près ou de loin, de façon active ou purement formelle, à des associations ou organisations de toutes sortes (tableau 5.11). Leur niveau de participation politique, mesuré à partir de quatre questions (appui financier, assistance à des réunions, travail volontaire, participation à des activités organisées) demeure aussi très faible. Ces pourcentages, ne l'oublions pas, ne concernent que les résidants de la région montréalaise lors de l'élection de 1970. A d'autres moments et en d'autres régions les taux de participation seraient sans doute différents, probablement plus faibles dans bien des cas.

5.2.1.3 L'information : des changements appréciables

Malgré le fait que l'intérêt et la participation n'y sont pas, on remarque tout de même une certaine progression dans l'information reçue, peut-être malgré eux, par les citoyens. Par rapport à 1960, on semble plus au courant de ce qui se passe. Ainsi, à l'époque (tableau 5.12), 49 % de la population disait tout ignorer de l'existence des scandales politiques, tandis que 23 % ne croyait tout simplement pas en leur existence[1]. Quant à l'affaire du gaz

1. Par ailleurs, parmi ceux qui connaissent l'existence de scandales, seulement 38 % sont convaincus que cela aura une influence sur le vote. Le scandale du gaz naturel était pourtant d'importance puisqu'il impliquait directement des ministères accusés d'avoir retiré des profits personnels lors de transactions portant sur des actions de la Compagnie du gaz naturel.

Tableau 5.7

Intérêt déclaré pour la politique en pourcentage

Intérêt pour la politique	1960				1970
	Ensemble	Franco-phones	Anglo-phones	Montréal	Montréal
Intéressés par la politique	60	57	72	68	58
Non intéressés par la politique	40	43	28	32	42

Source : Les données de 1960 sont tirées de Groupe de recherches sociales, Les Electeurs québécois, op. cit.; celles de 1970 proviennent d'un sondage effectué cet année-là par Serge Carlos et Daniel Latouche; "La Composition de l'électorat péquiste", dans D. Latouche et al., Le Processus électoral au Québec, Montréal, Hurtubise-HMH, 1976, p. 187-213.

Tableau 5.8

Intérêt pour la politique au Canada en 1965 (en pourcentage)

	Intéressés à la politique	Non intéressés à la politique
Canada	46	54
Terre-Neuve	58	42
Nouvelle-Ecosse	51	49
Nouveau-Brunswick	30	70
Québec anglophone	63	37
Québec francophone	32	68
Ontario	51	49
Manitoba	59	41
Saskatchewan	57	43
Alberta	47	53
Colombie Britannique	50	50

Source : R. Simeon et D. Elkins, "Regional Political Cultures in Canada", Canadian Journal of Political Science, 7, 3 (1974), p. 413.

Tableau 5.9

Sentiment de non compétence,, 1968, 1970, 1973 en pourcentage

Simeon-Elkins, 1968	élevé	moyen	faible
Québec anglophone	42	46	12
Québec francophone	58	36	6
Québec, total	55	38	7
Terre-Neuve	65	31	4
Nouvelle-Ecosse	59	35	6
Nouveau-Brunswick	64	29	7
Ontario	34	50	15
Manitoba	38	50	13
Saskatchewan	48	42	10
Alberta	40	50	9
Colombie-Britannique	24	63	13

Bellavance-Gilbert, 1970	très élevé	élevé	moyen	faible	très faible
Québec anglophone	22	37	20	12	9
Québec francophone	52	28	11	6	2
Québec, total	49	30	12	7	2

Carlos-Cloutier-Latouche, 1973	élevé	moyen	faible
Québec, total	22	22	56

Source : R. Simeon et D. Elkins, op.cit.; M. Bellavance et M. Gilbert, L'Opinion publique et la crise d'octobre, Montréal, Editions du Jour, 1971, p. 92; S. Carlos, E. Cloutier et D. Latouche, "L'Election de 1973", La Presse, 11-25 novembre 1973.

Tableau 5.10

Motivation de l'électorat, 1960, 1973 (en pourcentage)

Ce qui est le plus important G.R.S., 1960	
Un bon chef	57
Une équipe d'hommes	42
Les deux	2
Motivation du vote, Carlos, Cloutier, Latouche, 1973	
Le chef	15
Le parti	22
Le programme	49
L'équipe de candidats	6
Le candidat dans le comté	8

Source : Groupe de recherche sociale, Les Electeurs québécois, op. cit., p. 107; S. Carlos, E. Cloutier et D. Latouche, "L'Election de 1973", op. cit.

naturel, 41 % des gens avouent ne pas en avoir entendu parler. Cela se comprend si on tient compte du fait que 70 % des répondants admettent ne jamais lire les nouvelles provinciales dans les journaux et revues.

Cet électorat de 1960 ne perçoit guère de différences entre les deux principaux partis (tableau 5.13). Ainsi, 44 % des répondants estiment que les deux partis diffèrent quelque peu dans leurs programmes et 29 % croient qu'une administration libérale serait différente d'une administration unioniste. Le tableau 5.13 nous indique aussi que le Parti Libéral était à cette époque (peu avant l'élection de 1960) placé fort loin derrière l'Union Nationale, tant au plan de son programme que de son équipe. Sur trois des thèmes (syndicalisme, sécurité sociale et éducation), le PL est légèrement mieux perçu que l'UN, et pour deux autres, il traîne loin derrière. Ajoutons que sur chacun de ces thèmes, environ 40 % des répondants ont répondu qu'il n'y avait pas de différences entre les partis. En 1960, la principale motivation des électeurs libéraux n'était pas le programme, les chefs, la qualité du parti, mais bien le fait qu'ils avaient toujours appuyé ce parti (30 %) ou qu'un changement s'avérait nécessaire (28 %).

En 1962, les choses n'ont guère changé, malgré deux années de Révolution Tranquille (tableau 5.14). Ainsi, seulement 48 % des répondants estiment que l'Union Nationale et le Parti Libéral ont un programme différent en ce qui concerne "les gens à petits revenus". Ce pourcentage tombe même à 33 % dans le cas des relations fédérales-provinciales et à 11 % dans le cas des faveurs du clergé. Assez curieusement, c'est en province que l'on perçoit le plus de différences quant à la politique face aux gens à petits revenus et aux relations fédérales-provinciales. On peut y voir le résultat d'une présence plus forte de l'Union Nationale en province qu'à Montréal et du fait que l'UN avait utilisé ces deux questions pour faire son image de marque. Cela est confirmé au tableau 5.15 : l'image du

Parti Libéral est plus favorable à Montréal qu'à l'extérieur et que c'est surtout pour les questions d'éducation et de sécurité sociale que la différence avec l'UN est importante. Fait à souligner aussi, c'est auprès de la classe moyenne que l'image du Parti Libéral est la plus positive. Ces deux tableaux nous aident à replacer dans un contexte un peu différent les nombreuses interprétations qui ont été faites des élections de 1960 et de 1962. Ce n'est pas un électorat mûri, bien informé, désireux de voir s'installer des changements en profondeur, qui a alors voté, mais un électorat peu informé, peu motivé par les programmes, ne percevant finalement que fort peu de différences entre les partis.

Dix ans plus tard, la situation n'est plus la même (tableau 5.11) : 75 % des répondants à un sondage ont un niveau moyen ou élevé de connaissance politique[1], tandis que 92 % ont accès de façon quotidienne à de nombreux media d'information. En 1973, 61 % de l'électorat québécois dit avoir écouté souvent ou très souvent les émissions de radio ou de télévision consacrées à la campagne et, chose assez étonnante à une époque où l'imprimé est censé être mort, 41 % des électeurs affirment aussi lire souvent les journaux sur cette question.

On a donc en 1973 la situation suivante : un électorat aussi peu intéressé par la politique en général et aussi peu enclin à s'y impliquer activement qu'avant 1960, mais un électorat nettement plus informé de ce qui se passe. Comment expliquer que cette information accrue ne débouche pas sur une plus grande participation ?

Notons tout d'abord qu'il s'agit ici avant tout de politique électorale. Cette meilleure information des Québécois se traduit peut-être par une plus grande participation à des activités de politique

1. Déterminé à partir d'un certain nombre de questions factuelles : nom du député, identification de projets de loi, etc.

non électorale (comités de citoyens, démonstrations). Bien que nous ne possédions pas à ce sujet de statistiques précises, la génération quasi spontanée de tous les comités, conseils, fronts et regroupements après 1968, nous porte à croire qu'il y a là un élément d'explication valable. D'ailleurs, nous reviendrons sur ces comités à la section 5.2.2.3 du présent chapitre. D'autres indices nous font croire qu'il existe chez les Québécois un fort sentiment de désabusement devant l'incapacité du système électoral existant à traduire fidèlement les aspirations des électeurs. Ainsi, au tableau 5.16, on remarquera que dans son ensemble, l'électorat québécois aurait préféré dans les faits l'élection d'un gouvernement minoritaire[1], avec 41 % des sièges au Parti Libéral, 28 % au Parti Québécois, 18 % au Parti créditiste et 13 % à l'Union Nationale.

Sauf dans le cas de l'Union Nationale, les partisans d'une formation souhaitent, il fallait s'y attendre, que leur parti obtienne la majorité des sièges. Mais jamais cette majorité ne dépasse 54 %. L'électorat québécois paraît donc beaucoup plus "sophistiqué" qu'on pouvait le croire, et il est sûrement déçu devant l'incapacité du système électoral à tenir compte de désir. Dans 57 % des cas, on s'attendait à un gouvernement minoritaire; dans 43 % des cas, on souhaitait même un tel gouvernement. Même parmi les partisans libéraux, une forte proportion d'électeurs (30 %) aurait préféré un gouvernement minoritaire; c'est donc dire que le spectre de l'instabilité parlementaire et des gouvernements de coalition n'effraie plus personne.

C'est d'ailleurs avec surprise que les électeurs ont accueilli les résultats du scrutin du 29 octobre 1973; pour une personne qui pense

---

1. C'est d'ailleurs ce à quoi s'attendait dans près de 60 % des cas.

que le Parti Libéral a obtenu moins de sièges que ce à quoi il avait droit, il y en a neuf qui pensent le contraire. Dans le cas des trois partis d'opposition, en général, il se trouve cinq fois plus de répondants pour estimer que ces partis ont été lésés qu'il ne s'en trouve pour exprimer de la satisfaction. Pas étonnant, dans une telle situation, que les Québécois, malgré une information politique plus poussée, ne soient guère impressionnés par le grand jeu électoral. Il y a là, croyons-nous, un motif d'insatisfaction dont il ne faudrait pas sous-estimer l'importance pour l'avenir.

5.2.1.4 Un mouvement vers la gauche ?

S'il ne semble pas avoir grandement progressé quant à son degré de participation politique, l'électorat québécois a-t-il modifié le contenu de ses idées politiques ? Tel qu'il apparaît au tableau 5.17, l'électorat québécois de 1962 ne peut guère être qualifié de progressiste. Une majorité préfère un chef fort à un système de lois bien établies et considère que les "penseurs" occupent trop de place au gouvernement. Une proportion importante croit que les journaux ont trop de liberté et que les syndicats sont plus nuisibles qu'utiles. Depuis lors d'autres statistiques sont cependant plus encourageantes (tableau 5.18). Ainsi, en 1973, 45 % des répondants sont d'avis qu'il n'y a pas eu trop de changements rapides au Québec et en 1970, une étude avait classé 57 % des Québécois dans le camp libéral ou modéré (à partir de leurs opinions sur le syndicalisme, la taxation, la pauvreté...). Mais ici encore, ces résultats ne doivent pas être interprétés comme traduisant un déplacement considérable de la population québécoise vers des idées dites de gauche.

Tableau 5.11

Certains indices de participation politique
Montréal, 1970 (en pourcentage)

Participation politique		Degré de connaissance politique	
faible	72	faible	16
moyen	20	moyen	63
élevé	8	élevé	11
Participation à des associations		**Degré d'accès aux media**	
oui	23	faible	8
non	77	moyen	70
		élevé	22

Source : Sondage effectué en 1970 par S. Carlos et D. Latouche et décrit dans "La Composition de l'électorat péquiste", op. cit.

Tableau 5.12

Information politique en 1960 (en pourcentage)

Existence de scandales		Scandale du Gaz naturel	
oui	28	entendu parler	59
non	23	pas entendu parler	41
l'ignore	49		
Lectures des nouvelles politiques provinciales			
régulièrement, de temps en temps	30		
jamais	70		

Source : Groupe de recherche sociale, Les Electeurs québécois, op. cit., p. 125-130.

Tableau 5.13
Perception des partis en 1960 (en pourcentage)

Différences entre l'UN et le PL		Parti libéral serait différent de l'UN	
Dans peu ou pas de domaines	44	Différent	29
Dans plusieurs domaines	56	Semblable	44
		n.s.p.	27
Meilleur programme		**Meilleurs hommes**	
UN	72	UN	78
PL	28	PL	22
Parti le plus favorable au syndicalisme		**Aux ressources naturelles**	
UN	49	UN	66
PL	51	PL	34
A la sécurité sociale		**A l'autonomie provinciale**	
UN	46	UN	68
PL	54	PL	32
Education			
UN	48		
PL	52		

Source : Groupe de recherche sociale, Les Electeurs québécois, op. cit.

Tableau 5.14

Perception des différences entre les partis (en pourcentage)

Politique différente des partis à l'égard...	Total	Montréal	Province	Classe ouvrière	Classe moyenne
des gens à petits revenus	48	46	51	56	50
de l'éducation	41	44	37	36	46
de la sécurité sociale	39	41	37	34	46
des relations fédérales-provinciales	33	32	38	35	36
des faveurs du clergé	11	*	*	*	*

Source : Groupe de recherche sociale, Les Préférences politiques des électeurs québécois en 1962, op. cit.

* Non disponible.

Tableau 5.15

L'image du Parti Libéral en 1962 (en pourcentage)

	Total	Montréal	Province	Classe ouvrière	Classe moyenne
Le parti le plus favorable aux gens à petits revenus	1.2[1]	2.1	0.9	0.9	2.0
Le parti le plus favorable à l'éducation	4.0	6.0	2.6	2.9	5.9
Le parti le plus favorable aux mesures de sécurité sociale	3.3	5.6	2.0	1.7	7.5
Le meilleur défenseur du Québec dans ses relations avec Ottawa	1.3	1.9	1.0	0.8	2.2

Source : Groupe de recherche sociale, Les Préférences politiques des électeurs québécois en 1962, op. cit.

1. Le Parti Libéral est jugé plus favorable aux gens à petits revenus par 1.2 répondant contre 1 pour l'Union Nationale.

Tableau 5.16

Distribution souhaitée des sièges à l'Assemblée Nationale en 1973 en pourcentage

	% de sièges aux différents partis				
	P.L.	P.Q.	P.C.	U.N.	Total
Parti Libéral	53	18	16	13	100
Parti Québécois	28	53	10	9	100
Parti Créditiste	24	12	54	10	100
Union Nationale	24	15	12	45	100
Ne sait pas	28	26	18	15	100
Ensemble	41	28	18	13	100

Source : S. Carlos, E. Cloutier et D. Latouche, "L'Election de 1973", op. cit.

DANGER

COMPARAISONS DANGEREUSES

On aura remarqué que nous comparons souvent des données empiriques provenant de sondages différents. Dans la majorité des cas, les questions diffèrent et les éléments qui viennent définir certains indices ne sont pas strictement comparables. C'est donc avec une extrême prudence qu'il faut évaluer ces comparaisons. Pour notre défense, nous répondons simplement (1) que refuser ces comparaisons dangeureuses c'était se condamner à une absence totale de données empiriques puisqu'aucun sondage n'a jamais été mené pour mesurer les changements d'attitudes au Québec depuis 15 ans, et (2) que nous avons utilisé ces comparaisons avec le plus de prudence possible, utilisant le plus souvent les résultats de deux ou même trois sondages plutôt que ceux d'un seul.

Tableau 5.17

Certaines attitudes de l'électorat québécois, 1962 en pourcentage

Mass media, G.R.S., 1960		Intellectuels au gouvernement, G.R.S., 1962	
trop de liberté	35	trop de place	51
pas trop de liberté	65	pas trop de place	49
Meilleur pour un pays, G.R.S., 1962		**Les syndicats, G.R.S., 1962**	
un chef fort	68	nuisibles	40
les lois	32	utiles	60

Source : Groupe de recherche sociale, Les Préférences politiques des électeurs québécois en 1962, op. cit., p. 55-65.

Tableau 5.18

Attitude face au changement 1960-1973 (en pourcentage)

Les changements rendent les choses pires, G.R.S., 1962	
oui	63
non	37
Les changements récents ont été ..., Hamilton-Pinard, 1973	
beaucoup trop rapides	25
un peu trop rapides	30
assez rapides	35
pas assez rapides	10
Degré de libéralisme, Bellavance-Gilbert, 1970	
très libéral	2
libéral	27
modéré	28
conservateur	41
très conservateur	2

Source : M. Bellavance et M. Gilbert, L'Opinion publique et la crise d'octobre, Montréal, Editions du Jour, 1971; R. Hamilton and M. Pinard, "The Bases of Parti Québécois Support, in Recent Quebec Elections", Canadian Journal of Political Science, 9, 1 (1976), p. 22; Groupe de recherche sociale, Les préférences politiques des électeurs québécois en 1962, op. cit., p. 50.

Le bilan de cette implication des citoyens québécois à l'activité politique n'est donc pas très positif. La Révolution Tranquille, les Québécois l'ont lue dans les journaux plus qu'ils n'y ont participé. Les partis politiques sont finalement perçus - et sur ce point il s'agit peut-être d'une perception exacte - comme offrant des produits identiques et si l'électorat de 73 est un peu plus à gauche et un peu plus sophistiqué que celui de 1960, les différences ne permettent pas de conclure à une politisation tellement accrue que l'on puisse croire que les Québécois sont à la veille d'envahir massivement la vie politique.

Au terme de cette section les Québécois nous apparaissent plus au courant de ce qui se passe dans la vie politique officielle mais tout aussi peu motivés qu'en 1959 à s'y impliquer activement. Ils ne sont pas contre le changement, même si un bon nombre est d'avis que les choses ont changé un peu trop vite depuis 1960, mais on a l'impression (et il ne s'agit que d'une impression), à la lecture des différents sondages, qu'ils demeurent convaincus que ces changements dont ils apprécient certains des résultats se font en dehors d'eux. Une chose est certaine cependant, c'est qu'un grand nombre d'entre eux ne croit pas que l'élection et les activités qui l'accompagnent leur permettent d'exercer un contrôle. C'est ailleurs que bon nombre de Québécois ont tourner leur attention.

5.2.2 Les nouveaux politisés

Cette absence de politisation massive chez les Québécois ne cache-t-elle pas des changements profonds parmi certains secteurs particuliers de la population ? Les femmes, par exemple, sont-elles plus attentives et plus impliquées dans le phénomène politique qu'elles ne l'étaient il y a vingt ans ? Que dire aussi des jeunes ? Le vote et l'intérêt pour les élections sont-ils les seuls critères qui doivent nous guider dans notre évaluation ?

5.2.2.1 Les femmes

Chose certaine, cette politisation accrue des femmes ne s'est pas encore exprimée dans l'ensemble des femmes. De 1939 à 1970[1], sur 940 députés élus au parlement québécois il y eut seulement 4 femmes, et sur 3,245 candidats on retrouve 65 femmes, soit 2 % du total. A ce titre, l'élection de 1973 a peut-être constitué un point tournant, puisque 29 femmes y briguèrent les suffrages. Ici encore, le Québec ne diffère guère des autres provinces ou des autres pays occidentaux. Plus intéressante est la relation qui s'est établie depuis la fin des années 60 entre les femmes québécoises et la politique.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les Québécoises ne sont pas désintéressées et ignorantes des questions politiques. Ainsi, selon un sondage effectué en 1969, environ 40 % des Québécoises disent manifester beaucoup ou assez d'intérêt pour la politique (tableau 5.19). De même, moins de 25 % d'entre elles avouent ne pas s'informer de ces questions à travers l'un ou l'autre des trois media mentionnés. On discute aussi régulièrement de politique, surtout en famille. Donc, et c'est F. Dépatie qui conclut ainsi, pour une bonne partie des femmes québécoises, la politique n'est pas "un sujet tabou ou rejeté comme allant tout à fait à l'encontre de l'idée de féminité[2]".

Par contre, on remarque aussi que les femmes ne se jugent pas "connaissantes" en politique et qu'en conséquence, elles ne participent pas activement, préférant laisser ce soin aux hommes. Certes, elles disent voter en grand nombre (87 % aux élections provinciales de 1966), mais là s'arrête leur implication. A remarquer aussi qu'elles

1. Ce n'est que depuis 1940 que le Québec a accordé le droit de vote et le droit de briguer les suffrages aux femmes.
2. F. Dépatie, "La Participation politique des femmes au Québec", dans E. Cloutier et D. Latouche (éd.), op. cit., Le Système politique québécois, Montréal, Hurtubise-HMH, 1976 (à paraître).

ne participent pas plus à des associations de bienfaisance qu'aux associations politiques. Les raisons de ce refus ou de cette impossibilité à s'impliquer activement ne sont pas à être cherchées du côté des variables socio-économiques, puisque l'occupation, le statut social, l'éducation n'ont que peu d'influence sur le degré de participation. C'est du côté des stéréotypes sur la place de la femme et de leur intériorisation par les femmes québécoises qu'il faut chercher (tableau 5.20). La majorité des répondants considére en effet que la place de la femme est au foyer et qu'il appartient aux hommes de prendre les décisions importantes. Des pourcentages substantiels des répondants déclarent aussi que la politique doit être réservée aux hommes et que les femmes ne sont pas faites pour diriger.

Ces quelques chiffres, qui datent de 1969, témoignent du haut degré d'aliénation politique des femmes québécoises. D'un côté, elles se jugent intéressées par la politique, ou du moins aussi peu intéressées que les hommes, et elles s'informent des questions politiques, mais de l'autre, elles se définissent comme incompétentes dans un domaine important et qui ne devrait pas nécessairement être l'apanage des hommes. Le foyer et la famille constituent alors le refuge, ou le carcan, par excellence. Seulement 10 % des répondantes croient qu'une femme a plus de chances d'être heureuse si elle travaille que si elle reste à la maison[1]. Par ailleurs, on est convaincu que les associations féministes sont nécessaires (71 %) et que les femmes de carrière ne sont pas ridicules. On se montre favorable à ce que des femmes s'occupent de politique, mais il s'agit le plus souvent d'autres femmes. Cette apparente confusion des réponses indique peut-être qu'un changement profond dans les attitudes et les comportements est en train de se produire. Pour s'en assurer, il faudrait pouvoir répéter à dix ans d'intervalle le sondage de 1969.

1. Ici encore, les variables socio-économiques n'ont que peu d'influence.

Tableau 5.19

Certains indices du degré d'intérêt des Québécoises pour la politique, 1969 (en pourcentage)

Intérêt	municipal	provincial	fédéral	international
élevé	39	44	44	30
faible	61	56	56	70

Degré de connaissance	
élevé	3
moyen	31
faible	66

Participation à des associations	bienfaisance	politique
assiste régulièrement aux réunions	9	10
assiste quelquefois	3	6
ne participe pas	89	84

Accès aux media[1]	journaux	radio	télévision
élevé	36	31	41
moyen	39	40	52
faible	25	29	8

Source : Francine Dépatie, op. cit.

1. Il s'agit d'une auto-évaluation de la part des répondants.

Tableau 5.20

Raisons données à la non-participation des femmes, 1969 en pourcentage

Raisons de la non-participation aux associations politiques	
manque de temps	37
opposition du mari	8
manque d'intérêt	24
manque de compétence	23
autres raisons	8

Raisons de la non-participation aux élections	
pas la préparation nécessaire	38
pas le temps	12
la famille	26
moins de chances d'être élues	12
refus des hommes	12

Stéréotypes	d'accord	pas d'accord
la place de la femme est avant tout au foyer	73	27
il est préférable que les hommes prennent les décisions importantes	49	51
la politique est l'affaire des hommes	34	66
la femme n'est pas faite pour diriger	23	77
la femme de carrière est souvent ridicule	11	89

Source : Francine Dépatie, op. cit.

Beaucoup de choses ont probablement changé depuis 1969. Malheureusement, au niveau des attitudes et des comportements nous ne pouvons pas le vérifier. Nous sommes cependant à même d'apprécier les changements survenus dans le discours et la pratique féministe au Québec depuis dix ans.

Mentionnons certains des changements qui nous semblent les plus importants :

1) Multiplication des associations "féministes" (groupes pour et contre l'avortement, groupes de conscientisation, groupes politiques...);

2) décentralisation géographique; ce n'est plus un phénomène limité à Montréal;

3) spécialisation des associations : avortement, femmes journalistes, droits juridiques;

4) tentatives de regroupement : Fédération des femmes, Conseil du statut de la femme, Centre des femmes;

5) radicalisation politique du féminisme québécois.

C'est cette dernière caractéristique qui nous paraît la plus lourde de signification, non pas tant pour le nombre d'adhésions qui y correspond - compte tenu des chiffres que nous présentons plus haut, il est fort probable qu'elle ne soit encore le fait que d'une minorité - mais à cause de la brisure idéologique qu'elle représente. Le Manifeste des femmes québécoises lancé en 1972 en est probablement la meilleure illustration. On y retrouve clairement énoncée la nécessité que le mouvement des femmes se situe à l'intérieur du mouvement de libération nationale et sociale ("nous aussi nous avons une responsabilité vis-à-vis la lutte révolutionnaire qui s'est développée au Québec et c'est pourquoi nous entendons y participer[1]"); mais il ne saurait

1. Manifeste des femmes Québécoises, Montréal, L'Etincelle, 1971, citée dans D. Latouche (éd.); Le Manuel de la parole : recueil de manifestes québécois, 1760-1975, Québec et Montréal, Editions du Boréal-Express, 1976 (à paraître), p. 1912.

être question de confondre les deux. "La libération des femmes n'est pas nécessairement le corollaire d'une révolution sociale[1]", proclame le manifeste. Cela ne veut pas dire que les deux soient nécessairement mutuellement opposées : au contraire, les femmes disent vouloir lutter" pour la libération des femmes à l'intérieur du mouvement révolutionnaire". C'est en des termes très virulents que le manifeste dénonce l'oppression de certains révolutionnaires mâles :

> C'étaient les hommes qui dirigeaient les mouvements, c'étaient eux les penseurs, les organisateurs, les martyrs. Il n'y avait pas grand place pour nous, encore moins à la direction. Mais nous étions habituées à cet état de choses et nous n'avons rien dit. Nous avons beaucoup travaillé. Nous avons tapé leurs textes, peinturé leurs pancartes, écouté leurs discours, marché dans leurs manifestations. Certaines d'entre nous, les moins favorisées, avons travaillé uniquement pour qu'eux puissent militer plus fort. Souvent nous les avons entretenus, nous avons préparé leurs repas, lavé leur linge, nettoyé leur maison, gardé leurs enfants. Nous les avons dorlotés, armés et chouchoutés. Nous les avons compris. Et ils nous ont fourrées... quand nous étions belles. Quand nous ne l'étions pas, ils allaient fourrer ailleurs un joli corps dans les bras duquel il n'était pas question de politique. Pour eux aussi, nous étions un morceau : une tête, un corps, jamais les deux en même temps. Et tout cela nous semblait compatible et normal[2].

Ce temps est bel et bien fini, assure le manifeste; pour cela, "il (leur) a fallu toucher les limites de l'impuissance[3]", se débattre dans "l'incompréhension la plus totale avec d'un côté une certaine arrogance et de l'autre une exaspération très grande[4]". Pour l'instant, il faut agir, s'organiser (a) "pour que toutes les femmes se sentent concernées par la libération nationale et sociale", et (b) "pour qu'après la victoire (elles soient) en position de lutter encore pour que (leur) libération devienne réelle[5]".

---

1. Ibid., p. 1912.
2. Manifeste des femmes québécoises, p. 1916-1917.
3. Ibid., p. 1917.
4. Ibid., p. 1918.
5. Ibid.

5.2.2.2 Les étudiants

Une autre catégorie "biologique" - les jeunes - a fait beaucoup parler d'elle au Québec depuis 1960. Pourtant, à partir de 1968, les jeunes, surtout dans leur composante étudiante, ont apparemment cessé d'être une force politique importante. Que s'est-il passé ? Voyons tout d'abord cette sous-catégorie qu'on nomme les étudiants.

Vers la fin des années 50, les étudiants québécois, qui jusque là s'étaient eux-mêmes définis comme des privilégiés, commencent à s'intéresser de plus près à la politique par le biais de la question du financement des universités : conférence de presse, grève générale des étudiants universitaires en 1958, marche sur Québec, siège du bureau du premier ministre[1]. Avec l'arrivée au pouvoir du Parti Libéral et la mise en oeuvre de la réforme de l'éducation, le mouvement étudiant, encore faiblement structuré, allait s'organiser sur des bases plus solides : en novembre 1964, l'Union générale des étudiants du Québec est fondée. Pendant une courte période (1964-1967) l'U.G.E.Q. et les associations étudiantes locales et sectorielles sont de toutes les manifestations, appuient toutes les grèves et condamnent toutes les injustices. Mais ne devait pas durer et très tôt, des failles que l'on avait pu dissimuler, souvent avec la complicité d'un gouvernement désireux de se servir de l'appui du monde étudiant pendant l'euphorie de la Révolution Tranquille, se remirent à hanter le mouvement :

1) fragilité de son implantation parmi les étudiants;
2) dissensions idéologiques autour de la question nationale et des prises de position à caractère socialiste;
3) impossibilité de légitimer définitivement les syndicats étudiants face à l'appareil scolaire.

---

1. Pour une étude sociologique du mouvement québécois on consultera P.R. Bélanger et L. Maheu, "Pratique politique étudiante au Québec", Recherches sociographiques, 13, 3 (1972), p. 309-343.

En 1969 c'est la rupture, et à son congrès de février[1], l'U.G.E.Q. allait décider de se saborder, suivie en cela par la majorité des associations étudiantes qui ne revirent le jour, sous une forme encore très incertaine, qu'à partir de 1974. Il ne s'agit plus cette fois de proposer une plus grande accessibilité à l'enseignement supérieur, de meilleures conditions de travail ou une jonction avec les luttes ouvrières. C'est toute la question de l'utilité du savoir et de sa fonction sociale qui est posée. On refuse la hiérarchie que suppose la relation professeur-étudiant. On en vient naturellement à contester les nouvelles hiérarchies qui se sont installées au sein même du mouvement étudiant. Toute activité, même celle d'une contestation étudiante, qui se situe dans le cadre de la société de répression, est condamnable. "Analyser directement la société de répression, c'est être complice. Vive la subjectivité[2]", proclame un groupe de dissidents réunis dans le Mouvement syndical politique. On recuse "l'establishment" étudiant, les structures, les directives, la centralisation, la délégation de pouvoirs. Le mouvement étudiant officiel est alors perçu, non sans raison, comme un canal de promotion sociale pour des leaders étudiants qui, après leur passage dans le mouvement, par cooptation, deviennent secrétaire de ministère, directeur de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, conseiller spécial du ministère de l'Education, secrétaire-général de l'Université du Québec et chargé de mission en Amérique Latine[2].

Le mouvement étudiant tel que le Québec l'a connu entre 1962 et 1968, avec ses présidents, ses associations et sa cotisation, est bel et bien mort au Québec. Nombreuses ont été les tentatives de le ressusciter, toujours sans succès. Il existe bien une Association nationale des étudiants du Québec, créée à la suite d'une protestation

---

1. Voir F. Béland, "L'Anti-congrès", Recherches sociographiques, 13, 3 (1972), p. 381-397.
2. Cité par F. Béland, dans "L'Anti-congrès", p. 391.
3. On aura compris qu'il s'agit ici de postes réellement occupés par d'anciens leaders étudiants que l'un d'entre nous, ancien leader étudiant lui-même, ne veut pas identifier davantage.

à l'échelle de la province contre certains tests d'admission à l'université et contre les carences du système de bourse. Mais il s'agit tout au plus d'une association de façade, sans base financière, divisée de l'intérieur entre modérés et radicaux et qui, surtout, n'a pas réussi à attirer les étudiants universitaires.

5.2.2.3 Les jeunes et la contre-culture

A la suite de cette désintégration du mouvement étudiant officiel, deux solutions ont été suggérées et effectivement appliquées : militer directement dans des organisations de la classe ouvrière et cesser de revendiquer un statut spécial pour les étudiants; former des communautés de vie qui, par leur témoignage, constitueront autant de démonstrations qu'il existe des alternatives au système actuel. C'est ce qu'on appellera la nouvelle culture ou la contre-culture. Il s'agit là d'un phénomène qui a déjà été considérablement étudié, même au Québec[1]. Nous ne discuterons pas de la première option qui ne relève plus du phénomène jeunesse[2]; quant à la deuxième option, si nous lui avons accordé autant d'importance, c'est que contre-culture est souvent considérée comme le réservoir par excellence des valeurs émergentes et des faits porteurs d'avenir.

---

1. Voir à sujet J. Lazure, La Jeunesse du Québec en révolution, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1970; L'Asociété des jeunes, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1974; M.-F. Moore, Contre-culture et culture politique au Québec, thèse de M.A., Département de sciences politiques, Université du Québec à Montréal, 1975; "Mainmise : version québécoise de la contre-culture", Recherches sociographiques, 14, 3 (1973, p. 363-383.
2. La section qui suit a été rédigée en grande partie par M.-F. Moore, à partir d'une analyse de contenu du principal véhicule contre-culturel québécois, la revue Mainmise. A ce sujet, on consultera aussi M. Brissonet, "Les Fondements philosophiques de la contre-culture", Chroniques, 18-19 (1976), p. 15-35, et J. Duchastel, "Mainmise : la nouvelle culture en dehors de la lutte des classes", Chroniques, 18-19 (1976), p. 38-59.

- La conception du politique

L'analyse du système politique faite par la contre-culture est fondée sur un modèle analogue à celui, maintenant familier, de David Easton, et comme ce dernier, elle pose qu'un système politique doit correspondre à ce modèle pour être qualifié de démocratique[1]. Les variables fondamentales de ce schéma sont les inputs (demandes et soutiens), les outputs (décisions et actions), la rétroaction des seconds sur les premiers et les processus de conversion par lesquels le système transforme les inputs en outputs.

Voyons maintenant comment la contre-culture a "adapté" ce schéma, l'évaluation du système politique qui en découle et les conclusions que la contre-culture a tirées de cette analyse.

Pour la contre-culture, les soutiens (qui doivent venir de l'environnement social) proviennent de deux sources : le pouvoir financier, qui assure la survie continue du système politique, et l'électorat, dont l'apport est essentiel pour justifier la prétention du système à la démocratie. Par contre, les seules demandes qui sont retenues par ce système sont, toujours selon la contre-culture, celles du pouvoir financier. Celles de l'électorat sont automatiquement oubliées. En somme, le système est entièrement soumis à ce pouvoir et les outputs lui sont tous favorables. Le système politique peut fonctionner sans trop se soucier des revendications de l'électorat, car il a en main tous les atouts pour le manipuler à sa guise. A l'occasion, cette manipulation peut se faire grâce à une utilisation "scientifique" de la répression sexuelle : "Frustrez un individu

1. David Easton, A Framework for Political Analysis, Englewood Cliffs, N.J., Prentice Hall, 1965, p. 112 et suivantes. La similitude entre le modèle "eastonien" et celui que l'on retrouve implicitement présent dans l'analyse faite par la contre-culture existe jusque dans le vocabulaire. Des mots comme input, output et rétroaction sont fréquemment utilisés par la contre-culture pour décrire la vie politique.

sexuellement, isolez-le dans son monde de culpabilité sexuelle et vous le manipulerez comme vous l'entendez, en lui tendant sans jamais le lui donner, le fruit défendu. Vous le (sic) ferez faire la guerre, vous le (sic) ferez haïr les autres races, les autres langues"[1].

Le parlement ne servant plus qu'à entériner ces décisions, il ne sert à rien d'élire des hommes qui non seulement n'ont plus aucun rôle à jouer, mais de plus, permettent au système politique de transgresser la loi fondamentale qu'est la Constitution. Si peu importants sont ces politiciens que si nous "les envoyons dans une fusée vers le soleil, il ne mourra pas sur la terre une personne de plus[2]". Le vote n'étant plus qu'une fumisterie et les institutions politiques un non-sens, la démocratie se trouve dans un cul-de-sac. Ce régime politique est en fait élitiste et technocratique : la démocratie n'est qu'un masque chargé de cacher cet élitisme.

Les outputs du système ont des répercussions sur l'ensemble des citoyens mais, selon la contre-culture, ceux-ci n'ont aucune possibilité de faire entendre et accepter leurs revendications. La rétroaction n'existe que pour le pouvoir financier. La contre-culture considère que le régime actuel fait tout en son pouvoir pour minimiser et enrayer le feedback qui pourrait venir des citoyens. Sans ce feedback il est pourtant impossible aux hommes politiques de découvrir les besoins réels des gens.

Pour la contre-culture, la politique se situe donc exclusivement au sein de "l'Establishment". L'exercice du pouvoir fait l'objet d'une guerre entre divers clans de "gangsters", chaque clan ayant ses propres supports financiers dont dépend, en dernier ressort, la victoire, puisque toute répartition du pouvoir dépend de la répartition de l'argent et vice versa.

---

1. "Gagnez votre liberté sexuelle, Mainmise, 6 (1971), p. 95.
2. B. Fuller, "L'Evangile selon Fuller", Mainmise, 3 (1970), p. 4.

Le fonctionnement du pouvoir politique actuel repose, selon la contre-culture, sur la technologie, qui permet l'accumulation de l'information. Etre informé, c'est être libre d'exercer son pouvoir. Le gouvernement, en monopolisant les informations, empêche la participation des citoyens et leur enlève toute possibilité de critique. Pour briser ce monopole et établir une véritable démocratie il faut redonner à chacun l'usage de la technologie. Sans cette démocratisation de la technologie, il y a danger de fascisme; par contre, si le gouvernement "redonne au peuple les instruments technologiques qui lui appartiennent de fait, l'Utopie sera la Réalité quotidienne[1]".

Ainsi, au niveau de la conception du politique, la contre-culture désavoue le système actuel parce qu'elle considère qu'il n'est plus vraiment démocratique. Il n'est donc pas étonnant d'entendre la contre-culture affirmer : "La politique, issue d'un système que nous réprouvons, nous pue au nez[2]". Le diagnostic est donc clair. Mais que propose la contre-culture pour remplacer cette politique du pouvoir ?

- La conception de l'autorité

La contre-culture refuse l'autorité hiérarchisée de l'Establishment, fondée sur la peur et la méfiance. Elle ne refuse cependant pas toute forme d'autorité. Ainsi, une autorité basée sur "une certaine forme personnalisée d'attraction et d'influence" lui paraîtrait acceptable parce que naturelle[3]. Une telle autorité aurait comme fondement "l'aura individuelle, le champ d'influence et le charisme" dont jouirait son détenteur, qui ne saurait par ailleurs être élu ou choisi, pas plus qu'il ne pourrait s'imposer comme chef. Il serait

1. "Une lettre ouverte à M. Trudeau sur le fascisme électronique", Mainmise, 11 (1972), p. 39.
2. Pénélope, "Et maintenant Pénélope vous parle de Mainmise", Mainmise, 2 (1970), p. 18.
3. C. Stevens, "Electronic Social Transformation ou comment se conduire durant la prochaine décennie", Mainmise, 7 (1971), p. 202.

un guide et son influence naturelle le fera reconnaître comme tel. Cette autorité s'acceptera d'autant plus facilement qu'elle sera avant tout une "discipline personnelle ... une façon individuelle de faire le bien"[1].

Dans ces conditions, l'autorité ne saurait être reliée à l'exercice d'une fonction mais plutôt à la personne même qui exerce cette fonction. En effet, personne ne peut à proprement parler détenir une autorité dont l'existence, telle une émanation personnelle, est strictement inhérente au caractère d'un individu.

Bien que l'organisation politique qu'elle souhaite soit légitimée par le charisme, la contre-culture refuse de considérer les guides charismatiques comme une élite. Contrairement aux élites de la société actuelle qui exercent un monopole sur l'information, les guides contre-culturels remettraient le contrôle et l'utilisation de la technologie au peuple et ne pourraient échapper aux critiques populaires, tous étant adéquatement informés. L'autorité ne représente plus alors le pouvoir, elle devient simplement "un point de repère pour l'action[2]"..

La contre-culture estime que la démocratie actuelle ne permet l'éclosion que de la volonté de "l'Establishment", au détriment de la "volonté générale". Elle entend donc s'opposer à la volonté de l'Establishment en prônant les droits individuels. Elle se sent pourtant incapable de dégager dès maintenant toutes les composantes de cette volonté générale, constituée de la somme des volontés individuelles, puisque la société nie les individus. Elle est cependant persuadée que tous les individus veulent (ou voudront) se libérer et qu'elle propose des moyens infaillibles pour arriver à cette libération.

1. Ibid., p. 202.
2. "La Saga des computers ou la guerilla de l'information", Mainmise, 11 (1971), p. 24.

Son projet repose donc sur la nécessité d'un consensus général en ce qui a trait aux objectifs et aux moyens suggérés pour réduire puis annihiler la peur et la méfiance et pour élargir la confiance mutuelle nécessaire au bon fonctionnement de la forme d'autorité qu'elle préconise. Une fois ce consensus établi, la "volonté générale" pourra se manifester. La somme des libérations individuelles mènera à la libération collective et les droits individuels seront en parfait accord avec les droits collectifs.

C'est donc davantage la forme, la nature et la finalité de l'autorité, plutôt que l'existence même de celle-ci, que la contre-culture conteste. Signalons toutefois que la contre-culture n'indique pas qui sera responsable de l'exercice de ces contrôles accrus. On ne peut que supposer que ce rôle sera dévolu aux guides charismatiques qui n'auront à souffrir aucune contestation ou désaccord puisque le consensus aura été préalablement établi. Il semble donc que, dans la phase actuelle de négation de l'autorité de l'Establishment, la contre-culture accorde la priorité fondamentale à la reconnaissance du droit à la libération individuelle et, de façon plus générale, à l'individu et à l'ensemble de ses droits. Que cette priorité demeure dans le monde futur qu'elle espère ne tient qu'à l'opération mathématique qui sous-tend sa conception de la société, c'est-à-dire à l'égalité postulée entre la somme des droits individuels et les droits collectifs.

- La conception de la participation

Il semble y avoir divergence au sein même de la contre-culture en ce qui concerne la participation. Le fait de privilégier le plan culturel a conduit certains adeptes de la contre-culture ou bien à se

désintéresser complètement (comme l'ensemble des citoyens) du politique, ou bien à associer participation politique et soutien à l'ordre établi. Ces gens considèrent la politique comme extérieure à leur sphère d'activités ou refusent d'apporter toute contribution autre qu'obligatoire au processus de réalisation des projets relevant des affaires de l'Etat.

D'autres adeptes de la contre-culture considèrent par contre qu'au moins une forme de contribution volontaire ne saurait être refusée : le vote. Pour eux, le vote est un geste qui permet aux jeunes de la contre-culture de remettre leur sort entre les mains de ceux qui sont prêts à agir politiquement en leur nom. Ceux-là acceptent donc les principes de la délégation de pouvoir et de la représentativité, et décident "d'utiliser leur pouvoir en votant[1]". De cette façon "on ne va pas faire de la politique, mais on va chéquer[2]".

D'autres enfin conçoivent l'action politique comme une prolongation de l'action culturelle mais refusent les formes traditionnelles de l'action politique. C'est ainsi qu'un mouvement qui mettrait l'accent sur la participation de tous les citoyens à tous les niveaux dans une organisation basée sur les quartiers et les communes pourrait recevoir l'approbation de la "frange" de la contre-culture qui se rapproche des Yippies américains[3]. Sans rejeter le principe de la délégation et de la représentativité, ces derniers insistent sur la participation politique directe. Plutôt que d'exercer une surveillance sur le pouvoir, ils entendent exercer le pouvoir eux-mêmes[4].

---

1. "Benjamin Spock, Président des EU ?", Mainmise, 10 (1972), p. 170.
2. "Les Elections", Mainmise, 18 (1972), p. 16.
3. Qui, contrairement aux "Hippies", ne refusent pas l'action politique.
4. "Il ne suffit plus de surveiller le pouvoir, il faut l'exercer", Linda Gaboriau, "Le Frap et l'utopie urbaine", Mainmise, 2 (1970), p. 190.

Dans ces trois tendances qui existent au sein de la contre-culture, on peut découvrir un dénominateur commun : la contre-culture comme telle n'entend pas se faire l'instigatrice d'une action politique qui lui soit propre, mais ses adeptes peuvent arriver à être individuellement des participants à des mouvements politiques extérieurs à la contre-culture. On peut conclure que pour la contre-culture, le degré de passivité ou d'activité politique est valorisé en fonction de la nature du système politique. A l'heure actuelle, la tendance à la passivité (droping out) politique domine nettement, bien qu'une minorité souhaite une participation réduite tout en espérant qu'une fois les conditions préalables à la société utopique réalisées, la participation sera pleine et entière.

- La conception du changement

Pour la contre-culture, tout est changement et tout est en changement. Le changement est actuellement plus rapide que jamais dans la mesure où la conscience de l'homme et la technologie, qui entretiennent un rapport dialectique, sont tous deux en changement plus rapide. La contre-culture ne parle que très peu d'évolution mais beaucoup de révolution et de transformation. La "révolution", telle qu'elle a été entendue jusqu'à maintenant, est rejetée par la contre-culture parce qu'elle implique le remplacement d'un ordre structuré par un autre ordre structuré. La transformation diffère de la révolution en ce qu'elle est un processus continu : c'est le changement perpétuel. La transformation n'amènera pas de nouvel ordre : le changement doit devenir une nouvelle forme d'équilibre qui ne saurait tolérer de structures fixes et rigides.

- L'action politique

Pour la contre-culture, la conscience est déterminée par le médium qui supporte les informations plutôt que par les informations elles-mêmes (selon la théorie de McLuhan) et par les sens qui entrent en jeu dans la perception de ces informations. Ainsi, une personne dont la culture est formée principalement par l'imprimé développera une conscience linéaire-visuelle alors qu'une autre qui sera formée par les media électroniques et dont tous les sens seront requis pour capter l'information, aura une conscience universelle "simulsensorielle".

La conception cybernétique que la contre-culture se fait du système politique relève de la théorie générale des communications, et partant, d'une conscience simulsensorielle. Ainsi reproche-t-elle surtout à ce système sa déviance par rapport à ce modèle, déviance qui est imputable à la conscience linéaire des hommes politiques.

Cette conception politique a pour conséquence que la première tâche à laquelle la contre-culture doit s'attaquer est de réduire la peur et la méfiance ces fondements psychologiques de l'autorité et du fonctionnement actuel du système politique. Il n'y a pas là d'action directement politique mais une action culturelle et idéologique dont chaque individu est rendu responsable dans la mesure où il doit se libérer intérieurement de tout ce qui s'oppose à la formation d'une véritable conscience simulsensorielle.

Les moyens d'action préconisés pour atteindre ce but sont bien connus : d'abord et avant tout, les drogues, qui permettent le déconditionnement social, le rock, principal véhicule des idées de la contre-culture, la libération sexuelle, prérequis à toute autre libération, la vie en commune, qui élimine la famille nucléaire et

autoritaire et qui permet l'acquisition de connaissances hors des cadres de l'école conservatrice, et enfin, les religions orientales qui fournissent une discipline de croissance.

La contre-culture croit que le jour où la nouvelle conscience simul-sensorielle, dont seraient absentes la peur et la méfiance, l'emportera sur la linéarité, la population nouvellement consciente ne pourra faire autrement qu'élire, dans un premier temps, des hommes politiques eux-mêmes nouvellement conscients, dont le premier rôle sera de s'autodétruire en tant que politiciens et de se convertir en guides. Ce sera le charisme et l'influence naturelle de ces hommes qui alors fonderont leur autorité. Ils travailleront pour le bienfait de l'humanité en respectant la personne humaine et n'imposeront de contrôles accrus que pour mieux parvenir à une plus grande libération de l'homme. Le deuxième rôle de ces guides sera d'abolir le monopole de l'information. La population pourra alors avoir accès à toute l'information disponible, l'utiliser selon son bon gré et être ainsi en mesure de participer à la prise de décision. Leur troisième tâche consistera à fractionner les grandes corporations, de façon à limiter leur pouvoir sur les gouvernements.

Ce sont donc les hommes qui sont au centre de l'argumentation de la contre-culture. D'une part, ce sont les hommes politiques actuels qui sont responsables des déviances du système politique, et de l'autre, tout le poids de la transformation de ce système repose sur les épaules des guides intéressés par la chose politique. A partir de ces éléments, il est possible de proposer une première évaluation des valeurs, surtout d'ordre politique, que nous propose la contre-culture québécoise.

- Première appréciation des valeurs contre-culturelles

i) Une sorte de moralisme politique

Notons tout d'abord que la vision contre-culturelle de la politique est essentiellement négative et marque un fort sentiment de méfiance. De plus, il est apparu que dans la très grande majorité des cas, on ne s'intéresse à la politique que dans la mesure où on est touché par elle et où elle a une incidence sur la vie et les idéaux du mouvement contre-culturel. Cette conclusion ne vaut pas que pour l'analyse de la situation mais aussi pour l'organisation de l'action. Les moyens d'action proposés sont des moyens essentiellement passifs qui sont utilisés en réponse à l'action des autres. L'Establishment est rendu responsable de tous les maux mais le mouvement contre-culturel se refuse à l'attaquer autrement que par la conscientisation. Le mouvement contre-culturel parle de politique mais n'a pas de pratique politique. La formule dont se sert Edgar Morin pour qualifier le mouvement contre-culturel est donc des plus appropriées : en effet, il dit que "la libération sexuelle, la pop music, la marijuana sont aussi politisées que la politique est moralisée[1]".

ii) Confusion des buts et des moyens

Pour le mouvement contre-culturel, chaque but est un moyen et chaque moyen est un but. Cette confusion vient de l'ambiguïté que le mouvement contre-culturel maintient au sujet de l'actualisation de l'Utopie. La réalisation effective de l'Utopie nécessite un consensus sur les valeurs humanitaires véhiculées par la contre-culture. Or, pour remplir cette condition, le mouvement contre-culturel a choisi des moyens essentiellement culturels qui, somme toute, ne diffèrent pas tellement du but que le mouvement dit poursuivre.

1. E. Morin, Journal de Californie, Paris, Seuil, 1970, p. 221.
C'es

C'est d'ailleurs pour cette raison que le présent contreculturel se présente sous la forme d'une pratique de la théorie de la "Transformation", qui mène à l'Utopie, laquelle se présente ellemême comme une théorie de la pratique. La pratique, pour le mouvement contre-culturel, c'est la vie commune, la libération sexuelle, des relations économiques "quasi communistes", l'adoption de moeurs alimentaires qui permettent la nonparticipation à la crise écologique, le "retour à la terre".

iii) Une Utopie sans territoire

Thomas Moore avait appelé son pays imaginaire "utopie", mot qui signifie littéralement "en aucun lieu" (du grec "ou", non, et "topos", lieu). L'Utopie contre-culturel le prend vraiment ce sens littéral voulu par Moore. En effet, de cette Utopie sont absentes les frontières politiques. Le mouvement indépendantiste n'a donc aucunement influencé le mouvement contre-culturel. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler la conversion de Paul Chamberland qui, au temps de Parti Pris, souhaitait ardemment l'indépendance politique du Québec afin d'activer la révolution sociale et globale et qui, maintenant, prône un messianisme "kébékois", c'est-à-dire contre-culturel, sans jamais utiliser désormais le mot indépendance. Indépendantisme et contre-culture semblent être deux mouvements mutuellement exclusifs. Le mouvement contre-culturel préconise avant tout la libération individuelle et le changement des valeurs. Pour ce faire, l'idéologie humaniste est l'atout majeur.

Cet humanisme individualiste et sans territoire est d'ailleurs l'idéologie qui sous-tend la plupart des moyens d'action, ou plutôt des activités proposées, qui ne sont pas restés lettre morte. Il s'agit des moyens de se défendre individuellement, quotidiennement et chez soi contre chacun des dangers qui menacent l'humanité, ainsi que des moyens de pallier les multiples "désavantages" qui accompagnent

la vie contre-culturelle dans une société qui ne reconnaît pas son humanisme universel, son désir de libération et de liberté.

La vision idéaliste qu'a le mouvement contre-culturel de sa propre genèse est projetée sur l'ensemble de la population. Les structures, institutions, mécanismes politiques, territoires nationaux ne sont plus qu'affaires de détail qui se règleront d'elles-mêmes lorsque la conscience des hommes se transformera à l'image de la conscience des membres du mouvement contre-culturel.

En somme, nous pouvons maintenant conclure que le mouvement contre-culturel privilégie une approche culturelle aussi bien dans l'analyse que dans la pratique et ce, même pour l'analyse politique et la pratique politique. La dimension socio-politique est donc présente, mais subordonnée à la dimension culturelle sur laquelle repose tout le projet contre-culturel, qui n'est ni indépendantiste, ni fédéraliste ni socialiste. Il est anti-politique, apatride, "pan-humanité".

De la même façon, le mouvement contre-culturel ne saurait être qualifié de révolutionnaire ou de réactionnaire, ce qui impliquerait non seulement une critique idéologique mais aussi une pratique politique précise et concrète. Il convient toutefois de le qualifier d'utopiste (avec un petit "u"), ce qui implique une critique idéologique et une pratique toute théorique en ce qui concerne le politique. En effet, le mouvement contre-culturel dénonce la futilité d'une politique qui se concentre uniquement sur les institutions politiques pour proposer en remplacement une non-politique qui s'attaque uniquement à l'idéologie dominante. Réussir ce projet de vivre l'utopie, c'est-à-dire ce non-lieu et ce non-espace, ici et maintenant, en plus de penser l'utopie pour ailleurs et pour plus tard, n'est possible que si un rejet de la rationalité économique a été opéré et non pas un rejet des fondements de cette rationalité.

iv) La contre-culture : un néo-libéralisme servi à la moderne ?

Il est donc indéniable que le mouvement contre-culturel marque une brèche importante dans le système idéologique prédominant mais ce n'est pas parce qu'il aurait rejeté la base de ce système idéologique ou encore la rationalité du système. Tout au contraire, c'est parce que le mouvement contre-culturel a pris au mot cette idéologie.

Ce sont les déviations, les excès de l'Establishment qui sont la cible du mouvement contre-culturel. Ce qui est reproché à cet Establishment, c'est de ne pas vivre en accord avec l'idéologie néo-libérale qu'il véhicule. La critique du mouvement contre-culturel se situe sur le terrain même de l'idéologie dominante et voilà justement en quoi le mouvement contre-culturel est utopiste.

La contre-culture semble donc bien née d'un conflit de valeurs qui est la résultante de la contradiction qui existe entre l'idéologique et la réalité concrète. Cette contradiction, le mouvement contre-culturel veut la résoudre par une critique idéologique de l'idéologie et par l'adoption d'un mode de vie qui crée une réalité concrète conforme à cette critique idéologique. Cette critique faite par le mouvement contre-culturel est qualifiée d'idéologique en ce qu'elle est une "autre" représentation du rapport imaginaire des individus à leurs conditions réelles d'existence et en ce qu'elle joue le même rôle que l'idéologie dominante, à savoir masquer la contradiction fondamentale du mode de production capitaliste. Cette critique est de plus qualifiée d'utopiste parce qu'elle débouche sur la formulation d'un projet essentiellement idéaliste qui ne tient compte que de la conscience des hommes et pas du tout des réalités inhérentes au mode de production capitaliste et des limites imposées aux luttes de conscience par les luttes de classes et les rapports de force. L'idéologie du mouvement contre-culturel souligne donc une faillite de l'idéologie dominante plus qu'elle ne marque une aliénation,

quoique cette faillite n'ait aucunement entraîné la perte du caractère aliénant de l'idéologie. Inscrite dans l'idéologie humaniste idéaliste, l'idéologie du mouvement contre-culturel, c'est la révolution culturelle chinoise qui aurait été remise sur la tête.

Dans la mesure où la contre-culture accepte l'idéologie néo-libérale quitte à vouloir qu'elle soit appliquée dans la vie courante, elle sert merveilleusement bien, c'est du moins une critique que l'on est en droit de lui faire, les objectifs de préservation de l'idéologie dominante; en effet, celle-ci peut répondre qu'elle vise les mêmes buts que le mouvement contre-culturel et qu'elle ne cherche qu'à paver la voie à la réalisation de l'utopie contre-culturelle.

v) La dépendance de la contre-culture vis-à-vis du système

Une autre faiblesse de ce mouvement est sa dépendance face à plusieurs des programmes sociaux du gouvernement fédéral en vue de combattre le chômage et de promouvoir l'unité canadienne ; il y a, bien sûr, l'assurance-chômage, mais aussi ce qui s'est appelé Perspectives Jeunesse et Programme des Initiatives locales : ces deux genres de mesures déguisées d'assurance-chômage ont contribué à obtenir l'allégeance des jeunes, des marginaux et des "drop-outs" ou, du moins, à assurer leur assujettissement et leur tranquilité. Le mouvement contre-culturel n'est pas composé que de "communes" rurales autarciques (existe-t-il vraiment de telles communes autarciques ?); il comprend aussi des communes urbaines qui sont, elles, extrêmement dépendantes soit du système de production, soit du système de bien-être social.

Dans une bonne mesure, un tel mouvement dépend pour sa survie et sa subsistance du monde de la production et des producteurs, du Welfare State, bref, du monde dont il ne veut pas entendre parler.

Un autre indice de la dépendance des "contre-culturels" (de leurs leaders tout au moins) est fourni par leur formation et leurs qualifications professionnelles. Les rédacteurs de Mainmise, entre autres, ne sont pas des drop-outs du secondaire. Ils sont des drop-outs qualifiés. Ils sont tous d'anciens "quelque chose" et surtout, d'anciens travailleurs intellectuels. Ils ont occupé une position dans les media d'information ou dans le système scolaire quand ils ont "travaillé", ou bien ils ont fait des études universitaires. Ils étaient, chacun à sa façon et selon l'endroit où il travaillait (rédacteur en chef des pages artistiques du Devoir ou organisateur au sein du syndicalisme étudiant), les porte-paroles d'une certaine idéologie que l'on dit avec raison dominante[1].

Mais il est temps de conclure cette analyse de la contre-culture, bien que nous soyons conscients de n'avoir pu en examiner, loin de là, toutes les facettes.

Un idéalisme qui vaseline le système ?

Des concours de circonstances ont fait que ces travailleurs, souvent venus des appareils idéologiques (A.I.), imbus tout autant de libéralisme que d'idéalisme (utopique), se sont rencontrés et se sont interrogés sur la validité intellectuelle et sociale de leur travail. La critique intellectuelle les a conduits à reconnaître que la qualité de leur travail était relative. La critique sociale les a amenés à chercher le pôle de référence de cette relativité.

Ce faisant, ils ne faisaient que suivre le courant général des années 60. La critique sociale prédominante durant les années 60 était nationaliste et dénonçait le "Système" et "l'Establishment"

1. Et souvent, après un "stage" d'un an ou deux dans la contre-culture, ils viennent se réintégrer dans le système de la culture très officiels : par exemple, on reprend son poste au Devoir...

anglophone. Les abus et excès de ce système servaient d'illustrations et de concrétisations. Mais croyant davantage à une représentation individuelle néo-libérale, ils ont "oublié" le nationalisme et ont trouvé leur pôle de référence dans les conséquences du capitalisme, sans remettre les fondements de celui-ci en question. Ils se sont ouverts à tout ce qui paraissait ressembler de près ou de loin à une critique des abus et des excès de l'Establishment et de la société de consommation. En même temps, ils ont rejeté tout ce qui pouvait ressembler à une analyse matérialiste de la société et aurait dénoncé sur ce terrain même l'Establishment; ils ont, au contraire, retenu les critiques philosophiques et idéalistes qui ignorent tout de la production, exception faite de la production artisanale qui n'est plus le mode de production dominant.

Les adeptes de la contre-culture ont donc emprunté à chacune des variantes de la critique idéaliste des "idées" et des faits qui ont été par leurs bons soins traduits en langage contre-culturel à l'aide d'un vocabulaire spécialisé à la mode (bonnes vibrations, etc.). Ces idées "non originales" ont donc nourri ce courant intellectuel contre-culturel.

Récupérant diverses idées à gauche et (surtout) au centre-droite[1], optant pour un libéralisme qui rappelle souvent celui d'Adam Smith, mais servi à la moderne, oscillant entre l'idéalisme et l'utopisme, influencé par un humanisme "mondial" et abstrait, le mouvement contre-culturel, malgré des enseignements intéressants et en dépit de sa générosité et de son détachement, porte en lui les germes de son échec à plus ou moins court terme.

---

1. Parfois carrément à droite : ainsi, la conception que se fait le mouvement du leader charismatique n'est pas loin des fantasmes fascistes, même si cela n'est pas conscient.

Parce qu'il est naïvement confiant dans sa capacité de s'approprier chacune des interprétations, critiques mais surtout à la mode, de la société, le mouvement contre-culturel adopte continuellement et de façon syncrétique de nouvelles "idées". Parce qu'elles sont notamment, coupées de la réalité sociale et de ses rapports de force, ces "idées" finissent par pouvoir être intégrées à un autre système d'idées qu'il est difficile de qualifier de fasciste étant donné la spécificité du mot et le contexte social différent, mais qui peut sûrement être qualifié de néo-fascite.

Par exemple, la libération des homosexuels, valeur véhiculée par le mouvement, a aujourd'hui sa faction déshumanisante sado-masochiste qui emprunte ses symboles à l'Allemagne nazie. Portier de Nuit et Histoire d'O ont les faveurs du public. Les psychologues font fortune pendant que la "Total Woman" mémorise les 3 "A" de la dévotion à son mari : "Accept, Adjust and Adapt". Les exemples pleuvent, malheureusement. Le mouvement contre-culturel n'est pas responsable de cette situation, mais ces "idées" de libération, dont on lui accorde assez volontiers le crédit ces temps derniers, ont elles-mêmes été récupérées et réincorporées dans le tronc idéologique des classes dominantes de la société post-industrielle où non seulement on peut faire des "sous" (et beaucoup) avec ces idées, mais où, en plus, elles servent exactement les fins de "l'Establishment", donc les fins contraires à celles du mouvement contre-culturel. C'est la libération par l'asservissement. Le statu quo et non plus la Transformation.

La contre-culture, porteuse de nouvelles valeurs ? Oui, mais il faut voir lesquelles ! De valeurs finalement utilisables, et effectivement utilisées, par le pouvoir hégémonique des classes dominantes, par l'Etat, et donc par le capitalisme post-industriel. Vaseline sophistiquée, instrument de mystification, d'occultation et

de regénération au service de ce capitalisme, bref mouvement de "désarmement idéologique" des jeunes, le mouvement contre-culturel devient un allié objectif de l'Establishment, malgré la qualité et les buts généreux de ses membres.

- Une autre appréciation des valeurs contre-culturelles

Nous avons été très dures dans notre critique de la contre-culture québécoise et des valeurs qu'elle véhicule. Dans la mesure où l'on cesse de considérer la contre-culture comme une "organisation" ou comme une "vocation" permanente qui implique un mode de vie bien particulier, notre critique tombe à plat. On peut être contre-culturel dans la tête, car la contre-culture est avant tout une manière de penser et de se définir par rapport à la réalité, tant physique que sociale. Au juge qui lui demandait dans quel Etat ("in what state") était situé Woodstock, où il disait être né psychologiquement, Abbie Hoffman répondit : dans l'état d'esprit ("in a state of mind"). La même chose peut-être dite de la contre-culture.

Dans une certaine mesure, cette contre-culture est vitime de son propre succès. Faut-il le lui reprocher ? A-t-elle recherché la récupération commerciale dont elle a été marquée ? N'est-ce pas là au contraire un signe qu'elle constituait un risque sérieux pour le maintien de l'idéologie dominante ? Après tout, on ne récupère que ce qui menace. De nombreuses valeurs et comportements de la contre-culture sont aujourd'hui passés dans les moeurs. Ne vaudrait-il pas mieux s'en féliciter ?

Il est facile, trop facile même, de critiquer la contre-culture. Son message déroute, il énerve; alors, tant à droite qu'à gauche, on cherche à montrer soit qu'il n'y a là qu'enfantillage soit qu'il

s'agit d'un message réactionnaire. La contre-culture à elle seule n'est certes pas un fait porteur d'avenir. Il ne s'agit pas d'un mouvement représentatif de l'ensemble de la jeunesse. En ce sens, elle ne constitue pas une force politique montante. Son impact sur le système idéologique ne peut donc pas être radical. C'est plutôt un travail de grignotage qui se fait ici. En forçant le système idéologique et socio-économique dominant à récupérer sans cesse des éléments de la contre-culture, ne réussit-on pas à modifier, lentement mais sûrement, le contenu et la pratique de ce système ? Jusqu'ici, il faut bien avouer que les résultats obtenus par les grands bouleversements sociaux que sont les révolutions politiques ne sont guère enthousiasmants. Au Québec, encore moins. La tactique du grignotage mérite peut-être un essai.

A la limite, on doit se demander qui récupère qui; est-ce la contre-culture qui est récupérée ou n'est-ce pas elle qui récupère ? Elle ne propose pas un plan précis pour l'organisation d'un avenir différent pas plus qu'elle ne propose un programme d'action pour y arriver. Mais tout au moins elle témoigne de la possibilité et de la nécessité de l'existence d'un avenir différent. A elle seule, la contre-culture ne peut réussir à sauver la planète du désastre écologique qui l'attend, mais doit-on lui reprocher le fait que General Motors ou Imperial Oil soient maintenant forcés de se préoccuper d'écologie ? N'est-ce pas là, au contraire, un signe de son succès ?

N'y aurait-il pas dans toutes les critiques dites "de gauche" dirigées contre la contre-culture le symptôme d'un malaise devant la persistance d'un mouvement qui, malgré le fait qu'il proclame l'utopie et qu'on le donne toujours pour mourant, continue, au Québec plus qu'ailleurs, de très bien se porter. Nombreuses sont les revues et organisations (il y eut même un quotidien) qui ont vu

le jour (!) depuis 1970 pour lutter politiquement ou électoralement contre le pouvoir établi mais qui n'ont pas survécu. Doit-on les féliciter sous prétexte que leur mort est probablement le signe qu'ils n'avaient pas été suffisamment récupérés par le système capitalisme ? Pendant ce temps un magazine comme Mainmise entre dans sa septième année d'existence ; les équipes changent, se renouvellent; l'orientation aussi. C'est ainsi qu'on se propose de lui donner un contenu plus "politisé" (est-ce la résultante des critiques subies ?). De plus, on se prépare à publier un encyclopédie pratique des "outils" (au sens très large du terme) parallèles permettant de commencer à construire ici et là des morceaux d'utopie.

Non vraiment, ne vaudrait-il pas mieux que ceux qui sont prêts à lancer des pierres à la contre-culture pour l'impossibilité dans laquelle elle se trouve à vivre parfaitement à l'extérieur du système prennent garde à la maison de verre dans laquelle ils habitent ? Une telle critique de la contre-culture n'est-elle pas elle aussi récupérée par l'idéologie dominante dont elle fait finalement le jeu ? En se transformant en gardechiourme de la pureté révolutionnaire, on risque peut-être d'étouffer une autre révolution, pas celle dont on parle toujours et qui, elle, n'a aucune difficulté à "subsister", mais celle qui se réalise.

La contre-culture n'est pas un fait porteur d'avenir, et c'est peut-être mieux ainsi. Quelle responsabilité écrasante que de devoir ainsi porter l'avenir. Finalement, la contre-culture ne nous parle pas de demain, elle nous parle de cet avenir au passé qui est aujourd'hui. Elle ne porte pas l'avenir, elle témoigne tout simplement de son existence, et cela, c'est irrécupérable !

Déjà la contre-culture, en prouvant que l'on pouvait vivre en marge du système et que l'on pouvait forcer ce dernier à poser certains gestes, a fait des enfants. Son message n'a pas toujours été compris mais ses méthodes d'action ont fait tache d'huile, notamment auprès des comités de citoyens.

5.2.2.4 Les "autres"

Nés dans les années 1960, les comités de citoyens, dont l'objectif premier est de regrouper les défavorisés, innovent sur deux plans[1]. Tout d'abord, ils ont permis aux groupes les plus démunis de prendre leurs affaires en main, c'est-à-dire de faire les analyses, de trouver des solutions, de les mettre en oeuvre. Deuxièmement, ces comités ont favorisé le développement de nouvelles méthodes de fonctionnement interne, méthodes fondées sur l'animation, la participation, la démocratisation. Vu sous cet angle, le bilan est donc largement positif. Mais il est aussi possible d'adopter une vision plus critique et de faire ressortir : 1) que les objectifs de ces groupes sont demeurés très limités et finalement peu intégrés dans une perspective d'ensemble; 2) que les moyens d'action privilégiés ont été des plus traditionnels (lettre au député, marche); 3) que les résultats obtenus demeurent très modestes et le plus souvent largement en deçà des objectifs initiaux, et 4) qu'ils n'ont finalement servi qu'à favoriser l'émergence de nouvelles élites locales, différentes des anciennes, mais élites tout de même.

Qu'en est-il exactement ? Les comités de citoyens sont-ils, selon l'expression de J.-F. Léonard, des mécanismes nouveaux qui permettent d'envisager une libération véritable des citoyens et leur pleine

---

1. Voir à ce sujet J.-F. Léonard, Les Groupes d'action au niveau local, Montréal, I.N.R.S.-Urbanisation, 1971 (mimeo); A. Légaré, Les Comités de citoyens, thèse de M.A., Département de science politique, Université de Montréal, 1970; D. McGraw, La Modification de la pratique politique et idéologique des groupes populaires, 1963-1969, Montréal, 1974.

participation à l'élaboration et aux bienfaits d'un nouveau type de société, ou sont-ils au contraire de nouveaux mécanismes d'intégration des laissés pour compte d'une post-industrialisation qui leur demeure étrangère mais qui a néanmoins besoin d'eux ?

Une lecture historique de l'évolution concrète de ces groupes porte à penser que la seconde hypothèse est la plus juste[1]. En 1963, le Conseil des oeuvres de Montréal lance une expérience pilote dans le quartier Saint-Henri, qui aboutit quelque temps plus tard à la création de l'Association des parents de Saint-Henri, dont l'objectif immédiat est d'obtenir la construction d'une nouvelle école dans le quartier. Cet objectif ayant été atteint, on crée divers sous-comités à l'intérieur de l'association, afin de faire face aux nouvelles préoccupations. Par la suite, ces sous-comités deviendront des associations autonomes (Comité des loisirs, Comité d'éducation permanente). Le mouvement était lancé. Des comités identiques apparaissent dans d'autres quartiers défavorisés de Montréal : Petite-Bourgogne, Mile-End, Hochelaga-Maisonneuve. En 1968, on tiendra même un "congrès" où se rencontrent 175 délégués de 20 comités de citoyens. A cette date, la situation des comités de citoyens pouvait être décrite à partir des caractéristiques suivantes :

1) il existe un grand nombre de groupes disséminés un peu partout dans Montréal, mais surtout dans les zones grises, et oeuvrant avant tout dans les secteurs du logement, des loisirs et de l'école;

2) l'aire de référence n'est plus la paroisse mais le quartier;

3) les comités demeurent des groupes de pression;

4) sur le plan idéologique, ils acceptent la société telle qu'elle est, cherchant simplement à assurer une meilleure distribution des biens et services afin que les richesses produites par tous reviennent à tous;

---

1. Nous nous sommes largement appuyés sur l'étude de J.-P. Collin et J. Godbout, Les Organismes populaires en milieu urbain, Montréal, I.N.R.S.-Urbanisation, 1975.

5) les nouveaux leaders qui ont pu émerger, grâce au travail des animateurs, ne sont certes pas importés de l'extérieur mais leur style de leadership, somme toute, demeure assez traditionnel.

C'est aussi à partir de cette époque qu'apparaissent les premières oppositions internes entre ceux qui favorisent la création d'une organisation centrale forte qui permettra de créer une force politique capable de contester l'ensemble du système et ceux qui refusent de dépasser la revendication locale en la sacrifiant à des objectifs aussi chimériques que lointains. Ce débat recoupe en partie d'autres débats : entre les partisans de l'action type "groupe de pression" et ceux qui souhaitent plutôt que le groupe fournisse lui-même les services dont il proclame la nécessité; entre les groupes qui insistent davantage sur la formation et l'éducation des membres et ceux qui s'attachent uniquement à la solution de problèmes concrets; entre les groupes permanents et temporaires, anglophones et francophones, etc.

Après 1968, les groupes communautaires vont connaître une profonde réorientation. C'est la fourniture de service qui devient le mode d'intervention privilégié des groupes communautaires. Dans leur étude des activités de 138 groupes en place en 1974, J.P. Collin et J. Godbout ont pu déterminer que la fourniture de services, surtout dans les domaines du dépannage et de la formation, était l'activité prioritaire d'une très grande majorité des groupes. Même le tableau 5.22 ne rend pas justice à l'extraordinaire diversité des activités de ces groupes. Mentionnons en quelques-unes :

- création de banques de logement
- défense des individus devant la Régie des loyers
- pharmacies populaires
- cliniques médicales
- radio, télévision communautaires
- centres de référence
- aide ménagères
- grand-ménages
- garderies
- comptoirs alimentaires
- popotes roulantes
- groupes de linge
- cours d'arts domestiques
- services juridiques
- centres communautaires

Environ 14,000 citoyens sont touchés chaque semaine par l'activité immédiate de l'un ou l'autre de ces groupes. On est loin des quelques dizaines de parents de Saint-Henri. Les groupes de services, avons-nous dit, sont devenus prédominants, mais cela n'exclut pas une préoccupation pour le politique. Ainsi, près de 30 % (37 sur 125) des groupes de services affirment avoir des objectifs politiques en sus de leurs objectifs immédiats, et 20 % d'entre eux revèlent avoir recours à des activités de type sit-in, manifestations.

Dans la majeure partie de ces cas, on cesse de se définir comme des groupes de charité. On veut prouver la faillite du système et la possibilité de le reconstruire sur d'autres bases en créant un réseau de pouvoirs et de services parallèles. C'est la société post-industrielle elle-même, et non plus seulement ses bavures que l'on conteste. Cette politisation correspond à une remise en question par les animateurs eux-mêmes de leur rôle dans les organismes populaires. C'est qu'entre-temps, de nouveaux thèmes sont apparus à l'intérieur même du discours d'animation : contestation permanente, rapports de force, récupération, institutionnalisme.

Parallèlement, les citoyens en sont venus à occuper une place prépondérante dans la vie de ces groupes. Près de 70 % (68 %) des groupes possèdent une assemblée générale décisionnelle (tableau 5.23). Dans 20 % des cas, cette assemblée regroupe plus de 30 personnes qui sont alors toutes associées à la prise de décision. De plus, comme le révèle le tableau, les citoyens sont majoritaires à tous les postes de direction (sauf celui des relations publiques), et c'est dans les groupes qui oeuvrent surtout dans le secteur économique et qui peuvent être définis comme plus novateurs, plus politiques, que cette prépondérance se manifeste surtout.

Tableau 5.21

L'action des groupes communautaires à Montréal en pourcentage

Mode d'intervention		Secteur d'activité prioritaire	
Aide financière	1	Consommation, dépannage	25
Fourniture de services	85	Loisirs, information, formation	37
Défense des individus	4	Garderie	8
Recherche	1	Santé	6
Information	1	Logement	6
Action politique	8	Juridique	4
		Politique	8
		Communautaire	3
		Autre	4

n = 138 groupes

Source : J.-P. Collin et J. Godbout, op. cit., p. 55-57.

Tableau 5.22

Les citoyens dans les groupes communautaires en pourcentage

	professionnels majoritaires	citoyens majoritaires
Exécutif	20	80
Direction rémunérée	37	63
Service rémunéré	30	70
Soutien rémunéré	29	71
Relations extérieures	57	43
Traditionnel	37	63
Nouveau	20	80
Social	46	54
Economique	8	92

Source : J.-P. Collin et J. Godbout, op. cit., p. 109-111.

Tableau 5.23

Financement des organismes populaires en pourcentage

Envergure du budget		Source de financement	
-$1,000	22	gouvernemental	83
$10,000-14,999	24	privé, charité	3
$15,000-44,999	26		9
$50,000 et plus	29	mixte, autre	5

Répartition des finances	-$14,999	+14,999	revenu moyen
gouvernemental	10	90	$67,634
privé-charitable	82	8	12,018
autofinancement	74	26	14,203
mixte-autre	43	57	32,871

	Budget moyen $	% du financ. gouvern.		Budget moyen $	% du financ. gouvern.
Consommation	20,158	10	Santé	107,600	7
Dépannage	74,811	15	Logement	7,714	5
Garderie	51,770	18	Juridique	19,600	3
Loisirs	31,648	19	Politique	5,200	2
Information	21,350	10	Centre communautaire	44,000	0
Formation	22,861	11	Autres	65,350	2

Source : J.-P. Collin et J. Godbout, op. cit., p. 123-135.

Cette action des groupes communautaires n'a pas laissé les gouvernements indifférents et ces derniers, grâce à leurs subventions, exercent un droit de regard certain sur les activités des groupes. Ceux-ci ont en général des budgets limités (tableau 5.24), financés en grande partie par les gouvernements qui, évidemment, ne financent pas également tous les types de groupes. Ainsi, seulement 2 % des sommes gouvernementales vont aux organismes à vocation politique, contre 19 % pour les organismes de loisirs, dont le budget moyen, par ailleurs, est de $31,648 contre $5,200 pour les premiers.

Le financement gouvernemental intervient aussi au niveau du fonctionnement du groupe. Ainsi, ce sont surtout les animateurs et les salaires qu'ils commandent qui profitent du financement gouvernemental, surtout fédéral. Paradoxalement, c'est à travers les projets du programme P.I.L., dont l'objectif est de fournir des salaires à des chômeurs et à des assistés sociaux, que sont financés les salaires de ces animateurs. Il ne faudrait surtout pas croire que l'efficacité du groupe correspond à l'importance de son financement. Au contraire. Plus le financement est élevé, plus nombreux seront les animateurs rémunérés, et moins il demeurera d'argent pour les usagers. Ainsi il en coûte $113 par semaine à un organisme autofinancé pour rejoindre un usager, contre $466 pour un organisme financé par les gouvernements. De plus, on constate que 90 % des organismes auto-financés existent depuis plus de deux ans, contre seulement 48 % pour les autres.

Que conclure de ce bref aperçu ? Tout d'abord que les groupes communautaires ne constituent pas la base d'un contre-pouvoir dans les quartiers. Les objectifs politiques demeurent secondaires. Ce qui prime, c'est la fourniture de services. On a pu le voir aussi dans les relations de ces groupes avec les deux expériences de partis politiques municipaux que furent le FRAP et le Rassemblement des

citoyens de Montréal. En 1970, certains comités de citoyens ont donné naissance au FRAP, mais ils n'ont pu entraîner dans leur sillage les autres organismes populaires moins politisés, qui sont demeurés réticents à appuyer le FRAP ouvertement. En 1974, les liens organiques entre les organismes communautaires et le R.C.M. sont inexistants, et c'est à titre individuel que l'on va militer au sein du R.C.M. Dans un cas comme dans l'autre, on se méfie de l'action électorale. On abandonne la question aux animateurs.

Il ne saurait donc être question de voir dans ce phénomène une "nouvelle conscience collective" qui remet en question les valeurs fondamentales de la civilisation occidentale[1]. E. Smith avance à ce sujet une hypothèse intéressante[2]. Si l'action de ces groupes débouche pas plus directement sur des actions politiques, c'est que les Québécois, contrairement aux Noirs et aux Chicanos américains, constituent une majorité. Le quartier n'a donc pas la même valeur symbolique pour les Québécois, qui sont en majorité un peu partout dans leurs territoires locaux. C'est au niveau national que se pose le problème. Le fait d'appartenir à la couche de revenu la plus faible n'est donc pas suffisant pour susciter la création d'un mouvement politique fondé exclusivement sur le quartier. Cela n'enlève pas nécessairement toute signification politique à cette expérience d'organismes communautaires. C'est ce que soulignent J.-P. Collin et J. Godbout en conclusion à leur étude :

> Les organismes populaires ne sont pas un contre-pouvoir; mais ils sont plus qu'une nouvelle pratique professionnelle car l'animateur social n'est qu'un des éléments nouveaux introduits par cette nouvelle pratique administrative qui, en réaction contre la bureaucratisation, a intégré l'usager, le bénéficiaire du service, dans la structure de production du

1. C'est la thèse de L. Dion, La Prochaine Révolution, Montréal, Leméac, 1973, p. 263.
2. E. Smith, "Community Control : the Montreal Experience" dans G. Hunnius (éd.), Participation Democracy for Canada, Montréal, Our Generation Press, 1971, p. 57.

> service; c'est ce qu'on a appelé la participation, qui en même temps introduit de nouvelles règles du jeu dans la distribution des bénéfices que procure le système à ceux qui le font fonctionner; nouveau mécanisme d'exercice du pouvoir et de distribution des biens, et non pas volonté de redistribution du pouvoir politique, ce que serait un mouvement politique[1].

En d'autres termes ce n'est déjà plus de la vaseline, mais ce n'est pas encore tout à fait le grain de sable qui va faire s'enrayer toute la machine.

5.3 Est-il encore possible de conclure ?

La politique, avons-nous dit au début de ce chapitre, constitue l'un des terrains privilégiés où se révèle toute l'ambiguïté de cette société de capitalisme post-industriel. Après la lecture de ce chapitre, le lecteur est probablement convaincu de l'omniprésence de cette ambiguïté. Reste à lui donner un sens.

Nous avons, dans la première partie de ce chapitre, considéré les principales manifestations de la pénétration bureaucratique et administrative qui semble caractériser le Québec depuis la Révolution Tranquille.

La première étape de notre démarche a consisté à établir l'envergure du phénomène. Tant au plan du nombre de fonctionnaires que de l'accroissement des dépenses gouvernementales et de la prise en charge par l'Etat de nombreux services publics, cette montée de l'appareil administratif étatique ne saurait faire de doute, pas plus qu'il n'est possible de nier l'étendue de la toile bureaucratique que l'Etat québécois, surtout par l'intermédiaire des entités administratives décentralisées, a tissé sur toute l'étendue du territoire québécois. Ce sont là des tendances lourdes du système politico-

1. J.-P. Collin et J. Godbout, op. cit., p. 227.

administratif québécois dont nous commençons à peine à mesurer l'ampleur. Venu sur le tard au capitalisme social d'Etat ("welfare state capitalism"), le Québec n'a guère mis de temps à en adopter le discours et la pratique.

Une fois ces faits établis, nous avons voulu pousser plus loin notre analyse en identifiant les origines de ce phénomène et surtout en tentant d'en évaluer les conséquences par rapport à la problématique qui sous-tend toute cette recherche. Cette montée de l'Etat bien-veillant ("welfare state") contribue-t-elle à accroître ou à diminuer la liberté, tant individuelle que collective, dont jouissent les Québécois ?

A la première de ces questions nous avons pu répondre qu'il ne fallait pas exagérer le caractère magique de l'élection du 22 juin 1960 et des années de Révolution Tranquille qui suivirent. Il est faux de prétendre que les Québécois, par une sorte de révélation, auraient subitement redécouvert leur Etat après 1960. Une telle découverte a davantage été imposée aux hommes politiques québécois par les contraintes de leur participation au système fédéral canadien. Elle n'est pas non plus de caractère aussi instantané qu'on se plaît à le croire, car c'est dès 1945 que les principales orientations ont été prises.

Quant à en évaluer l'impact, il faut tout d'abord noter que cette montée de l'Etat québécois ne s'est pas accompagnée d'une redéfinition des orientations dans lesquelles s'est exercée l'action étatique. On a plutôt continué à faire, avec des moyens accrus, certes, ce que l'on faisait déjà auparavant. Par rapport à l'environnement nord-américain, et c'est deux observateurs anglophones, D. Posgate et K. McRoberts, qui ont eu le mérite de le souligner, il ne s'est fait rien de très original au Québec durant cette période de la Révolution Tranquille.

> In education, health, welfare and social security, the new institutions established during the six years of the Lesage regime merely brought Quebec into conformity with the North American model of what government should be doing in these areas. It was only to the extent that the new Quebec initiatives in health, welfare and social security involved the acquisition of responsibilities previously held by the federal government that they appeared radical to outside observers. Similarly, the various economic initiatives of the Lesage administration did not question the predominant North American model of a basically free entreprise economy[1].

Les priorités gouvernementales, exprimées par les budgets des divers gouvernements, ont continué à être les mêmes que lors de la période 1950-1960. De ce côté donc, rien de très nouveau et il ne faut pas chercher là des indices permettant de conclure à l'existence de changements radicaux dans l'environnement socio-économique des Québécois. Tous les changements survenus ont contribué à amener le Québec au diapason du reste de l'Amérique du Nord. La rapidité avec laquelle ces changements se sont faits et les luttes qu'ils ont nécessitées avec le gouvernement fédéral ont pu donner l'illusion d'un fort radicalisme, alors qu'il n'en était rien[2]. Il s'agirait donc ici de vaseline plutôt que de grains de sable.

Le quadrillage bureaucratique et la décentralisation administrative qu'a nécessitée cet ajustement du Québec au reste de l'Amérique du Nord est toutefois plus difficile à évaluer. A première vue il peut sembler que la multiplication des entités administratives a permis aux citoyens de faire entendre plus facilement leur voix tout en les faisant participer à la gestion du pouvoir politique. Par contre, on peut aussi argumenter, et nous l'avons fait, qu'il n'y a là qu'une mascarade de participation et qu'en diffusant ainsi l'illusion

1. D. Postgate et K. McRoberts, Quebec : Social Change and Political Crisis, Toronto, McClelland and Stewart, 1976.
2. J.-M. Léger a sculevé ce point dès 1965 dans "Paradoxes d'une révolution ou le temps des illusions" dans F. Dumont et J.-P. Montminy (éd.), Le Pouvoir dans la société canadienne-française, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1963, p. 36-38.

de la participation, l'idéologie dominante assure son maintien. C'est donc sur un diagnostic relativement ambigu que nous avons terminé la première étape de ce chapitre. Après avoir ainsi examiné la réalité structurelle du pouvoir politique au Québec, nous nous sommes arrêtés, dans la deuxième partie de ce chapitre, non plus aux structures, mais aux individus. Dans l'ensemble, nous avons trouvé la même ambiguïté chez les consommateurs de la politique.

Pris dans leur ensemble, les Québecois nous sont apparus peu intéressés et peu impliqués dans le processus politique officiel. Malgré le fait que leur degré de connaissance et de familiarité ait augmenté depuis 1960, les Québécois ne trouvent pas dans le processus électoral des avenues réelles pour exprimer leur opinion. Tant qu'il n'y aura pas de réforme en profondeur de notre régime électoral et de la conception que l'on se fait du rôle du député, il est probable que ce désabusement va se maintenir. En ce sens on peut dire qu'ils constitue un fait porteur d'avenir.

Si l'ensemble des citoyens semble avoir décroché de la politique officielle, qu'en est-il de certaines catégories de Québécois qui semblent vouloir s'intéresser de façon particulière à la vie politique ? Y a-t-il là une promesse de libération ou de récupération pour l'ensemble du sous-système des valeurs québécoises ?

Quant aux femmes, notre diagnostic est demeuré dans l'ensemble assez positif, bien que le mouvement soit encore trop jeune pour qu'on puisse déceler la direction qu'il prendra. S'agira-t-il d'intégrer dans l'idéologie dominante les femmes qui, jusqu'ici, avaient été placées à l'écart ? Ou s'agira-t-il au contraire de se servir de cette nouvelle prise de conscience de la moitié du corps social pour accélérer le processus de changement dans l'ensemble de la société ? Bref, la libération des femmes sera-t-elle ou non le prélude à une libération des hommes ?

Tout assez ambigu a été notre diagnostic sur la contre-culture et les organismes populaires. Dans un cas comme dans l'autre, rien n'est encore décidé. Dans un cas comme dans l'autre, on ouvre une brèche dans l'hégémonie idéologique des classes dominantes. Reste à savoir si cette brèche pourra s'élargir ou si elle a d'ores et déjà été colmatée.

Chapitre 6

L'EDUCATION : UN ENJEU CRITIQUE

L'éducation est probablement le plus important appareil idéologique qui ait permis à l'élite hégémonique d'affermir son pouvoir, notamment avec l'avènement de l'éducation populaire à la fin du XIX^{e} siècle. Elle a été d'abord un excellent mécanisme pour reproduire la classe dominante tout en maintenant la masse dans l'ignorance; puis par l'extension de l'éducation elle a formé une main-d'oeuvre mieux préparée à la mécanisation et à l'automatisation de l'appareil productif.

Aujourd'hui son impact est encore plus grand avec la diminution du pouvoir de l'Eglise[1], de même qu'avec celle de l'importance de la famille, comme appareils éducateurs. L'Ecole constitue maintenant le moule fonctionnel qui donne une grande homogénéité à une société; elle permet aux sociétés conservatrices de bien transmettre la tradition; dans les sociétés révolutionnaires, elle est le premier mécanisme utilisé pour instaurer la nouvelle idéologie, les enfants n'ayant pas été "corrompus" par l'époque précédente.

Au Québec c'est le lieu où il semble qu'il y ait eu les plus grands changements depuis quinze ans. En effet sous le régime Duplessis, l'école publique fournissait une main-d'oeuvre relativement efficace et surtout bien docile; pendant ce temps l'école privée donnait à chaque année son contingent de notaires et avocats, de médecins et de curés, sans toucher, ou si peu, le domaine des affaires : ainsi l'élite indigène se perpétuait tout en ne concurrençant pas la classe dominante économique anglophone, et tout ce monde était content. Mais le progrès économique exigeait une main-d'oeuvre plus instruite : ce fut la Révolution tranquille, la loi 60, la centralisation, le "qui s'instruit, s'enrichit", la formation des CEGEPs, le gigantisme des polyvalentes... et les critiques actuelles qui fusent de tous côtés.

1. E. Fromm considère que la société occidentale est la société la plus sécularisée que l'histoire ait connue; dans The Sane Society, New York, Fawrett Premier Book, 1955, p. 157.

L'Ecole a bien fonctionné durant très longtemps pour répondre aux besoins des classes dominantes; pourtant, malgré le poids historique de ces classes dans son contrôle, elle a toujours constitué un enjeu; et c'est encore plus vrai aujourd'hui : ses assises, à cause de tous les changements qui ont eu lieu depuis quinze ans, sont instables, et le groupe hégémonique est le premier à la critiquer. L'Ecole est devenue un lieu d'affrontement.

Les discours que nous allons analyser dans ce chapitre montrent bien cet enjeu. Cependant les résultats ou les pratiques, font encore pencher la balance du contrôle du côté des groupes dominants. La lourdeur et la complexité de l'appareil éducatif peut expliquer en partie cette situation. Mais certaines tendances et faits porteurs d'avenir laissent voir que les jeux sont loin d'être faits. C'est ce que nous allons voir dans les quatre prochaines sections.

6.1 Le discours : ce n'est pas seulement une question de piastres

Le discours québécois sur l'appareil idéologique que constitue l'école aurait pu être divisé entre opposants et partisans; mais la réalité est beaucoup plus compliquée que cela car des groupes dominants comme des groupes dominés ont été et sont encore parfois critiques, parfois défenseurs de cette institution, et ont même formé, à une certaine époque, des coalitions.

6.1.1 "Il n'y a qu'un Dieu qui règne dans les cieux"

Depuis le premier "surintendant de l'Instruction publique", Jean-Baptiste Meilleur, au XIX^{e} siècle, jusqu'à la mort de Duplessis en 1959, le système scolaire au Québec n'a évolué que lentement et il n'a été critiqué que par des petits groupes libéraux[1] francophones

1. Dans le sens littéral du terme.

et surtout anglophones. Durant une centaine d'années, ce système est étroitement lié à l'évolution d'abord de l'Eglise et, à un moindre degré, de l'Etat.

Ainsi, qui parle d'éducation au Québec, jusqu'à la fin du régime duplessiste, parle avant tout de la formation religieuse; le Canadien français est un chrétien et il ne doit pas l'oublier. Tout le système primaire repose sur cette prémisse : "Pour le chrétien, la fin dernière de l'homme c'est la possession de Dieu dans l'éternité". Les manuels de pédagogie de l'époque font l'apologie de l'Eglise et de son enseignement.

> (...) Toute la pédagogie catholique est centrée autour de l'Eglise et dominée par elle, comme toute la vie du catholique (...) Comme interprète de la doctrine du Christ, elle établit les normes de l'éducation chrétienne, non seulement en fonction de la destinée surnaturelle de l'enfant mais aussi en fonction de sa destinée temporelle. (...) Le lien entre la pédagogie catholique et l'Eglise est si étroit qu'il ne saurait y avoir de pédagogie catholique en dehors des cadres ou des doctrines de l'Eglise[1].

Le théocentrisme omniprésent dans l'éducation et la pédagogie se retrouve aussi dans la nomenclature des fins que doit poursuivre l'enseignement; les objectifs ne sont pas donnés pêle-mêle car il y a un ordre à respecter : Dieu, la société, l'individu; écoutons le même auteur :

> a) *La fin suprême de l'éducation.* Pour le chrétien, la fin dernière de l'homme c'est la possession de Dieu dans l'éternité. En conséquence, toute la vie du chrétien doit être ordonnée à cette vie éternelle et toute son éducation doit être, en définitive, une préparation à cette vie.
> b) *Les fins intermédiaires de l'éducation.* La fin ultime n'est pas atteinte immédiatement, ni directement, mais après et par la vie temporelle qui a été donnée à l'homme pour

1. Extrait de R. Vinette, Pédagogie générale, Montréal, Editions du Centre de psychologie et de pédagogie, 1948, p. 43, cité par Vincent Ross, "La structure idéologique des manuels de pédagogie québécois", Recherches Sociographiques, X, 2-3, (1969), p. 188.

mériter l'autre. L'éducation doit donc préparer l'homme à sa vie temporelle. Comme celle-ci est complexe, l'éducation doit préparer l'homme aux différents aspects de la vie. Il y aura donc autant de fins intermédiaires à poursuivre en éducation qu'il y a de vies différentes auxquelles il faut préparer l'homme.

1-*L'éducation sociale* qui consiste dans la préparation de l'enfant à la vie en société.

2-*L'éducation familiale* qui consiste dans la préparation de l'enfant à la vie familiale.

3-*L'éducation professionnelle* qui consiste dans la préparation de l'enfant à l'exercice d'une profession, d'un métier, ou d'une fonction.

4-*L'éducation civique* qui consiste dans la préparation de l'enfant à sa vie de citoyen.

5-*L'éducation nationale* qui consiste dans la préparation de l'enfant à sa vie nationale.

6-*L'éducation humanitaire* qui consiste dans la préparation de l'enfant à sa vie de citoyen de l'humanité.

Ces différents aspects de la vie exigent tous des connaissances et des habitudes particulières. C'est le but de ces différentes éducations de faire acquérir les unes et de développer les autres.

c)*Les fins immédiates de l'éducation.* L'enfant ne sera préparé à vivre ces vies comme elles doivent être vécues que s'il a développé toutes ses puissances, toutes ses facultés. La fin immédiate de l'éducation sera donc de perfectionner l'enfant, de développer toutes les valeurs qu'il possède. Comme les facultés ou puissances de l'homme lui viennent de ses quatre vies : physique, intellectuelle, morale et surnaturelle, la fin immédiate de l'éducation sera de développer ces quatre vies au maximum.

1-*L'éducation physique* développera la vie physique de l'enfant afin de rendre son corps aussi sain et vigoureux que possible.

2-*L'éducation intellectuelle* développera la vie intellectuelle de l'enfant afin de la rendre capable d'acquérir le plus de connaissances possibles et de résoudre les problèmes de tous genres que pose la vie.

3-*L'éducation morale* développera chez l'enfant la vie morale, i.e. la vie des vertus afin de l'amener à toujours discerner le vrai bien et à le poursuivre indéfectiblement.

4-*L'éducation religieuse* développera la vie surnaturelle de l'enfant afin de l'amener à vivre conformément à ses croyances[1].

---

1. Ibid., p. 188-189.

A cette époque on consacre encore 20 % de l'horaire du primaire à l'étude de la religion; les autres matières sont surtout le français et le calcul. L'éducation civique et nationale occupe peu de place; c'est le rôle de la géographie, de l'histoire et des connaissances usuelles, mais les élèves n'en ont que 2 heures par semaine. Pendant longtemps, les anglophones ont été frappés par le peu de cas que l'on fait de l'enseignement des sciences sociales :

> The pupil studies religion (a compulsory subject, 30 to 40 minutes a day), French, English, science, arithmetic, and an introduction to algebra. Since the school-leaving age in Quebec is 14 years, many of the children in the complementary classes will leave school upon completing them; but although this is a terminal program for a large proportion of the pupils, no social science is included in the list of subjects taken[1].

Ils s'étonnent aussi du fait que le système scolaire canadien-français qui, disent-ils,est unique en Amérique du Nord, demeure, avant les années 1960, presque totalement invulnérable aux transformations qui ont touché le Canada anglais ainsi que les U.S.A. Ils ne sont d'ailleurs pas les seuls à remarquer que l'appareil scolaire québécois demeure très conservateur, c'est-à-dire peu ouvert à l'innovation. Pour le surintendant de l'Instruction publique de l'époque, Omer J. Desaulniers, cette lenteur est plutôt de la prudence; ses propos sont fort révélateurs de cette mentalité "petit train va loin" :

> Dans notre province, grâce à la direction éclairée du Conseil de l'Instruction publique, l'enseignement a participé au progrès tout en restant fermement attaché aux valeurs fondamentales[2].

1. J.F. Cramer et G.S. Browne , Contemporary Education, a Comparative Study of National Systems, New York, Harcourt, Brace and World Inc., 1965, 2e édition, p. 400. Mais si les anglophones avaient fait une lecture plus critique, ils auraient conclu que laisser les Canadiens français dans l'ignorance du système socio-économique était sans doute une façon de produire une main-d'oeuvre docile et asservie à la classe dominante.
2. Rapport du surintendant de l'Instruction publique 1950-51, p. IX.

On avance mais on garde aussi les traditions; on protège l'intégrité de la nation; il ne faudrait pas que le progrès vienne faire de nous un peuple sans histoire; mais il n'y a pas de danger puisque

> Les artisans de nos programmes scolaires ont d'ailleurs toujours été guidés par une conception chrétienne de l'homme et de la vie qui est la source même de la pédagogie[1].

Au sein du comité catholique, on craint le changement : Duplessis, parti en guerre contre les témoins de Jéhovah et les communistes, met en garde ses électeurs et le comité catholique l'écoute. Presque partout on se méfie des nouvelles idées et surtout des faux prophètes :

> Notre enseignement doit s'adapter aux conditions nouvelles sans s'écarter des principes fondamentaux. La tâche de ses dirigeants est immense, jamais achevée et leur vigilance doit être de tous les instants si l'on veut faire échec aux fausses idéologies qui ne manquent pas de se développer dans les époques troublées de l'histoire comme celle que nous traversons[2].

Mais des voix discordantes finissent par se faire entendre. Ainsi lors de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (1955) plusieurs groupes vont soulever la question de l'éducation; le prétexte leur en est fourni par le refus de Maurice Duplessis d'accepter les subventions fédérales aux universités du Québec. Le principe de l'autonomie provinciale en matière d'éducation n'est cependant pas au coeur du débat : la majorité des mémoires soumis pressent les organismes concernés d'accomplir au plus tôt une réforme de l'éducation. Les critiques sont multiples : accessibilité à l'enseignement secondaire et universitaire, extension de l'instruction obligatoire et meilleur financement du système. La critique est claire :

---

1. Ibid.
2. Rapport du surintendant de l'Instruction publique 1952-53, p. IX.

> Le citoyen a donc le droit primordial d'accéder à tous les échelons de l'enseignement et à tous les instruments de culture selon ses capacités et talents, sans distinction de fortune ou d'état civil[1].

Même le Parti Libéral, alors dans l'opposition, fait des réclamations et promet, dans son programme de 1952, d'assurer l'éducation gratuite :

> 1. Enseignement primaire : rétablir l'école gratuite.
> 2. Enseignement secondaire et universitaire : faciliter à tous les enfants qui ont les aptitudes requises l'accès aux études supérieures.
> 3. Octrois et subventions : libérer l'enseignement de la tutelle de l'Etat en accordant des octrois établis suivant des barèmes définis.
> 4. Le fonds d'éducation : utiliser chaque année la totalité des revenus du Fonds d'éducation pour l'avancement de l'enseignement à tous ses degrés, afin que les collèges et les universités ne soient plus obligés de se tourner vers le gouvernement fédéral pour obtenir l'aide dont ils ont besoin. Ou d'assurer par d'autres moyens aussi efficaces, la priorité des besoins de l'enseignement sur les autres projets et entreprises d'une importance moins primordiale[2].

A ce moment même, l'Union Nationale se vante d'avoir

> ...mis à la disposition de la jeunesse toutes les facilités nécessaires pour qu'elle se taille un bel avenir. Nous avons construit 1,700 écoles et en avons réparé 730. Nous avons organisé 50 écoles spécialisées. C'est l'Union nationale qui a créé le premier ministère de la Jeunesse en Amérique du Nord. Elle l'a fait parce qu'elle a un véritable amour pour la jeunesse et parce qu'elle la comprend[3].

Cependant, pas plus en 1956 qu'en 1952, la campagne électorale ne traitera vraiment de réforme scolaire véritable : l'Union Nationale continuera à annoncer le nombre d'écoles construites alors que les

---

1. "Manifeste du Rassemblement", Le Devoir, 14 septembre 1956.
2. Programme du Parti Libéral, 1952, cité dans J.-L. Roy, Les programmes électoraux du Québec, tome II, Montréal, Editions Leméac, 1971, p. 355.
3. Programme de l'Union Nationale, 1952, cité dans J.-L. Roy, Les programmes électoraux du Québec, tome II, op. cit., p. 346.

libéraux se contenteront de promettre de nouveau la gratuité scolaire "telle qu'établie par le gouvernement libéral de 1939-44". L'éducation n'est pas encore une composante du discours politique sauf pour le parti de l'opposition, mais celui-ci reste fort modéré.

Mais une des plus virulentes attaques contre le système scolaire provient d'une partie des syndicats; elle touche directement l'idéologie sous-jacente au système, soit la retransmission des valeurs d'une génération déjà établie à une autre montante. C'est la fonction "reproductrice" qui est remise en cause :

> Il est indigne de la part d'un gouvernement de traiter les professeurs et les institutrices comme des citoyens qui auraient comme rôle de se contenter d'obéir aux autorités établies, d'accepter sans cesse tous ces sacrifices qu'on leur impose et d'enseigner à leur tour à nos enfants la soumission et l'obéissance comme étant les seules vertus requises pour devenir des citoyens adultes et virils[1].

Face à ces diverses critiques, ni le gouvernement, qui ne s'est d'ailleurs donné aucun pouvoir réel en éducation, ni le surintendant de l'Instruction publique ne se sentent vraiment désarçonnés. Dans son rapport de 1955-56, le surintendant continue à affirmer que nous avons le "meilleur système scolaire au monde" et il met en garde les éducateurs contre les tendances au modernisme :

> Depuis quelques années, bon nombre de nos jeunes intellectuels, écrivains ou artistes pour la plupart, semblent s'appliquer à renier le passé et à émettre dans leurs écrits et leurs paroles des idées fort avancées qui, sous prétexte de modernisme, cachent parfois un vide profond et qui sont incompatibles avec la mentalité de notre population, encore moins avec les moeurs chrétiennes. D'autres, à la faveur du progrès, tentent de démolir ce que nous avons de plus cher. On voudrait, par exemple, en certains milieux, remplacer notre système

1. Manifeste des unions industrielles, Joliette, Fédération des Unions industrielles, 1955.

> d'éducation par une organisation improvisée, ou encore modeler notre législation scolaire sur celle des pays qui se sont donné pour mission d'éloigner la religion de l'école. On semble alors oublier que rien de permanent ne peut être édifié à moins que l'on ne tienne compte de l'histoire d'un peuple, de ses traditions, de ses moeurs et de ses aspirations légitimes[1].

Mais il ne semble pas que le message du surintendant ait été entendu dans les milieux concernés : plusieurs professeurs vont tenter de mettre en application de nouvelles méthodes pédagogiques qui ont, semble-t-il, déjà fait leurs preuves aux U.S.A. et au Canada anglais. Car si la réforme ne vient pas d'en haut, peut-être pourrait-on la pousser par en bas ? Aux quelques professeurs qui vont tenter de varier la pédagogie, les foudres du surintendant s'abattent sur eux dès 1956-57. Le discours est fondamentalement le même qu'en 1950 : valeurs traditionnelles, foi religieuse, morale et grande prudence.

> Cependant, dans cette adaptation de notre enseignement, il faut user de beaucoup de prudence, car, il me semble que notre pédagogie court à l'heure actuelle un grave danger. Depuis quelques années, en effet, un grand nombre de nos éducateurs empruntent aux doctrines pédagogiques des autres provinces et des autres pays. Il n'y aurait pas lieu de s'alarmer de cette situation, d'ailleurs très normale, si tous ceux qui vont puiser aux sources étrangères le faisaient avec discernement. La pédagogie américaine en particulier, dont l'inspirateur est John Dewey, a chez nous de nombreux adeptes. Or, si l'on peut dire que Dewey a été un innovateur, sa pédagogie ne comporte pas moins de dangereuses faiblesses. On réalise de plus en plus, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, que son système est loin de produire les résultats espérés. Ainsi, sa philosophie et ses méthodes d'enseignement qui, à toutes fins pratiques, excluent la formation morale et religieuse, sont-elles l'objet de violentes controverses. Dans la conduite générale de la vie, et à plus forte raison dans l'éducation, les valeurs spirituelles doivent avoir la primauté[2].

---

1. Rapport du surintendant de l'Instruction publique, 1956-57, p. IX.
2. Ibid., p. XVI et XVII.

Tandis que le surintendant reproche aux enseignants de vouloir innover trop tôt et sans discernement, André Laurendeau s'en prend aux universités qu'il trouve peu ouvertes aux initiatives personnelles :

> En outre, nos universités continuent de se méfier des pensées trop personnelles, de certaines recherches originales dont les résultats risqueraient de secouer les vieux conformismes. Elles n'ont pas toujours le respect des libertés qu'on nomme académiques, elles ont rarement cette ferveur de la recherche, qui sont pour la découverte un climat nécessaire. Notre paysage universitaire est désolé[1].

Et la critique aborde la question des privilégiés : institution jusque là réservée aux élites, le collège classique devra-t-il perdre sa clientèle au profit du secteur public ? Ici encore, on parle de gros sous - l'éducation coûte cher, surtout celle que dispense un collège classique de garçon pendant huit ans à des pensionnaires - et de traditions - le climat de confiance et de sécurité que procurent huit années d'études entre les mêmes murs.

C'est d'abord à la tradition que la Fédération des collèges classiques fait appel pour dissuader les commissions scolaires d'ouvrir une section classique (4 premières années uniquement) :

> Les externats n'offrent pas le cadre intime et familier du pensionnat. Les étudiants doivent, après leurs trois ou quatre années d'externat, compléter leurs études dans une autre institution, où ils trouvent un milieu psychologique et même pédagogique différent auquel ils s'intègrent souvent difficilement[2].

Et plus loin, la Fédération ajoute :

> La valeur du cours classique dans la Province de Québec lui provient en grande partie de ce qu'il représente un foyer culturel homogène pour toute la période de formation générale de l'adolescent, depuis la fin de l'enseignement primaire jusqu'au seuil de l'enseignement universitaire[3].

1. André Laurendeau, propos tenus lors du dîner des Amis du Devoir, Montréal, Les Editions des Amis du Devoir, 1957, p. 3-23.
2. Mémoire de la Fédération des collèges classiques à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, p. 72.
3. Ibid., p. 82.

Ces propos sont partagés par bon nombre de personnes, qu'elles soient enseignantes, parents ou anciens étudiants. Peu de groupes s'en prennent à l'enseignement même. C'est une question de sous ! Avec la question du financement des collèges classiques par le gouvernement s'ouvre un débat qui n'a pas encore connu son aboutissement puisque plusieurs se demandent encore si l'on doit protéger les institutions privées ou au contraire les laisser s'éteindre faute de subventions.

A cette époque, l'éducation secondaire n'est pas encore très développée et de nombreux étudiants ne peuvent poursuivre leurs études faute d'argent. Le gouvernement doit donc choisir entre étendre la gratuité scolaire à toutes les classes du secondaire et ouvrir de nouveaux débouchés ou financer l'enseignement privé et ainsi refuser de jouer un rôle dans le développement du Québec. Car, comme le note Arthur Tremblay :

> C'est un fait, nous n'avons pas réussi à conserver la propriété des principales ressources naturelles du territoire où habite notre peuple. Parce que nous ne pouvions pas les exploiter nous-mêmes, nous avons dû en confier l'exploitation à des étrangers. Sur ce plan, les "jeux sont faits" : inutile de nous en désespérer.
>
> Mais il nous reste une ressource naturelle que nous sommes libres d'exploiter à son maximum ou de laisser se perdre : les talents et les aptitudes que la nature distribue et renouvelle à chaque génération aussi généreusement dans notre groupe ethnique que dans les autres[1].

Les collèges classiques seront très conscients de ce choix qui confronte le gouvernement; ils affirment que, faute de subventions, ils devront abandonner au secteur public l'entière responsabilité du secondaire tout en ajoutant :

---

1. Arthur Tremblay, "Contribution à l'étude des problèmes et des besoins de l'enseignement dans la province de Québec", Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, Annexe 4, Québec, 1955, p. 150.

> Nous avons la conviction que la province ne marquerait, par une telle transformation, aucun progrès, tant sur le plan social que sur le plan culturel individuel[1].

Après avoir discouru pendant des décennies sur le "meilleur système scolaire au monde" et sur ses chances de progrès, voilà que le Québec commence à se poser la vraie question. Il s'agit, en effet, en dernière analyse de savoir quelle option choisira le gouvernement face à la nécessité d'étendre la scolarité secondaire et post-secondaire en facilitant l'accessibilité du plus grand nombre : ne pouvant plus se défiler, l'Etat doit décider s'il continuera à favoriser le collège classique ou s'il donnera désormais la priorité à l'école publique secondaire qui commence à s'organiser et à dispenser un enseignement de plus en plus diversifié.

L'orientation du discours scolaire dans les années suivantes va donc prendre une nouvelle tangente : les grandes questions concerneront l'intervention de plus en plus grande du gouvernement dans l'éducation et la réforme qui va s'ensuivre.

6.1.2 Les premiers changements

L'important c'est d'avoir un bon métier

Une approche différente de l'éducation commence à prendre racine quelque temps avant le début de la Révolution tranquille : peu à peu, on perçoit l'enseignement comme devant avoir une vocation pratique, utilitaire. La population veut que ses fils soient instruits mais aussi que cette instruction serve; c'est l'époque du "qui s'instruit, s'enrichit", slogan typique du capitalisme libéral.

---

1. Mémoire de la Fédération des collèges classiques, cité par A. Tremblay, op. cit., p. 232.

Le Parti Libéral entend créer des "écoles techniques...et des instituts de technologie, adapter l'enseignement aux conditions nouvelles et au progrès constant de la science dans l'industrie"[1]. Les socialistes ne sont pas en reste puisqu'ils exigent la création d'écoles de métiers partout au Québec[2].

Cette revendication correspond à un besoin au sein de la population : le discours est alors un reflet de la pensée de la majorité des parents. Une enquête réalisée en 1963-64 auprès de parents d'élèves a démontré que ceux-ci désiraient avant tout que leurs enfants aient l'instruction qui leur permettrait d'améliorer leur condition de vie et de se soustraire au chômage. Lorsque l'on demande aux pères : "pourquoi aimeriez-vous avoir plus d'instruction ?", les réponses sont les suivantes :

Pour obtenir un meilleur emploi	42%
Parce que c'est utile partout	12%
Pour accroître les chances d'avancement	10%
Satisfaction personnelle	6%
Pour avoir un meilleur salaire	4%
Pour faciliter les relations sociales	3%
Indéterminé	23%[3]

Les raisons les plus souvent invoquées sont d'ordre économique et reflètent donc une conception utilitaire de l'éducation car l'instruction sert alors à améliorer le statut social et à s'adapter aux exigences du marché du travail. Cette conception prédomine dans les sociétés technologiques, et tout particulièrement aux Etats-Unis, et il est normal que les Québécois la partagent au moment où le gouvernement libéral leur promet un nouvel essor économique. Cependant, Léon Dion soutient, à la même époque, qu'il faut remplacer une conception

1. Programme du Parti Libéral, 1960, article 8.
2. "Manifeste politique : propositions programmatiques", La Revue Socialiste, 1, 1 (1959).
3. M.A. Tremblay et G. Fortin, "La conception de l'instruction", dans Ecole et société au Québec, Montréal, Editions HMH, 1970, p. 127.

utilitaire de l'instruction par une conception plus humaniste si on veut que l'instruction puisse remplir son rôle véritable dans la société moderne[1]. Cette double tendance de l'éducation se reflète principalement au Québec dans les opinions différentes qu'ont les francophones et les anglophones : encore en 1972, après la réforme de l'éducation qui assure le minimum d'instruction à tous, la dualité n'a pas été résorbée. L'enquête sur les aspirations scolaires et les orientations professionnelles des étudiants (projet A.S.O.P.E.) fournit les indications suivantes : à la question, "pour vous, quelle est la première raison de fréquenter l'école ?", étudiants et parents francophones optent pour des raisons utilitaires alors que les parents et étudiants anglophones ainsi que les enseignants des deux ethnies choisissent des raisons humanistes (tableau 6.1).

6.1.3 Et les programmes

Moi, ma fille apprend le latin et le grec

Alors que l'on commence à comprendre que l'enseignement primaire n'est plus une fin en soi et qu'il faut plus qu'une bonne base religieuse pour se lancer dans la vie, que l'on admet la nécessité de développer le secondaire et de donner une solide orientation professionnelle aux jeunes Québécois, que de partout on réclame l'éducation gratuite et pour tous, il y a encore, à la fin des années 1950-1959, des gens pour concevoir l'éducation en fonction d'une élite traditionnelle. Même dans de pseudo-discours "égalitaires", le surintendant de l'Instruction publique espère que d'ici vingt ans le Québec possèdera une élite capable de diriger les destinées du peuple canadien-français en sol américain[2].

---

1. Léon Dion, "L'éducation des adultes", Cité Libre, XIII, 43 (janvier 1962), p. 6-13.
2. Rapport du surintendant de l'Instruction publique 1958-59, p. XVI.

Tableau 6.1

"Pour vous, quelle est la première raison de fréquenter l'école ?"

	Parents		Enseignants		Etudiants							
					Sec. I		Sec. III		Sec. V		CEGEP II	
	Fra.	Ang.	Fra.	Ang.	Fra.	Ang.	Fra.	Ang.	Fra.	Ang.	Fra.	Ang.
Développer ses capacités intellectuelles	33.4	52.3	36.7	56.2	24.0	43.3	30.1	31.3	30.8	37.3	35.8	37.1
Se préparer à une profession, à un métier	36.9	9.1	25.5	2.6	53.8	6.3	51.3	3.6	51.9	8.2	50.3	15.2
Apprendre à se donner des buts dans la vie	25.3	34.7	36.6	39.2	17.8	41.8	15.5	53.9	14.3	43.8	10.6	39.5
Gagner un salaire plus élevé	4.4	3.9	1.1	1.9	4.4	8.6	3.2	11.2	3.0	10.8	3.3	8.3

Source : A.S.O.P.E., Analyse descriptive des données de la première cueillette (1972), Faculté des Sciences de l'éducation, Université Laval, Québec,et Département de sociologie, Université de Montréal, 1974; tableau 102a), p. 199 (vol. I), tableau 47, p. 104 (vol. II) et tableau 19, p. 79 (vol. III).

C'est le rapport Parent qui va apporter un changement de mentalité en essayant de démontrer que le monopole de l'intelligence n'appartient pas uniquement à ceux qui peuvent retenir les conjugaisons grecques et latines. Sans nier une certaine valeur "formatrice" au cours classique, la Commission Parent va faire remarquer que l'école ne remplirait pas sa mission si elle faisait vivre l'élève dans le monde intellectuel d'une autre époque, coupé de tout contact avec celui de son siècle.

> La Renaissance nous a légué une notion trop univoque et trop exclusivement littéraire de l'humanisme. Culture scientifique et culture technique comportent pourtant, elles aussi, une intéressante et riche conception de l'homme et du monde; elles exigent des aptitudes, développent des qualités intellectuelles et font appel à des mécanismes de pensée aussi essentiels que les lettres ou la philosophie. Le latin et la littérature ne peuvent plus constituer un monopole de la "culture noble". Les autres voies de la formation intellectuelle sont multiples, -sciences, mathématiques ou technologie-, à condition qu'on détache ces enseignements des objectifs trop exclusivement utilitaires qui les ont fait introduire dans les programmes[1].

C'est donc la Commission Parent qui va poser le premier geste d'unification de la vocation humaniste et de la vocation utilitaire de l'enseignement; le rôle de l'éducation sera donc double. Il faut donner à la fois aux étudiants des collèges classiques une formation plus pratique et à ceux des écoles techniques une culture générale :

> Par l'identité qu'il manifeste à travers la diversité des aptitudes individuelles, l'esprit humain appelle une culture de base qui l'épanouisse pleinement et prépare en même temps la spécialisation nécessaire. Cette double exigence, unité de la civilisation, universalité de la personne humaine, doit servir de fondement à l'éducation générale, désormais nécessaire à tous[2].

---

1. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, tome II, Gouvernement du Québec, 1964, p. 12.
2. Ibid., p. 13.

Ce n'est plus seulement l'école pour tous, mais aussi l'éducation pour tous; il n'est plus suffisant de garantir que tous iront à l'école jusqu'à quinze ans, il faut assurer que tous auront les mêmes chances et que l'éducation de base sera la même, peu importe que l'on se dirige vers le droit ou la mécanique automobile. L'éducation devient un bien national.

Mais pour cela, il faut agir non seulement sur les structures mais sur le contenu. Les diverses réformes du gouvernement libéral assurent déjà le contrôle administratif mais il n'est toujours pas pensable de proposer des réformes pédagogiques qui transformeraient radicalement le système. Le débat prend vite une nette coloration idéologique lorsque l'Eglise et divers groupes refusent la création du ministère de l'Education au nom de l'éducation chrétienne[1]. Le débat va durer un an (26 juin 1963 au 19 mars 1964) et il sera plus ou moins question d'éducation; c'est surtout deux attitudes différentes face au futur possible du Québec ou selon Léon Dion, "deux états de société, deux périodes historiques qui se croisent"[2]. Les adversaires du bill 60 parlent surtout de religion, de traditions, de culture canadienne-française et s'en prennent à toutes les formes de pensée qui ne vont pas dans le sens traditionnaliste :

> En appuyant le bill 60, elle (la revue Maintenant) s'est jointe au concert de verbosité bruyante des agnostiques les plus notoires, des laïcistes les mieux affirmés, des porteurs les plus évidents de l'idéal franc-maçonnique, des chefs socialistes marxistes, des étudiants qui se proclament pompeusement "étudiants libéraux" et autres groupes rationalistes[3].

---

1. Léon Dion, Le bill 60 et la société québécoise, Montréal, Editions HMH, 1967, chapitre II, p. 51-84.
2. Ibid., p. 84.
3. Jean Claude Bleau dans Le Devoir, 22 juillet 1963, cité par Léon Dion, op. cit., p. 55.

L'éducation finit par être oubliée dans le débat; tout au plus réclame-t-on des garanties quant au respect des deux groupes ethniques et religieux, de même qu'un système confessionnel. Les milieux religieux craignent que l'Etat adopte le principe de la neutralité; les nationalistes traditionnels, eux aussi, éprouvent ces craintes[1].

Les partisans de la loi 60 parlent au nom du progrès social tout en se gardant de remettre en cause la tradition. Dans ce groupe cependant, le mouvement laïque de langue française (M.L.L.F.) est à part : depuis déjà quelques années, il réclame la laïcisation du système d'éducation et la séparation des pouvoirs entre l'Eglise et l'Etat. Alors que tous les partis, eux, affirment que la loi doit garantir le caractère confessionnel, le M.L.L.F. le déplore[2]. Le M.L.L.F. réclame un secteur entièrement neutre qui répondrait aux besoins des minorités non catholiques et non protestantes[3].

Ainsi pendant près d'un an, l'éducation sert à la fois de prétexte et de détonateur; à l'occasion de ce débat, le Québec se donne des outils de planification en matière d'éducation; du même coup, il rompt avec la tradition et sépare définitivement le pouvoir religieux et le pouvoir d'Etat[4].

6.1.4 Ensuite : les étudiants, les professeurs et les classes

L'éducation serait donc désormais un instrument de progrès social qui va "permettre à l'homme et à la nation de s'épanouir pleinement et

1. François-Albert Angers, dans Le Devoir, 24 septembre 1963.
2. Suggestions au premier ministre, rapportées par Léon Dion, op. cit., p. 63.
3. Jacques Mackay et al., L'école laïque, Montréal, Editions du Jour, 1961.
4. Voir Paul Gérin-Lajoie, Pourquoi le bill 60 ?, Montréal, Les Editions du Jour, 1963, p. 44-45.

librement"[1]; "un homme instruit, un peuple instruit : voilà le fondement le plus essentiel de la productivité et de la sécurité"[2].

Six ans après la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, le Québec s'est donné les instruments nécessaires à l'exploitation de cette richesse naturelle qu'est un peuple éduqué. Dorénavant, presque tout au Québec semble reposer sur l'éducation :

> La politique de l'enseignement doit être conçue et appliquée comme un instrument de transformation et d'émancipation économique et sociale, autant que comme un facteur de progrès culturel et de promotion individuelle[3].

On se rejoint :

> Le système d'éducation d'une nation est ce qu'elle a de plus précieux. C'est par lui qu'un peuple transmet, d'une génération à l'autre, les courants fondamentaux de la culture qui le spécifie et le distingue.
>
> C'est grâce à lui que cette culture peut constamment évoluer et s'enrichir. C'est par son intermédiaire qu'on peut former les penseurs, les chefs, les techniciens dont toute société a besoin pour mettre sur pied et maintenir une organisation sociale qui lui permette d'évoluer vers le mieux-être de toute la population[4].

Avec la mise en place de nouvelles structures administratives et l'implantation d'un nouveau réseau collégial favorisant à la fois la formation humaniste et la formation technologique ou utilitaire, on aurait pu croire que le problème de l'éducation au Québec serait définitivement réglé. Théoriquement, le gouvernement a vaincu tous les obstacles et toutes les contradictions puisque le système garanti maintenant l'accessibilité du plus grand nombre et que les élèves ont maintenant le choix de leur orientation. Mais où en sommes-nous du

---

1. Programme de l'Union Nationale, 1966, dans J.L. Roy, Les programmes électoraux du Québec, tome II, op. cit., p. 410.
2. Programme du Parti Libéral, 1966, ibid., p. 430.
3. Le Parti Québécois, Programme 1969, Montréal, vol 1, no 1, 1969, p. 9-10.
4. L'Union Nationale, Un programme pour l'avenir du Québec, Montréal, Editions du Mercredi, 1973, p. 97.

côté humain ? Qu'en disent les professeurs et les étudiants ? Les premiers coups de canon sont portés par les étudiants-mêmes à partir des années 1968. Ceux-ci, craignant que la réforme ne soit pas suffisamment rapide et qu'il n'y ait pas suffisamment de place à l'université pour tous, vont occuper les institutions d'enseignement et réclamer des pouvoirs accrus pour les étudiants de même qu'une pédagogie plus adaptée au nouveau type d'enseignement : autogestion, participation aux décisions, abandon du cours magistral, multiplication des ateliers et séminaires, meilleure préparation à l'université. Au niveau secondaire, l'enseignement va être perturbé par des grèves du personnel enseignant et le gouvernement va préférer des lois d'exception plutôt qu'un arrangement négocié.

Pendant ce temps, des syndicats (C.S.N., C.E.Q.) ainsi que des groupes populaires entreprennent une critique du système capitaliste québécois et du système d'éducation; ils emboîtent aussi le pas à une critique mondiale des systèmes scolaires dans les pays qui ont atteint le stade de la post-industrialisation[1]. On ne s'en prend plus aux problèmes administratifs mais à l'idéologie que véhicule l'école, c'est-à-dire celle de la classe dominante. A force de vouloir développer les structures scolaires pour les rendre accessibles au plus grand nombre, l'Etat s'est donné un mécanisme supplémentaire de contrôle sur les masses. Si on croyait, au début des années 1960,

1. On pourra consulter, entre autres, C. Baudelot, R. Establet, L'école capitaliste en France, Paris, Maspero, 1971; P. Bourdieu, J-C. Passeron, Les héritiers. Les étudiants et la culture, Paris, Editions de Minuit, 1964; P. Bourdieu, J-C. Passeron, La reproduction, Paris, Editions de Minuit, 1970; P.H. Coombs, La crise mondiale de l'éducation, Paris, P.U.F., Collection Sup., 1968; J. Hallak, A qui profite l'école ?, Paris, P.U.F., Collection "Economie en liberté", 1974; A. Halsey, J. Floud, A.C. Anderson, Education, Economy and Society, New-York, The Free Press, 1968, 5e édition; S. Honoré, Adaptation scolaire et classes sociales, Paris, Editions Les Belles Lettres, 1970.

que l'éducation pouvait être un moyen d'émancipation et de libération, un moyen qui permettrait de niveler les inégalités sociales, on prend conscience, dans les années 1970, que le système a favorisé les déjà nantis et que les groupes dominants imposent, par l'école, leur vision du monde :

> La culture, ou plutôt ce que les travailleurs peuvent se payer en fait de culture, à l'école ou devant la télévision, (...) déforme la réalité au profit de la classe dominante et fait passer l'intérêt particulier de la bourgeoisie pour l'"intérêt général" de toute la société[1].

A l'endoctrinement religieux succède donc l'endoctrinement idéologique par des classes dirigeantes; en laissant croire que l'éducation peut apporter la prospérité et la sécurité, l'école empêche les jeunes de prendre conscience de la réalité :

> C'est aussi l'école, aidée de l'information et de la publicité, qui est chargée de convaincre fermement tous et chacun de la légitimité de l'ordre social actuel[2].

L'école, pour eux, loin de permettre l'égalité réelle et la mobilité sociale, reproduit les rapports sociaux de domination d'une classe sur une autre; dès le secondaire, nous retrouvons, d'une part, ceux qui termineront leurs études par le professionnel court ou long, c'est-à-dire les ouvriers; ceux-ci seront obligés de travailler sous les ordres de quelqu'un et auront peu de chances de devenir patrons; et, d'autre part, les autres qui continueront leurs études, ceux qui seront patrons, ceux qui exerceront des pressions sur les premiers. Dans Ecole et luttes de classes au Québec, la C.E.Q. démontre que les élèves inscrits au professionnel viennent surtout des classes sociales

---

1. Comité d'action politique de St-Jacques, Pour l'organisation politique des travailleurs québécois, Montréal, 1971.
2. L'école au service de la classe dominante, Centrale de l'enseignement du Québec, Québec, 1972.

moyenne inférieure et inférieure, alors que les autres appartiennent surtout aux classes moyenne supérieure et supérieure[1]; selon cette centrale

> ... La mobilité individuelle d'une infime minorité servira à la fausse démonstration de la démocratisation de l'école, mais ceci ne changera rien aux faits[2].

Pour la C.E.Q., l'école, dans l'ensemble, n'est pas pensée pour les classes ouvrières et par les classes ouvrières mais pour et par ceux qui ont parcouru de façon linéaire tout le système scolaire - du primaire à l'universitaire -, qui se sont donc identifiés à l'idéologie du système et qui appartiennent majoritairement aux classes supérieures; cette idéologie dominante est transmise même par certains enseignants :

> Les enseignants constituent une catégorie très particulière de travailleurs qui sont recrutés et formés sur le lieu même de leur travail. Ils sont d'anciens élèves (et généralement de bons élèves) qui sont restés à l'école et ont appris par la pédagogie l'art de l'inculcation idéologique. Ils ont donc été imprégnés, plus que quiconque, de la vision bourgeoise de l'école.
>
> C'est ainsi que l'idée selon laquelle l'école est démocratique, qu'elle donne des chances égales à tous de réussir, est fortement ancrée dans l'esprit de certains enseignants...[3].

La C.E.Q. veut combattre, de l'intérieur, l'idéologie bourgeoise véhiculée par l'école. La tactique utilisée vise la transformation directe du système scolaire plutôt que la lutte radicale pour porter au pouvoir les travailleurs. Alors que le système utilise l'école pour "socialiser" les jeunes selon l'éthique bourgeoise, la C.E.Q. propose d'utiliser l'école pour créer une conscience de classe puisque :

1. Ecole et luttes de classes au Québec, Québec, C.E.Q., 2e édition, octobre 1974, D-5606, Edition spéciale de la revue Ligne Directe, p. 33.
2. L'école au service de la classe dominante, op. cit.
3. Ecole et luttes de classes au Québec, op. cit., p. 146.

> Tout au long du cours élémentaire, en véhiculant des images faussement neutres qui créent de vaines aspirations vers une classe sociale supérieure, l'école contribue à la désagrégation de la solidarité naturelle des enfants avec le milieu d'appartenance. Les jeunes adolescents, futurs ouvriers eux-mêmes, auront honte de leur milieu familial[1].

L'école véhicule donc tous les mythes qui permettent à la société capitaliste bourgeoise de se maintenir; égalité de tous les hommes, rôle de la femme, de la famille. De plus, elle utilise souvent des modes de sélection qui excluent automatiquement les moins nantis - ceux qui ne participent pas à la culture dominante - en faisant appel à des concepts qui ne font pas partie de leur réalité quotidienne : les voyages, la mer, les animaux "exotiques", certaines formes de loisirs - golf, équitation, ski -.

> Les manuels scolaires sont rédigés à partir des valeurs, idées et mentalités dominantes dans la société. En plus d'être des outils d'apprentissage de notions, de connaissances, de méthodes de travail, les manuels, par leur contenu idéologique, exercent une fonction d'assujettissement à l'idéologie dominante[2].

6.1.5 Et les autres

La parution du "Manuel du 1er mai", en 1975, va être immédiatement suivie de vives réactions provenant de tous les milieux; alors que l'on aurait pu espérer que la population s'interrogerait sur le rôle et sur les fins de l'école, nous assistons à une levée des boucliers contre "les catéchumènes du minable marxisme québécois"[3]. Beaucoup de gens vont être indignés par la prise de position des militants de la C.E.Q. : les journaux vont regorger de lettres de lecteurs outragés que l'on veuille utiliser l'école à des fins de propagande; ils

---

1. Ibid.
2. Ibid., p. 61-62.
3. Roger Lemelin, "Stratégie ou infantilisme ?", (éditorial), La Presse, 23 avril 1975.

soutiennent que l'école est "neutre", c'est-à-dire qu'elle ne fait que retransmettre des connaissances sans contenu idéologique et sans jugement de valeurs. Les enseignants, déjà mal vus au sein d'une partie de la population à cause des grèves et des idées politiques "gauchissantes" qu'on leur prête, vont être pris à parti : plusieurs vont réclamer une "purge", un grand nettoyage car on voit en eux la cause de bien des malheurs :

> Ces cellules d'agitateurs d'un marxisme éculé, on les dépiste dans nos grandes centrales syndicales et même dans le parti de M. René Lévesque. Leur technique est connue : infiltrer les partis et les groupes de contestation, les moyens de communication et semer le désordre pour ensuite profiter du désarroi social aux fins de fomenter une éventuelle révolution. C'est pourquoi le phénomène de la déchéance de la langue française, prônée par ces gens, recoupe si bien les idées avancées dans le manuel du premier mai[1].

Roger Lemelin dénoncera "le viol massif de la conscience de nos enfants"; il ne s'agit pas, pour lui, de discuter du bien-fondé du système d'éducation mais de dénoncer tous ceux qui ne pensent pas selon les critères de l'ordre établi; en éducation, au Québec, il n'y a que des idéologies "négatives" puisque les tenants du système n'ont que des principes axés sur le bien "commun".

Mais ces tenants de l'ordre établi n'en critiquent pas moins le gigantisme de l'école : le boom démographique a nécessité la construction de "super-écoles"; les polyvalentes sont équipées pour recevoir dans certains cas, plus de 4,000 élèves; elles ne peuvent, dans ces conditions, se consacrer pleinement à leur rôle d'éducateur car elles doivent,avant tout, assurer la discipline. C'est dans ce climat que l'on tente de revenir à des dimensions plus humaines.

---

1. Ibid.

Alors que le Conseil Supérieur de l'Education recommande moins d'élèves par classe et des éléments de formation morale[1], de son côté, le ministre de l'Education, Jean Bienvenue, préfère dresser la liste des valeurs que l'école doit servir :

> Au lieu de ne s'attarder que sur la méthode d'enseignement, ou encore de se demander si l'école devrait recevoir 1,500 étudiants ou plutôt 2,500,ou encore de proposer que telle ou telle catégorie de personnel ait son mot à dire dans la décision à prendre sur l'organisation de l'école l'an prochain, je préférerais et on ne pourra s'en sortir autrement, que nous établissions un consensus sur les valeurs que l'école doit servir[2].

Selon le ministre Bienvenue, il faudrait retrouver certaines valeurs "négligées" comme le travail, le dépassement personnel, l'esprit de discipline et le respect de l'autorité[3]. Plutôt que de reconnaître, avec d'anciens membres de la Commission Parent[4], que la société, l'école et surtout les étudiants ont beaucoup changé depuis 10 ans, le ministre prône le retour aux valeurs anciennes. On est prêt à avancer tant que cette progression ne transforme pas l'ordre; car il semble, selon les propos du ministre, que l'école ait été en partie responsable de cette "dégradation" des valeurs; cela, dit-il, a été amplifié par la "démission" des familles et des Eglises face à l'école.

Ce phénomène de retour à la tradition - et à ses séquelles - est très bien illustré par le débat, sans cesse repris, autour du secteur privé de l'enseignement; alors que la proportion d'élèves inscrits au

1. Recommandations de la 10e assemblée plénière du Conseil Supérieur de l'Education, rapportées par Lysiane Gagnon, La Presse, 14 juin 1976, p. A2.
2. La Presse, 27 mai 1976, p. A4.
3. La Presse, 14 juin 1976, p. A2.
4. Propos de deux anciens membres de la Commission Parent, recueillis par Lysiane Gagnon, "Une certaine Révolution tranquille, article 13", La Presse, 16 juin 1975.

secteur privé ne cesse de croître au détriment des superstructures implantées par le secteur public, le gouvernement persiste à rejeter le blâme sur ce dernier. Pendant que certains groupes demandent que l'on cesse de subventionner le privé pour permettre une injection supplémentaire de fonds au public, le gouvernement défend le secteur privé sous prétexte de démocratie et de libre concurrence :

> Il (le ministère de l'Education) voit le secteur privé comme une soupape nécessaire au secteur public et pour lui la solution serait plutôt dans la revalorisation du secteur public que dans la mort lente du secteur privé[1].

On reconnait au secteur privé une supériorité sur le secteur public; mais pourquoi les deux systèmes ne devraient-ils pas être de "force égale" ? Toujours selon M. Bienvenue, c'est au secteur public d'acquérir une certaine maturité[2]; mais le ministre ne propose pas de moyens d'y parvenir, préférant comme nous l'avons vu précédemment, discuter des valeurs "négligées".

Si le système public a ses carences, comme le reconnaissent même les partisans inconditionnels de l'école publique[3], il faut y remédier au plus tôt afin d'éviter que seuls quelques enfants de privilégiés aient droit à une éducation jugée adéquate. L'école a un rôle social à jouer : elle doit fournir de l'enseignement à tous les enfants et non pas à des sujets triés sur le volet comme le fait l'école privée. Gilles Fortin, président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, perçoit ainsi la situation :

> Ainsi, on pourrait comparer l'école privée à un hôpital qui n'accepterait que des patients dont la guérison est garantie par leur bon état de santé. De ce fait, cet hôpital aurait la réputation d'être un hôpital-miracle où les patients acceptés guérissent toujours[4].

1. Raymond Dubé, "Une saine émulation", (éditorial), Le Soleil, 6 mai 1974.
2. La Presse, 14 juin 1976, p. A2.
3. Voir Louis O'Neil, "Sauver l'école publique", Le Jour, 6 avril 1976.
4. Propos cités à l'Annexe VIII, La situation de l'enseignement privé au Québec, C.E.Q., juin 1975, D-5976.

6.1.6 Conclusion

Bref, si la critique sous le régime de l'école traditionnelle était faible et dispersée, depuis la réforme elle est de plus en plus articulée; elle est portée non seulement par les groupes plus radicaux qui contestent le rôle actuel de l'école comme mécanisme de reproduction de la classe dominante mais aussi par les groupes conservateurs qui gardent la nostalgie du bon vieux temps sans problèmes et d'une école plus proche des valeurs traditionnelles. Cependant nous ne pouvons pas renvoyer ces critiques dos à dos. Il faut poursuivre l'analyse.

6.2 Les pratiques : des objectifs plus ou moins ratés ?

Nous venons d'examiner les discours tenus sur l'éducation, tant à droite qu'à gauche. Il faut maintenant examiner la réalité. Quelle distance y a-t-il entre les discours officiels et le monde réel ? A-t-on rendu l'éducation plus accessible quantitativement ? Socialement ? Le contenu des programmes d'enseignement répond-il aux vrais besoins ? Besoins de qui, définis par qui ? Voilà ce qu'il faut discuter maintenant.

6.2.1 L'accessibilité physique

Pendant plus de 25 ans, soit de 1920 à la fin des années 1940, le développement global de la fréquentation scolaire dans le groupe d'âge de 5 à 24 ans diminue d'abord puis stagne : le taux de participation s'est stabilisé aux environs de 52.8 %. A partir de 1948-49[1], le pourcentage des jeunes aux études va augmenter de façon constante et ce jusqu'en 1971-72. Le tableau suivant nous permet de constater que cette progression suit de près l'évolution démographique. Jusqu'à la fin des années 1940, le pourcentage de la

1. Cette année correspond à l'année où le Comité catholique met en vigueur le nouveau programme d'études primaires.

population totale aux études, la part relative des 5-24 ans dans la population totale ainsi que la proportion des 5-24 ans aux études diminuent de façon constante; après 1951, la situation change : ces trois taux se mettent à augmenter.

Tableau 6.2

Développement de l'instruction dans la province de Québec

Années	Population[1]			
	Totale	5-24 ans		
	% aux études	en '000	5-24/total	% aux études
1920-21	23.2	1026.8	43.5	53.4
1930-31	22.7	1236.6	43.0	52.8
1940-41	21.6	1364.8	41.0	52.8
1950-51	21.1	1502.5	37.0	57.0
1955-56	24.1	1747.2	37.7	63.9
1960-61	24.6	2029.2	39.0	65.4
1966-67	27.4	2351.6	40.7	67.4
1971-72	29.8	2475.7	41.5	72.5

Source : Annuaire statistique 1959, Québec; Rapports du ministre de l'Education.

1. Chiffres des recensements et estimations du Bureau fédéral de la Statistique.

Le fait marquant demeure cependant la progression exceptionnelle de la proportion des 5-24 ans aux études, qui ne saurait s'expliquer uniquement par la poussée démographique. Il semble que chaque refonte des programmes du primaire et du secondaire ait été marquée par une augmentation de la participation scolaire; en 1948, refonte du cours primaire (en 1950-51 le pourcentage des 5-24 aux études est passé à 57 %); on pourrait sans doute constater le même phénomène en 1957 (refonte de la 8^{e} et 9^{e} année au secondaire) en 1960 (refonte de la 12^{e} année secondaire) puis entre 1966 et 1968 refontes successives du secondaire et du collégial. On ne saurait cependant passer sous silence la loi de l'instruction obligatoire de 1943 qui favorisera, dans les années suivantes, une plus longue fréquentation scolaire :

> L'un des premiers effets de la loi est de prolonger la vie scolaire d'un grand nombre d'enfants. Dans le passé, un bon nombre d'élèves quittaient l'école après la quatrième ou la cinquième année, vers 11, 12 ou 13 ans. Abandonner l'école aussi tôt peut compromettre l'avenir d'un jeune. La nouvelle loi empêche de tels départs[1].

Les implications de cette loi de 1943 ainsi que de celle de 1960, (chapitre 30 de la Grande Charte de l'éducation) qui prolongeait la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans, sont très importantes pour l'évolution du degré d'accessibilité des jeunes à l'éducation. Le tableau 6.3 retrace cette progression pour la classe des 12-17 ans.

Tableau 6.3

Fréquentation scolaire (%) par âge
Québec 1953-1974

Age \ Année	1953	1961	1966	1971	1974
12 ans	91.8	96.9	95.8	98.5	98.5
13 ans	85.4	95.4	97.4	98.5	98.5
14 ans	62.4	92.4	93.7	96.0	97.5
15 ans	41.9	74.6	86.1	93.5	95.0
16 ans	26.4	51.3	68.6	84.0	88.5
17 ans	18.9	30.9	45.1	63.0	70.1

Source : Arthur Tremblay, "Contribution à l'étude des problèmes et des besoins de l'enseignement dans la province de Québec", op. cit., p. 52; et Annuaire du Québec 1974, p. 451.

Ces données sont corroborées par l'étude des chances des élèves de 1re année primaire de compléter des études secondaires; Louis-P. Audet rapporte que, avant 1950, sur 100 élèves qui commençaient des études primaires, 46 se rendaient en 7e année, 25 atteignaient la 8e, 17 entreprenaient leur 9e année et seulement 2 se rendaient

1. Ph. A. Miller, Administration et législation du système scolaire de la province de Québec, Québec, 1954, p. 53.

jusqu'à la 12^{e} année[1]. L'analyse des statistiques du ministère de l'Education nous permet d'établir que sur les 100 élèves qui ont commencé leur primaire, en 1961, 99 ont entrepris le secondaire I, 84 ont terminé le secondaire V et 66 sont entrés au CEGEP. Il s'agit donc là d'un progrès énorme si l'on établit l'équivalence entre la 12^{e} année et la première année de CEGEP, équivalence qui nous permet de constater que pour chaque centaine d'étudiants inscrits, il y en a maintenant 64 de plus qui persévèrent au-delà des études secondaires. Cette évolution est aussi le résultat d'un changement de mentalité au sein de la population, comme le soulignait Omer J. Desaulniers, surintendant de l'Instruction publique, au début des années 1960 :

> L'extension de la scolarité obligatoire, tout comme le désir des parents d'assurer une instruction supérieure à leurs enfants a transformé l'école. Le primaire n'a plus sa fin en soi. Il a perdu son autonomie pour devenir l'antichambre du second degré[2].

Cependant, si ce progrès semble spectaculaire au Québec, il n'est pas si convaincant lorsque nous étudions des statistiques semblables pour l'ensemble du Canada (tableau 6.4).

En effet,malgré un gain considérable de 40.3 points entre 60-61 et 68-69, le Québec, au terme de cette période, n'en est encore qu'au sixième rang des provinces. Il y a donc encore place pour beaucoup de progrès.

---

1. Louis-P. Audet, Histoire de l'enseignement au Québec, tome II, Montréal, Holt, Rinehart et Winston Ltée, 1971, p. 277.
2. O.J. Desaulniers, Rapport du surintendant de l'Instruction publique, 1961-62, p. XVIII.

Tableau 6.4

Taux de persévérance scolaire[1] par province
1960-61 et 1968-69

	1960-61 (1)	1968-69 (2)	(3) = (2)-(1)
Terre Neuve	38.1	54.3	16.2
Ile du Prince Edouard	36.0	67.0[2]	31.0
Nouvelle Ecosse	47.3	69.0	21.7
Nouveau Brunswick	44.2	62.0	17.8
Québec	32.7	73.0[2]	40.3
Ontario	55.7	75.4	19.7
Manitoba	60.8	81.5	20.7
Saskatchewan	55.8	75.2	19.4
Alberta	64.4	82.8	18.4
Colombie Britannique	67.8	85.2	17.4

Source : J. Cousin, J.P. Fortin, C.J. Wenaas, Certains aspects économiques des systèmes provinciaux d'enseignement, Etude no 27, préparée pour le Conseil économique du Canada, octobre 1971, tableau 6.4, p. 69.

1. Rapport entre le taux d'inscription en 11e année et celui des inscriptions en 2e année neuf ans plus tôt. Ces rapports ont été pondérés pour éliminer les effets de la migration scolaire.
2. Chiffres estimatifs.

L'étude plus détaillée de l'accessibilité aux divers paliers d'enseignement démontre avec plus de précision les lacunes passées et présentes du système d'éducation québécois. Les secteurs pré-scolaire et post-secondaire ont été, jusqu'au début des années 1960, les bêtes noires du système car le comité catholique de l'Instruction publique s'attachait principalement à la restructuration des niveaux primaire et secondaire. S'il semble maintenant y avoir une continuité entre le pré-scolaire et le cours collégial, l'étude des statistiques révèle que le Québec tire maintenant de l'arrière dans tout le secteur des études universitaires. C'est ce que nous devons examiner maintenant.

6.2.1.1 Le pré-scolaire

Ce secteur, pourtant si important dans le développement de l'enfant, est le parent pauvre du système; en effet, le ministère de l'Education ne lui consacre que quelques lignes dans son règlement no 1 de 1966[1]. Il faudra attendre 1968 pour que les enfants de cinq ans soient scolarisés à plus de 80 %; avant cette année-là, le système de l'enseignement pré-scolaire favorisait les anglophones et les francophones aisés qui inscrivaient leurs enfants dans des maternelles du secteur privé. Pourtant dès 1964, la Commission Parent insistait sur la nécessité de développer le secteur pré-scolaire, affirmant :

> L'éducation pré-scolaire ne doit pas être réservée à un groupe d'enfants privilégiés. Elle doit être largement ouverte à toutes les familles qui désirent bénéficier de ce service, quel que soit leur milieu social[2].

Jusqu'en 1961, les inscriptions dans les écoles pré-scolaires représentaient moins de 1 % des inscriptions totales. Prenons comme exemples les années 64-65 et 66-67.

Les inscriptions pré-scolaires représentent respectivement 2.2 % des inscriptions totales pour 64-65 et 3.9 % pour 66-67; il est possible de déterminer que si 100 % des enfants de 5 ans étaient scolarisés, les inscriptions de 64-65 représenteraient 3.3 % et celles de 66-67 5.1 %. Précisons qu'au cours de ces années, l'accessibilité à l'enseignement pré-scolaire avait été limitée principalement par le peu de commissions scolaires offrant ce service malgré la loi de 1961 leur accordant une subvention de $25 par élève. Le manque d'intérêt

1. Ministère de l'Education, L'école coopérative. Polyvalence et progrès continu, commentaire sur le règlement no 1 du ministère de l'Education, septembre 1966, p. 18.
2. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, tome II, op. cit., p. 79.

des commissions scolaires semble avoir été attribuable surtout à la pénurie de locaux et, ce qui était plus grave, à celle de professeurs spécialisés; cette situation avait amené d'ailleurs la Commission Parent à faire la recommandation suivante :

> Nous recommandons que le ministère de l'Education encourage la formation d'institutrices spécialisées en éducation pré-scolaire et prenne à cette fin des mesures d'urgence[1].

Tableau 6.5

Répartition des inscriptions dans les classes pré-scolaires

Année	Public		Privé	Total	Taux de scolarisation des 5 ans
	Catholique	Protestant			
64-65	17,846	6,691	6,835	31,354	62.7 %
66-67	47,294	7,556	6,099	60,949	73.1 %

Sources : Roger Magnuson, Education in the Province of Quebec, Washington, U.S. Department of Health, Education and Welfare, 1965, p. 33 et Annuaire du Québec, 1974, Québec, tableau 10, p. 451.

Encore aujourd'hui, ce retard ne semble pas être complètement rattrapé puisque seulement 91.5 % des enfants de 5 ans sont scolarisés en 1976; selon la Centrale de l'enseignement du Québec, le taux de fréquentation pré-scolaire québécois serait inférieur de 4.5 % à celui de l'Ontario[2]. Les spécialistes du ministère de l'Education prévoient pour 1981 un taux de scolarisation de 92.5 %[3]; il y aurait donc encore 7.5 % de jeunes Québécois qui entreraient au primaire sans préparation.

Il faut cependant reconnaître que le secteur public a finalement assumé son rôle d'éducateur à ce niveau puisqu'il regroupe en 1975-76, 97.3 % des inscriptions au pré-scolaire[4].

1. Ibid., p. 84.
2. Le Jour, 31 mars 1976, p. 17.
3. Annuaire du Québec, 1974, Québec, tableau 10, p. 451.
4. Ibid.

6.2.1.2 Le primaire

De l'accessibilité au secteur d'études primaires, il y a peu à dire; tous les Québécois, à quelques exceptions près, sont passés sur les bancs de la petite école et ce même dans les campagnes les plus reculées. De tout le système scolaire, le primaire est le secteur qui a le plus retenu l'attention du Comité catholique ainsi que du ministère de l'Education par la suite. Trop souvent cependant, le premier a dû déclarer forfait devant le peu d'intérêt des enfants et surtout des parents; le rapport de la Commission d'enquête sur la situation des écoles catholiques de Montréal, publié en 1927, rapportait que 94 % des élèves inscrits quittaient l'école après la sixième année[1].

L'école primaire fut, jusqu'au milieu du XX^{e} siècle, le seul secteur vraiment organisé du côté catholique et le seul ouvert et préparé pour tous les enfants. Cela est évident lorsque l'on constate le peu de place occupé par l'enseignement privé primaire. Il semble en effet que l'étude du terrain respectif occupé par les deux secteurs (privé et public) soit un excellent indicateur du degré d'accessibilité des divers paliers d'éducation; le niveau élémentaire a toujours été contrôlé à plus de 95 % par le secteur public[2].

L'accessibilité au niveau primaire ne garantissait cependant en rien la valeur de l'enseignement puisque le monolithisme du système ne favorisait pas la poursuite des études au-delà des 7^{e} ou 8^{e} année; cette caractéristique produisait ce qu'il est convenu d'appeler des "doubleurs" qui entravaient l'évolution de l'enseignement primaire. Ce n'est qu'au début des années 1960 que l'on constatera que cette situation est erratique.

1. Rapporté par Louis-P. Audet dans Histoire de l'enseignement au Québec, tome II, op. cit., p. 278.
2. L'aspect secteur public/secteur privé sera étudié plus en détail dans la section portant sur l'accessibilité sociale à l'éducation.

> La réduction du cours à six ans, une promotion plus régulière des élèves qu'assurera le nouveau programme avec diminution correspondante du nombre des doubleurs, contribueront à dégager les écoles élémentaires[1].

Puis viendra le rapport Parent qui réorientera tout le secteur primaire[2].

6.2.1.3 Le secondaire

Le cours secondaire du secteur catholique d'avant le rapport Parent fut probablement un des plus confus et des plus inadaptés dans l'histoire des sociétés industrialisées :

> Catholic educational authorities have failed to agree to one cohesive policy for education at this level. (...) In any case, frequent changes in Catholic secondary education have made any long-range planning of public education in Quebec about impossible[3].

Si, comme nous l'avons vu précédemment, l'accessibilité au cours primaire ne présentait pas de difficultés, il en va tout autrement du cours secondaire; L.P. Audet remarque que "une autre cause et non des moindres (qui) a joué, trop longtemps hélas !, contre la scolarisation prolongée, c'est l'absence d'issues après le cours primaire"[4]. Longtemps, les "diplômés" de 7^{e} année n'auront que trois possibilités; ou le cours classique de 8 ans, ou l'école supérieure et technique ou l'abandon des études. Le fait que jusqu'au début des années 1950, on qualifiait les deux premières années du cours secondaire de "primaire supérieur" illustre bien du peu de cas que l'on faisait des études

1. Omer Jules Desaulniers, Rapport du surintendant de l'Instruction publique, 1961-62, p. XVI.
2. L'étude du contenu des programmes sera faite subséquemment.
3. R. Magnuson, Education in the Province of Quebec, Washington, U.S. Department of Health, Education and Welfare, 1965, p. 35.
4. L.P. Audet, Histoire de l'enseignement au Québec, tome II, op. cit., p. 277.

prolongées; seul faisait exception, bien sûr, le cours classique[1]. Cette attitude, que l'on peut qualifier de négligente, est une des causes majeures du retard des francophones, âgés de 20 ans et plus, sur les anglophones de la même catégorie d'âge. Le tableau 6.6 révèle, pour l'ensemble du Canada, que les citoyens anglophones ont près de 43 % de leurs effectifs qui ont complété le cours secondaire alors que les francophones n'en ont, eux, que 29 %.

Tableau 6.6

Niveau d'instruction des personnes âgées de 20 ans et plus en 1971, selon la langue maternelle

	Elémentaire	Secondaire	Post-secondaire	Universitaire
Britanniques	26.2	42.5	17.5	13.8
Francophones	49.5	29.0	12.8	8.7
Toutes origines	36.8	36.0	15.4	11.8

Source : Perspectives Canada, recueil de statistiques sociales Statistique Canada, 1974, tableau 13.23, p. 286.

Ce n'est qu'en 1956 que le Comité catholique va instaurer le "nouveau" système du cours secondaire de 5 ans ouvrant ainsi le secteur de l'éducation post-primaire et le rendant accessible à un plus grand nombre. Dès cette époque, les élèves de septième année avaient désormais six options pour le cours secondaire : général, commercial, scientifique, classique, agricole et industriel[2]. En étalant l'éventail des options possibles, le système favorise la plus grande participation des jeunes, participation réclamée à la fois par la nouvelle technologie du système capitaliste et par divers groupes de la société. Le "surintendant" lui-même se recycle :

1. Le cours classique échappait en effet à la règle en donnant un nom précis à chaque degré : éléments latins, syntaxe...
2. Ces options prévalent uniquement pour les garçons : du côté des filles, il n'y en a que 5, soit : général, commercial, scientifique, classique et les arts familiaux.

> Celui-ci (le secondaire) de son côté, devient de plus en plus, dans sa première partie du moins, l'enseignement donné à tous et non plus à une minorité formant une élite[1].

Le tableau 6.7 illustre la progression des études secondaires, qui occupent d'années en années une partie plus importante. Ces données sont d'ailleurs corroborées par le tableau 6.3 (plus haut) qui indique d'une part, l'augmentation de la fréquentation scolaire chez les 14-17 ans depuis 1953 et qui, d'autre part, situe aux environs de 1960-61, l'accessibilité quasi totale des jeunes de 13 ans au secteur secondaire. Cette accessibilité physique a été rendue possible par l'expansion du secteur public au détriment du secteur privé; elle a été favorisée par la gratuité scolaire pour tous les jeunes dans le secteur public et par la loi de 1961 obligeant la fréquentation scolaire jusqu'à l'âge de 15 ans.

Tableau 6.7

Proportion de chaque secteur d'enseignement

	49-50	54-55	60-61	64-65	70-71	75-76
Elémentaire	81	79.6	72.2	65.8	49.6	40.8
Secondaire	14	15.0	22.0	25.8	35.9	40.7
Autres	5	5.4	5.8	8.4	14.5	18.5
Total	100	100	100	100	100	100

Source : L.P. Audet, Histoire de l'enseignement au Québec, tome II, op. cit.; et Estimation de la clientèle scolaire au 30 septembre 1975. Démographie scolaire, 9-37, Ministère de l'Education.

1. O.J. Desaulniers, Rapport du surintendant de l'Instruction publique, 1961-62, p. XIX.

6.2.1.4 Le post-secondaire

La notion d'études post-secondaires ou pré-universitaires est très récente au Québec et pratiquement inexistante pour le reste du Canada[1]. Comme nous l'avons vu précédemment, l'accessibilité aux études secondaires n'est venue qu'avec le temps et les pressions du système, ce qui explique le peu d'attention consacré aux études post-secondaires; le système d'éducation suivant dans une large mesure la loi de l'offre et de la demande, il ne jugea pas pertinent de pousser plus avant le développement de classes avancées, faute de clientèle. Jusqu'à la création des CEGEPs en 1967-68, le post-secondaire se composait de trois groupes : les écoles normales, la 12^{e} année et la seconde partie du cours classique. De ces trois groupes, un seul appartenait au secteur public, et était donc gratuit, ce qui explique le faible taux d'accessibilité au niveau post-secondaire. Comme le démontre le tableau 6.8, jusqu'en 1968, le secteur public post-secondaire était marginal. Puis ce fut le renversement total de la situation avec la création des CEGEPs.

En réalité, on ne commencera à reconnaître une fonction utilitaire à l'enseignement post-secondaire qu'avec la Commission Parent car, exception faite de la 12^{e} année commerciale ou scientifique, ce type d'éducation remplissait principalement une fonction humaniste visant à former une élite. C'est donc ce qui explique la faible inscription; jusqu'en 1968, moins de 50 % des jeunes de 17 ans étaient scolarisés (voir le tableau 6.9).

---

1. L'équivalent des CEGEPs sont les collèges communautaires anglophones qui ne sont cependant pas des prérequis pour l'inscription à l'université.

Depuis 1967-1968, le taux est passé de 48.7 % à 71.5 % en 1975-76 grâce à la gratuité scolaire, mais il faut le dire, à cause aussi du manque de débouchés pratiques après le secondaire[1]. S'il fut une époque où les élèves abandonnaient l'école faute de débouchés au cours secondaire, voilà maintenant la proposition renversée puisque les élèves doivent poursuivre coûte que coûte leurs études faute de mieux.

Tableau 6.8

Répartition des effectifs du post-secondaire par secteur en pourcentage, Québec, 1960 à 1975

	60-61	62-63	64-65	66-68	68-69	70-71	72-73	74-75
Public	10	13.7	14.3	24.8	64.2	82.5	88.8	87.5
Privé	90	86.3	85.7	75.2	35.8	17.5	11.2	12.5

Source : tableau compilé à partir des données décrites à l'Annexe III.

Tableau 6.9

Taux de scolarisation des 17-18 ans Québec, 1961 à 1976

	61-62	63-64	65-66	67-68	69-70	71-72	73-74	75-76
17 ans	30.9	37.9	43.3	48.7	57.5	63.0	68.0	71.5
18 ans	16.0	21.2	26.6	28.9	35.0	39.0	42.0	44.0

Source : Annuaire du Québec, 1974, tableau 10, p. 451.

1. Déjà en 1964, la Commission Parent notait : "Il est certain que les pressions socio-économiques qui ont favorisé la scolarisation des jeunes de cet âge (16-17 ans) vont continuer à jouer dans le même sens. Les jeunes de moins de 18 ans trouvent de plus en plus difficilement un emploi stable et satisfaisant : ce sont eux qui fournissent toujours le plus important contingent de chômeurs(...) Les employeurs, pour diverses raisons, exigent une scolarité toujours plus longue", op. cit, p. 156.

6.2.1.5 L'universitaire[1]

Jusqu'à l'implantation des CEGEPs, les seuls étudiants francophones qui atteignaient l'université avaient une formation classique. Quelques rares étudiants parvenaient à s'inscrire après la 12^{e} année scientifique mais on les plaignait plutôt que l'on ne les admirait; ils entreprenaient des études universitaires avec le désavantage de posséder trois ans de moins de préparation que leurs confrères bacheliers du cours classique[2]. Et pourtant, ces étudiants avaient autant d'années de scolarité qu'un anglophone après le "senior immatriculation" qui était la première année du B.A. dans les universités anglophones; l'étudiant francophone de la 12^{e} année scientifique devait malgré tout prendre une année préparatoire à l'université avant d'entreprendre son B.A.

Ainsi Roger Magnuson constate, en 1967, que

> About 15 percent of French Canadian youth between the ages of 14 and 20 pursue the classical course and more than 90 % of those successfully completing the "cours collégial" continue their education at the university[3].

Comme nous avons déjà expliqué dans la section sur le post-secondaire, les études classiques étaient, avant les CEGEPs, une des seules voies conduisant à l'université; il s'ensuit donc, selon les remarques de Magnuson, que les étudiants universitaires étaient les mêmes que ceux du cours classique. Nous pouvons donc conclure que les universitaires provenaient presque uniquement du secteur privé puisque le secteur public ne dispensait que les 4 premières années du cours classique; l'accessibilité à l'université était donc limitée à ceux qui pouvaient s'offrir, financièrement et intellectuellement, le cours classique.

1. Rappelons que celui-ci relève du secteur privé à l'exception de l'Université du Québec.
2. Omer J. Desaulniers, Rapport du surintendant de l'Instruction publique, 1958-59, p. XVI.
3. R. Magnuson, Education in the Province of Quebec, op. cit., p. 44.

Avec les CEGEPs, l'accessibilité à l'université va être étendue mais cette dernière ne pourra accueillir tous les finissants de la section générale du post-secondaire. Il n'en demeure pas moins que les inscriptions universitaires ont quadruplé en 15 ans (tableau 6.10) passant de 21,948 en 1960-61 à 92,938 en 1974-75.

Tableau 6.10

Evolution des inscriptions universitaires au Québec, 1960-1975

	60-61	62-63	64-65	66-67	68-69	70-71	72-73	74-75
Etudiants	21,948	25,843	31,052	38,225	49,017	66,963	72,765	92,938
% des inscriptions totales	1.8	1.9	2.1	2.4	2.8	3.7	4.1	5.4

Source : tableau compilé à partir des données décrites à l'annexe III.

Malgré ces progrès, le Québec, de 1962 à 1971, perd du terrain sur l'ensemble canadien quant au nombre de diplômes octroyés; alors qu'il détenait 35.6 % des B.A. canadiens pour l'année 1962-63, il n'en possède plus que 25.9 % en 1971-72; la chute de sa part relative dans le total des maîtrises accordées est encore plus spectaculaire (voir le tableau 6.11).

Tableau 6.11

B.A. et maîtrises octroyés au Canada et au Québec, 1962-1972

	62-63		64-65		66-67	
	B.A.	M.A.	B.A.	M.A.	B.A.	M.A.
Canada	24,939	2,755	33,055	3,581	43,227	5,265
Québec	8,877	879	12,100	1,005	14,992	1,485
Qué./Can (en %)	35.6	31.9	36.6	28.0	34.7	28.2
	68-69		70-71		71-72	
	B.A.	M.A.	B.A.	M.A.	B.A.	M.A.
Canada	54,695	7,035	67,100	9,638	72,564	10,258
Québec	16,706	1,611	17,489	1,994	18,795	1,861
Qué./Can. (en %)	30.5	22.9	28.1	20.7	25.9	18.1

Sources : Annuaire du Québec, 1974, tableau 17, p. 455;
Prospectives Canada, op. cit., tableau 4.24, p. 85.

Cette évolution défavorable souligne le fait que dans l'ensemble canadien le taux d'augmentation des diplômes octroyés a été très supérieur à celui du Québec, entre 1962 et 1972 : 191 % pour le B.A., 272 % pour la maîtrise alors qu'au Québec ce taux, pour chacun des deux, n'est que de 112 %. Pour rattraper les autres provinces quant à la quantité des étudiants universitaires, il semble que le Québec devra patienter encore quelques années comme nous le prouve le tableau 6.12.

Tableau 6.12

Etudiants à temps plein du 1er cycle, comparés à la population âgée de 18 à 21 ans[1] inclus, selon la province, en 1971-72

Province	étudiants 1er cycle/population 18-21 ans en %
Terre Neuve	9.6
Ile du Prince Ed.	14.1
Nouvelle Ecosse	14.0
Nouveau Brunswick	10.4
Québec	3.9
Ontario	13.5
Manitoba	13.0
Saskatchewan	14.0
Alberta	12.6
Colombie Britannique	10.0
Canada	11.0

Source : compilé à partir de l'Annuaire du Québec, 1974, tableau 18, p. 455.

1. L'âge d'accessibilité universitaire pour le Québec est plus précisément 19-22; la différence n'influence que très peu, cependant, le résultat final.

Il en va de même pour la représentation francophone au sein des universités québécoises, car bien que les anglophones ne représentent que 20 % de la population québécoise, ils ont toujours été sur-représentés dans les facultés universitaires. En 1962-63, ils

occupaient 38 % des places disponibles[1]; encore en 1972-73, leurs effectifs représentent 28 %. D'après le Conseil des Universités, c'est aux environs de 1981 que sera comblée l'inégalité. L'évolution de la fréquentation universitaire démontre que les francophones (groupe 20-24 ans) ont toujours été moins scolarisés que les anglophones; il est maintenant possible pour les francophones de rattraper ces derniers car depuis 1969, leur taux de scolarisation diminue (graphique 6.1).

Il ne faudrait malgré tout pas croire que l'enseignement universitaire québécois se porte très mal; les années démontrent que l'augmentation de la fréquentation scolaire au post-secondaire pourrait très bientôt permettre au Québec de retrouver la place qu'il occupait au début des années 1960. Le tableau 6.13, en tous les cas, semble indiquer un retournement de la situation depuis 1971-72.

Tableau 6.13

Effectifs à temps plein des universités et collèges[1]
Canada-Québec

	68-69	69-70	70-71	71-72	72-73
Canada	265,843	294,146	309,469	323,029	321,417
Québec	64,401	66,830	62,113	62,819	65,428
Qué./Can. (en %)	24	23	20	19	20

Source : compilé à partir de l'Annuaire du Canada, 1974, tableau 7.9, p. 323.

1. Exception faite des CEGEPs et des collèges communautaires.

---

1. Objectifs généraux de l'enseignement supérieur et grandes orientations des établissements, cahier I, Québec, 1972, tableau III, p. 22. Nous avons déduit les chiffres fournis par les effectifs non universitaires des universités anglophones (cours préparatoire; puis CEGEP intégré).

Graphique 6.1

Evolution du taux de fréquentation universitaire de 1961 à 1971 : Rapport de la population de niveau universitaire dans les universités sur la population de groupe d'âge 20-24 ans

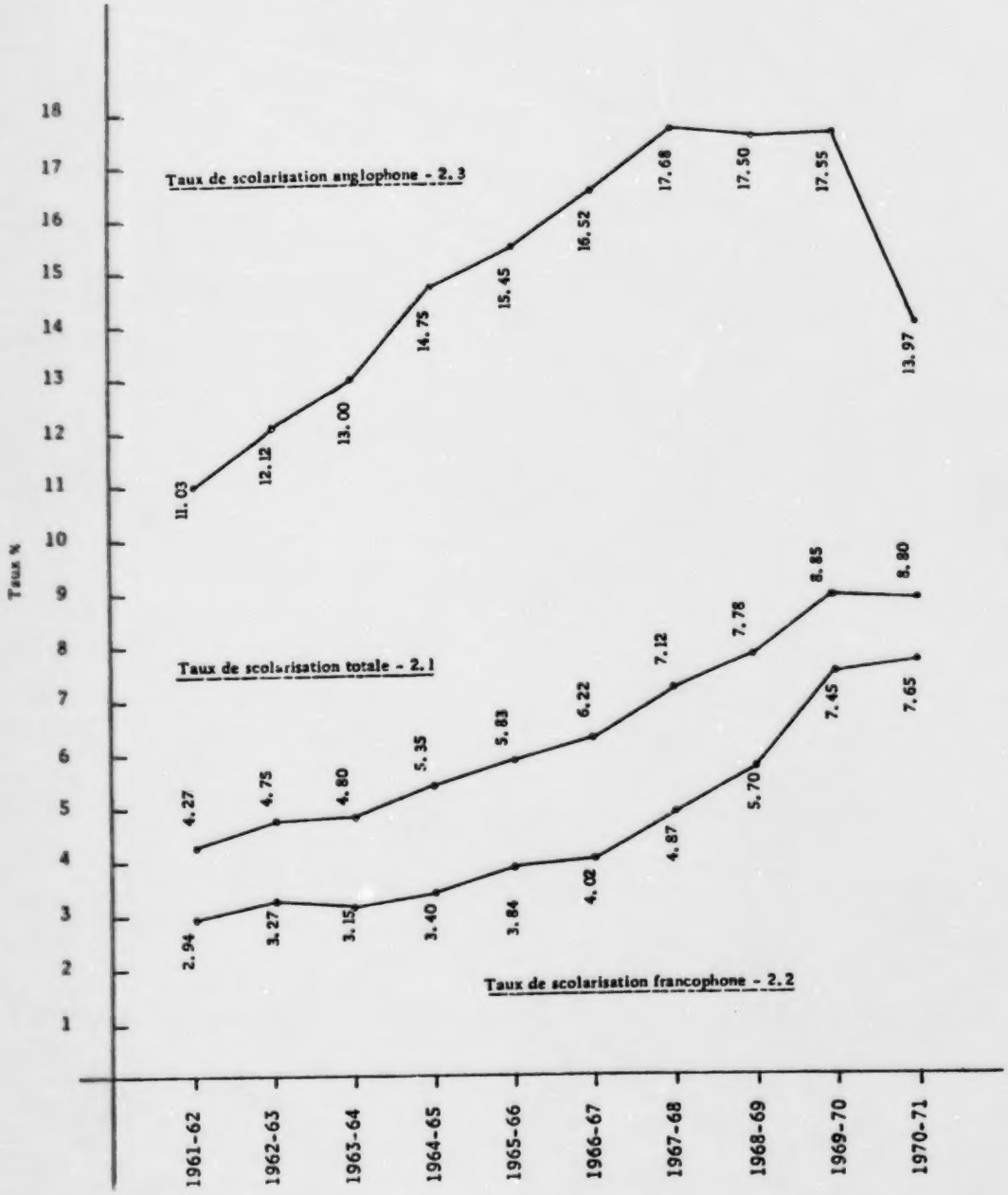

Source : Ministère de l'Education, Direction générale de l'enseignement supérieur, Statistiques de l'enseignement supérieur, évolution de l'enseignement supérieur au Québec, 1961-1971, Québec, 1972, tableau 2, p. 27.

La remontée effectuée par le Québec en 1972-73 laisse supposer que la population universitaire canadienne commencerait à décroître alors que les démographes estiment que les CEGEPs seront remplis à pleine capacité entre les années 1976-78 et que les universités seront donc pleinement occupées peu après.

Ajoutons qu'un pas important pour l'accessibilité plus grande des étudiants à l'université a été accompli à la fin des années 1960 par la création de l'Université du Québec; dès 1960, les Jésuites avaient présenté un projet de loi afin de créer deux nouvelles universités francophones à Montréal. Puis en 1965, l'Association des professeurs demandait la création d'une université dans l'Est de Montréal; vint ensuite l'Association des professeurs laïcs des écoles normales qui réclamait l'ouverture d'une université d'Etat à Montréal.

C'est finalement en 1969, que l'Université du Québec va ouvrir ses portes accueillant quelques 10,000 étudiants dont la moitié sont inscrits à temps plein; ce n'était donc pas les étudiants qui manquaient, mais les structures d'accueil. Grâce à ses multiples campus dispersés à travers la province, l'U.Q. a permis aux étudiants de l'extérieur de Montréal de poursuivre des études universitaires sans quitter leur région ce qui a comme avantage de réduire les dépenses personnelles des étudiants et de favoriser ceux qui n'avaient pas les moyens d'habiter Québec ou Montréal.

6.2.1.6 Conclusion

Quelle appréciation générale porter sur l'accessibilité physique permise par le nouveau système d'éducation mis en place au Québec depuis 15 ans ? D'une façon globale, une croissance indéniable s'est produite; comme on l'a vu dans le tableau 6.2, le pourcentage du groupe 5-24 ans qui est aux études est passé de 65.4 % en 1960-61 à 72.5 % en 1971-72, au Québec.

Mais regardée de plus près, l'évolution de l'accessibilité physique apparaît moins satisfaisante à certains égards; ainsi, on a constaté (tableau 6.5) que le pré-scolaire public québécois a un retard assez considérable à rattraper. Au niveau de l'universitaire, le chemin du rattrapage sera encore plus long : de 1962-63 à 1971-72 le Québec a même perdu du terrain par rapport à l'ensemble canadien : sa part relative dans les diplômes octroyés (B.A., M.A.) a subi une chute spectaculaire (tableau 6.11); de plus, le Québec, en 1971-72, se situait encore au dernier rang quant au rapport (étudiants du 1er cycle/population de 18 à 21 ans).

Ainsi le progrès effectué au primaire, secondaire et post-secondaire n'a pas été accompagné d'un effort aussi grand au pré-scolaire et il est loin de se traduire par une production suffisante de diplômes universitaires. Pourtant, dira-t-on, le Québec, depuis la Révolution tranquille a fait des efforts énormes au plan financier pour le système d'éducation; bien sûr, et avant de tirer des conclusions définitives à cet égard, il faut continuer l'analyse. Ici, pour terminer, contentons-nous de signaler le danger de confondre efforts budgétaires et augmentation de l'accessibilité physique : trop souvent, sans doute, ces fonds ont été "coulés dans le béton", au détriment d'autres interventions et de plus, une partie de ces sommes s'est probablement perdue dans les labyrinthes savants des caisses électorales du parti au pouvoir.

Dans la section 6.2.1, nous n'avons parlé que d'accessibilité <u>physique</u>, c'est-à-dire du nombre de personnes fréquentant les divers niveaux du système d'éducation. Mais il faut affiner l'analyse et examiner l'accessibilité sociale, c'est-à-dire mettre en relation les clientèles scolaires et des variables socio-économiques (revenu, occupation des parents, etc.). En d'autres termes, nous tenterons d'évaluer le degré de démocratisation de l'éducation au Québec.

6.2.2 L'accessibilité sociale

Au contraire de l'accessibilité physique qui peut se définir par des données quantifiables, l'accessibilité sociale doit aussi faire appel à des facteurs plus qualitatifs. Elle ne repose pas nécessairement sur la valeur intrinsèque d'un cours en particulier mais s'attache principalement au prestige qu'un individu peut en retirer; elle serait donc fonction de la rareté ou de l'exclusivité. Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, le niveau élémentaire ne jouit pas de ce prestige puisque le taux d'accessibilité physique y est presque de 100 %; il en fut tout autrement pour certains cours secondaires, le classique en particulier. On pourrait croire que, depuis le rapport Parent et la réforme du système scolaire, le problème a disparu suite à la démocratisation de l'enseignement; des études révèlent cependant que certaines classes sociales sont favorisées, réussissant à conduire un très fort taux de leurs enfants jusqu'à l'université.

Alors que l'accessibilité, tant physique que sociale, devrait reposer uniquement sur le principe de "l'école pour tous", le système scolaire s'interroge encore sur les capacités intellectuelles de certains groupes sociaux; il est possible de déterminer les chances que possède un enfant de six ans de se rendre à l'université en examinant non pas son quotient intellectuel mais la profession de son père ainsi que le degré de scolarité atteint par les parents. Sylvester F. White, du ministère de l'Education, avait très bien perçu, dès 1967, les implications de "l'école pour tous" :

> "L'école pour tous" veut dire non seulement la multiplication des places-élèves; elle veut dire des programmes très diversifiés et adaptés aux milliers d'élèves n'ayant ni l'aptitude ni le désir de profiter des programmes académiques traditionnels[1].

1. Sylvester F. White, "Bilan économique et la démocratisation de l'enseignement" dans P.W. Bélanger et G. Rocher, Ecole et société au Québec, Montréal, Editions HMH, 1970, p. 170. Les soulignés sont de nous.

Afin de démontrer clairement les inégalités sociales dans le monde de l'éducation au Québec, nous utiliserons trois exemples qui prouvent que les chances ne sont pas égales pour tous et que l'éducation n'est pas la même selon que l'on appartienne aux classes dominantes ou aux classes dominées.

6.2.2.1 Le cours classique : l'élitisme à l'ancienne

Avant le rapport Parent, l'accessibilité aux études "post-primaires" était surtout déterminée par la capacité de payer des parents; ce n'est qu'au début des années 1960 que les commissions scolaires se verront obligées de dispenser l'enseignement secondaire. Jusqu'à ce moment, les collèges classiques jouiront d'un très grand prestige; presque tous ceux qui ont de bonnes notes en 7^{e} année souhaitent s'inscrire au cours classique qui est, en quelque sorte, la consécration. Les parents aussi, du moins dans les classes moyenne et supérieure , qui voient déjà tous leurs enfants bacheliers. "J'avais de bons résultats, j'étais pas mal constant dans toutes les matières... Dans le temps l'opinion décrivait le cours classique comme idéal... Le voisin faisait son cours classique, alors ils (les parents) ont été influencés"[1]. Faire autre chose que le cours classique paraissait quelques fois humiliant; ou c'est que l'on n'avait pas de bonnes notes ou c'est que l'on avait été collé à l'examen d'entrée.

A cette époque le secteur privé accapare 20 % des effectifs au secondaire et 89 % au post-secondaire, - effectifs qui sont presque tous inscrits dans des collèges classiques. Comme il y a peu d'ouvriers pouvant se permettre d'investir beaucoup pour l'éducation

---

1. Etudiant en sciences administratives au CEGEP, cité par Claude Escande, Les classes sociales au CEGEP, Montréal, Editions Parti Pris, 1973, p. 154.

de leurs enfants[1] et que le cours classique côute cher - frais d'examen, d'inscription, de scolarité, uniformes, livres, activités para-scolaires, surtout si on est pensionnaire comme l'exigent plusieurs collèges -, nous pouvons conclure que le cours classique était presque exclusivement réservé aux classes moyennes et aisées; le critère pécuniaire se rapporte donc au critère social. Mais là n'est pas le seul prérequis, car les anciens programmes d'études se sont développés pour la clientèle de l'establishment, et leur conception correspondait aux aptitudes de celle-ci. Le tableau 6.14 illustre bien à la fois la sur-représentation des élèves des classes dominantes quant aux inscriptions réelles et au degré d'"aptitudes" et l'écart qui règne entre les différents groupes professionnels pour les "aptes" à entreprendre des études classiques.

Les inscriptions réelles en éléments latins sont très révélatrices et ne nécessitent que peu de commentaires : plus d'un garçon sur trois du groupe I (professionnels, administrateurs) entreprend son cours classique alors que la proportion tombe à moins de un sur dix pour les groupes III, IV, V, que nous pouvons qualifier de classes intermédiaire et inférieure (colonne 5 du tableau 6.14)[2]. Par ailleurs, si les fils d'ouvriers représentent 26 % des inscriptions réelles en éléments latins (colonne 6), c'est tout simplement qu'il y avait 3 fils d'ouvriers, âgés de 13 ans, au Québec pour un fils de professionnel (comme l'indique la colonne 2).

1. Dans une étude réalisée au début des années 1960, M.A. Tremblay et G. Fortier remarquent que "chez les travailleurs salariés (...) tous les besoins sont presque indéfiniment extensibles à l'exception de l'alimentation et de l'instruction. Ces deux besoins atteignent rapidement un plafond : ils sont donc saturables", (M.A. Tremblay et F. Fortin, "La conception de l'instruction" dans Ecole et société au Québec, op. cit., p. 126.
2. Le fait qu'il y ait plus de fils de cultivateurs que d'ouvriers non spécialisés (colonne 5) pourrait s'expliquer par "l'appel de la vocation dans nos campagnes". En 1959, 45 % des fils de cultivateurs qui terminaient Philo II s'orientaient vers la prêtrise (Fédération des collèges classiques, Notre réforme scolaire, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1963, p. 138.

Tableau 6.14

Inscriptions réelles et objectifs de recrutement en éléments latins (garçons) par groupes professionnels, province de Québec, 1954

Groupes Professionnels	Garçons catholiques de 13 ans dans la province		Inscriptions réelles en éléments latins			"Aptes" aux éléments latins (objectifs)		
	Nombre	%	Nombre	% col. 2	% du total de la col. 4	Nombre	% col. 2	% du total de la col. 7
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
I Propriétaires, administrateurs professionnels	4,998	14.2	1,875	37.5	44.3	1,600	32.0	21.2
II Employés de bureau, commerce finance	3,520	10.0	512	14.5	12.1	800	25.0	10.6
III Ouvriers spécialisés	14,995	42.6	1,091	7.3	25.8	3,300	22.0	43.8
IV Ouvriers non-spécialisés	4,013	11.4	224	5.6	5.3	640	16.0	8.5
V Cultivateurs	7,674	21.8	529	6.9	12.5	1,200	16.0	15.9
Totaux	35,200	100	4,231	12.0	100	7,540	21.4	100

Source : Arthur Tremblay, "Contribution à l'étude des problèmes et des besoins de l'enseignement dans la province de Québec", Annexe 4, op. cit., tableaux 38-39, p. 140-141.

Le point important est le nombre des "aptes"[1] aux études classiques : alors que seulement 16 % des fils de cultivateurs et des fils d'ouvriers non-spécialisés sont classés "aptes", il y en a 32 % chez les fils de professionnels; ce pourcentage décroît avec la classe sociale, ce qui n'est pas étonnant, étant donné le fait que le programme du cours classique de même que les critères d'aptitude étaient "taillés sur mesure" pour les fils des classes dominantes. Un autre indice révélateur, c'est la différence entre les "aptes" et les inscrits par groupe professionnels (tableau 6.15).

Tableau 6.15

Différence entre les inscriptions réelles et les "aptes" par groupes professionnels, chez les garçons, 1954

Groupes	Inscrits (1)	"Aptes" (2)	Différence (1)-(2)
I	1,875	1,600	+275
II	512	800	-288
III	1,091	3,300	-2,209
IV	224	640	-416
V	529	1,200	-671
Total	4,231	7,540	-3,309

Source : compilé à partir du tableau 6.14.

Car alors que le groupe I bénéficie déjà d'un biais à la hausse quant à sa proportion de fils "aptes", il se permet en plus d'avoir 275 inscrits "non aptes"; tous les autres groupes, en plus d'être handicapés par ce biais, sont sous-représentés. Si nous éliminons des 4,231 inscrits, les 275 "non aptes" du groupe I, nous constatons que seulement 52 % des "aptes" sont inscrits en éléments latins.

---

1. Il n'est pas fait mention dans le texte d'A. Tremblay (source du tableau 6.14) des critères utilisés pour juger des "aptitudes" des candidats.

Cette étude de la composition d'une classe d'éléments latins ne s'applique pas uniquement à l'année 1954 : nous croyons qu'elle reflète assez bien ce que fut la clientèle des collèges classiques. La vocation hégémonique de ces derniers s'observe aussi par le faible taux des garçons de 13 ans qui y sont inscrits (12 %)[1]; ces élèves ne cesseront d'ailleurs jamais de se faire répéter par les autorités et par leurs parents qu'ils représentaient une "élite". N'oublions pas que les collèges classiques exigeaient des examens d'entrée, ce que ne demandaient pas les autres cours du secondaire.

La notion d'exclusivité dont il a été question antérieurement sera à la base des pourparlers entre la Fédération des collèges classiques et les commissions scolaires lorsque ces dernières voudront inscrire, à leur programme d'études secondaires, le cours classique. Les collèges classiques conserveront cependant une partie de cette exclusivité en demeurant les seuls à dispenser les quatre dernières années, soit de Belles lettres à Philo II[2].

6.2.2.2 L'école polyvalente : l'élitisme à la moderne

Dans un article datant de la fin des années 1950, Ralp Turner identifiait deux types de mobilité sociale ascendante, l'une de compétition et l'autre de patronage; la première se définit comme un événement sportif où les règles sont les mêmes pour tous et où le plus méritant obtient la victoire, méritant qui n'est pas nécessairement

1. En 1961-62, il y avait 18 % des garçons catholiques âgés de 13 ans qui étaient inscrits en éléments latins (Fédération des Collèges classiques, Notre réforme scolaire, vol II, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1963, p. 115.
2. Il aurait été intéressant de comparer la composition des classes de philosophie avec les chiffres que nous avions pour les éléments latins puisque nous savons que, pour diverses raisons, il y avait abandon du classique entre la Versification (11e année) et la Rhéto (13e année). Mais la Fédération des collèges classiques ne semble pas avoir ces données...

le plus compétent[1]; la mobilité de patronage, elle, est basée sur une sélection contrôlée par un groupe particulier qui choisit les candidats qu'il juge les plus qualifiés. Pierre W. Bélanger remarque que, jusqu'à tout récemment, nos collèges classiques privés avaient institutionnalisé une mobilité de patronage alors que le nouveau système d'école secondaire polyvalente s'inspire beaucoup plus du modèle culturel de compétition[2]. Ainsi par rapport à la période antérieure, il semble y avoir un progrès quant aux possibilités de mobilité sociale dans le système secondaire. Nous pourrions croire que la démocratisation du secondaire, caractérisée par la notion du progrès continu, aurait définitivement aboli le clivage entre les différentes classes sociales, mais une étude de la Centrale de l'enseignement du Québec[3] démontre que, tout comme au temps du cours classique, les enfants provenant des classes intermédiaire et inférieure ne suivent pas les mêmes cours et qu'ils sont désavantagés dès le départ.

Le tableau 6.16 illustre le phénomène étrange qui fait que la proportion des enfants de classe inférieure diminue avec le degré d'études; la classe inférieure est en effet de moins en moins présente. L'observation de la composition du niveau de Sec. V aurait dû être en tout point semblable à celle faite en 2^{e} année. L'accessibilité totale à l'éducation n'est donc pas encore atteinte pour toutes les classes sociales[4]. On croyait cependant avoir comblé cette lacune par

1. R. Turner, "Modes of Social Ascent Through Education : Sponsored and Contest Mobility" dans J. Floud, A. Halsey et A. C. Anderson (éds), Education, Economy and Society, Glencoe, The Free Press, 1968, 5e édition, p. 121-139.
2. P.W. Bélanger, "L'école polyvalente : ses incidences sociales", dans Ecole et société au Québec, op. cit., p. 374-375.
3. Ecole et luttes de classes au Québec, op. cit. Les chiffres cités proviennent de la compilation de questionnaires qui ont été remplis par 5,582 élèves des Secondaires I, III, V et par 400 élèves des 2e, 5e et 7e années du primaire.
4. Notons que le même phénomène est observable pour le niveau CEGEP I; les pourcentages respectifs sont : 12.9 % (classe supérieure), 34.9 % (classe intermédiaire),51.4 % (classe inférieure).

l'implantation du système dit de progrès continu qui fait que chaque élève progresse selon son rythme propre, ce qui élimine le phénomène des doubleurs. Dans le système scolaire québécois, l'expérience a été tentée sur la base d'un regroupement par matière selon trois voies : allégée (étudiants qui suivent un programme plus léger), régulière (étudiants qui suivent un programme normal) et enrichie (étudiants qui suivent un programme plus avancé). Cependant, l'étude de la composition sociale de ces trois voies révèle que les étudiants de la classe inférieure ont tendance à se retrouver plus nombreux dans la voie allégée que ceux de la classe supérieure (tableau 6.17); la différence oscille entre 5 et 7 points de pourcentage, soit la même que celle que nous avons observée pour la part relative des élèves de la classe inférieure entre la 2^{e} année et le Sec. V (tableau 6.16).

Tableau 6.16

Répartition de la clientèle scolaire selon les niveaux et l'origine sociale, 1973

Origine sociale[1]	Elémentaire		Secondaire		Différence
	2^{e} année	5^{e} année	Sec. I	Sec. V	Sec. V–2^{e} année
	%	%	%	%	%
Classe supérieure	6.7	9.3	10.9	10.7	+4.0
Classe intermédiaire	28.3	29.7	30.4	31.9	+3.6
Classe inférieure	65.0	61.0	58.7	57.5	-7.5
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	

Source : Ecole et luttes de classes au Québec, op. cit., tableau 1, p.24.

1. Les définitions de classes, selon Ecole et luttes de classes au Québec, sont les suivantes : 1. classe supérieure : propriétaire et gérant de grosse entreprise, professionnel, cadre supérieur, haut fonctionnaire; 2. classe intermédiaire : technicien, représentant de commerce, enseignant, fonctionnaire, journaliste, contremaître, propriétaire et gérant de petite entreprise; 3. classe inférieure : ouvrier semi-spécialisé, manoeuvre, cultivateur, pêcheur, bûcheron, journalier, employé de service.

Tableau 6.17

Répartition des étudiants au secondaire dans les voies allégée, régulière et enrichie selon l'origine sociale

Classes	Français		Anglais		Mathématiques	
	Allégée	Enrichie	Allégée	Enrichie	Allégée	Enrichie
Supérieure	10.7	26.6	15.4	13.4	15.7	25.9
Inférieure	16.2	19.6	20.2	8.2	14.9	20.0

Source : Ecole et luttes de classes au Québec, op. cit., tableau VI, p. 29.

Ainsi, s'il y a une plus grande accessibilité physique réelle au niveau secondaire, puisque presque tous les enfants en âge de poursuivre des études secondaires y sont inscrits, il s'effectue encore une discrimination, mais plus insidieusement, quant à la voie où ceux-ci sont inscrits. Même si on a éliminé les différentes catégories de cours secondaires (classique, général, scientifique), il semble que le système entraîne encore aujourd'hui une sélection qui n'est peut-être pas si naturelle que cela.

6.2.2.3 Le collège d'enseignement général et professionnel : la remontée du privé

Une enquête réalisée en 1969, par Claude Escande auprès des étudiants de cinq CEGEPs de la région métropolitaine démontre que deux ans après l'implantation du cours collégial, il y avait encore une classe sociale favorisée au détriment des autres. L'auteur divise la population du Québec en quatre classes sociales :supérieure, moyenne, ouvrière et paysanne. En comparant la distribution des classes sociales au CEGEP (tableau 6.18), Escande en arrive à la conclusion que les classes moyennes sont sur-représentées et que

plutôt que de juger indistinctement le CEGEP comme un facteur de "démocratisation" de l'enseignement collégial, il serait plus juste de le considérer comme un phénomène de classes moyennes[1].

Tableau 6.18

Origine sociale de la population et des étudiants de cinq CEGEPs de la région métropolitaine de Montréal, 1969

	% population Montréal	% étudiants CEGEP
Classe supérieure	6.9	9.3
Classe moyenne	33.6	54.2
Classe ouvrière	56.6	29.9
Classe paysanne	0.6	2.6
Non déterminée	2.3	4.1

Source : compilé à partir de Les classes sociales au CEGEP, op. cit., p. 82 et tableau IX, p. 84.

Le CEGEP joue donc encore un rôle de promotion sociale au service d'une classe, ce qui ne facilite pas l'accès de la classe ouvrière à l'université puisque le collégial sert de prérequis.

L'accessibilité "sociale" vient donc en quelque sorte contredire le principe-moteur de la réforme scolaire qui voudrait "l'école pour tous". Ce "tous" ne s'applique pas à tous les niveaux du système d'enseignement.

De plus il ne faudrait pas négliger la recrudescence des inscriptions dans les CEGEPs privés; il apparaît maintenant évident qu'une fraction significative de la population ne fait pas confiance au secteur public. Depuis 1972-73, le secteur privé augmente son taux d'inscriptions (tableau 6.19) et on peut penser que la remontée va continuer

1. C. Escande, Les classes sociales au CEGEP, op. cit., p. 82. Notons que son échantillon ne comprend que cinq CEGEPs de la région métropolitaine soit : Ahuntsic, Edouard Montpetit, Maisonneuve, Rosemont et St-Laurent.

à s'effectuer. Un nombre grandissant d'étudiants choisissent le secteur privé à cause du prestige reconnu à certains collèges (Stanislas, Jean de Brébeuf, etc.). Les raisons invoquées ne sont pas sans fondement puisque les collèges privés, acceptant moins d'étudiants en moyenne, peuvent donner un enseignement plus individualisé.

Tableau 6.19

Répartition en pourcentage de la clientèle scolaire suivant le réseau d'enseignement au collégial

	68-69	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76
Public	64.2	82.5	87.6	88.8	88.4	87.5	87.4
Privé	34.8	17.5	12.4	11.2	11.6	12.5	12.6

Source : tableau compilé à partir des données décrites à l'Annexe III.

Sans retomber dans l'élitisme archaïque des collèges classiques, le secteur privé de l'enseignement collégial pose de sérieux problèmes aux défenseurs de "l'école pour tous" et de l'enseignement "égalitaire". Comme nous le verrons plus loin, le programme offert au secteur privé est principalement le général, soit celui qui conduit à l'université.

6.2.2.4 Conclusion

Malgré des lacunes que nous avons indiqué, le système d'éducation, du point de vue de l'accessibilité physique, a fait un progrès certain au Québec, bien que celui-ci n'ait pas été suffisant pour empêcher que l'Ontario et plusieurs autres provinces creusent l'écart dont elles bénéficient par rapport à la "Belle Province".

Cependant, lorsque l'on examine l'accessibilité sociale, le progrès est beaucoup plus difficile à discerner. Bien sûr, à première vue, les injustices criantes créées par l'ancien cours classique ont été corrigées. Mais les inégalités se sont introduites insidieusement dans le nouveau système; la classe économiquement inférieure voit sa part relative dans la clientèle scolaire totale diminuer considérablement : entre la 2^{e} année de l'élémentaire et le CEGEP I, cette part tombe de 65 % à 51.4 %, comme nous l'avons vu; en outre, le système "à trois voies" dans les polyvalentes tend à polariser les fils de la classe inférieure dans le groupe "allégé", ce qui démontre que la forme et le contenu de l'enseignement qui s'y donne sont définis en fonction de la classe dominante; enfin, la sous-représentation de la classe ouvrière dans les CEGEPs et la remontée des collèges privés constituent des indices supplémentaires des déficiences du système d'éducation au plan de l'accessibilité sociale.

Ce diagnostic nous amène à nous pencher sur une autre dimension du problème : le programme des cours.

6.2.3 Les programmes d'étude ou le contenu

La réforme du système d'éducation visait aussi à changer les programmes trop uniquement orientés du côté de sujets traditionnels : humanités, lettres, mathématiques, religion... Examinons ces changements.

6.2.3.1 Il faut attendre les années 1960

Avant 1960, les programmes n'évoluent que lentement, que ce soit au niveau de l'école publique ou du collège classique. Le Comité franco-catholique craint le changement brutal et préfère la prudence;

cette peur fige les programmes d'études[1]. Les anglo-protestants vont réaliser beaucoup plus vite que l'industrialisation et la technologie appellent des changements dans les cours primaire et secondaire; en effet, ils vont développer assez tôt l'enseignement des sciences pures, des sciences sociales et de l'administration. Pendant ce temps, la plupart des catholiques arrêtent leurs études en 7^{e} année et ne possèdent que quelques connaissances élémentaires; ceux qui poursuivent des études classiques acquièrent ce qu'il est convenu d'appeler une "culture générale". Encore ici, il faut attendre les années 1960 pour que s'élargissent les cadres d'études et "que la variété des cours offerts réponde aux aptitudes particulières des élèves"[2].

6.2.3.2 A l'école primaire

Longtemps, les études primaires n'ont eu qu'un seul but : "préparer la masse des enfants à la vie"[3]. Afin d'atteindre cet objectif, le Comité catholique prévoyait l'étude de la religion, du français (lecture et écriture) et de l'arithmétique; sur vingt-et-une heures de classe, l'élève de 1re année, en 1959, en consacrait dix-huit à l'étude de ces matières, (tableau 6.20).

En 7^{e} année, l'élève consacrait 2/3 de son temps d'étude à ces trois matières fondamentales, ce qui laissait peu de jeu pour les autres disciplines : dessin (1 heure), solfège (½ heure), connaissances

1. Omer J. Desaulniers rappelle en 1950-51 que notre système scolaire participe au progrès mais de façon très prudente (Rapport du surintendant de l'Instruction publique, 1950-51, p. IX-X).
2. Rapport du surintendant de l'Instruction publique, 1961-62, p. XXI.
3. Ministère de l'Education, L'école coopérative; Polyvalence et progrès continu, Documents d'éducation 2, 1966, p. 29. Relisons cet euphémisme : "préparer la masse des enfants à la vie", ce qu'il signifie c'est préparer ces enfants à devenir les manoeuvres "non instruits" et dociles des entreprises étrangères...

Tableau 6.20

Nombre d'heures consacrées aux différentes matières dans les écoles élémentaires catholiques en 1959-60 (semaine)

Matières	Années						
	1	2	3	4	5	6	7
Arithmétique	3½	3½	4½	5	5	5	5
Français	10½	10½	12½	10½	10½	9	9
Religion	4	4	4	4	4	4	4
Autres	3	3	6	6½	6½	9	9
Total	21	21	25	26	26	27	27

Source : Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, Programme d'études des écoles élémentaires, Québec, 1959, p. 689.

usuelles (1 heure) et anglais (2 heures). L'élève anglophone consacrait moins de temps à la religion (20 minutes par jour) ce qui lui permettait d'avoir plus de matières au programme. Avec le rapport Parent, les programmes vont être en grande partie uniformisés et ils viseront à fournir des outils de développement à l'enfant plutôt que de lui inculquer une formation encyclopédique : ce qui compte surtout, c'est de "développer chez l'enfant l'autonomie intellectuelle, l'habitude de la démarche personnelle, le sens de la responsabilité"[1]. Les principales innovations seront donc d'ordre pédagogique.

Le cours élémentaire ne comporte plus désormais que six années et la promotion se fait par matière; l'élève ne se voit donc pas obligé de doubler une année lorsqu'il échoue dans un cours. Il est cependant prévu une 7^{e} année pour les élèves qui auraient un rendement général trop faible; objectivement, il y a peu d'élèves en 7^{e} année mais le fait troublant réside dans l'appartenance de classe de ces derniers. La C.E.Q., dans Ecole et luttes de classes au Québec (p. 24), a remarqué que sur les 37 élèves de son échantillon inscrits en 7^{e}

1. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, tome II, op. cit., p. 88.

année, 28 appartenaient à la classe inférieure, soit 75.7 %. Il y a donc place pour l'amélioration dans l'élaboration du programme du primaire si on veut récupérer ces enfants : car il est clair qu'il n'est pas approprié aux enfants de cette classe sociale.

6.2.3.3 Au secondaire

Mais c'est surtout au secondaire que va se produire le changement majeur dans les programmes; le nouveau cours de cinq ans retarde l'heure du choix, donc de la spécialisation. Dans l'ancien système, l'élève devait opter immédiatement après la 7^{e} année pour une catégorie de cours au secondaire; il n'était pas toujours maître de son destin, puisque,comme nous l'avons déjà noté, ce choix dépendait principalement des notes qu'il avait obtenues en 7^{e} année : de bonnes notes lui ouvraient le classique ou le scientifique et des notes inférieures le confinaient au cours général ou commercial. Le passage d'un programme jugé inférieur (général ou commercial) à un cours supérieur (scientifique ou classique) était presque impossible; les transferts s'effectuaient à sens unique, vers le bas de la hiérarchie.

Avec la réforme de l'enseignement secondaire, celui-ci est maintenant perçu comme une continuité de l'élémentaire et non comme un degré indépendant. "La fin de l'élémentaire doit déjà ressembler au début du secondaire; le commencement du secondaire ne doit pas être trop différent de la fin de l'élémentaire"[1]. Ce principe est à la base de la réorganisation des programmes; les élèves du secondaire suivent donc pendant les deux premières années (secondaires I et II) un corps commun de cours de base avant de pouvoir choisir un champ de spécialisation. Les nouveaux programmes comprennent des matières obligatoires, des matières facultatives et des options graduées ce qui permet à

1. Ibid., p. 122.

l'élève de se bâtir un programme individuel et de développer ses aptitudes particulières[1]. Dès le secondaire III, l'élève peut s'orienter soit vers le professionnel long ou court, soit vers le secteur général; le premier choix s'effectue après avoir complété huit années de scolarité et n'oblige pas à changer d'école puisque le principe de la polyvalence assure un minimum d'options.

Le professionnel long ou court est un programme terminal qui achemine l'étudiant vers le marché du travail; le premier se termine après le secondaire V alors que le second prend fin après le secondaire III (scolarité minimum selon la loi). Le professionnel court n'offre qu'un éventail réduit de possibilités vu la courte période d'apprentissage (1 an), alors que le professionnel long comprend plus de disciplines : coiffure, mécanique, technique, secrétariat, etc... Le secteur général prépare les élèves aux études collégiales et se présente donc comme un avant-goût du CEGEP; les options sont variées et l'étudiant n'est pas confiné à une concentration. Ce n'est qu'au moment de s'inscrire au CEGEP que l'étudiant doit faire un choix; les programmes du secondaire lui auront permis, du moins théoriquement, de "tâter" les différents domaines qui l'intéressent et de déterminer ceux qu'il entend approfondir.

Les programmes divers permettent donc à l'élève du secondaire de mieux préparer son avenir[2]; le système tente de plus en plus de

1. "L'enseignement au Québec en 1967-68", dans Annuaire du Québec, 1968-69, Québec, p. 345.
2. Encore faut-il, comme le souligne A. Maranda, que l'étudiant connaisse "la nature des options, l'étendue des programmes, les exigences en termes de cours à suivre et de travaux à exécuter, les aptitudes requises pour y réussir, les débouchés possibles au terme des options...etc." (Armand Maranda, "L'école polyvalente et le sens des options", L'éducation dans un Québec en évolution, Québec, Faculté des Sciences de l'Education de l'Université Laval, Les Presses de l'Université Laval, 1966, p. 180.

reconnaître l'individualité afin de fournir à ceux qui ne peuvent ou qui ne veulent pas faire de longues études un minimum de connaissances générales et une certaine pratique du marché du travail et aux autres une période de réflexion et d'exploration avant d'entreprendre des études spécialisées.

6.2.3.4 Au collégial

L'étudiant qui entreprend des études collégiales est supposé maintenant "autonome"; son programme d'études repose en grande partie sur un choix personnel et il est responsable de son orientation. A ce stade, l'étudiant peut opter pour le secteur général qui le conduira à l'université ou pour le secteur professionnel qui débouche sur le marché du travail. Le général est un programme de 2 ans ou 24 cours et le professionnel dure 3 ans ou 36 cours et est généralement accompagné de stages.

Tout comme à l'école polyvalente, les étudiants sont tenus de suivre certains cours obligatoires - français (4), philosophie (4)[1] et éducation physique (4) - des cours de concentration ainsi que des cours optionnels. Pendant les premières années de mise en oeuvre du collégial, les cours de concentration étaient beaucoup plus nombreux que maintenant, du moins, au général; des "penseurs" du système ainsi que des professeurs et des étudiants ont dénoncé une spécialisation hâtive qui pouvait nuire aux élèves si ceux-ci étaient

---

1. Suite à la contestation étudiante de 1968-69, il fut question de retirer la philosophie des cours obligatoires; le ministère et principalement les administrateurs de CEGEP accusaient certains professeurs d'utiliser leur classe comme tribune politique; le reproche s'adressait à tous les professeurs en général et à ceux de philosophie en particulier,... Un rapport soumis au gouvernement, en septembre 1972, recommandait la réduction des cours de philosophie pour diminuer les contestations.

incertains de leur orientation. Depuis 1970-71, la proportion des cours de concentration a donc diminué au profit des cours optionnels afin de favoriser une meilleure exploration.

Un document de travail du comité d'étude des cours communs du CEGEP Maisonneuve proposait à l'individu de

> développer chez lui des attitudes positives vis-à-vis chacun des univers d'activités humaines, (d')acquérir des habiletés intellectuelles fondamentales,(de) développer sa créativité et son sens des responsabilités[1].

Pour ce faire, le comité souhaitait un nouvel aménagement du programme général, dont voici les grandes lignes[2] :

3 cours de mathématiques et/ou sciences de la nature
3 cours de sciences humaines
3 cours de philosophie
3 cours de technologie
5 cours de langue maternelle et littérature
2 cours de langue seconde
2 cours d'éducation physique.

Même si cette proposition ne sera pas totalement agréée, elle illustre très bien le nouvel esprit qui anime les études collégiales. Cependant au secteur professionnel, le degré de concentration est élevé puisque les étudiants n'ont que 3 ans d'apprentissage; certains étudiants se plaignent même que l'obligation qui leur est faite de suivre des cours optionnels nuit à leurs études puisqu'ils doivent alors disperser leur force.

Depuis 1968, les programmes du collégial ont dû s'adapter aux exigences du marché du travail et de la technologie et ils ont ainsi développé

---

1. Rapport du comité d'étude des cours communs à tous les étudiants du CEGEP, CEGEP Maisonneuve, décembre 1970, texte polycopié, p. 30.
2. Ibid., p. 32.

plus de 125 options et sous-options au secteur professionnel; les principaux programmes sont les suivants : techniques biologiques, techniques physiques, techniques humaines, techniques de l'administration et programme professionnel en arts. Ceci a été rendu nécessaire par la disparition des diverses écoles de métiers et des instituts techniques; le CEGEP devient donc le seul lieu d'études pour ceux qui entendent aller au-delà du secondaire.

Comme l'affirme le gouvernement, la vocation première du cours collégial public est de promouvoir l'enseignement professionnel et les carrières scientifiques[1]; cette vocation répond aux recommandations de la Commission Parent. On prévoyait que la répartition des effectifs se ferait de la façon suivante : 70 % au professionnel et 30 % au général. Mais 7 ans après la création des CEGEPs, le secteur général est toujours le premier (tableau 6.21).

Tableau 6.21

Inscriptions dans les CEGEPs par secteurs de programmes, en pourcentage, Québec, 1969-70 à 1973-74

	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74
Général	58	55	54	53	53
Professionnel	42	45	46	47	47

Source : Annuaire du Québec 1973, Québec, tableau 6, p. 336; Annuaire du Québec, 1974, Québec, tableau 7, p. 449.

Il semble donc que le CEGEP sert principalement de prérequis aux études universitaires; une étude plus poussée montre cependant qu'il existe des différences à cet égard suivant les régions et surtout suivant le groupe linguistique. Ainsi le tableau 6.22 démontre que

1. Annuaire du Québec, 1974, Québec, p. 417.

seules les régions de Montréal, des Cantons de l'Est et du Nord-Ouest sont toujours sous la moyenne; le phénomène s'explique sans doute en bonne partie par la présence significative d'étudiants anglophones dans une région; en effet, ceux-ci choisissent en forte proportion le secteur général (tableau 6.23). Or une comparaison des tableaux 6.22 et 6.23 permet de faire les observations suivantes : 1) trois régions à forte option professionnelle n'avaient pas de CEGEPs anglophones en 1973-74; Saguenay-Lac-St-Jean, Trois-Rivières et Côte-Nord-Nouveau Québec; 2) les deux autres régions où le professionnel est fort ont un collégial anglophone, mais celui-ci est marginal dans une population en grande majorité francophone.

Il serait donc correct d'affirmer que les jeunes anglophones du Québec ne conçoivent pas les études collégiales de la même manière que les francophones : les premiers se destinent aux études universitaires beaucoup plus que ceux-ci[1]. On retrouve donc ici le même type de clivage socio-économique que nous avons observé plus haut pour d'autres variables : entre anglophones et francophones, entre classe supérieure et classe inférieure, entre bourgeois et ouvriers. Pour le contenu des programmes du collégial comme pour la fameuse triade du secondaire (voies enrichie, régulière, allégée), tout le monde est censé être égal, mais il y en a qui sont plus égaux que d'autres ! Aux fils d'ouvriers, le professionnel, à ceux de la bourgeoisie, le général avec sa suite à l'Université de Montréal ou, de préférence, à McGill...

---

1. Cette constatation conduit à formuler plusieurs hypothèses qu'il aurait été intéressant de vérifier si nous en avions eu le temps et si les données existaient : 1) les étudiants anglophones, sachant que les postes supérieurs sur le marché du travail leur sont très facilement ouverts (au contraire des francophones) opteraient surtout pour le cours général qui conduit à l'université; 2) la conduite des affaires ne requerrait pas nécessairement des cours spécialisés, comme on peut le constater en Angleterre lorsqu'on examine les programmes des grands collèges universitaires que sont Sutton, Eton ou Oxford; 3) les programmes du secteur général chez les anglophones seraient plus spécialisés que chez les francophones ainsi qu'on l'observe au niveau universitaire; etc.

Tableau 6.22

Inscriptions au secteur professionnel (CEGEP) par région administrative, en pourcentage 1969-70 à 1973-74

Régions administratives	69-70	71-72	72-73	73-74
	Profes.	Profes.	Profes.	Profes.
1 Saguenay Lac St-Jean	58.5	55.8	59.1	58.7
2 Québec	33.6	49.8	55.4	55.7
3 Bas St-Laurent Gaspésie	40.8	56.3	57.4	61.0
4 Cantons de l'Est	46.6	42.0	42.2	44.7
5 Montréal	39.7	42.3	41.7	40.5
6 Trois-Rivières	50.3	50.6	50.6	50.5
7 Outaouais	40.7	44.0	46.2	48.7
8 Nord-Ouest	40.0	51.6	47.4	46.0
9 Côte-Nord Nouveau Québec	—	40.2	54.3	57.4
Moyenne	41.8	46.2	47.3	46.6

Source : Annuaire du Québec, 1973, Québec, tableau 6, p. 336; Annuaire du Québec, 1974, Québec, tableau 7, p. 449.

Tableau 6.23

Inscriptions au secteur professionnel (CEGEP) par région administrative et langue d'enseignement, en pourcentage 1972-73 et 1973-74

Régions	72-73		73-74	
	Franco.	Anglo.	Franco.	Anglo.
1 Saguenay Lac St-Jean	59.1	–	58.7	–
2 Québec	56.5	8.2	56.8	14.0
3 Bas St-Laurent Gaspésie	57.7	39.6	61.5	35.3
4 Cantons de l'Est	49.3	10.6	52.2	15.1
5 Montréal	46.5	27.9	46.5	26.3
6 Trois-Rivières	50.6	–	50.5	–
7 Outaouais	51.3	14.7	54.0	12.2
8 Nord-Ouest	47.4	–	46.0	–
9 Côte-Nord Nouveau Québec	54.3	–	57.4	–
Moyenne	51.0	35.6	51.3	25.4

Source : compilé à partir de l'Annuaire du Québec, 1974, Québec, tableau 7, p. 449.

Pour conclure cet examen, comparons les secteurs privé et public du collégial sous l'angle de la répartition des étudiants entre le professionnel et le général (tableau 6.24). On voit que le collégial privé compte une proportion moins grande d'étudiants faisant partie du professionnel; cela est facile à expliquer : la clientèle du privé provient d'abord de la classe supérieure et celle-ci choisit, comme papa, le général et l'universitaire. Plusieurs déplorent cet élitisme, certains autres le rationalisent; ainsi G. Bibeau, directeur du Service général de l'enseignement privé expliquait en 1972 que

> Les institutions privées sont un terrain d'essai tout désigné pour expérimenter de nouveaux programmes... Leur souplesse administrative et leurs dimensions humaines permettent des expérimentations dont la marche est plus facilement mesurable et dont les heureux résultats peuvent, par la suite, être transportés ailleurs et éventuellement généralisés[1].

Tableau 6.24

Effectifs étudiants - niveau collégial
Comparaison entre le secteur public et le secteur privé
%, 1967-68 à 1974-75

Secteur	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75
Privé								
Général	—	100	94.0	90.8	83.8	81.3	75.6	66.6
Professionnel	—	—	6.0	9.2	16.2	18.7	24.4	33.4
Public								
Général	59.4	63.2	57.0	55.3	51.4	52.3	53.2	51.2
Professionnel	40.6	36.8	43.0	44.7	48.6	47.7	46.8	48.8

Source : compilé à partir de C.E.Q., La situation de l'enseignement privé au Québec, op. cit., tableau 2, p. 158.

1. Propos cités dans La situation de l'enseignement privé au Québec, op. cit., Annexe IV, p. 167.

6.2.3.5 L'université

Depuis que l'accessibilité à l'éducation post-secondaire a été presque garantie à tous les jeunes, l'université a dû réaménager ses structures et ses programmes de façon à en recevoir le plus grand nombre; présentement les universités québécoises offrent plus de 1,100 programmes pour les trois cycles (baccalauréat, maîtrise et doctorat). Malgré le fait que certains de ces programmes soient ou tombés en désuétude ou peu fréquentés, les universités les maintiennent toujours et en proposent de nouveaux : quarante en 1971-72, cinquante en 1972-73 et une trentaine pour 1973-74[1]. Cette profusion entraîne de multiples problèmes de coordination entre les diverses universités québécoises et ne facilite en rien le choix de l'étudiant; jusqu'en 1971-72, la liaison entre les CEGEPs et les universités était encore boiteuse puisque les critères d'admission des diverses facultés n'étaient pas toujours fonction des cours offerts par les CEGEPs et il faudra que le Conseil des Universités fasse des recommandations au ministère de l'Education (juin 1971) pour que ce dernier tente de remédier à la situation[2]. Il fallait faire en sorte que chaque palier du système d'éducation ait un objectif qui lui soit propre et qu'il y ait un réel progrès dans la spécialisation et le degré de difficulté. Le Conseil des Universités recommandait que, suivant la philosophie du nouveau système scolaire :

> ...les CEGEPs donnent aux étudiants un complément de formation générale et la base de la spécialisation qu'ils envisagent d'entreprendre à l'université, alors que celle-ci donne le complément de cette base et permet à l'étudiant de poursuivre sa spécialisation[3].

1. Conseil des Universités, Objectifs généraux de l'enseignement supérieur et grandes orientations des établissements, cahier III, les orientations de l'enseignement supérieur dans les années 1970, Québec, Gouvernement du Québec, 1973, p. 40.
2. Ibid., Cahier II, p. 14.
3. Ibid., p. 14.

C'est donc dans cette optique que l'Université Laval a proposé que le premier cycle des études universitaires offre deux grandes catégories de programmes : ceux qui ont un caractère terminal et qui conduisent sur le marché du travail et les autres qui orientent les étudiants vers des études avancées[1]. Encore ici, on refuse la surspécialisation et la spécialisation précoce : dans les faits, cependant, cela n'est pas aussi facile.

Les universités francophones commencent seulement à imiter leurs consoeurs anglophones qui repoussent la spécialisation à la toute fin du premier cycle[2]: jusqu'à une époque récente, ces dernières formaient des généralistes dans une sphère d'études, qui se spécialisaient uniquement au niveau des 2^{e} et 3^{e} cycles, alors que les universités francophones tentaient de créer des spécialistes pendant les années du B.A. Cette différence provenait en partie des deux systèmes distincts d'études pré-universitaires antérieurs à la création des CEGEPs : alors que l'étudiant francophone entrait à l'université avec un bon bagage de "culture générale" de 8 ans (le cours classique), l'étudiant anglophone n'avait qu'un "high school" de 4 ans derrière lui. Aujourd'hui, il ne saurait plus être question de cette distinction puisque tous les étudiants passent par le même système. Le nouveau système permet aux francophones de "rattraper" les anglophones dans des secteurs jusque là presque exclusivement occupés par ceux-ci : ainsi dans le domaine des sciences, le nombre de diplômés francophones a augmenté de 442 % entre 1960 et 1970, contre 144 % pour les anglophones (tableau 6.25).

---

1. Commission de la réforme de l'Université Laval, document no 8, 1972.
2. Conseil des Universités, Objectifs généraux... Cahier III, op. cit., p. 38.

Tableau 6.25

Evolution du nombre des diplômés en sciences, par cycle et selon la langue, 1960-1970

Cycle	1960			1965[1]			1970			Δ%	
	Fra	Ang	Total	Fra	Ang	Total	Fra	Ang	Total	Fra	Ang
1er	96	307	403	187	598	785	560	843	1,403	483 %	174 %
2e	18	61	79	30	120	150	87	98	185	383 %	60 %
3e	12	49	61	10	75	85	37	79	116	208 %	61 %
Total	126	417	543	227	793	1,020	684	1,020	1,704	442 %	144 %

Source : Conseil des universités, Objectifs généraux de l'enseignement supérieur et grandes orientations des établissements, cahier I, Québec, Gouvernement du Québec, 1972, tableau VI, p. 34.

1. Nous avons dû apporter quelques corrections car le tableau comportait des erreurs de calcul.

Cependant, le retard est encore loin d'être comblé puisque les francophones ne représentent encore que 40 % des diplômes en sciences en 1970; s'il ont gagné près de 17 points de 1960 à 1970 (tableau 6.26), ils sont encore loin cependant d'occuper autant de place qu'ils le devraient puisqu'ils représentent près de 80 % de la population québécoise.

Tableau 6.26

Répartition en pourcentage des diplômés en sciences, par cycle et selon la langue, 1960-1970

Cycle	1960			1965			1970		
	Fra	Ang	Total	Fra	Ang	Total	Fra	Ang	Total
1er	23.8	76.2	100	23.8	76.2	100	39.9	60.1	100
2e	22.8	77.2	100	20.0	80.0	100	47.0	53.0	100
3e	19.7	80.3	100	11.8	88.2	100	31.9	68.1	100
Total	23.2	76.8	100	22.3	77.7	100	40.1	59.9	100

Source : compilé à partir du tableau 6.25.

On peut signaler la même sous-représentation des francophones dans d'autres disciplines; ainsi, en arts et humanités, le pourcentage des diplômes des universités francophones dans la population des diplômes des universités québécoises n'était que de 62.6 %; en affaires, 57.7 %, en bibliothéconomie, 55.3 %; en sciences sociales, 69.8 %[1].

Là encore, comme pour le collégial, nous constatons les disparités ethniques, et donc économiques. Si les programmes des universités francophones tendent à se rapprocher de plus en plus de leurs homologues anglophones, cela suffira-t-il à faire disparaître la sous-représentation des francophones dans de nombreuses disciplines ? Car peut-être, au-delà de l'évolution historique de programmes, de telles différences ne sont-elles que le reflet de l'appartenance des étudiants des deux groupes ethniques à des classes sociales différentes...

Finalement, signalons qu'il aurait été intéressant de poursuivre l'analyse des programmes universitaires, non plus seulement en termes ethniques (anglo-franco) mais aussi, à l'intérieur de chacun des deux réseaux, en termes de variables socio-économiques : revenu, occupation du père, etc. de façon à vérifier si à l'intérieur d'une université il se forme de sous-ghettos : le M.B.A. pour les fils de la classe supérieure, par exemple[2]. Par manque de temps et de données, nous n'avons pu le faire.

1. Guy Girard, en collaboration, La production des universités québécoises et la population de formation universitaire au Québec, étude réalisée pour le compte de la Commission Gendron, Québec, 1973, tableau 27, p. 95.
2. Les données de Relance 1974 démontrent l'existence de tels clivages; ainsi on retrouve deux programmes qui mènent leurs candidats à deux des professions les plus traditionnelles au Québec, parmi les inscrits provenant d'origine socio-économique au-dessus de la moyenne. Ce sont le droit et la médecine. Au-dessous de la moyenne, les programmes à caractère social (l'enseignement, le service social, la théologie) viennent confirmer ce clivage traditionnel dans les aspirations des jeunes de classes socio-économiques différentes. (Diane Gaumond, Daniel Monnier, Relance 1974, tome II, Québec, Ministère de l'Education, direction générale de la planification, 1975, document 4-21, p. 59-60.

Mais, examinons maintenant une autre composante du système d'éducation, ce qu'il est convenu d'appeler l'éducation permanente.

6.2.3.6 L'éducation permanente

Depuis la réforme du système scolaire, le concept d'éducation permanente a beaucoup évolué; jusque là, la tendance était plutôt d'une part à l'éducation des adultes, c'est-à-dire à la scolarisation de ceux qui n'avaient jamais poussé très loin leurs études, et d'autre part, au recyclage, soit l'adaptation de la main-d'oeuvre aux changements technologiques. Aujourd'hui, tout en conservant ces deux objectifs, l'éducation permanente s'adresse autant aux jeunes qui désirent reprendre leurs études qu'à ceux qui veulent compléter une scolarité ou s'instruire sur un aspect particulier du monde du travail. De plus en plus, il est nécessaire d'admettre que l'on n'est jamais assez instruit et que les changements et les transformations constantes de la technologie entraînent une mise à jour perpétuelle de nos connaissances. C'est dans cette optique qu'ont été développés des nouveaux services de l'éducation permanente : la direction générale de l'éducation permanente a, en effet, mis en route, entre 1967 et 1970, une série d'opérations chargées d'expérimenter un processus de consultation, afin de déterminer les besoins et les désirs de la population (Opération DEPART), de nouvelles techniques pédagogiques adaptées à l'enseignement pour les adultes (projet SESAME), et l'utilisation de la télévision à des fins d'éducation, couplée avec une opération d'animation du milieu (expérience TEVEC).

Ces divers projets-pilotes ont permis d'élaborer un nouveau programme de formation pour le développement des ressources humaines du Québec (Multi-Media); il permet aux résidents d'une région donnée de déterminer le choix et le contenu des cours donnés avec une pédagogie adaptée aux différents besoins grâce à l'utilisation de moyens audio-visuels.

De 1965 à 1970, les inscriptions aux cours de l'éducation permanente ont presque doublé et on constate un déplacement des inscriptions de l'éducation populaire (65 % des inscrits en 1965-66) vers la formation générale (50 % des inscrits en 1969-70), soit un progrès vers la scolarisation de masse (tableau 6.27). On remarque aussi une tendance des adultes à retourner aux études à temps plein ou à temps partiel non plus dans des classes "spéciales" mais avec les jeunes, au CEGEP et à l'université. L'éducation permanente, ce n'est donc plus seulement finir sa 9^{e} année ou prendre un cours de secrétariat ou de macramé.

Tableau 6.27

Inscriptions aux cours d'éducation permanente
Québec, 1965-66 à 1969-70

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
Cours de formation générale	23,749	46,198	121,861	225,426	167,583
Cours de formation professionnelle	29,589	40,731	41,359	35,323	69,416
Cours d'éducation populaire	90,873	81,570	131,382	115,670	94,380
Cours par correspondance	—	3,312	3,152	4,140	8,323
Total	141,211	171,811	297,754	380,559	339,702

Source : Annuaire du Québec, 1970, Québec, tableau 17, p. 275;
Annuaire du Québec, 1972, Québec, tableau 12, p. 322.

Un phénomène nouveau vient se greffer aux programmes du ministère et aux cours réguliers dispensés par les CEGEPs et les universités; il s'agit des cours donnés par les centres d'éducation populaire, peut-être moins connus que les premiers mais qui ont beaucoup d'impact dans certains milieux. Ceux-ci s'adressent aux quartiers ouvriers et visent à donner à la population des instruments de formation qui leur soient appropriés et qui leur appartiennent :

> Un centre d'éducation populaire n'est pas une école de rattrapage, ni un comité de citoyens, ni un comité d'action politique. C'est un lieu de formation pour aider une population adulte à se sentir responsable de sa collectivité à travers l'apprentissage des ressources qui lui sont propres; un lieu qui favorise la confrontation positive d'un individu avec la réalité d'une communauté[1].

Cette initiative qui est financée à la fois par la C.E.C.M. et par le ministère de l'Education rencontre quelques problèmes; le ministère tente d'exercer un certain contrôle sur les organismes volontaires d'éducation populaire. Cette année, il a exclu la formation syndicale des programmes et imposé de nouvelles clauses administratives contraignantes pour les organismes. Au moment où les Québécois semblaient enfin en mesure d'assumer leur éducation, le gouvernement le voit d'un mauvais oeil : il serait pourtant normal que l'Etat facilite la formation totale de l'individu[2].

L'ouverture du système scolaire ne s'applique pas à toutes les sphères de connaissances et la formation de systèmes d'éducation parallèles démontre que l'éducation "officielle" refuse la politisation du débat si cette politisation peut contester le pouvoir établi. Tout en prônant l'école pour tous, l'Etat refuse à certains le droit de s'exprimer avec leurs moyens.

6.2.3.7 Conclusion

Avant 1960, le contenu de l'éducation, aux yeux de l'Etat, de l'Eglise et de l'Elite, avait la vertu de la pérennité. Au pays de Maria Chapdelaine, tout avait toujours été ainsi et rien ne devait changer : n'apprenait-on pas, au collège classique, que "plus ça change, plus c'est pareil"... Après 1960, le changement est devenu la vertu,

1. Louise Gagnon, "L'éducation populaire en voie de développement", Education-Québec, vol 14, no 12, (août 74), p. 17.
2. Voir Le Devoir, 21 juin 1976, p. 5.

et l'immuabilité, le vice. Autant on a destructuré, restructuré, sans cesse redéfini les composantes et les sous-ensembles du système d'éducation, à partir de 1960, autant on a expérimenté au plan des programmes : expérimenté sur l'élève, l'étudiant, l'enseignant et le professeur.

Au primaire, il fallait désormais moins passer un contenu "qu'apprendre à l'enfant à apprendre", que développer son autonomie. Au secondaire, on rend le contenu plus souple, optionnel, offrant un choix varié, tant pour ceux qui veulent déjà prendre un métier que pour ceux qui visent à poursuivre leurs études.

Au collégial, on joue encore plus sur l'autonomie et la liberté de l'étudiant qui fait de nouveau face au choix d'une profession immédiate, ou à la continuation de ses études plus générales : flexibilité de la programmation, gamme variée de concentrations, stages sur le marché du travail pour les étudiants du professionnel, etc., autant de caractéristiques du système, qui deviennent encore plus marquées lorsqu'on passe à l'universitaire.

Mais s'agit-il vraiment d'une démocratisation du système d'éducation ? Des indices laissent songeur, en tous les cas, dès le moment où l'analyse ne s'arrête plus à ce que le système offre au client (élève, étudiant) <u>individuel</u>, mais à la performance hétérogène de ses usagers selon leur <u>statut</u> socio-économique, ou, si on préfère selon leur appartenance à un milieu familial, à une classe sociale, à un quartier ou à un groupe ethnique.

Ainsi, au primaire, les élèves obligés de faire une 7^{e} année provenaient, il y a peu d'années encore, en grande majorité, des classes économiquement faibles. Au collégial, le secteur professionnel

continue d'être sous-estimé et sous-représenté par rapport au général : les anglophones et les fils de familles à hauts revenus ou, en tous les cas, à l'aise, favorisent fortement le général car il conduit à l'universitaire. Les métiers, on les laisse aux francophones, aux fils d'ouvriers, de cultivateurs et de petits employés; ce pattern est encore plus frappant dans les collèges privés que dans ceux du secteur public.

Au niveau universitaire, malgré la croissance très forte de la variété et du nombre de programmes offerts par les institutions francophones, la part relative des diplômés anglophones dans la population totale des diplômés au Québec est très forte dans plusieurs disciplines : sciences, génies, affaires, pour ne nommer qu'une fameuse triade. Un écart considérable reste à être comblé par les francophones. Mais est-ce possible sans changer le système économique, ou, pour faire plus "archéo", sans définir collectivement, pour les Québécois francophones, une nouvelle "vocation" économique ?

Résumons : Les individus indéniablement, peuvent maintenant se former dans un système d'éducation plus souple, plus polyvalent et bien mieux agencé d'un niveau à l'autre qu'auparavant; mais, le contenu offert fait que le système en reste un où la démocratisation se fraye difficilement un chemin, où la mobilité sociale est moins réelle que proclamée, où l'émancipation économique des fils de familles défavorisées, marque le pas. Sous des apparences de libéralisme, de progrès social, de chances égales pour tous, le système d'éducation, dans sa programmation, semble reproduire les inégalités de revenu et de pouvoir de la société globale.

Vaseline, donc, cette polyvalence et cette flexibilité des programmes ? Oui, du moins jusqu'ici. Car tout n'est pas joué et le système peut se faire prendre à son propre jeu : la priorité donnée à une

programmation libérale peut agir dans les deux sens et, en attendant, cette sorte de libéralisme permet aux enseignants et aux étudiants de se poser les vraies questions sur le régime, éventuellement. Pour peu qu'un certain nombre d'entre eux dépassent leurs intérêts de classe.

6.3 Les appareils : du fouillis à la froideur technocratique

Le discours sur l'éducation est passé des homélies annuelles du surintendant de l'Instruction publique avant 1960 aux proclamations, au début, flamboyantes, puis de plus en plus "planifiées", sur la nécessité de changer le système, sur la stratégie de ce changement, et sur les règlements qui le rendaient possible. Pour finir, tant à gauche qu'à droite, par des critiques de plus en plus vives sur "l'inhumanité" du système d'éducation, son inefficacité, sa pesanteur...

Pouvait-il en être autrement après une telle réforme ? En d'autres termes, après avoir rebâti de fond en comble les structures de tous les niveaux du système, après avoir refait, défait et refait la forme et le contenu de l'enseignement, après avoir fait croître de façon vertigineuse le budget de l'éducation - en bonne partie pour couler du béton, il est vrai ! - comment éviter que ce système ne devienne quelque chose de lourd, de froid, de lointain, de technocratique aux yeux du "monde ordinaire" ?

S'il est facile de constater cette lourdeur, il l'est moins de bien en comprendre l'évolution et ces raisons. C'est ce qu'il faut examiner maintenant.

6.3.1 Avant la Révolution tranquille : le fouillis

Avant les années 1960, le système, par petites touches successives avait dû être modifié pour être adapté tant bien que mal, et plutôt mal que bien, à la réalité économique du Québec. Ces changements, ad hoc et multiples, s'ils étaient souvent anodins individuellement, ont fini par provoquer un fouillis énorme.

Pour comprendre le fonctionnement et les structures du système scolaire du Québec, il faut remonter jusqu'au XIX^{e} siècle, soit aux environs de 1875, car c'est à partir de cette date que le système va se compliquer graduellement[1]. Rappelons immédiatement qu'il n'y a pas un système d'enseignement mais deux, l'un catholique et l'autre protestant; jusqu'ici tout semble assez normal lorsque l'on reconnaît l'existence d'une minorité protestante au Québec. Cependant la reconnaissance de cette dualité québécoise en entraîne une autre; il y a aussi des anglophones et des francophones. Le système catholique se subdivise alors en deux quant à la langue et nous avons une direction bicéphale. Mais ce n'est pas tout; il y a aussi deux sortes d'institutions, soit celles dites publiques qui relèvent des commissions scolaires et les autres dites privées sur lesquelles ni le département de l'Instruction publique ni le Conseil n'ont juridiction. Et au lieu de se greffer aux structures déjà établies, divers ministères viendront, par après, implanter leurs petits systèmes scolaires autonomes[2]. Le système protestant ne fait pas tant de manières et ne comporte qu'une section privée et une section publique. Jusqu'en 1959, le système scolaire québécois se présentera donc ainsi :

1. Louis-P. Audet, Histoire de l'enseignement au Québec, op. cit., p. 268.
2. Il s'agit de cours professionnels et techniques administrés par neuf différents ministères ou hauts fonctionnaires, soit le Secrétariat de la province ainsi que les ministères du Bien-Etre et de la Jeunesse, de l'Agriculture, du Travail, des Terres et Forêts, des Mines, de la Chasse et de la Pêche, de l'Industrie et du Commerce et finalement de la Santé.

Tableau 6.28

Les systèmes scolaires du Québec, 1875-1959

A. Système scolaire catholique

1. Francophones :
   a) écoles publiques : primaires, primaires complémentaires, primaires supérieures; secondaires publiques, enseignement ménager; enseignement normal;
   b) écoles ou établissements privés : collèges classiques, universités, écoles indépendantes;
   c) écoles relevant des ministères et non du département de l'Instruction publique : enseignement spécialisé, agricole, forestier, des pêcheries, etc...;
2. Anglophones :
   a) écoles publiques : elementary schools, high schools;
   b) établissements privés : Loyola College.

B. Système scolaire protestant

   a) écoles publiques : elementary schools, high schools;
   b) établissements privés : universités.

Source : L.P. Audet, Histoire de l'enseignement au Québec, tome II, op. cit., tableau XXXVIII, p. 268.

Ce n'est donc pas un système scolaire mais plusieurs sous-systèmes plus ou moins indépendants les uns des autres et qui fonctionnent selon leurs besoins; seuls, les deux sous-systèmes anglophones (catholique et protestant) semblent présenter des programmes d'études assez similaires tandis que le sous-système catholique francophone n'est ni aussi bien articulé ni aussi homogène. L'exercice du pouvoir en matière d'éducation ne repose pas entre les mains d'un organisme central mais est exercé par le Comité catholique d'un côté et par le Comité protestant de l'autre; du début du XX^{e} siècle jusqu'en 1960, le Conseil de l'Instruction publique, chargé d'assurer la direction générale, le contrôle de l'enseignement, l'organisation et la discipline scolaires[1] ne va se réunir que deux fois soit le

1. Ces pouvoirs lui avaient été conférés par la loi de 1856.

24 septembre et le 24 novembre 1908[1]. De plus, jusqu'en 1964, l'éducation ne relèvera pas d'un ministère mais d'un département, c'est-à-dire que le surintendant de l'Instruction publique n'est ni "membre de l'exécutif ni de la Législature[2]; le gouvernement n'a donc aucun pouvoir direct sur l'administration scolaire sauf sur les neufs ministères qui dispensent un enseignement spécialisé et limité.

Dans tout ce fouillis d'avant la réforme de l'éducation, il est difficile de délimiter les frontières et d'attribuer des pouvoirs; d'après L.P. Audet :

> quoi qu'il en soit, le Cabinet provincial, le Conseil de l'Instruction publique, les Comités catholique et protestant et le département de l'Instruction publique ont exercé sur l'évolution de l'enseignement au Québec, particulièrement dans le secteur public de 1875 à 1959, une influence décisive et indiscutable[3].

Il n'en demeure pas moins vrai que cette situation engendre de nombreux conflits d'intérêts : les différents ministres responsables de programmes d'enseignement tentent de conserver leur autorité, le gouvernement provincial refuse l'aide du fédéral pour le financement des universités, ces dernières réclament plus d'argent, les collèges classiques de filles demandent de l'aide financière, la Fédération des collèges classiques voit d'un mauvais oeil que les commissions scolaires dispensent le cours classique et le Comité catholique accepte mal les critiques des divers groupes concernés par l'éducation[4]. Ceci entraîne aussi des dépenses inutiles puisque chaque sous-système a ses petits fonctionnaires et que les ministères, au lieu de regrouper leur personnel, essaient plutôt de s'étendre : il faut signaler aussi

---

1. L.P. Audet, op. cit., tome II, p. 341.
2. Mémoire du département de l'Instruction publique, à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, Québec, 1954, p. 12.
3. L.P. Audet, op. cit., tome II, p. 340.
4. Consulter la section 6.1.

une forte tendance au bureaucratisme tant au sein du gouvernement qu'au Comité catholique qui multiplie les commissions, les sous-commissions, les comités et les sous-comités[1]. On note en même temps une décentralisation très poussée de l'administration scolaire qui se manifeste par la prolifération des commissions scolaires; pour l'année 1948-49, on en recense 1,927. Cette balkanisation entraîne la multiplication des dépenses de fonctionnement et la dispersion des énergies[2].

Ce manque d'autorité centrale va se refléter sur l'enseignement; le système ne peut répondre à la demande alors que la période d'après-guerre ouvre le chemin à l'éducation spécialisée et technique. Les francophones sont désavantagés face aux anglophones car leur secteur secondaire est encore à l'état embryonnaire; il dessert surtout les régions métropolitaines, les grands centres et les gros villages. Alors qu'il y a 7,000 écoles élémentaires, les francophones ne possèdent que 2,800 écoles secondaires pour environ 220,000 étudiants et il n'y a que 10 instituts de technologie qui reçoivent 3,000 étudiants. Pendant que les anglophones poursuivent leurs études de façon linéaire,c'est-à-dire école primaire puis "high school", sans avoir à faire de choix prématuré, on demande aux élèves francophones de choisir leur voie dès la 8^{e} année entre le cours général, scientifique, classique, agricole, industriel ou commercial. Dès cette époque, il y a donc des différences dans la conception que les deux groupes ethniques se font de l'éducation; alors que les anglophones voient l'école comme un lieu de formation personnelle, les francophones perçoivent plutôt la vocation utilitaire, c'est-à-dire l'apprentissage d'un métier.

---

1. Rapport du surintendant de l'Instruction publique, 1959-60, p. X.
2. L.-P. Audet, op. cit., tome II, p. 369.

De plus, les francophones abordent le cycle universitaire avec un léger retard sur les anglophones; ces derniers entrent à l'université après avoir complété onze ou douze ans de scolarité alors que les francophones, sauf quelques rares exceptions, doivent compléter, au préalable, quatorze ou quinze ans d'études. Ce qui a comme résultat pratique de créer des bacheliers anglophones à 21 ans et des diplômés francophones âgés de 23 ans.

Bref, il n'est pas surprenant que les groupes mécontents ne s'y retrouvent pas. C'est pourquoi leur discours va porter sur une réforme structurelle, préalable pour pouvoir ensuite agir sur les mécanismes de transmission de l'idéologie officielle.

6.3.2 Les premières réformes

La pagaille qui règne alors dans le système d'éducation québécois soulève cependant de plus en plus de critiques : lors de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay) de 1956, 141 des 250 mémoires présentés abordaient le problème de l'éducation. L'impulsion avait été donnée par l'affaire de l'octroi des subventions aux universités, subventions qui venaient du fédéral et que refusait, au nom de l'autonomie provinciale, le gouvernement québécois dirigé par Maurice Duplessis. Même si cette commission ne devait traiter que des aspects constitutionnels, elle dut consacrer beaucoup d'énergie à l'étude des réformes proposées en éducation puisque de nombreux mémoires n'abordaient que cet aspect[1]. Pendant six ans, le gouvernement de l'Union Nationale va

---

1. A ce sujet, voir A. Tremblay, "Contribution à l'étude des problèmes et des besoins de l'enseignement dans la province de Québec", Annexe 4 du Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, Québec, 1955.

refuser ces subventions, préparant ainsi le terrain à la réforme scolaire puisque presque tout le monde va se sentir concerné par le système d'éducation[1].

C'est avec la mort de Duplessis que s'ouvre une ère nouvelle pour le système scolaire québécois; le mouvement est amorcé avec le successeur de M. Duplessis, Paul Sauvé. C'est cependant sous les libéraux, en 1960, que commence vraiment la restructuration de l'enseignement; une des premières mesures sera la centralisation des pouvoirs entre les mains d'un seul homme, le ministre de la Jeunesse, qui détient maintenant la responsabilité exclusive de l'instruction publique ainsi que l'administration des budgets provinciaux qui lui sont consacrés. Cette prise en charge de l'éducation par le gouvernement marque la fin d'une époque : tout comme la santé ou le bien-être social, l'enseignement doit devenir l'affaire de tous et sera discuté sur la place publique.

Le fonctionnement interne du système scolaire ne sera plus auréolé de mystère puisque les deux Comités, catholique et protestant, devront informer le ministère de la Jeunesse de ce qu'ils entendent mettre sur pied. Les décisions se prennent peut-être encore en comité fermé mais elles atteignent maintenant la place publique. Cependant le gouvernement sent bien que les quelques réformes proposées ne sont pas suffisantes et que, si on a réglé momentanément la question du leadership en éducation, il faut s'attaquer aux structures afin de redistribuer les pouvoirs et les charges. Avant de tenter une réforme plus en profondeur, le gouvernement institue une commission d'enquête sur l'éducation afin de tâter le pouls des groupes concernés[2].

---

1. Une des attaques les plus ouvertes et des plus retentissa ces sera la publication des Insolences du Frère Untel, qui deviendra un des plus grands succès de librairie.
2. Le 24 mars 1961, l'Assemblée sanctionnait la loi instituant la Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec (Commission Parent).

Ainsi entre 1960 et 1964, le gouvernement va tenter de rationaliser les structures du système scolaire et de réorganiser les services d'enseignement; ce programme est chargé, en voici les grandes lignes :

- -la régionalisation scolaire, afin de limiter le nombre de commissions scolaires et de créer des "régionales";
- -le nouveau rôle des inspecteurs d'école, afin d'en faire des animateurs de la régionalisation plutôt que des contrôleurs;
- -l'emploi des ressources humaines et matérielles, afin de favoriser une meilleure distribution des instituteurs et des locaux disponibles;
- -la formation des professeurs de l'enseignement spécialisé afin de leur donner un complément de formation professionnelle;
- -l'orientation de l'enseignement professionnel, afin d'établir des contacts avec les milieux industriels pour en déterminer les besoins;
- -l'enseignement des adultes, afin de l'adapter aux exigences de la nouvelle société technologique.

Dans le Rapport du ministre de la Jeunesse, 1960-64, Paul Gérin-Lajoie explique le pourquoi de cette réforme :

> Le gouvernement a compris qu'il ne pourrait faire face à la situation qu'au moyen d'une planification rationnelle : il lui fallait évaluer les besoins futurs et se préparer immédiatement à y répondre, Il lui fallait avoir, en éducation, le même souci d'efficacité et de prévision que celui dont fait preuve le monde des affaires et utiliser le mieux possible les ressources disponibles[1].

De plus, si l'absence de contact entre les diverses parties impliquées avait été jusque là une grave lacune et une source de dispersion, le gouvernement met sur pied de nombreux bureaux et comités consultatifs afin de pallier à ce manque : parmi les plus importants, citons :

---

1. Rapport du ministre de la Jeunesse, 1960-1964, Gouvernement du Québec, Québec, p. 31.

-le bureau de la planification
-le service d'information
-le service du personnel
-le service des finances scolaires
-le comité pour l'étude des budgets des commissions scolaires
-le comité de planification régionale
-le comité du plan de développement des commissions scolaires[1].

6.3.3 La création du ministère de l'Education

Avec la création du ministère de l'Education en 1964, le gouvernement établit définitivement son autorité sur le système scolaire; cela ne se fera pas sans heurts puisqu'une bonne partie du clergé s'y oppose avec divers autres groupes de citoyens sous prétexte que la politique pourrait corrompre le système d'éducation[2]. Mais il est maintenant trop tard pour reculer; la refonte de l'éducation n'est pas un fait isolé, elle s'inscrit dans un vaste mouvement de rattrapage tant économique que social que la population demande.

Il existe maintenant trois secteurs de responsabilités en matière d'éducation : le secteur public (commissions scolaires), le secteur privé (institutions privées) et le secteur gouvernemental (ministère de l'Education). Le gouvernement se défend bien d'assurer seul la bonne marche de l'éducation, mais il affirme cependant :

> ...La responsabilité des commissions scolaires ou des institutions privées est insuffisante.
>
> Chacune d'entre elles est portée à envisager le problème de l'enseignement sous un angle particulier.
>
> Le ministère de l'Education doit donc intervenir pour "replacer les questions dans une perspective globale", pour réaliser un plan d'ensemble, pour concentrer les efforts, pour éviter le

---

1. Ibid., p. 81-86.
2. Pour une excellente analyse de la lutte qui opposa l'Eglise et l'Etat, consulter Léon Dion, Le bill 60 et la société québécoise, Montréal, Editions HMH, 1967.

> dédoublement et les pertes d'énergie, pour fixer les priorités budgétaires, pour assurer une meilleure utilisation des ressources humaines et matérielles que nous possédons[1].

Pour remplir ce rôle le ministère de l'Education se donne, en 1964, un organigramme dont les éléments de direction se définissent ainsi (diagramme 6.1) :

le ministre : député à l'Assemblée législative, membre du cabinet chargé de la direction et de l'administration du ministère;

le sous-ministre : haut fonctionnaire nommé et responsable devant le ministre de l'organisation et de l'administration du ministère;

les sous-ministres associés : hauts fonctionnaires nommés et partageant la responsabilité de la direction et de l'administration du ministère; respectivement responsables de l'orientation et de la direction générale des écoles catholiques ou protestantes;

les sous-ministres adjoints : fonctionnaires nommés pour assister le sous-ministre et les sous-ministres associés.

Jusqu'à aujourd'hui cette direction du ministère connait peu de changements de structures; il en est autrement pour les directions générales car au fur et à mesure que se développent de nouveaux secteurs d'enseignement, il faut assurer une supervision. L'étude des transformations survenues au sein des directions générales nous éclairent sur l'évolution du système. Comme l'indique le diagramme 6.2, de 6 en 1964, les directions générales sont passées à 9 en 1968 puis à 8 en 1972. Ce changement dans le nombre de directions générales a été accompagné de toutes sortes de restructurations de tâches.

---

1. Annuaire du Québec, 1968-69, Québec, p. 342.

Diagramme 6.1

Organigramme du ministère de l'Education - 1964

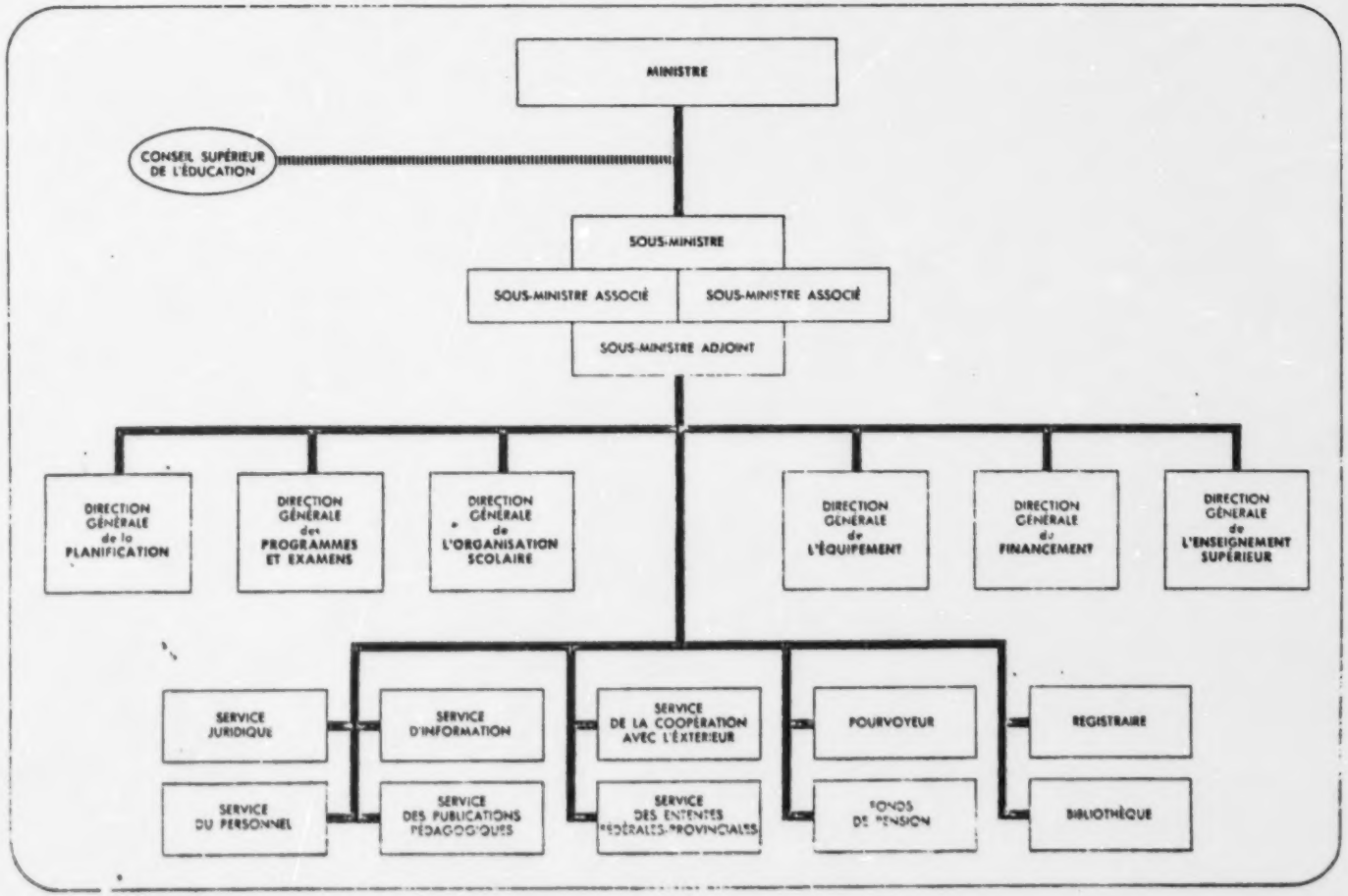

Source : Rapport du ministre de l'Education, Québec, avril 1965.

Diagramme 6.2

Les directions générales du ministère de l'Education
1964-1972

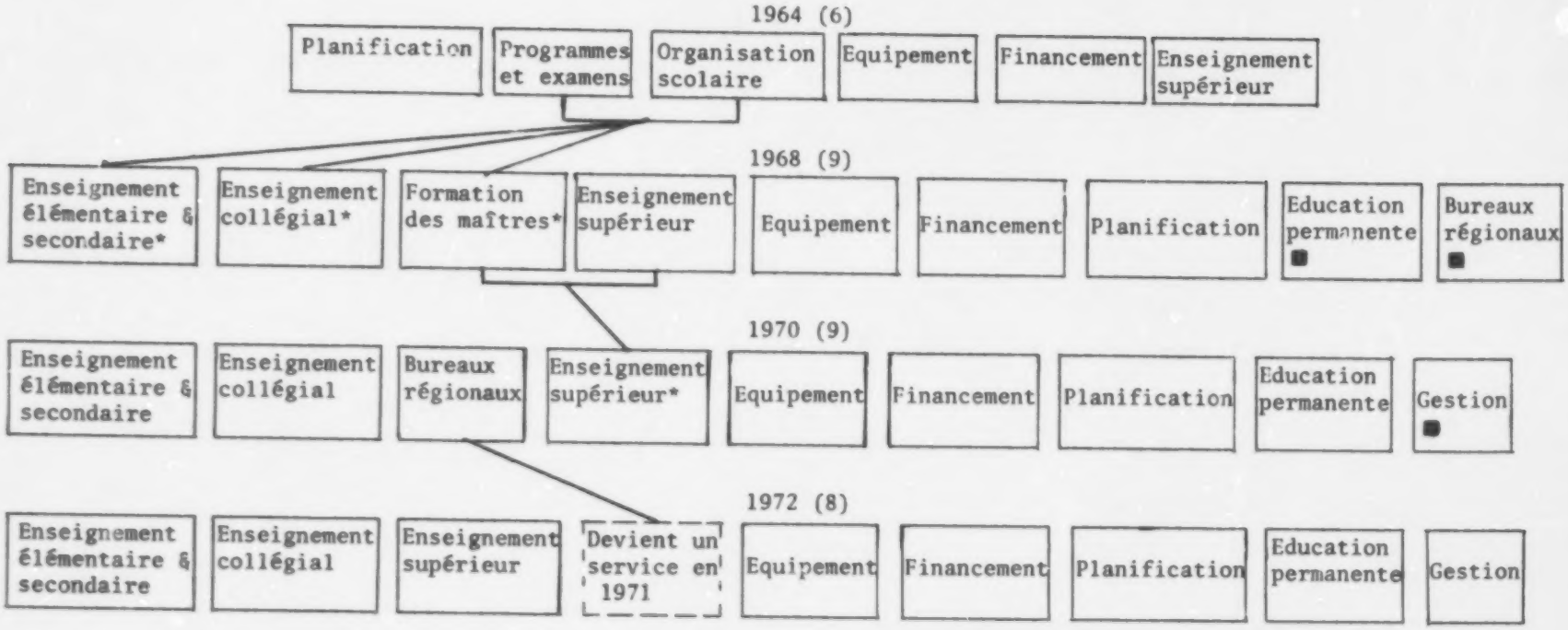

*Restructuration
■ Nouvelle direction
---Passe de direction à service

Source : Rapport du ministre de l'Education, Québec, 1965, 1969, 1971, 1973.

Ainsi en dedans de 10 ans (1964-1973), le ministère de l'Education s'est muni des outils nécessaires à la réforme de l'éducation; il a développé l'enseignement collégial et l'éducation permanente, il a réorganisé les diverses directions générales et pour éviter une trop grande centralisation, il a même créé des bureaux régionaux qui devaient permettre à la population de participer à la réforme de l'éducation.

Il a créé aussi le Conseil supérieur de l'éducation dont le rôle est d'agir comme consultant auprès du ministère; ce conseil est sans droit administratif mais il peut se prononcer sur toute question intéressant l'enseignement à tous les niveaux.

De plus, au plan régional, l'administration scolaire subit des transformations dont la plus importante est la régionalisation scolaire. Nous avions déjà mentionné le phénomène de balkanisation des commissions scolaires qui avait entraîné la multiplication abusive de ces dernières. Dans son effort pour rendre l'éducation secondaire accessible au plus grand nombre, le gouvernement avait obligé les commissions scolaires à dispenser l'enseignement secondaire. Cependant, certaines ne pouvaient le faire faute de moyens financiers; le gouvernement a donc lancé une vaste entreprise de régionalisation, "l'opération 55", appelée ainsi puisqu'il espérait créer 55 commissions scolaires régionales catholiques et 9 commissions scolaires protestantes[1]. L'opération est en voie de développement puisque les commissions scolaires régionales sont en place mais il reste encore à organiser le réseau d'écoles polyvalentes dans toute la province. Il reste encore beaucoup à faire puisque le Québec compte encore près de 200 commissions scolaires locales (tableau 6.29).

1. L'opération a été lancée en 1964.

Tableau 6.29

Nombre de commissions scolaires au Québec,
1961-62 à 1973-74

	1961-62	1963-64	1965-66	1967-68	1969-70	1971-72	1973-74
Commissions locales	1,705	1,587	1,521	1,474	1,220	1,013	203
Commissions régionales	9	28	64	64	64	64	56
Total	1,714	1,615	1,585	1,538	1,284	1,077	259

Source : L.-P. Audet, op. cit., tableau LVII, p. 434;
Annuaire du Québec, 1974, Québec, tableau 21, p. 457.

Les deux dernières tentatives de régionalisation sont les CEGEPs et l'Université du Québec; les CEGEPs grâce à leurs nouvelles structures administratives permettent, en théorie, la participation des groupes socio-économiques de chaque milieu avec les parents, les enseignants, les étudiants, ainsi que les conseillers du ministère. Quant à l'Université du Québec, elle décentralise l'enseignement universitaire en ouvrant des constituantes à Montréal, Trois-Rivières, Chicoutimi, Rimouski, Rouyn-Hull limitant ainsi les "migrations" universitaires vers Montréal ou Québec.

6.3.4 Un système qui fonctionne à l'argent

La réforme de l'éducation au Québec n'est pas qu'une question de structures; pour construire de nouvelles écoles, préparer de nouveaux programmes, garantir la gratuité scolaire jusqu'au CEGEP, former des enseignants, il faut dépenser de l'argent : le gouvernement en a dépensé beaucoup.

Entre 1960-61 et 1974-75, les dépenses nettes du ministère de l'Education ont augmenté de 878 %; pendant ce temps, le budget total de la province a augmenté de 712 %. Ainsi, la part relative de l'éducation dans le budget du gouvernement québécois est passée de 22.3 % en 1960-61 à 26.4 % en 1973-74[1]. Le coût de l'éducation par Québécois est passé de $37.33 en 1960-61 à $253.62 en 1973-74 (tableau 6.30) soit une augmentation de 579 %.

Tableau 6.30

Coût de l'éducation par Québécois
(dépenses brutes du ministère de l'Education)
1960-61 à 1973-74

Année	60-61	62-63	64-65	66-67	68-69	70-71	72-73	73-74
Coût (en $)	37.33	54.51	80.96	94.71	135.20	192.95	233.56	253.62

Source : compilé à partir des données de l'Annexe IV et du recensement fédéral.

1. Voir l'annexe IV pour l'évolution du budget de l'éducation en relation avec celui du gouvernement québécois de 1960 à 1974.

Malgré tout cela, il semble que le Québec possède une économie scolaire sous-développée : Jan Palkiewicz, directeur des services de recherche et de planification à la Commission scolaire régionale de Chambly souligne que :

> Dans les pays industrialisés,ce qui fait la force de la population dite active c'est son potentiel intellectuel et technique. En conséquence les gouvernements répartissent les fonds en tenant compte de cet indicateur socio-culturel. Or en regardant la répartition qu'en fait le gouvernement du Québec, nous remarquons que la part du lion est accordée à l'enseignement obligatoire. Cependant, nous vivons la révolution tranquille depuis dix ans déjà. L'excuse du retard à rattraper laisse songeur. L'écart qui nous sépare des autres provinces dans la formation universitaire et technique reste considérable[1].

En effet, la distribution des dépenses de l'enseignement démontre que le Québec attribue à l'universitaire une part relative de ses dépenses d'enseignement nettement plus faible que celle que lui allouent plusieurs autres provinces (tableau 6.31).

Tableau 6.31

Répartition des dépenses au titre de l'enseignement, par niveau scolaire, certaines provinces, 1970-71

	El. et sec. %	Post-sec. %	Universitaire %	Formation profess. %	Total %
Québec	70,4	6,8	17,1	5,7	100.0
Ontario	61,3	6,2	26,1	6,4	100.0
Manitoba	65,3	2,3	24,8	7,6	100.0
Saskatchewan	66,2	1,6	21,3	10,9	100.0
Alberta	64,5	4,5	22,7	8,3	100.0

Source : Statistiques financières de l'éducation, 1970, Statistique Canada.

1. Jan Palkiewicz, "L'économie scolaire québécoise : un modèle de pays sous-développé", dans Le Devoir, 24 mars 1976, supplément Education, p. II.

En particulier, il y a un domaine où les efforts du gouvernement québécois devraient être plus marqués : il s'agit de la recherche universitaire. Québec ne fournit que 19 % du fonds de recherches des universités de la province contre 60 % pour le fédéral (tableau 6.32).

Tableau 6.32

Fonds de recherches des universités québécoises par source, en 1970-71

	Universités françaises		Universités anglaises		Total	
	$'000	%	$'000	%	$'000	%
Gouvernement fédéral	12,139	53	11,301	76	23,440	62
Gouvernement provincial	6,855	30	396	3	7,251	19
Sources extérieures	1,767	7	2,062	14	3,829	10
Fonds internes	2,233	10	1,092	7	3,325	9
Total	22,994	100	14,851	100	37,845	100

Source : Conseil des Universités, Objectifs généraux de l'enseignement supérieur et grandes orientations des établissements, cahier I, op. cit., tableau X, p. 45.

Mais si les fonds de recherche aux universités du Québec ont augmenté depuis 1964-65 passant de $12,794,000 à $37,845,000 en 1970-71, elles n'ont pas été suffisantes pour suivre l'accroissement du nombre de professeurs, consécutif à celui de la clientèle étudiante. Par exemple, entre 1968-69 et 1970-71, le nombre de professeurs a augmenté de 28 %; pendant la même période les fonds de recherche n'ont augmenté que de 19 %. Les professeurs ont donc en moyenne moins d'argent pour entreprendre des recherches.

Résumons : le système d'éducation est une machine lourde, qui fonctionne à l'argent. Elle coûte cher. Le coût du système par Québécois a été multiplié par presque 6, de 1960-61 à 1973-74. Néanmoins, les fonds consacrés à l'universitaire constituent une proportion des dépenses d'enseignement qui semble inférieure à celle qui existe dans plusieurs autres provinces. De plus, l'effort pour la recherche, surtout de la part de Québec, est encore bien insuffisant.

6.3.5 Les opérateurs technocratiques

La réforme de l'appareil scolaire ne s'accomplit cependant pas sans heurts; si tout semble parfait dans les organigrammes du ministère de l'Education, la réalité est différente. Depuis l'implantation des polyvalentes et des CEGEPs, enseignants, parents et élèves dénoncent la froideur et l'impersonnalité du système public; les écoles sont surpeuplées, la charge des professeurs s'en trouve augmentées et les parents réussissent à peine à suivre l'évolution de leurs enfants. L'idéal humaniste que prônait le rapport Parent et qui a animé la réforme ne semble donc pas exister dans les faits :

> La destruction de la classe, unité de groupe, a accentué l'isolement de chacun, alors que la multiplication des options, compliquée par la nécessité de construire les horaires, ramènent les étudiants à de simples numéros[1].

Dans tous les milieux, on dénonce les technocrates du ministère qui s'intéressent plus à la construction d'immeubles et à la préparation de programmes qu'au côté humain de l'éducation. Dans une série d'articles sur la vie dans une polyvalente[2], Lysiane Gagnon a tenté d'exprimer l'aliénation profonde que peut engendrer un système qui

1. Claude Escande, Les classes sociales au CEGEP, op. cit., p. 45.
2. Lysiane Gagnon, "Une semaine dans une polyvalente", La Presse, 7-8-9-10-11-12 décembre 1970.

oublie que les élèves sont des êtres vivants et pas seulement des cartes perforées qu'on peut déplacer aisément d'une section à une autre. Ainsi, afin d'assurer une plus grande rentabilité des édifices, les fonctionnaires de l'éducation ont prévu un double usage des polyvalentes; les horaires sont comprimés afin de permettre à deux groupes d'occuper les locaux successivement. Le premier groupe suit des cours le matin et au début de l'après-midi, alors que le second groupe prend la relève jusqu'en soirée; plusieurs polyvalentes[1] fonctionnent donc comme des usines avec tous les inconvénients qui en découlent : encadrement serré des élèves, mesures disciplinaires, vérification des présences, etc... Ceci amplifie le phénomène de dépersonnalisation puisqu'il est alors impossible d'établir des contacts entre les étudiants; ceux-ci sont perpétuellement en mouvement, passant d'une classe à une autre, d'un professeur à un autre, sans jamais avoir le temps de reconnaître les gens et les lieux.

Les étudiants du secondaire servent aussi de cobayes lors de l'implantation de nouveaux programmes et de nouveaux horaires : il devient alors très difficile de garantir une continuité dans l'enseignement puisque le régime pédagogique varie d'un endroit à un autre.

Dans les CEGEPs, la pratique diffère aussi de la théorie; la tendance au décloisonnement engendre des problèmes au sein du corps professoral qui doit souvent faire face à des élèves qui ne sont pas intéressés par la matière étudiée mais qui sont obligés de suivre le cours. De plus en plus, le professeur se voit chargé de la responsabilité de justifier pour les étudiants leur présence au cours; ainsi

---

1. Le phénomène est surtout courant à l'extérieur des grands centres urbains.

> les étudiants ne tolèreront aucune implication dans ce cours qu'ils subiront comme une des nombreuses épreuves rituelles qu'ils doivent encaisser, sans sourciller, en échange du fameux D.E.C.[1].

Le nouveau système ne suscite qu'un désir chez les étudiants : en sortir au plus vite. Il n'est donc pas surprenant de constater que le nombre des "drop-out" augmente d'année en année, tant au secondaire qu'au collégial[2]. Les structures ainsi que les programmes ne retiennent plus les étudiants : comme plusieurs enseignants l'ont déjà fait remarquer, la réforme du système scolaire a engendré un nouveau type d'étudiant qui ressemble aussi peu à l'étudiant - type du collège classique "qu'une pomme à une omelette western"[3].

Mais le malaise n'existe pas uniquement au niveau des étudiants; ainsi dans les commissions scolaires, on se plaint du peu de pouvoirs réels que leur accorde le ministère de l'Education. Avec la mise en oeuvre des recommandations du rapport Parent, les commissions scolaires ont perdu, peu à peu, de leurs pouvoirs; le ministère s'est alors trouvé de multiples raisons de prendre les choses en mains : investissements massifs requis, organisation scolaire à planifier, programmes nouveaux à coordonner. De plus, dans une

---

1. Réjean Beaudoin, "Pourquoi j'ai quitté l'enseignement collégial ?", Maintenant, no 141, (décembre 1974), p. 23. M. Beaudoin était professeur de littérature française (cours obligatoire).
2. Sur le phénomène croissant des "drop-out", on pourra consulter : Mariane Favreau, "CECM : situation alarmante due à l'abandon scolaire", La Presse, 19 mars 1976, p. A12; Claire Larouche, "Les drop-out, pourquoi ont-ils décroché ?", Québec-Science, vol 14, no 6 (février 1976), p. 21-25; L'abandon scolaire au secondaire, Comité d'étude sur l'abandon scolaire, division des services spéciaux, Commission des écoles catholiques de Montréal, juin 1975; Diane Gaumond, Daniel Monnier, Relance 1974, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, document 4-21, juin 1975.
3. R. Beaudoin, op. cit., p. 24.

tentative de combattre les disparités régionales, le ministère a réduit l'autonomie financière des commissions scolaires en limitant l'autofinancement que garantissait la perception de la taxe scolaire; le manque à gagner est comblé par des subventions du gouvernement, subventions qui lui assurent un contrôle sur les commissions scolaires. Les commissions scolaires ont aussi perdu le droit d'établir des nouveaux programmes : théoriquement, elles peuvent le faire mais les programmes doivent d'abord être approuvés par les fonctionnaires du ministère. Donc

> Les commissions n'ont là que le pouvoir de proposer et d'administrer selon les normes si le programme est approuvé[1].

Mais la difficulté majeure demeure la réorganisation scolaire de l'Ile de Montréal; ailleurs, en province, le ministère de l'Education a réussi à réduire considérablement le nombre des commissions scolaires favorisant ainsi une meilleure administration et une utilisation maximale des ressources. Malgré deux tentatives[2], la restructuration scolaire de Montréal n'est pas encore réalisée; le problème est complexe car on vise à garantir à chaque groupe une représentation proportionnelle. Ainsi il y a sur l'Ile de Montréal des commissions catholiques et protestantes, francophones et anglophones, riches et pauvres; on cherche à regrouper le plus de commissions locales sans qu'un groupe ne se sente assimilé. La division doit-elle se faire selon la langue ou selon la confessionnalité ? Peu importe le projet proposé, il s'est toujours trouvé, jusqu'ici, des mouvements pour le dénoncer : lorsque l'on parle d'une restructuration selon la langue, des parents réclament des garanties confessionnelles et si on discute d'une division selon la religion, d'autres réclament des garanties linguistiques. Jusqu'ici, le problème semble insoluble[3].

---

1. Jacques Bourgault. "Commissions scolaires: une décentralisation administrative factice", Le Devoir, 24 mars 1976, supplément Education, p. VIII.
2. Le bill 62 en 1969 et le bill 28 en 1971.
3. Pour une vue d'ensemble des problèmes soulevés par la restructuration scolaire de l'Ile de Montréal, consulter Maintenant, no 110, (novembre 1971), p. 291-310.

Ainsi, quand on va au-delà du caractère spectaculaire de la réforme des appareils d'éducation, on se rend compte que la machine luxueuse et coûteuse mise en place est loin de fonctionner d'une façon satisfaisante. Lourd, inhumain, froid, manipulateur, l'appareil mis en place ? Oui, mais la critique ne doit pas demeure à un niveau personnaliste. Ses opérateurs, les technocrates et planificateurs du ministère de l'Education font partie d'une "nouvelle classe dirigeante". Ces "managers", qui habitent Ste-Foy, la banlieue cossue de Québec, qui travaillent du haut du gratte-ciel du complexe de l'Education, ont des intérêts, des objectifs, des ambitions et des alliances de classe : n'est-il pas attendu que planifiant et décidant en vase clos, d'une façon centralisée, sans relations d'information et de consultations véritables avec les professeurs, les étudiants et les parents, ils imposent leur vision, leur rationalité et leur design technocratique ? Là comme ailleurs, si diverses formes de démocratie ne viennent pas contrebalancer le pouvoir de cette nouvelle classe dirigeante, les usagers des appareils d'éducation, les citoyens québécois se sentiront étrangers et cobayes dans un monde de béton.

6.4 Conclusion générale

Depuis la Révolution tranquille, beaucoup de choses ont changé au pays du Québec; avec l'essor économique, les Québécois ont développé une nouvelle conscience collective, de nouvelles aspirations et de nouveaux modèles de comportement collectif. Une des transformations majeures des années 1960 a été la réorganisation du système scolaire: les statistiques que nous avons examinées le démontrent sans équivoque.

6.4.1 Une certaine démocratie...

L'analyse du système scolaire nous a permis de constater que de plus en plus de Québécois ont accès à l'éducation : la multiplication des écoles, l'extension de la gratuité scolaire et la création de

nouveaux programmes ont entraîné une consommation massive d'enseignement, qui a réduit la croyance populaire voulant que l'éducation soit réservée à un noyau élitiste. Grâce à des transformations qui ont rendu l'éducation à la réalité nord-américaine et à la société post-industrielle, de plus en plus de jeunes ont pu se former dans le système scolaire : dans cette optique, l'éducation est devenue un facteur majeur dans le processus de socialisation des Québécois puisqu'elle permet de produire,dans un moule homogène, les futurs citoyens. Cette scolarisation massive n'a cependant pas eu que des bons côtés; il semble qu'il y ait toujours une sorte d'équilibre naturel qui veut que toutes les fois qu'il y a un progrès dans une direction, il y ait recul dans une autre.

Par exemple, si le système actuel permet aux jeunes Québécois de développer leur imagination et leur esprit créateur, ce que ne favorisait pas l'ancien, il ne leur fournit pas toujours les outils d'expression indispensables que sont la langue écrite et parlée. L'enseignement du français traverse présentement une crise majeure. L'ouverture de multiples options a entraîné un désintéressement chez beaucoup d'étudiants qui se sentent éparpillés ou écartelés entre de nombreux choix souvent incompatibles. Crise qui est aggravée par la non-résolution du problèmes encore plus sérieux de la francisation des immigrants et du "français-langue-de-travail" : plus les étudiants s'aperçoivent que l'anglais est la langue de la classe dominante, plus ils sont tentés de l'adopter en croyant ainsi accéder à cette classe, à moins qu'ils aient un niveau de conscientisation élevé, ce qui est l'exception.

Considérons un autre exemple : dans l'ancien système scolaire, on ne savait que faire des "doubleurs"; le nouveau système, par la notion de "progrès continu", rend le "doublage" impossible mais, puisque rien n'est parfait, il n'a pas encore réussi à enrayer le phénomène des "drop out". Tant au secondaire qu'au collégial, le

phénomène prend de l'ampleur : à mesure que les écoles grossissent et que les contacts deviennent plus difficiles, plusieurs élèves abandonnent les études préférant de beaucoup entrer sur le marché du travail. Les penseurs de l'éducation qui ont d'abord réglé les questions quantitatives devraient maintenant s'intéresser au côté qualitatif.

Mais tout comme les "doubleurs" du temps passé étaient, pour la plupart, des enfants de familles à faible revenu - pour des raisons de forme et de contenu de l'enseignement, l'une et l'autre adaptés aux fils des familles des classes supérieure et moyenne - les "drop out" du système actuel ne sont-ils pas le reflet du même phénomène : on "sort" de l'appareil d'éducation parce qu'il apparaît celui des "autres" ou parce qu'on a besoin d'aller gagner de l'argent.

6.4.2 Des rouages administratifs rouillés

Du côté du ministère de l'Education, tout ne tourne pas toujours rond : la multiplication des services et des directions générales a entraîné de graves problèmes de coordination.

Même s'il a lui-même instauré le système des "aires ouvertes" et la pratique du décloisonnement à l'intérieur du système scolaire, le ministère n'a pas jugé bon d'appliquer ces théories pour ses propres services. Ainsi la continuité n'est pratiquement pas assurée. La direction de l'enseignement collégial prend souvent des décisions sans consulter celle de l'enseignement primaire et secondaire; on élabore un programme pour un certain degré d'étude sans connaître les projets et les besoins des degrés inférieurs et supérieurs et les fonctionnaires ne comprennent pas, par la suite, pourquoi les nouveaux programmes sont mal suivis...

De plus, comme presque toutes les machines administratives, celle du ministère de l'Education fonctionne au ralenti, que ce soit pour la préparation de nouveaux cours ou la classification des enseignants. La direction générale de la planification, car elle existe, ne semble pas très efficace. Le gigantisme du ministère entraîne une lourdeur des rouages; personne ne semble pouvoir prendre de décisions rapides sans consulter son supérieur immédiat. Cette situation engendre donc des crises qui, elles, doivent être réglées rapidement; ou le gouvernement laisse alors pourrir le conflit (négociations avec les enseignants) ou il prend une décision hâtive (l'implantation de CEGEPs) qui doit souvent être modifiée par la suite. Tout comme les polyvalentes, le ministère de l'Education n'a plus figure humaine. Pour s'en apercevoir, il s'agit de consulter la liste des ministres de l'Education qui se sont succédés depuis quelque temps; plusieurs ont essayé de contrôler le monstre mais celui-ci semble invincible !

6.4.3 Le fouillis linguistique

Malgré de multiples réformes, deux autres grandes questions demeurent encore en suspens : il s'agit des disparités entre francophones et anglophones et de la recrudescence des inscriptions dans le secteur d'enseignement privé.

Jusqu'à la création du ministère de l'Education, il était difficile de parler d'opposition entre les systèmes scolaires francophone et anglophone puisque ceux-ci étaient totalement séparés et indépendants : on ne pouvait que constater l'existence de deux secteurs différents tant par les programmes que par l'orientation. Aujourd'hui, les disparités sont beaucoup plus marquées puisque les deux groupes linguistiques fonctionnent dans des structures identiques : leurs différences sont donc plus faciles à observer. Depuis l'adoption des lois 63 et 22, l'opposition entre les deux groupes linguistiques prend de plus en plus le visage d'une lutte ethnique ouverte : d'un

côté et de l'autre, on ne se bat pas uniquement pour garantir la langue mais beaucoup plus pour affirmer la supériorité d'une ethnie sur une autre. Ainsi tout le débat sur le sort des enfants d'immigrants prend une nette coloration politique car il s'étend maintenant au-delà des frontières de la province. Lorsque le ministre de l'Education affirme que ceux qui ont échoué lors des tests linguistiques doivent fréquenter le secteur francophone, il se pose en défenseur de la survie culturelle du Québec ce qui a pour effet de radicaliser le débat. Les deux groupes, en soutenant des points de vue irréconciliables sont en train de s'engager dans une lutte qui devient aussi celle de "deux races" et de deux classes. La violence du discours verbal de certains immigrants et anglophones[1] ne peut qu'entraîner un durcissement des positions chez les partisans d'un système d'éducation exclusivement francophone.

Ici, tout comme dans la lutte pour la création du ministère de l'Education, le problème de l'éducation est relégué au second rang; cette fois, c'est au profit d'un combat à finir entre francophones et anglophones. La guérilla reprend mais, à présent, ce sont les immigrants qui servent de prétexte.

6.4.4 Plus ça change, plus c'est pareil

Au début de la réforme scolaire, les institutions privées avaient connu une baisse de leurs effectifs, baisse provoquée, en grande partie, par la gratuité du secteur public; dix ans après la démocratisation de l'éducation, voilà qu'elles reprennent peu à peu le terrain qu'elles avaient perdu. Le phénomène s'explique par un mécontentement des parents face à l'enseignement dispensé par le secteur public, par les nombreux conflits qui en perturbent le développement et par l'assistance financière fort généreuse de l'Etat envers ces institutions. Si au début, les parents étaient portés à faire confiance au gouvernement, ils deviennent de plus en plus réticents; lors d'un récent sondage CROP, 53 % de la

1. Qu'on se rappelle la campagne anti-loi 22 de CFCF.

population a estimé que la qualité de l'enseignement dans le secteur public avait diminué ces dernières années, et ils en imputent principalement la faute au gouvernement[1].

Le mécontentement des Québécois et la recrudescence des inscriptions au secteur privé sont les signes d'un malaise profond et surtout de la faillite partielle des réformes entreprises. Même le ministre de l'Education, Jean Bienvenue, admet que l'on ne pourra freiner l'élan de l'enseignement privé que lorsque le secteur public se sera amélioré[2]. Il semble donc que le Québec devra entreprendre une nouvelle réforme ou, ce qui serait plus exact, poursuivre celle déjà entreprise en s'attachant désormais à la qualité de l'enseignement[3] si l'on veut vraiment que l'école en soit une pour tous.

La présence d'un secteur privé en expansion nous laisse entrevoir une reprise des conceptions élitistes de l'enseignement ce qui signifierait que les valeurs n'ont pas beaucoup évolué depuis 15 ans et que l'idée de démocratisation n'a pas su se frayer un chemin chez les classes moyenne et supérieure puisque ce sont elles qui préfèrent encore le secteur privé. Les difficultés de développement du secteur public entraînent une baisse de qualité dans l'enseignement et ce sont encore les classes défavorisées qui doivent en subir les conséquences.

6.4.5 Et maintenant...

Plusieurs questions sont encore sans réponses; le secteur public réussira-t-il à reprendre la clientèle du privé ou est-il voué à l'échec faute d'un contrôle plus énergique ? Le ministère de

1. Le Jour, 31 mars 1976, p. 4.
2. La Presse, 14 juin 1976, p. A2.
3. Gilbert Desrosiers, "Les difficiles lendemains de l'ère des bâtisseurs", Le Devoir, 24 mars 1976, supplément Education, p. XI.

l'Education pourra-t-il garantir les droits linguistiques des francophones ? L'école s'adaptera-t-elle au nouveau type d'étudiant qu'elle créé peut-être malgré elle ? Il semble que les réponses à ces questions ne puissent venir du ministère de l'Education ou du gouvernement; les solutions seraient plutôt entre les mains de la population. La réforme de l'éducation s'est surtout attardée sur des transformations opérationnelles mais elle n'a pas su entreprendre un changement dans l'échelle des valeurs; ce qui semble manquer surtout c'est un projet global québécois qui permettrait d'orienter le système scolaire car autrement "l'éducation actuelle ne peut qu'accélérer, par un effet d'inertie, la désorganisation de la communauté québécoise"[1].

Malgré tous les progrès réalisés depuis 1960, l'éducation au Québec est encore une affaire de classes sociales; bien peu de fils d'ouvriers atteignent l'université et si la réussite de quelques-uns donne bonne conscience aux dirigeants, elle accentue aussi les disparités sociales. Tout le système scolaire repose sur une idéologie individualiste qui ne favorise pas le développement d'appartenance à un groupe; il isole l'individu en le rendant dépendant du système.

Finalement, la véritable question reste la suivante : l'Ecole, comme le pensent les marxistes orthodoxes, ne fait-elle que reproduire les classes sociales, elles-mêmes fonction du système économique ? Notre "3^{e} voie" tentait de voir dans l'Ecole quelque chose de plus que ce mécanisme reproducteur : quelques indices empiriques nous ont donné une certaine corroboration de cette hypothèse, mais il faut bien l'avouer, de nombreux autres vont dans le sens contraire. Nous ne pouvons pas affirmer que les marxistes orthodoxes ont tort..., du moins à la lumière de ce qui s'est passé dans le milieu de l'éducation.

---

1. Yves Bertrand et Paul Valois, "Une réflexion prospective sur l'avenir de l'éducation au Québec", L'éducation de demain, Québec Gouvernement du Québec, Service général des communications du ministère de l'Education, 1975, p. 53.

Annexe I

Lois relatives à l'éducation : 1952-1973

Année	Bill	Description
1952	C. 23	Loi concernant l'enseignement ménager : modifie l'article 485 qui devient 485a : organisation de l'enseignement ménager; diplômes pour enseigner les sciences ménagères dans la Province.
1953	C. 34	Loi modifiant la Loi de l'instruction publique : art. 2 : nouvel article 525 : transport au fonds de pension du service civil (fonctionnaire de l'enseignement) et vice versa; art. 3 : administration du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement.
1956	C. 39	Loi facilitant davantage les progrès scolaires dans la Province. Amortissement des dettes scolaires. Fonds de réserve.
1959	C. 38	Loi modifiant la Loi de l'instruction publique : art. 1 : modifie l'article 11 concernant le surintendant de l'Instruction publique : pas moins de $10,000 par année et ne peut être destitué que par le lieutenant-gouverneur sur recommandations du Conseil législatif et de l'Assemblée législative; art. 2 : annexion de certains territoires.
1960	3,C.5	Loi concernant les investissements immobiliers des universités.
	39,C.9	Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
	42,C.47	Loi modifiant la Loi pour assurer le progrès de l'éducation.
	44,C.46	Loi pour augmenter et généraliser les subventions aux corporations scolaires afin d'aider au paiement des traitements du personnel enseignant.
	50,C.45	Loi pour augmenter et généraliser les subventions aux institutions d'enseignement classique et à certaines autres écoles.
	58,C.15	Loi octroyant une aide financière aux universités de cette Province.

1960-61 "Grande charte de l'éducation"

C.25 Loi instituant une commission royale d'enquête sur l'enseignement (Commission Parent)

C.26 Loi pour faciliter la formation universitaire du personnel enseignant.

C.27 Loi concernant les bourses d'études aux étudiants des collèges classiques.

C.28 Loi pour favoriser le développement de l'enseignement secondaire.

C.29 Loi concernant la gratuité de l'enseignement et la fréquentation scolaire obligatoire.

C.30 Loi conférant aux parents le droit de vote aux élections scolaires.

C.31 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.

C.32 Loi pour aider les commissions scolaires à s'acquitter de leurs obligations.

C.33 Loi modifiant la Loi des subventions aux institutions d'enseignement classique et à d'autres écoles.

C.34 Loi concernant le financement des investissements universitaires.

C.37 Loi instituant les allocations scolaires.

1964 22 Loi concernant certaines subventions à l'Université Laval.

40 Loi modifiant la Loi des allocations scolaires.

43 Loi pour le financement des investissements universitaires.

52 Loi modifiant la Loi concernant les Ecoles d'architecture et des beaux-arts.

60 Loi instituant le ministère de l'Education et le Conseil supérieur de l'Education.

1965	12	Loi du ministère de l'Education.
	57	Loi concernant le régime de retraite des enseignants.
	61	Loi du financement des investissements universitaires.
	63	Loi modifiant la Loi du ministère de l'Education.
	69	Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
	70	Loi modifiant la Loi des commissions scolaires protestantes.
	71	Loi modifiant la Loi des suvbentions aux commissions scolaires.
1966-67	2	Loi des prêts et bourses aux étudiants.
	15	Loi modifiant la charte de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal et certaines lois concernant le Protestant School Board of Greater Montreal et d'autres commissions scolaires de l'île de Montréal.
	16	Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
	21	Loi des collèges d'enseignement général et professionnel.
	25	Loi assurant le droit de l'enfant à l'éducation et instituant un nouveau régime de conventions collectives dans le secteur scolaire.
	36	Loi modifiant la Loi des subventions aux institutions d'enseignement classique et à d'autres écoles.
	37	Loi autorisant des ententes entre commissions scolaires et institutions privées.
	39	Loi des subventions aux institutions d'enseignement privé.
	40	Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires.
	43	Loi du financement des investissements universitaires 1967-68.
	76	Loi modifiant de nouveau la Loi de l'instruction publique.
	77	Loi modifiant le régime de retraite des enseignants.

1968	43	Loi concernant l'éducation.
	45	Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
	56	Loi de l'enseignement privé de formation générale et de l'enseignement privé pour l'enfance inadaptée.
	57	Loi du Conseil des Universités.
	58	Loi des investissements universitaires.
	64	Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires.
	61	Loi de l'enseignement privé professionnel, par correspondance ou de culture personnelle.
	67	Loi concernant la Commission scolaire du Nouveau-Québec.
	88	Loi de l'Université du Québec.
1969	5	Loi modifiant la Loi du Conseil supérieur de l'Education.
	46	Loi modifiant la charte de la Commission des écoles catholiques de Montréal.
	47	Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
	63	Loi pour promouvoir la langue française au Québec.
	68	Loi assurant le droit à l'éducation des élèves de la Commission scolaire de Chambly.
	C.67	Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
	C.69	Loi modifiant la Loi de l'admission à l'étude de professions.
	C.63	Loi de l'aide sociale; cette loi, par son article 56, abroge l'article 8 de la Loi des allocations scolaires.
1970	C.54	Loi concernant les conventions collectives entre les commissions scolaires et les associations.
	C.56	Loi modifiant le régime de retraite des enseignants.
	C.55	Loi concernant les délégués aux commissions scolaires régionales.

	C.41	Loi modifiant la Loi de l'aide sociale, la Loi des allocations scolaires et la Loi des allocations familiales du Québec; cette loi, par son article 8, ajoute un article 7 à la Loi des allocations scolaires.
1971	18	Loi permettant aux municipalités d'imposer certaines maisons d'enseignement.
	26	Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux personnes professant la religion judaique dans la région de Montréal.
	30	Loi modifiant la Loi des collèges d'enseignement général et professionnel.
	27	Loi modifiant la Loi concernant les délégués aux commissions scolaires.
	27	Loi concernant le regroupement et la gestion des commissions scolaires.
	68	Loi abrogeant certaines dispositions de la législation en matière d'éducation.
	290	Loi modifiant la Loi de l'instruction publique et modifiant la Loi concernant le regroupement et la gestion des commissions scolaires.
1972	22	Loi modifiant la Loi concernant le regroupement et la gestion des commissions scolaires.
	C.60	Loi pour favoriser le développement scolaire dans l'île de Montréal, etc.
1973	C.41	Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
	C.42	Loi modifiant de nouveau la Loi de l'instruction publique.

Source : L.P. Audet, Histoire de l'enseignement au Québec, tome II, op. cit., p. 219, 441-442;
Fernand Harvey et Peter Southam, Chronologie du Québec, 1940-1971, op. cit., p. 111-112.
Annuaire du Québec, 1974, Québec, p. 419.

Dépenses nettes du ministère de l'Education
1964-65 à 1972-73 (en %)

POSTES BUDGETAIRES	1964-65	1966-67	1968-69	1970-71	1972-73
Dépenses de fonctionnement					
Administration	0,71	0,95	0,32	0,28	0,36
Planification					
Direction générale	—[1]	—[1]	0,11	0,06	0,05
Service de l'informatique	—[1]	0,25	0,51	0,34	0,36
Elémentaire et Secondaire					
Direction générale	—[1]	—[1]	0,32	0,22	0,25
Territoires non-organisés, etc[2]	0,16	0,13	0,25	0,05	0,02
Collégial					
Direction générale	—[1]	—[1]	0,09	0,08	0,10
Ecoles de métiers	3,48	6,96	5,02	0,17	—
CEGEP	—	—	5,84[4]	8,79	11,06
Formation des maîtres					
Direction générale	—[1]	—[1]	0,23	—	—
Equipement					
Direction générale	—[1]	—[1]	0,23	0,06	0,06
Financement					
Direction générale	—[1]	—[1]	0,12	0,11	0,10
Aide aux étudiants	2,60	4,05	2,44	2,12	2,01
Subventions aux commissions scolaires	59,26	57,88	53,99	65,16	58,34
Enseignement supérieur					
Direction générale	—[1]	—[1]	0,04	0,15	0,11
Ecoles normales & Beaux-Arts	1,24	1,55	1,81	0,67	—
Bourses de perfectionnement	—	—	—	0,37	0,37
Universités	6,85	8,63	12,44	11,72	15,74
Education permanente					
Direction générale	0,30	1,20	0,87	-0,54	-0,31
Multi-Média	—	—	—	—	0,08
Enseignement privé					
Service général	—	—	—	—	0,01
Subventions aux institutions privées	3,78	2,89	3,06	2,87	3,10
Autres services[7]	1,65	1,35	1,32	1,89	2,16
Dépenses d'immobilisation					
Constructions	1,88	1,32	1,50	0,06	—
Subventions aux commissions scolaires	9,02	7,67	9,51[5]	5,20	5,88
Subventions aux CEGEPs	—	—	—	0,15	0,15[6]
Subventions aux Universités	8,90	5,18	— [6]	— [6]	—
Sommaire					
Fonctionnement	80,20[3]	85,84	89,00	94,59	93,97
Immobilisations	19,80	14,16	11,00	5,41	6,03
Dépenses nettes	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

1. Les dépenses de l'administration n'étaient pas réparties avant l'année 1967-68.
2. etc... comprend, les écoles d'agriculture et les écoles ménagères.
3. La différence s'explique par la présence à l'item Financement de "postes divers" non identifiés ($687,000 en 1964-65 et $792,000 en 1965-66.
4. Ce chiffre comprend également les subventions pour immobilisation.
5. Consulter note 4.
6. Ce poste est nul en vertu de la nouvelle loi des investissements universitaires.
7. Les autres services comprennent : les bureaux régionaux, le service de l'information, le service général des moyens d'enseignement, le service de la coopération avec l'extérieur, l'Institut de recherche pédagogique, l'Office de la langue française, le Haut-Commissariat de la jeunesse, des loisirs et des sports, le Service des jeunes voyageurs, le Conseil supérieur de l'Education, le Conseil des Universités et les subventions spéciales.

Source : Ministère de l'Education, L'éducation au Québec, Rapport des activités du ministère de l'Education de 1964-65 à 1973-74.

Annexe III

Evolution de la clientèle scolaire du Québec, de 1962-63 à 1975-76, selon le réseau et le niveau d'enseignement

	62-63	64-65	66-67	68-69	70-71	72-73	74-75	75-76*
Pré-scolaire								
Public	10,824	24,537	54,803	98,331	108,127	95,431	90,749	89,100
Privé	6,362	6,817	6,146	6,725	5,382	3,583	2,671	2,500
Total	17,186	31,354	60,949	105,056	113,509	99,014	93,420	91,600
Elémentaire								
Public	914,998	952,050	957,231	932,808	865,620	756,387	693,961	662,400
Privé	37,658	36,972	25,669	27,340	24,937	20,305	19,632	18,500
Total	952,656	989,022	982,900	960,148	890,557	776,702	713,593	680,900
Secondaire								
Public	273,646	323,121	381,585	470,340	608,752	672,696	635,325	611,300
Privé	63,392	65,197	38,075	25,830	36,523	48,031	62,756	67,400
Total	337,038	388,318	419,660	496,170	645,275	720,727	698,081	678,700
Total (pré -sco.-second.)	1,306,880	1,408,694	1,463,509	1,561,374	1,649,341	1,596,443	1,505,094	1,451,200
Post-secondaire								
Public	7,496	9,339	20,719	(1) 81,281	65,081	88,877	99,466	103,600
Privé	47,308	55,989	62,945	45,323	13,781	11,265	14,197	14,900
Total	54,804	65,328	83,664	126,604	78,862	100,142	113,663	118,500
Universitaire								
Total	25,843	31,052	38,225	49,017	66,963	72,765	92,938	96,860
TOTAL	1,387,527	1,505,074	1,585,398	1,736,995	1,795,166	1,769,350	1,711,695	1,666,560
% de la population totale	25.8	27.0	27.4	29.3	29.8	29.2	27.9	27.0*

Sources : Annuaire du Québec, 1968, 1969, 1970; Rapport du ministre de l'Education, 1968-69; Estimation de la clientèle scolaire au 30 septembre 1975, Démographie scolaire, 9-37, Ministère de l'Education.

1. L'augmentation de la clientèle du secteur public est due à la mise sur pied du réseau collégial.

* Chiffres estimés.

Annexe III
(suite)

Evolution de la clientèle scolaire du Québec, de 1962-63 à 1975-76, selon le réseau et le niveau d'enseignement, en pourcentage (%)

	62-63		64-65		66-67		68-69		70-71		72-73		74-75		75-76*	
Pré-scolaire																
Public	63,0	0,8	78,3	1,6	89,9	3,5	93,6	5,7	95,3	6,0	96,4	5,4	99,1	5,3	97,3	5,3
Privé	37,0	0,5	21,7	0,6	10,1	0,4	6,4	0,4	4,7	0,3	3,6	0,2	2,9	0,2	2,7	0,2
Total	1,3		2,2		3,9		6,1		6,3		5,6		5,5		5,5	
Elémentaire																
Public	96,0	65,9	96,3	63,3	97,4	60,4	97,2	53,7	97,2	48,2	97,4	42,7	97,2	40,5	97,3	39,7
Privé	4,0	2,7	3,7	2,5	2,6	1,6	2,8	1,6	2,8	1,4	2,6	1,1	2,8	1,1	2,7	1,1
Total	68,6		65,8		62,0		55,3		49,6		43,8		41,6		40,8	
Secondaire																
Public	81,2	19,7	83,2	21,5	90,9	24,1	94,8	27,0	94,3	33,9	93,3	38,0	91,0	38,1	90,1	36,7
Privé	18,8	4,6	16,8	4,3	9,1	2,4	5,2	1,5	5,7	2,0	6,7	2,7	9,0	3,7	9,9	4,0
Total	24,3		25,8		26,5		28,5		35,9		40,7		40,8		40,7	
Total (Pré - Sco.-Second.)	94,2		93,8		92,4		89,9		91,8		90,1		87,9		87,0	
Post-secondaire							(1)									
Public	13,7	0,5	14,3	0,6	24,8	1,3	64,2	4,7	82,5	3,6	88,8	5,0	87,5	5,8	87,4	6,2
Privé	86,3	3,4	85,7	3,7	75,2	4,0	35,8	2,6	17,5	0,8	11,2	0,6	12,5	0,8	12,6	0,9
Total	3,9		4,3		5,3		7,3		4,4		5,6		6,6		7,1	
Universitaire																
Total	1,9		2,1		2,4		2,8		3,7		4,1		5,4		5,8	
TOTAL	100,0		100,2		100,1		100,0		99,9		99,8		99,9		99,9	
% de la population totale	25,8		27,0		27,4		29,3		29,8		29,2		27,9		27,0*	

Sources : Annuaire du Québec, 1968, 1969, 1970, Rapport du ministre de l'Education, 1968-69; Estimation de la clientèle scolaire au 30 septembre 1975, Démographie scolaire, 9-37, Ministère de l'Education.

1. L'augmentation de la clientèle du secteur public est due à la mise sur pied du réseau collégial.

* Chiffres estimés.

Annexe IV

Dépenses brutes du ministère de l'Education et du gouvernement du Québec, 1960-61 à 1973-74

Années	Dépenses brutes		% Education / Gouvernement
	Ministère[1] de l'Education '000	Gouvernement du Québec '000	
1960-1961	191,988	860,205	22.3
1962-1963	292,799	1,222,753	23.9
1964-1965	452,079	1,778,435	25.4
1966-1967	547,517	2,346,415	23.3
1968-1969	801,350	2,995,294	26.7
1970-1971	1,100,114	3,938,994	27.9
1972-1973	1,415,147	5,055,108	28.0
1973-1974[2]	1,542,353	5,834,755	26.4

Source : Annuaire du Québec, 1966-1967, Québec, tableau 4, p. 440; Annuaire du Québec, 1974, Québec, tableau 47, p. 468; Ministère des Finances, Comptes publics au 31 mars 1973-1974.

1. Avant le 31 mai 1964, comprend le département de l'Instruction publique et le ministère de la Jeunesse.
2. Dernière année où les données sont disponibles.

CHAPITRE 7

LE TRAVAIL, OU L'INSATISFACTION PERMANENTE

Le monde du travail constitue un autre lieu privilégié de la mise en place de certains rapports sociaux puisqu'il se situe au coeur même de la production du système industriel. Depuis le début de la révolution industrielle jusqu'à aujourd'hui, le monde du travail a été au centre des contradictions et la source des tensions les plus dures. Il a été le point de départ des affrontements entre les classes dominantes, qui y trouvaient leur pouvoir, et les classes dominées, qui le subissaient. C'est là que ces dernières se sont d'abord organisées. C'est dans le travail que les classes dirigeantes, pour maintenir leur hégémonie, ont dû faire les plus grandes concessions, introduire des soupapes, "mettre de la vaseline" dans le système capitaliste pour qu'il ne saute pas; c'est là aussi que contestataires et révolutionnaires ont convergé pour mettre les premiers (et les plus gros) "grains de sable" dans le système.

Mais ici aussi, croyons-nous, les dés ne sont pas encore jetés. Que la récupération et l'intégration du mouvement ouvrier soit l'un des objectifs du capitalisme post-industriel, on ne peut en douter; mais croire qu'il est déjà atteint, c'est, selon l'expression de D. Chauvey, "prendre ou ses désirs ou ses craintes pour des réalités[1]".

Dans ce chapitre, nous allons surtout discuter des contradictions et des tensions profondes qui agitent le monde du travail québécois afin de dégager les tendances lourdes et les faits porteurs d'avenir qui pourraient nous fournir certaines indications quant au futur. Pour cela, nous allons d'abord étudier ce que disent les principaux protagonistes (syndicats, patrons et Etat). Puis nous comparerons les discours aux pratiques.

---

1. D. Chauvey, Autogestions, Paris, Seuil, 1970, p. 16.

Mais dans un premier temps, nous allons discuter de l'évolution historique de l'idéologie du travail, pour deux raisons : 1) cette courte analyse historique a pour objectif de rappeler que le système actuel des relations de travail et les relations d'exploitation qui en découlent remontent au XIX^{e} siècle, aux débuts même de la révolution industrielle; 2) elle vise aussi à signaler que l'attitude et le comportement des syndicats comme des patrons actuels ne sont pas tellement nouveaux et s'inscrivent en fait dans une continuité historique bien délimitée.

7.1 Le changement ... dans la continuité

Le travail a bien changé depuis cent ans, mais pas nécessairement l'idéologie qui le sous-tend. Le syndicalisme a progressé; la tertiarisation croissante a permis au cols blancs de dépasser le nombre des cols bleus; le temps de travail est devenu moins important que le temps de loisir, les salaires ont augmenté, le niveau de vie aussi. Pourtant, l'insatisfaction persiste. Pourquoi ?

7.1.1 La naissance du travail industriel

La révolution industrielle qui a débuté en Angleterre à la fin du XVIII^{e} siècle[1] a atteint le Québec entre 1880 et 1915[2]. Cette révolution a transformé non seulement la nature du travail mais aussi les relations entre patrons et ouvriers, relations basées auparavant sur le régime de servage[3] et de production artisanale.

1. M. Pietsch, La révolution industrielle, Paris, Payot, 1963, p. 7.
2. G.W. Bertram, "Economic Growth in Canadian Industry, 1870-1915 : The Staple Model and the Take-off Hypothesis", Canadian Journal of Economics and Political Science, 2 (1963), p. 162-172.
3. Au Québec, le servage, qui fut aboli avec le régime seigneurial en 1854, fut cependant beaucoup moins répandu et beaucoup moins lourd à supporter qu'en Europe, en particulier à cause de l'abondance des terres. Voir à ce propos C. Dumesnil, De l'abolition des droits féodaux et seigneuriaux au Canada, Montréal, Réédition Québec, 1969.

Les principaux traits de cette révolution dans le travail furent 1) la concentration des moyens de production et la création de "manufactures"; 2) la division du travail; 3) l'accentuation du fossé entre les patrons et les ouvriers et enfin 4) la production en série[1]. L'ouvrier fut ainsi encadré, organisé, contrôlé, pour devenir, du moins l'espérait-on, une machine très efficace et surtout peu dispendieuse.

Cette efficacité fut acquise pour la plus grande part aux dépens des travailleurs. Si la révolution industrielle ne survint que tardivement au Québec - de la sorte, ses excès ont pu être moins importants, malgré un droit social peu développé - ,l'exploitation de la main-d'oeuvre exista néanmoins sur une grande échelle. Par exemple, l'emploi d'enfants était très répandu dans l'industrie de la chaussure et du textile; la première loi québécoise pour refréner cet abus ne fut votée qu'en 1885, et elle ne fut appliquée que très lentement[2]. Les conditions ouvrières étaient pitoyables : salubrité désastreuse, absence de protection contre les fréquents incendies, mises à pied quotidiennes, etc.; le milieu de vie ne valait guère mieux : des quartiers surpeuplés, sales et insalubres, des logements trop petits avec des latrines extérieures pour quatre ou cinq familles, une mortalité infantile très élevée, un niveau d'instruction très faible ou inexistant, etc.[3]. Certaines de ces conditions ont persisté jusqu'à la crise de 1930 : qu'on se souvienne des travailleuses qui

---

1. Voir A. Touraine, "L'organisation professionnelle de l'entreprise", dans G. Friedman et P. Naville, Traité de sociologie du travail, Paris, A. Colin, 1961, vol. 1.
2. Elle continuait de permettre aux garçons de moins de 12 ans et aux fillettes de moins de 14 ans de travailler si les parents donnaient leur approbation ! R. Desrosiers et D. Héroux, Le travailleur québécois et le syndicalisme, Montréal, Les Presses de l'Univertisé du Québec, 1973, p. 91.
3. J. Bernier, "La condition des travailleurs, 1851-1986", dans Les travailleurs québécois, 1815-1896, ouvrage collectif sous la direction de J. Hamelin, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1973.

gagnaient aussi peu que $5 ou $6 pour 70 heures par semaine et qui devaient souvent s'engager à deux ou trois (sur la même carte à poinçonner) pour qu'ainsi l'employeur puisse contourner la loi du salaire minimum[1].

Ces mauvaises conditions se retrouvaient surtout dans la fabrication et dans l'industrie de la construction, qui représentaient environ 25 % de la main-d'oeuvre québécoise en 1901 (tableau 7.1). Finalement, ce ne sont peut-être pas tant les lois sociales que l'évolution même de la main-d'oeuvre qui contribua le plus à faire disparaître cette exploitation trop "visible". Comme le révèle le tableau 7.1, le secteur tertiaire passa de 26.4 % à 40.8 % de la population active québécoise entre 1901 et 1941, sensiblement la même performance qu'en Ontario.

Si la révolution industrielle socialisa le travail en regroupant les ouvriers sous un même toit, celui de la manufacture, elle les isola par la parcellisation des tâches et la spécialisation, pour en faire des instruments dociles et disciplinés. Surtout, en prenant le contrôle non seulement des moyens mais aussi des processus même de production, elle abolit la relation directe entre le labeur et l'oeuvre, c'est-à-dire entre le travailleur et le fruit de son travail. Tout devint objet d'échange et comme pour un produit ordinaire, il y eut un "marché du travail[2]". Il s'agit là d'une tranformation qui a été largement étudiée dans la littérature. Nous ne nous y attarderons pas.

---

1. E. Dumas, Dans le sommeil de nos os, Montréal, Leméac, 1971, p. 47-48.
2. Ce que précisait bien Le moniteur du commerce, publié par la Chambre de commerce de Montréal, le 15 août 1889, p. 13 : "Le travail est un article acheté et vendu comme toute autre espèce de marchandise, le prix en étant déterminé par la quantité de l'offre et de la demande"; cité dans N. Bélanger et J.G. Lalande, "Les réactions devant la montée ouvrière", Les travailleurs québécois, 1851-1896, op. cit., p. 171.

Tableau 7.1

Répartition de la population active selon l'occupation, en pourcentage, Québec, Ontario, Canada

	1901	1911	1921	1931	1941
Québec					
Occupations primaires					
Agriculture	38.2	31.3	28.1	22.5	20.8
Autres	10.1	15.1	14.0	15.7	11.3
Occupations secondaires					
Fabrication	19.8	17.4	15.9	15.3	19.7
Construction	5.3	5.4	5.7	6.1	5.6
Occupations tertiaires	26.4	30.7	35.7	40.3	40.8
Ontario					
Occupations primaires					
Agriculture	40.6	31.0	26.4	22.7	17.8
Total	8.3	14.9	12.1	12.9	9.5
Occupations secondaires					
Fabrication	18.3	17.6	17.0	16.7	21.6
Construction	5.4	5.4	5.7	5.7	4.9
Occupations tertiaires	27.1	30.9	38.5	42.0	43.4
Canada					
Occupations primaires					
Agriculture	40.2	34.3	32.8	28.8	24.9
Autres	11.1	16.7	13.2	14.7	10.7
Occupations secondaires					
Fabrication	16.8	13.3	12.8	12.6	16.5
Construction	5.7	6.3	6.0	6.2	4.8
Occupations tertiaires	26.7	29.7	35.6	38.7	42.2

Source : P. Allen, "Tendances occupationnelles dans les provinces canadiennes,1901-1941", Actualité économique, 26, 4 (1951), p. 749-779.

7.1.2 Le syndicalisme

Au Québec, l'histoire du syndicalisme est presque aussi ancienne que dans les autres pays industrialisés. Les premières associations ouvrières, qui avaient le plus souvent un caractère corporatiste ou d'entraide sociale, apparurent aux environs de 1830 chez les travailleurs les plus spécialisés (les imprimeurs en 1827, les charpentiers et les menuisiers en 1833, les tailleurs la même année, etc.)[1]. Ces associations eurent souvent une existence éphémère. En 1867 arrivèrent des Etats-unis les Chevaliers de Saint-Crispin, avec comme objectif de protéger leurs membres contre la "fausse" concurrence et la mécanisation trop rapide, et qui s'implantèrent dans l'industrie de la chaussure; ce furent eux qui déclenchèrent une des premières grèves (à Québec, en 1889), grève qui tourna court devant l'opposition des patrons, des autorités ecclésiastiques et des journaux. Mais c'est surtout dans les années 1880-1890 que le syndicalisme tel que nous le connaissons aujourd'hui vit le jour.

Ainsi, en 1882 sont fondées à Montréal les premières cellules québécoises des Chevaliers du Travail. Quatre ans plus tard est créé le Conseil central des métiers et du travail de Montréal. Ces syndicats et cette fédération sont d'inspiration américaine et regroupent souvent des immigrants et des anglophones. Les autorités ecclésiastiques ne pouvant freiner ce mouvement suscitent au début de ce siècle des associations ouvrières catholiques qui se regroupent en 1921 dans la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (la C.T.C.C., qui devint plus tard la C.S.N.[2]).

1. J. Robillard et J. Burt, "Le mouvement ouvrier", dans Les travailleurs québécois, 1851-1896, op. cit., p. 63-64.
2. A ce sujet, voir R. Desrosiers et D. Héroux, op. cit.; Les travailleurs québécois, 1851-1896, op. cit.; L. Maheux, "Problème social et naissance du syndicalisme catholique", Sociologie et sociétés, I, 1 (mai 1969), p. 69-87.

Le mouvement ouvrier s'étend. En 1911, environ 2 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole est syndiquée; en 1931, ce pourcentage est déjà passé à 9 % (tableau 7.2). Puis c'est la guerre, que certains ont appelée la seconde révolution industrielle au Québec[1], et qui double le pourcentage des syndiqués (1941 : 12.6 %, 1951 : 26.4 %). Pendant le régime duplessiste, cette croissance ralentit : en 1961, seulement 27.6 % de la main-d'oeuvre non agricole est syndiquée.

On sait qu'avec la Révolution Tranquille, les effectifs des syndicats ont connu une nouvelle expansion : en 1971, plus de 33 % de la main-d'oeuvre était syndiquée. Comme l'indique le tableau 7.2, le pourcentage des syndiqués au Canada est inférieur à celui des syndiqués au Québec. De 1931 à 1951, le rapport du pourcentage canadien sur celui du Québec a nettement décru pour ensuite se stabiliser autour de .77[2].

Tableau 7.2

Effectifs syndicaux (non agricoles) au Québec et au Canada en pourcentage de la main-d'oeuvre occupée non agricole

Année	Québec %	Canada %	% Canada / % Québec
1931	9.2	7.8	.85
1941	12.6	9.9	.79
1951	26.4	19.2	.73
1961	27.6	21.5	.78
1971	33.1	25.6	.77

Source : Estimations à partir des Annuaires du Québec et du Canada des différentes années, et d'H. David, "L'Etat des rapports de classe au Québec de 1945 à 1967", Sociologie et sociétés, 7, 2(1975), p. 63.

1. M. Lamontagne et A. Faucher, "History of Industrial Development", Essais sur le Québec contemporain, Québec, P.U. Laval, 1953.
2. Les pourcentages cités ici diffèrent des chiffres de l'étude du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec (Taux de syndicalisme au Québec, Québec, Editeur officiel, 1968),qui exclut des effectifs salariés certaines catégories telles que les propriétaires qui sont des associés actifs et les travailleurs familiaux. D'après le ministère, le pourcentage de syndiqués en 1968 serait au Québec de 39.1 % en tenant compte de la CEQ.

Tableau 7.3

Evolution de la population active par profession et sexe selon les recensements de 1901 à 1961

	1901			1931			1961		
	T	M	F	T	M	F	T	M	F
Cols blancs	15.3	14.0	23.6	24.5	20.2	45.4	37.9	30.6	57.3
Propriétaires et directeurs	4.3	4.8	1.2	5.6	6.4	1.6	7.8	9.6	2.9
Professionnels	4.6	3.1	14.7	6.1	3.7	17.8	9.8	7.7	15.5
Professions cléricales	3.2	2.9	5.3	6.7	4.4	17.7	12.7	6.7	28.6
Commerce	3.1	3.2	2.4	5.4	4.8	8.3	6.8	5.6	10.0
Finance				0.7	0.9	0.1	0.8	1.0	0.2
Cols bleus	27.8	27.5	30.1	27.5	30.2	14.5	26.6	32.4	11.1
Manufacture et entretien mécanique	15.9	13.8	29.6	11.6	11.3	12.7	16.1	18.4	9.9
Construction	4.7	5.4	*	4.7	5.7	*	5.2	7.1	*
Manoeuvres	7.2	8.2	0.5	11.3	13.2	1.7	5.3	6.9	1.2
Occupations du secteur primaire	44.3	50.5	3.8	32.4	38.2	3.7	12.8	16.1	4.3
Agriculture	40.3	45.9	3.8	28.6	33.7	3.6	10.0	12.2	4.3
Pêche, chasse	1.5	1.8	*	1.2	1.4	0.1	0.6	0.8	*
Forêt	0.9	1.0	—	1.1	1.3	—	1.2	1.7	*
Mines	1.6	1.8	—	1.5	1.8	—	1.0	1.4	*
Transport et communications	4.4	5.0	0.5	6.3	7.1	2.4	7.7	9.7	2.2
Services	8.2	2.9	42.0	9.3	4.2	33.9	12.4	8.5	22.6
Personnels	7.8	2.6	42.0	8.2	3.0	33.8	9.1	4.2	22.1
Occupations diverses	—	—	—	*	*	*	2.6	2.7	2.5

Source : S. Ostry, The Occupational Composition of the Canadian Labor Force, B.F.S., Ottawa, 1967, tableau 2.

* : moins que 0.05 %.

Tableau 7.4

Répartition de l'emploi dans les trois secteurs de l'économie
1950-1974

	1941 %	1951 %	1961 %	1971 %	1974 %
Primaire	25.9	17.9	11.5	7.2	5.6
Secondaire					
-Construction	6.2	6.3	7.1	4.6	5.8
-Fabrication	26.3	29.5	26.4	25.7	25.8
Total, secondaire[1]	32.5	35.8	33.5	30.3	31.6
Tertiaire					
-Transports, communications et autres services d'utilité publique	6.7	8.8	9.1	8.9	8.5
-Commerce	11.1	12.6	14.0	15.8	16.3
-Finance, assurances et immeuble	2.1	2.6	2.5	4.5	4.7
-Administration publique[1]	2.5	4.2	5.6	6.2	6.4
-Services communautaires, commerciaux et personnels	17.7	16.1	19.8	26.8	26.9
-Autres	1.4	1.9	2.9	.5	
Total, tertiaire[1]	41.5	46.2	53.9	62.1	62.9
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Les tendances de l'emploi par secteur d'activité au Québec, 1961-1970, ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec (non daté); La situation économique du Québec, M.I.C., 1975.

1. Les chiffres ayant été arrondis, certains totaux ou sous-totaux peuvent différer légèrement de la somme des éléments.

7.1.3 La montée du tertiaire

Mais ce syndicalisme né avec l'industrie secondaire doit maintenant faire face à la tertiarisation croissante de l'économie. Ainsi,au Canada, les cols blancs, qui représentaient seulement 15.3 % de la main-d'oeuvre active en 1901 ont plus que doublé leur part en 1961 pour atteindre 37.9 % et ils ont dépassé nettement les cols bleus (26.6 %). La progression est particulièrement spectaculaire chez les femmes (tableau 7.3).

Au Québec, la tendance est identique. Considérons l'évolution de l'emploi dans les trois secteurs de l'économie : la part du tertiaire passe de 41.5 % en 1941 à 62.1 % en 1974; et à l'intérieur du tertiaire, ce sont les services communautaires, commerciaux et personnels qui prennent la part la plus importante de tous les groupes industriels (tableau 7.4).

Avec la tertiarisation, la nature même du travail est profondément affectée. Les tâches cléricales et intellectuelles remplacent les tâches manuelles. La contrainte de la bureaucratie tend à se substituer à celle de la machine[1].

7.1.4 Le temps de travail

La pression syndicale et la technologie ont permis de faire passer la semaine de travail d'environ 70 heures dans les années 1870[2] à 46 heures en 1945 et à 40.4 heures aujourd'hui pour les travailleurs rémunérés à l'heure dans l'industrie manufacturière (tableau 7.5). Cette diminution est encore plus rapide dans les grandes administrations publiques et privées, où la semaine de travail est

1. A ce sujet, voir J. Gooding, The Job Revolution, New York, MacMillan, 1972.
2. R. Desrosiers et D. Héroux, op. cit., p. 70.

d'environ 37.5. Notons aussi que la durée moyenne du travail au Québec est un peu plus élevée que la moyenne canadienne ou ontarienne; mais elle tend à décroître plus rapidement depuis les 25 dernières années (-.52 % annuellement pour le Québec, -.44 % pour le Canada et -.35 % pour l'Ontario[1]). Le temps de vacances s'allonge et le nombre de jours fériés augmente[2]. Enfin, l'entrée sur le marché du travail est retardée par la scolarisation et la sortie est accélérée par l'abaissement de l'âge de la retraite[3].

Tableau 7.5

Heures de travail hebdomadaires moyennes des travailleurs rémunérés à l'heure dans le secteur manufacturier, 1945-1970

	Québec	Ontario	Canada
1945	46.0	43.5	44.3
1950	44.0	41.9	42.3
1955	42.2	40.8	41.0
1960	41.2	40.3	40.4
1965	41.8	41.2	41.1
1970	40.4	39.8	39.7

Source : Annual Review of Man Hours and Hourly Earnings with Weekly Wages, B.F.S., Ottawa, no 72-202.

---

1. Dans la diminution du temps de travail,il faudrait discuter du phénomène du double emploi ("deuxième job"). Ainsi,en 1967, 3.1 % des travailleurs canadiens détenaient un deuxième emploi qui demandait en moyenne 14.6 heures de travail par semaine (Workers with Long Hours, étude spéciale du B.F.S., no 71-518).
2. H. Arendt (op. cit., p. 149) fait remarquer que cette diminution du temps de travail est un retour à la période d'avant la révolution industrielle. Ainsi,en France, avant la Révolution, il y avait environ 141 fêtes chômées durant l'année.
3. De plus,un certain nombre d'employés profitent de stages ou de congés de recyclage au cours de leur vie active. Cette coutume est très répandue en Europe et devrait augmenter en Amérique du Nord.

7.1.5 La hausse des revenus

Par ailleurs, non seulement les salaires ont-ils augmenté rapidement, mais un grand nombre d'avantages sociaux s'y sont ajoutés. Ainsi, le salaire hebdomadaire des travailleurs rémunérés à l'heure dans l'industrie manufacturière passe de $22.49 en 1945 à $108.52 en 1970 (tableau 7.6),ce qui donne un taux de croissance annuel moyen de 6.5 % en valeur courante et de 3.2 % en valeur réelle. Comparé avec celui du Canada et de l'Ontario, ce taux de croissance est un peu plus rapide[1],ce qui indiquerait que le Québec, du moins dans ce secteur, tente sérieusement de rattraper son retard; mais si on examine l'évolution de la période 1955-1970 plutôt que celle des années 1945-1970, on s'aperçoit que le Québec recommence à prendre du retard vis-à-vis de l'Ontario[2].

7.1.6 Mais l'insatisfaction persiste

Malgré les progrès que nous venons d'énumérer, les formes et les niveaux d'aspiration se sont aussi transformés et les travailleurs demeurent insatisfaits et fort critiques.

Une productivité qui ralentit, un taux de malfaçon qui monte en flèche, un roulement de personnel et un absentéisme à la hausse, des grèves sauvages, etc., voilà autant de symptômes des tensions qui continuent de se perpétuer. Au Québec, si les études sur ce point sont encore peu nombreuses, elles montrent cependant toutes que les problèmes tendent à s'aggraver.

---

1. Le taux de croissance en valeur courante pour le Canada est de 4.49 %, et pour l'Ontario, de 5.79 %.
2. Les taux de croissance annuels moyens en termes courants pour le secteur manufacturier de 1955 à 1970 sont de 4.65 %, 4.87 % et 4.43 % pour le Québec, l'Ontario et le Canada respectivement.

Tableau 7.6

Salaire hebdomadaire moyen des travailleurs rémunérés à l'heure dans l'industrie manufacturière et indices des prix à la consommation, 1945-1970[1]

Année	Québec	Ontario	Canada	Indice des prix à la consommation[2] Canada (1949 = 100)	Montréal
			Industrie manufacturière totale		
1945	$ 22.49	$ 31.02	$ 30.74	75.0	—
1950	40.88	45.84	43.82	102.9	103.7
1955	54.86	62.06	59.25	116.4	116.9
1960	66.10	75.52	72.14	128.0	127.9
1965	78.62	92.35	86.94	138.7	138.0
1970	108.52	126.68	119.69	167.6	160.7
			Industrie du transport et des équipements		
1956	$ 68.12	$ 72.83	$ 70.20	—	—
1960	82.37	85.67	84.90	—	—
1965	98.59	114.59	108.77	—	—
1970	127.26	152.32	143.23	—	—
			Industrie du vêtement		
1956	$ 37.62	$ 41.74	$ 37.12	—	—
1960	46.03	46.19	43.64	—	—
1965	51.07	57.63	53.45	—	—
1970	74.25	74.20	73.04	—	—

Source : Annual Review of Man Hours and Hourly Earnings with Weekly Wages, B.F.S., Ottawa, no 72-202.

1. En plus des données sur toute l'industrie manufacturière totale, nous présentons dans ce tableau les données des industries qui donnent les plus hauts salaires (transport et équipement) et les plus bas (vêtement).

— non applicable

Une des manifestations les plus apparentes de cette tendance est l'augmentation du nombre de jours perdus par grève ou lock-out depuis quelques années. Ainsi le tableau 7.7 montre que le nombre de travailleurs touchés par une grève ou un lock-out a connu un taux de croissance annuel moyen de 13.5 % entre 1950 et 1970, alors que le nombre total de travailleurs augmentait seulement au taux de 2.1 %[1]. Au Canada, les taux correspondants sont de 6.47 % et de 3.5 %, pour cette période[2].

Le nombre de travailleurs québécois touchés par une grève ou un lock-out, en pourcentage du nombre total de travailleurs occupés non agricoles, a aussi considérablement augmenté, passant d'une moyenne de .92 pour les années 1950-1954 à 4.3 pour 1966-1970. Examinons maintenant quelques-unes des raisons les plus importantes pouvant expliquer ces tensions.

7.1.6.1 Facteurs de tensions

Certains, dont Charles Perreault du Conseil du patronat québécois[3], voient dans la politisation des syndicats et l'esprit de fronde des syndiqués une des causes des tensions. Selon nous, c'est prendre l'effet pour la cause; le sentiment d'aliénation des travailleurs, des facteurs qu'on peut énumérer :

1) le sentiment de leur incapacité à peser sur la situation de travail ("powerlessness"), 2) l'impuissance à y trouver une signification ("meaningless"), 3) l'isolement ou le manque de contacts avec les camarades de travail ("social alienation") et 4) l'impossibilité de

1. Nous avons estimé le taux de 13.5 % en comparant le nombre moyen de travailleurs des années 1950-1954 à celui de 1966-1970, cela afin de minimiser les fluctuations annuelles.
2. Source : Statistique Canada, document no 71-201 et 72-202.
3. Conférence reproduite en partie dans le numéro spécial de Travail-Québec, septembre 1974.

Tableau 7.7

Grèves et lock-out au Québec et au Canada, 1950-1972

Année	Québec				Canada			
	Nombre	Travailleurs en cause	Rapport[1]	Jours-hommes perdus	Nombre	Travailleurs en cause	Rapport[1]	Jours-hommes perdus
1950	32	8,125	0.7	97,909	158	192,153	5.0	1,389,039
1951	39	7,806	0.6	196,686	257	102,870	2.5	901,739
1952	40	17,524	1.4	853,936	216	120,818	2.9	2,879,955
1953	20	10,482	0.8	377,385	167	55,988	1.3	1,324,715
1954	34	14,275	1.1	383,599	136	62,250	1.5	1,475,200
1955	30	7,483	0.6	186,225	149	60,090	1.4	1,875,400
1956	46	19,190	1.1	334,365	221	88,680	1.9	1,246,000
1957	40	14,047	1.0	725,401	242	91,409	1.9	1,634,880
1958	27	8,834	0.6	200,170	251	111,475	1.3	2,816,850
1959	38	8,191	0.6	210,080	201	95,120	2.0	2,286,890
1960	38	9,861	0.7	207,240	268	49,408	1.0	738,700
1961	49	40,754	2.7	488,790	272	97,959	2.0	1,335,080
1962	53	18,841	1.2	585,160	290	74,332	1.4	1,417,900
1963	73	16,890	1.0	338,760	318	83,428	1.6	917,140
1964	65	17,013	1.0	401,710	327	100,535	1.8	1,580,550
1965	98	38,826	2.2	606,820	478	171,870	2.9	2,349,870
1966	137	90,984	4.8	1,926,890	582	411,459	6.4	5,178,170
1967	143	145,226	7.4	1,760,950	498	252,018	3.9	3,974,760
1968	128	26,552	1.4	1,003,440	582	223,562	3.2	5,082,732
1969	141	103,235	5.1	1,259,030	595	306,799	4.1	7,751,880
1970	126	73,189	3.4	1,417,560	542	261,706	3.8	6,539,560
1971					569	239,631	3.4	2,866,590
1972					598	706,474	9.0	7,753,530

Sources : Annuaires du Québec, Annuaires du Canada, diverses années; Statistique Canada, documents nos 71-201, 72-202 et 72-207.

trouver dans le travail une source d'engagement ("lack of involvement")[1]. Au Québec, il faut ajouter le fait que très souvent l'employeur est un étranger qui non seulement parle une autre langue mais exige qu'on utilise sa langue au travail[2].

A ces causes principales, il faut lier tout un ensemble d'autres facteurs que l'on regroupe, trop facilement sous le nom de "crise des valeurs". Sans entrer dans les détails, mentionnons : 1) la contestation du système traditionnel d'autorité, qui touche, bien sûr, les rapports ouvriers-patrons[3]; 2) l'augmentation de la scolarisation des travailleurs, qui entraîne une opposition aux tâches monotones; 3) la société de consommation fondée sur la désuétude programmée des biens produits; 4) les problèmes de la ville avec ses diverses pollutions; 5) le maintien sinon l'accentuation des inégalités économiques, comme moteur du capitalisme post-industriel.

7.1.6.2 Les plus aliénés dans le travail

L'aliénation dans le travail n'est pas la même partout. Elle semble plus élevée chez les jeunes travailleurs, plus instruits que leurs aînés, moins habitués aux sacrifices et plus sujets au chômage. En

1. M. Searman, "On the Meaning of Alienation", American Sociological Review, XXIV, 1959, p. 783-791. J.M. Shepard, Automation and Alienation, Cambridge, M.I.T. Press, 1971, p. 24.
2. A ce propos, voir l'enquête de J. Dofny et H. David, qui montre que pour le groupe étudié, le facteur ethnique est une des principales barrières à des promotions; dans "Les aspirations des travailleurs de la métallurgie à Montréal", Recherches sociographiques, 6, 1 (1965), p. 61-85.
3. Le système d'autorité avait autrefois comme référence Dieu, le roi, le père et finalement le patron. Nos sociétés se sont laïcisées, le roi est depuis longtemps disparu et le conflit des générations a remis en question le rôle du père; reste le patron. A ce sujet, la tradition ultramontaine au Québec était pour beaucoup dans la liaison Dieu-roi-père-patron; voir C. Piette-Samson, "La représentation ultra-montaine de la société à travers Le courrier du Canada", Recherches sociographiques, X, 2-3 (1969), p. 431-438.

effet, les jeunes Québécois arrivent sur le marché du travail avec une scolarisation près de deux fois plus élevée que celle de la génération précédente[1]; d'autre part, le taux de chômage chez les jeunes de 14 à 24 ans depuis les 10 dernières années est d'environ une fois et demie plus élevé que le taux moyen au Québec, comme le montre le tableau 7.8.

Tableau 7.8

Taux annuel de chômage au Québec, par groupe d'âge
1963-1973

Année	Groupes d'âge					
	14-19	20-24	25-44	45-64	65+	Total
1962	5.7	4.2	2.7	2.8	2.4	3.8
1963	14.6	9.1	5.9	6.2	6.3	7.5
1964	12.0	8.0	4.9	5.6	4.2	6.4
1965	10.9	5.7	4.4	4.5	6.0	5.4
1966	9.4	5.0	3.6	4.3	5.5	4.7
1967	11.2	6.1	3.9	4.4	7.2	5.3
1968	13.2	8.0	5.2	5.2	5.6	6.5
1969	15.1	7.8	5.2	5.9	7.6	6.9
1970	18.5	10.2	5.8	6.1	4.7	7.9
1971	18.7	10.6	6.2	6.3	6.8	8.3
1972	17.9	11.2	6.4	5.9	6.4	8.3
1973	16.9	10.3	5.6	5.1	5.5	7.5

Source : Annuaire du Québec 1974, p. 599.

1. En 1961, seulement 16 % des jeunes de 18 ans, 10.3 % de ceux de 19 ans et 7.3 % de ceux de 20 ans étaient encore à l'école alors que ces pourcentages sont passés à 42 %, 24.7 % et 19.0 % en 1973. Source : Annuaire du Québec 1974, tableau 10, p. 431. Voir notre chapitre sur l'éducation.

Si on ajoute à ces chiffres le fait que les jeunes ont aujourd'hui de moins en moins de chances de devenir leur propre patron[1], on saisit mieux le caractère explosif de leurs critiques.

Comme on peut s'y attendre, l'insatisfaction est plus grande chez les cols bleus et chez les collets blancs qui occupent un emploi où la routine règne en maître. Bien que nous ne possédions pas de chiffres pour le Québec, il est probable que les résultats du tableau 7.9 s'appliqueraient aussi ici.

Les salaires les plus bas se situent surtout dans les industries tertiaires comme les services personnels (hôtels, restaurants et tavernes, etc.) et le commerce de détail. Ainsi, une enquête a montré qu'en janvier 1974, 95.5 % des personnes rémunérées au salaire minimum ou gagnant moins que le salaire minimum étaient dans le secteur tertiaire[2]. Ces travailleurs gagnant le salaire minimum ou moins sont en majorité des femmes (68.4 %), des personnes seules (62.7 %), des jeunes de moins de 25 ans (51.8 %) (tableau 7.10). La contestation atteint aussi les travailleurs âgés, dont plusieurs voient venir leur retraite avec angoisse, soit parce que leurs rentes de retraités seront faibles, soit parce qu'ils ne sauront que faire de leurs loisirs. Or, en 1971, les travailleurs de 60 ans et plus représentaient 6.8 % de toute la main-d'oeuvre et l'on estime qu'avec

---

1. W. Reich, dans "The Evolution of the United States Labor Force" (F. Edwards et al., The Capitalist System, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1972, p. 175), montre que le nombre de travailleurs individuels par rapport à tous les travailleurs aux Etats-Unis est passé de 80 % en 1780 à 20.3 % en 1930, à 14.1 % en 1960 et à 9.2 % en 1969. Voir aussi Work in America, étude du comité spécial sur les problèmes du travail créé par le département de la Santé, de l'éducation et du bien-être, publiée à Cambridge par M.I.T. University Press, 1972, p. 21.
2. Enquête sur les caractéristiques socio-économiques des travailleurs rémunérés autour du salaire minimum, ministère des Affaires sociales, direction des communications, étude no 75-E-312, Québec, 1975.

Tableau 7.9

Pourcentage des professionnels et des travailleurs qui choisiraient la même occupation "si c'était à refaire" (aux Etats-Unis, en 1970)

Professions libérales et autres cols blancs	%	Cols bleus	%
Professeurs d'université (universités urbaines)	93	Imprimeurs spécialisés	52
Mathématiciens	91	Travailleurs de l'industrie des pâtes et papiers	42
Physiciens	89	Travailleurs spécialisés de l'industrie de l'automobile	41
Biologistes	89	Travailleurs spécialisés de l'industrie de l'acier	41
Chimistes	86	Travailleurs de l'industrie du textile	31
Avocats d'entreprises	85	Travailleurs non spécialisés de l'industrie de l'acier	21
Avocats	83	Travailleurs non spécialisés de l'industrie automobile	16
Journalistes (correspondants à Washington)	82		
Professeurs d'université (universités rurales)	77		
Avocats indépendants	75		
Moyenne de tous les cols blancs	43	Moyenne de tous les cols bleus	24

Source : R.L. Kahn, "The Meaning of Work : Interpretation and Proposals for Measurement", dans A.A. Cambell et P.E. Converse (éd.), The Human Meaning of Social Change, New York, Basic Books, 1972.

le vieillissement de la population, cette proportion augmentera de près de 50 % dans les 20 prochaines années[1].

La discrimination ouverte ou latente qui s'exerce sur les femmes, qui constituent actuellement au Québec 34 % de la main-d'oeuvre, est une autre source d'insatisfaction. D'abord, à l'encontre du mythe trop facilement accepté dans notre société, la majorité des travailleuses ne le sont pas uniquement par plaisir : près de 30 % sont soit célibataires, soit veuves, divorcées ou séparées[2]. Les femmes sont le plus souvent reléguées aux tâches subalternes, monotones et répétitives, surtout dans le tertiaire. A cela s'ajoutent celles qui travaillent dans l'industrie du textile, du vêtement, du cuir et de la fourrure, où les revenus sont les plus bas du secteur de la fabrication[3]. Selon les revenus déclarés pour l'impôt fédéral, l'écart entre les revenus des femmes et ceux des hommes s'accentue depuis quelques années[4].

---

1. P.A. Julien, P. Lamonde et D. Latouche, Québec 2001. Une société refroidie, Montréal, Boréal Express, 1976, tableau 9, p. 67.
2. Sources : Statistique Canada, 94-725, vol. III, op. cit.; Les femmes dans la population active : faits et données, Travail-Canada, Ottawa, 1975, tableau 15, p. 31.
3. Recensement du Canada, 1971, op. cit., et Annuaire du Québec 1974, p. 626.
4. C'est ce que singale l'"Analyse des déclarations des particuliers pour l'année 1974" du ministère du Revenu du Canada, parue dans Le Jour et Le Devoir du 28 juillet 1976. Voir à ce propos J. Dofny, "Lutte de sexes et lutte de classes", Sociologie et sociétés, 6, 1 (mai 1974), p. 3-17. Ajoutons que la discrimination atteint aussi les universités canadiennes. En effet, en 1965-66, la différence des revenus entre le personnel enseignant féminin et masculin y était de $2,262, dont $1,199 seraient causés par la différence de sexe, soit 11 % des revenus masculins. Voir Etude comparative sur les traitements et les avantages sociaux accordés aux hommes et aux femmes qui enseignent dans les universités canadiennes, étude préparée pour la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, Ottawa, 1970, p. 4.

Tableau 7.10

Composition des travailleurs rémunérés au salaire minimum et comparaison entre eux et l'ensemble des travailleurs actifs, au Québec, mars 1974 (en pourcentage)

Variable	Travailleurs au salaire minimum	Ensemble des travailleurs
Sexe	100.0	100.0
Masculin	31.6	65.4
Féminin	68.4	34.6
Age	100.0	100.0
Moins de 25 ans	51.8	25.4
25 ans et plus	48.2	74.6
Composition de la famille	100.0	100.0
Personnes seules	62.7	35.3
Familles	37.3	64.7
Secteur industriel	100.0	–
Aliments et boissons	1.4	–
Habillement	2.4	–
Industrie du bois	0.2	–
Meubles et articles d'ameublement	0.5	–
Commerce de gros	9.7	–
Commerce de détail	21.0	–
Hébergement et restauration	64.8	–
Nombre d'heures hebdomadaires	100.0	100.0
35 heures ou moins	55.1	12.6
Plus de 35 heures	44.9	87.4
Type d'emploi	100.0	
Permanent	69.9	–
Occasionnel	22.5	–
Saisonnier	7.6	–

Source : Enquête sur les caractéristiques socio-économiques des travailleurs rémunérés autour du salaire minimum, ministère des Affaires sociales, étude no 75-E-312, Québec, 1975.

– Données non disponibles.

L'aliénation frappe enfin particulièrement les minorités ethniques, les handicapés, les anciens repris de justice, etc., à cause de tous les préjugés accumulés à leur égard ou à cause de l'impératif absolu du profit.

Cette aliénation n'est pas nécessairement consciente. Le plus souvent, les travailleurs qui s'absentent sous de faux prétextes, qui tentent des expériences "pour voir si la machine va se briser", qui tiennent tête au contremaître, etc., ne le font pas pour des motifs idéologiques. Mais comment pourrait-il en être autrement ? Le discours syndical québécois, surtout depuis son récent virage vers une plus grande politisation, tente de faire accéder les travailleurs québécois à un niveau plus élevé de conscientisation. Mais la tâche n'est pas facile.

7.2 Le discours syndical et patronal

Les syndicats doivent rendre manifeste cette aliénation afin d'obtenir des réformes sinon une transformation du système. Le patronat, quant à lui, voudrait que les tensions se résorbent mais sans que soit sérieusement perturbée la structure hiérarchique du monde du travail.

7.2.1 Le discours syndical : de la modération à la contestation globale

Le discours syndical québécois s'est d'abord préoccupé des conditions d'exploitation des ouvriers pour finalement en venir à attaquer vigoureusement le système qui soutient cette exploitation. Mais cette évolution n'a pas été linéaire et plusieurs thèmes ont été abordés simultanément. On peut les regrouper sous trois rubriques : 1) l'amélioration des conditions de travail et du niveau de vie des ouvriers, 2) la reconnaissance syndicale et l'unité de la classe

ouvrière, 3) la remise en question du système socio-économique dans lequel vivent les ouvriers[1].

7.2.1.1 L'amélioration des conditions de vie et de travail

Le discours syndical québécois à d'abord porté sur l'amélioration de la condition ouvrière, problème immédiat qui peut expliquer une partie importante de la contestation ouvrière. Cet objectif est évident au XIX^{e} siècle où, comme nous l'avons montré, les conditions des travailleurs étaient très mauvaises. Ainsi, les représentations des syndicats auprès de la Commission royale d'enquête sur le capital et le travail, en 1880, portent avant tout sur la trop longue durée du travail, sur les revenus nettement insuffisants, sur le travail des femmes et des enfants, sur la salubrité et la sécurité des lieux de travail, etc.[2] A mesure que ces conditions minimales s'améliorent, les revendications se concentrent davantage sur l'amélioration des salaires et des bénéfices marginaux, sur la sécurité d'emploi et enfin sur une plus grande participation des travailleurs à leur tâche. Encore aujourd'hui des luttes syndicales sont menées contre des systèmes de plan boni (usine Bélanger à Montmagny), de travail à la pièce (usine Greg à Trois-Rivières), etc.

Cette préoccupation se retrouve dans toutes les luttes syndicales et constitue souvent le noyau de revendications auquel on est prêt à sacrifier bien d'autres principes. Le syndicalisme d'affaires de la F.P.T.Q., avant son union avec la F.U.I.Q., en a fait son principal cheval de bataille et l'importance moindre qu'elle a prise par rapport aux autres thèmes (comme l'action politique) semble être à la source de la scission survenue à la C.S.N., scission qui a conduit à la création de la C.S.D.

1. Cette partie emprunte beaucoup à L.M. Tremblay (Idéologies de la C.S.N. et de la F.T.Q., 1940-1970, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972) même si nous ne ferons référence à cet auteur qu'au moment de citations précises.
2. J. Bernier, op. cit., et R. Desrosiers et D. Héroux, op. cit., p. 124.

Sur cette préoccupation se greffent rapidement des revendications pour l'amélioration du milieu de vie des ouvriers en particulier et de tous les citoyens en général. Au XIX^{e} siècle, les syndicats réclament des logements décents pour les ouvriers, l'instauration d'un système d'instruction obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, des mesures concrètes comme des travaux publics contre le chômage cyclique et saisonnier et diverses mesures sociales pour les déshérités. Depuis la guerre jusqu'aux premières années de la Révolution tranquille, ce sera un thème fort important dans les mémoires des syndicats aux différentes commissions d'enquête (sur les problèmes constitutionnels, sur l'enseignement, etc.) et aux gouvernements du Québec et du Canada : on demande la démocratisation de l'éducation, l'amélioration de mesures sociales telles que les allocations familiales et l'assurance-chômage, l'instauration de nouvelles mesures sociales comme l'assurance-santé, un régime de retraite universel, des interventions pour faciliter l'accès de tous les travailleurs à des logements décents, etc.

Ces revendications ont souvent une connotation nationaliste :

> Pour aucune considération il ne faut que l'indépendance constitutionnelle du Canada, à laquelle nous applaudissons, marque le début d'un empiètement sur les droits des Canadiens français douloureusement conquis par des siècles de lutte. Il ne faut pas oublier que l'enjeu de la province de Québec, dans les débats qui seront engagés à Ottawa, est plus considérable que celui des autres provinces, à cause de ses particularités ethniques, linguistiques et religieuses. Il est donc naturel que sa résistance soit plus grande et son attitude plus ferme[1].

7.2.1.2 Un syndicalisme fort

Des mesures pour améliorer les conditions de travail et permettre une meilleure vie aux ouvriers québécois peuvent contribuer à diminuer

1. Mémoire du C.T.C.C. au cabinet provincial, mars 1950, p. 1.

les causes les plus immédiates d'insatisfaction; mais elles ne sont jamais définitivement acquises et surtout, les besoins évoluent. La conservation des mesures existantes et l'obtention de nouvelles mesures nécessitant un syndicalisme fort, deuxième thème du discours syndical.

Les syndicats luttent d'abord pour la reconnaissance syndicale, c'est-à-dire pour le droit même d'association. C'est une des revendications importantes de tout le XIX^{e} siècle, qui aboutit à la loi fédérale des Unions ouvrières (1872) laquelle reconnaissait ce droit sous certaines réserves mais n'imposait pas le syndicalisme. Il s'ensuit une longue lutte pour faire appliquer la loi et faire du droit d'association un droit fondamental ne pouvant être, selon le voeu des syndicats, ni contesté ni limité dans les usines et les administrations. La reconnaissance syndicale, c'était aussi le droit de négociation, qui oblige un employeur à discuter avec le syndicat accrédité dans son entreprise et permet à ce dernier de recourir à toutes sortes de moyens légaux, y compris la grève, pour faire valoir ses revendications. La lutte pour la reconnaissance syndicale comportait également la lutte contre les syndicats de boutique, contre les "scabs" ou briseurs de grèves, contre les délais juridiques inutiles et contre les injonctions.

La reconnaissance syndicale, enfin, est liée au monopole de la représentation au niveau de l'unité de négociation (atelier fermé) et à la formule Rand, c'est-à-dire à la perception de la cotisation à la source pour chaque employé d'une usine syndiquée, que cet employé soit membre ou non du syndicat.

L'atelier fermé conduit à souhaiter et à favoriser l'unité syndicale. Celle-ci était un objectif chez les Chevaliers du Travail, qui voulaient organiser tous les ouvriers de quelque métier ou niveau que ce soit; elle a conduit à la fusion de la F.U.I.Q. et la F.P.T.Q. dans la F.T.Q. en 1957.

7.2.1.3 La remise en question

Nous allons examiner ce troisième thème un plus longuement, car il caractérise davantage le discours syndical actuel. Les luttes ouvrières engagées depuis plus de cent ans n'ont pas réussi à faire disparaître toutes les causes de l'insatisfaction et de l'aliénation des ouvriers. Le chômage est toujours aussi important, l'inflation touche particulièrement les citoyens à faible revenu, il subsiste dans notre société d'abondance un large secteur de la population qui vit dans la pauvreté, les grandes décisions économiques au Québec échappent encore aux travailleurs et surtout, le syndicalisme doit encore lutter pour sa reconnaissance, au point que dans certains secteurs, il faut combattre pour faire accepter des droits vieux de plus d'un siècle. Les syndicats en attribuent la faute au système et ils réclament de plus en plus sa transformation radicale .

Encore une fois, la contestation du système n'est pas nouvelle; déjà, dans les années 1870, Médéric Lanctôt critiquait fortement l'exploitation de l'époque et prônait des idées s'apparentant à celles de certains socialistes utopiques européens comme Charles Fourier ou Robert Owen; certains membres des Chevaliers du Travail sont même partisans de la 1re Internationale ouvrière[1]. Après la guerre, trois tendances se font jour. D'une part, la F.P.T.Q., héritière de l'idéologie des Chevaliers de Saint-Crispin, prône un syndicalisme d'affaire

1. R. Desrosiers et D. Héroux, op. cit., p. 50.

défini par les unions internationales et souvent bien éloigné des préoccupations du Québec; d'autre part, la F.U.I.Q. défend une certaine social-démocratie et lutte vigoureusement contre le régime anti-syndical de Duplessis; enfin, la C.T.C.C., qui à ses débuts adhérait à l'idéologie traditionnelle catholique, nationaliste, corporatiste et agriculturiste, en arrive finalement aux positions les plus radicales parmi les centrales syndicales[1].

La contestation se limite d'abord à réclamer différentes réformes dans la législation ouvrière, des mesures sociales et une action particulière de l'Etat québécois sur l'économie pour permettre au Québec de rattraper son retard économique sur l'Ontario. Elle s'en prend vigoureusement au régime duplessiste, qu'elle considère comme anti-syndical, rétrograde et anti-démocratique. Elle prône finalement une idéologie social-démocrate, comme l'énonce le Manifeste au peuple du Québec adopté par la F.U.I.Q. au congrès de Joliette, le 14 mai 1955, et qui débute ainsi :

> Manifeste au peuple du Québec :
>
> Devant le honteux spectacle d'un gouvernement asservi aux intérêts égoïstes du capitalisme domestique et étranger jusqu'à leur sacrifier nos richesses naturelles de l'Ungava, jusqu'à abandonner notre classe agricole à son sort tout en faisant son éloge et jusqu'à faire fi de nos libertés civiles et démocratiques acquises au cours de siècles de lutte; devant le spectacle de cette tyrannie sans précédent dans les annales de notre province, depuis l'établissement de la responsabilité ministérielle, et devant l'apathie complice de la députation dite d'opposition, les signataires de ce manifeste lancent un cri d'alerte aux citoyens du Québec de toutes les classes de la société, et leur demandent de travailler collectivement à la mise en oeuvre des principes énoncés dans ce manifeste.
>
> Alors que nous vivons dans un monde divisé en deux, soit d'une part les forces capitalistes, soit d'autre part les forces totalitaires, nous refusons de croire que nous avons à choisir entre ces deux régimes. Nous préconisons une social-démocratie. Nous voulons un socialisme démocratique qui respectera la propriété personnelle, les traditions et la foi des masses canadiennes-françaises[2].

1. P. Bélanger, op. cit.
2. L.M. Tremblay, op. cit., p. 133.

L'union de la F.P.T.Q. avec la F.U.I.Q. dans la F.T.Q. n'atténue que pendant peu de temps la contestation de la F.U.I.Q. Dès 1958, le président Provost, dans un discours prononcé à l'occasion de la fête du Travail, laisse clairement entendre que le temps du libéralisme économique pourrait être révolu :

> Les tenants de la libre entreprise devraient réaliser que ce régime ne subsistera qu'en autant qu'il puisse assurer à la population ouvrière du travail à l'année longue. S'il s'avère incapable de le faire, il ne faudra pas blâmer les ouvriers qui chercheront dans d'autres systèmes économiques la sécurité que l'entreprise libre sera incapable de leur assurer[1].

Pour sa part, la C.T.C.C., après avoir fait son dur apprentissage à l'occasion des grèves de Louiseville, de Shawinigan et surtout d'Asbestos, devient aussi un adversaire acharné du duplessisme et remet en question son orientation initiale :

> Le régime économique actuel prédominant dans notre pays déprécie les valeurs humaines et spirituelles. Suivant l'inspiration de ce régime, la recherche de l'intérêt individuel procurerait automatiquement le bien général. Il s'ensuit le mépris de la personne humaine et du bien général[2].

Cette critique du système est liée évidemment à la présence d'un régime nettement anti-syndical. Mais le duplessisme ne peut à lui seul expliquer la virulence de plus en plus grande de certains leaders ouvriers; c'est toute l'idéologie dominante qui commence à être perçue comme un mécanisme global d'asservissement non seulement des ouvriers mais de la société québécoise dans son ensemble.

La Révolution tranquille constitue une accalmie dans cette prise de conscience, accalmie qui sera de courte durée. Durant ces quatre ou cinq années, non seulement les syndicats sont acceptés par le nouveau régime, mais on semble vouloir tenir compte de leurs analyses. Ils

1. Ibid., p. 183.
2. Déclaration de principe de la C.T.C.C., 1951, citée dans L.M. Tremblay, op. cit., p. 260.

participent ainsi à la réforme du code du travail et à la réorganisation de la fonction publique; ils se veulent un "instrument d'évolution globale" de la société québécoise. Comme le déclarait à l'époque Jean Marchand :

> Le syndicalisme ne peut plus se limiter à une action revendicative pour des objectifs immédiats : il doit par vocation et par nécessité assumer toute l'évolution de la société et y jouer un rôle de premier plan. Par vocation, car il est naturellement un facteur de progrès social, de justice sociale; par nécessité, car les problèmes fondamentaux des travailleurs se posent de plus en plus au niveau de la politique générale et de l'économie dans son ensemble[1].

Cette période euphorique permet cependant aux syndicats de prendre conscience de leur force. Pour un temps, cela s'exprime par une collaboration avec le gouvernement, considéré comme le premier levier d'émancipation des Québécois. On préconise la planification économique, on accepte de participer à différents "conseils" gouvernementaux ou para-gouvernementaux, on réclame des nationalisations et des créations d'entreprises publiques. Même à la C.S.N., les déclarations politiques se limitent à appuyer les positions québécoises vis-à-vis du fédéral et à défendre la démocratie :

> La C.S.N. a foi dans la démocratie politique, parce que c'est le système qui garantit le mieux la liberté des citoyens et leur participation aux responsabilités civiles[2].

Mais les syndicats découvrent aussi le pouvoir des mots et lorsque la Révolution tranquille s'essouffle, la critique recommence de plus belle. L'Etat redevient l'adversaire qui collabore directement avec le régime capitaliste. L'idéologie de remplacement se précise.

---

1. Interview de Jean Marchand par Jean-Marc Léger, Le Devoir, 27 janvier 1964.
2. Déclaration de principes de la Confédération des syndicats nationaux, dans L.M. Tremblay, op. cit., p. 272.

A la C.S.N., cette idéologie est d'abord une critique de l'impérialisme anglo-américain :

> Ce n'est pas par grandeur d'âme que les Américains investissent au Québec. Ils le font pour empêcher la naissance d'entreprises québécoises qui pourraient leur faire concurrence, ils le font pour s'assurer le contrôle de nos matières premières; ils le font pour profiter d'une main-d'oeuvre à bon marché, ils le font pour bénéficier de certains avantages à l'exportation. En somme pour consolider encore davantage leur emprise économique[1].

et du capitalisme tant canadien-français que anglo-saxon :

> Remplacer la domination économique étrangère par une domination économique québécoise, ce n'est pas ce qui va régler les problèmes de la collectivité. D'ailleurs le voudrions-nous, même avec l'aide de l'Etat, que nous en serions incapables comme en témoigne l'échec de "maîtres chez nous" et de la Révolution tranquille[2].

Elle s'en prend directement à la collusion entre les élites traditionnelles québécoises et le capitaliste international, et les média qui diffusent leur idéologie[3]; surtout, elle dénonce la collusion entre l'Etat et la classe dominante pour opprimer la classe ouvrière :

> Le monde du travail et notamment la C.S.N., est en face d'une oppression considérable venant du régime. Ses assauts ont été particulièrement féroces. Les gens du régime ont peur. Ils craignent de perdre leurs privilèges. Ils nous combattent donc avec acharnement pour protéger leurs intérêts mesquins au détriment de la justice sociale[4].

---

1. Ne comptons que sur nos propres moyens, Montréal, C.S.N., octobre 1971, p. 121.
2. Ibid., p. 44.
3. Voir La grande tricherie, Montréal, C.S.N., 1973.
4. Rapport moral du président général de la C.S.N. au 45e congrès, Québec, le 11 juin 1972, p. 5. Voir aussi Un camp de liberté, Montréal, C.S.N., 1973.

Sur cette condamnation du régime, la F.T.Q. n'est pas en reste, même si son langage peut paraître moins virulent :

> Pour résumer, la cause véritable des problèmes aigus qui écrasent chaque jour davantage les travailleurs, c'est le système capitaliste monopoliste organisé en fonction du profit de ceux qui contrôlent l'économie, jamais en fonction de la satisfaction des besoins de la classe ouvrière qui regroupe l'immense majorité de la population[1].

Du même souffle, elle dénonce l'impérialisme américain et le remplacement du capitalisme anglo-saxon par un capitalisme francophone. Elle prend parti dans les polémiques nationales et intervient vigoureusement à l'occasion de certains problèmes comme les événements d'octobre :

> Quand les événements ont commencé à se bousculer, nous avons vite compris que nous n'avions pas le droit de rester muets. La voix que nous avons voulu faire entendre, c'est celle que nous avons toujours tenté d'imposer : celle de la raison et de la justice...
>
> Les positions que nous avons prises sont claires : nous avons dit aux terroristes que nous ne marchions pas dans leur violence, qu'elle était inadmissible et dégradante pour tous les québécois. Nous avons dit, du même souffle, aux gouvernements que nous n'acceptions pas que soient mises en veilleuse les libertés fondamentales des citoyens et la démocratie tout entière...
>
> Nous n'avons jamais cru quant à nous, du mouvement syndical, que la fin justifiait les moyens...[2].

Quant à la C.E.Q., son discours est aussi radical, sinon plus, en particulier dans son Manuel du 1er mai où non seulement elle dénonce le système mais elle l'illustre dans une comparaison cynique de la condition des travailleurs et de celle des possédants[3].

1. L'Etat, rouage de notre exploitation, Montréal, F.T.Q., 12e congrès du 30 novembre au 4 décembre 1971, p. 15. Souligné par les auteurs.
2. Le monde ouvrier, numéro spécial sur les événements d'octobre, 1, 1 (octobre 1970), p. 1.
3. Pour une journée d'école au service de la classe ouvrière. Manuel du 1er mai, La Centrale des Enseignants du Québec, Montréal, avril 1975.

En retour, les syndicats proposent une société nouvelle, socialiste et québécoise, que la C.S.N. appelle un nouvel humanisme et que la F.T.Q. dénomme "un pouvoir populaire qui remette les appareils de l'Etat et les produits de l'économie aux mains de l'ensemble des citoyens[1]". Ils revalorisent l'idée de classe sociale dans un système d'affrontement. Ils préconisent la prise en main par les travailleurs de leurs moyens de production. Ils appellent la société québécoise à se libérer des impérialismes de tout genre.

Au Québec donc, un syndicalisme de combat a remplacé, ou du moins tente de le faire, le syndicalisme d'affaires jusqu'ici prévalant en Amérique du Nord. Pourquoi ici et pas ailleurs au Canada ou aux Etats-Unis ?

C'est qu'au Québec, l'aliénation du travail se double de l'aliénation nationale et c'est par ce biais que la prise de conscience a commencé. Tant que la "question nationale" ne sera pas réglée, il faut donc s'attendre à une extension du syndicalisme de combat.

7.2.2 Le discours patronal : le maintien du statu quo

Dans le monde patronal québécois, l'idéologie provient de l'extérieur et cette idéologie demeure fortement libérale et opposée à une intervention importante de l'Etat et surtout des syndicats.

7.2.2.1 Défense du libéralisme

Au Québec comme ailleurs, la défense du libéralisme remonte au début de la révolution industrielle : "Il y a des lois auxquelles on ne peut impunément s'attaquer et les lois de l'économie politique sont

1. L'Etat, rouage de notre exploitation, op. cit., p. 18.

de ce nombre[1]". Cette défense repose sur les idées du protestantisme et du rationalisme importées des Etats-Unis et surtout de l'Angleterre, et reçoit un appui inattendu de l'ultramontanisme canadien, philosophie qui enseigne que toute autorité vient de Dieu, que l'inégalité des conditions sociales est aussi voulue par Dieu et que par conséquent les ouvriers sont redevables aux patrons de pouvoir améliorer leur sort[2].

Dans la revue Commerce de juin 1960, nous retrouvons encore les mêmes principes du libéralisme économique, dans la traduction des "lois fondamentales du progrès" énoncées par l'American Economic Association et qui se résument en ces mots : "liberté, marché libre, inégalité des hommes, autorité responsable et propriété privée qui découle naturellement de la liberté donnée à l'homme par Dieu"; et les économistes américains d'ajouter : "Toute philosophie qui endort ces lois appelle le désastre individuel aussi bien que collectif[3]".

En 1972, la "Déclaration de principes" que fait la Chambre de Commerce du Canada est dans la même veine. Elle débute par une profession de foi dans le libéralisme économique :

> Le régime économique du Canada s'appuie sur la liberté de choix individuelle et sur la liberté d'entreprise qui concourent à la satisfaction des besoins de la propriété(...) Dans un tel régime, l'un des rôles les plus importants du gouvernement est d'entretenir un climat favorable à l'initiative privée(...) L'employeur est responsable de l'orientation des forces productives (...) Il est à l'origine de l'activité économique (...) De ce fait il occupe une place primordiale dans la société[4].

1. La Minerve, 24 avril 1867, cité dans N. Bélanger et J.G. Lagarde, "Les réactions devant la montée ouvrière", Les travailleurs québécois, 1831-1896, op. cit., p. 182.
2. P. Sylvain, "Quelques aspects de l'antagonisme libéral-ultramontain au Canada français", Recherches sociographiques, VIII, 3 (1967), p. 275-299.
3. Revue Commerce, juin 1960, p. 68-69.
4. La Chambre de Commerce du Canada, Déclaration de principes 1972-73, ratifiée lors du congrès de septembre 1972, à Ottawa, p. 9 et 202.

7.2.2.2 Limiter l'intervention de l'Etat

Selon cette idéologie patronale, l'intervention de l'Etat doit être limitée. L'Etat doit suppléer aux carences du système d'entreprise privée, notamment en favorisant la concurrence, en développant un système d'éducation capable de fournir une main-d'oeuvre adéquate, et en maintenant la demande par ses allocations sociales, pour autant, dans ce dernier cas, qu'elles ne tendent pas à enlever aux ouvriers la motivation de travailler.

Durant la Révolution tranquille, le patronat a accepté une plus grande intervention de l'Etat pour faciliter le rattrapage du Québec vis-à-vis de l'Ontario et il a consenti (parfois à contrecoeur, comme dans le cas de la nationalisation de l'électricité, en 1962-1963) à la création de sociétés d'Etat, pourvu que ces entreprises "jouent le jeu" du marché libre et ne fassent pas une concurrence indue à l'entreprise privée. Il favorise même la création d'organismes socio-économiques pour conseiller le gouvernement dans différents secteurs de son action, organismes où, évidemment, il siégera :

> Le CPQ (Conseil du patronat du Québec) est tout désigné pour faire valoir le rôle socio-économique de l'entreprise et pour participer activement à toute initiative de l'Etat qui soit propre à favoriser le progrès de la collectivité sur tous les plans, dans le domaine de l'éducation par exemple[1].

Mais l'intervention de l'Etat, pour le patronat, peut devenir trop importante et il ne se gêne pas pour l'accuser d'être une source importante d'inflation et d'encourager le chômage, en particulier avec des allocations de chômage trop élevées[2]. Est-il besoin de

1. Déclaration de C. Perreault, 1er président, à l'occasion de la création du C.P.Q., Le Devoir, 31 janvier 1969.
2. C'est ce que vient de faire le dernier rapport du C.D. Howe Institute en accusant la croissance rapide des dépenses gouvernementales d'être la première cause de l'inflation au Canada; La Presse ou Le Jour, 6 août 1976.

rappeler l'énorme campagne anti-Trudeau déclenchée au début de 1976 par les milieux d'affaires canadiens et tout particulièrement le Financial Post, en réaction aux discours du Premier ministre sur la nécessité d'une nouvelle société ?

7.2.2.3 Vision du syndicalisme

Selon les patrons, le syndicalisme constitue aussi une entrave au bon fonctionnement du système qu'ils ont mis en place. Dès le début, le patronat le combat farouchement :

> On semble croire que les ouvriers ont le droit de dicter à leurs patrons quel sera la prix de leur travail. C'est une erreur. Les ouvriers ont le droit de travailler pour qui ils le désirent et à quelque prix que ce soit; de même le patron peut engager qui il lui plaît et à quelque prix que ce soit. Toute prétention contraire est fausse, anti-religieuse, anti-sociale et illégale[1].

Pour les patrons, l'amélioration de la condition ouvrière passe uniquement par l'ouvrier, qui n'a qu'à se débrouiller : "We would... tell them (working men and women) first and last that independance is the essential condition of dignity and that self-help is (...) beyond every kind of help[2]".

Bien sûr, on reconnaît qu'il y a des patrons qui vont trop loin dans l'exploitation des ouvriers. Mais la solution repose sur l'application des lois économiques : les bons ouvriers iront s'engager chez des patrons plus justes, ce qui causera de grandes difficultés et même la faillite des "mauvais" patrons.

---

1. Le Moniteur du Commerce, 7 août 1885, cité dans N. Bélanger et J.G. Lagarde, op. cit., p. 171. Précisons que ce journal est à l'époque l'organe officiel de la Chambre de commerce.
2. The Montreal Star, 22 novembre 1884, p. 177.

En définitive, si les syndicats doivent être tolérés, il faut cependant qu'ils fonctionnent dans l'ordre et le respect de l'autorité. C'est ainsi que la Chambre de commerce du Canada, dans sa déclaration de 1972, fait toute une série de recommandations pour limiter la liberté d'action des syndicats : 1) elle s'oppose fermement à l'atelier fermé et à la formule Rand; 2) elle demande de rendre les syndicats responsables devant les tribunaux; 3) elle veut que la grève (ou le lock-out) soit déclarée illégale dans les services publics ou "dans tout secteur où la sécurité publique est menacée"; 4) elle demande qu'un préavis de 48 heures soit donné avant toute grève (lock-out); 5) que le ministre puisse ordonner de son propre chef un vote secret pour connaître l'opinion des syndiqués pendant la durée d'une grève et que les grèves de solidarité soient clairement définies et interdites par la loi[1].

De plus, la Chambre s'oppose à toute loi pouvant restreindre le droit des patrons d'obtenir des injonctions ou pouvant freiner le processus de mécanisation ou d'automatisation; elle condamne les retenues syndicales utilisées à des fins politiques[2]. Pour elle, l'assurance-chômage est accessible à trop de personnes qui ne devraient pas être éligibles, en particulier, les femmes enceintes et les personnes à l'âge de la retraite; trop généreuses, ces allocations nuisent au libre jeu du marché du travail; le gouvernement devrait faire disparaître ces excès[3]. En somme, le patronat, s'il doit s'accommoder de la présence syndicale, le fait à contrecoeur.

---

1. Déclarations de principes 1972-73, op. cit., recommandations 78 à 80.
2. Ibid., principes nos 209 et 211 et proposition no 81.
3. Ibid., proposition no 88. Notons que dans le cas des travailleurs ayant atteint l'âge de la retraite, cette recommandation est maintenant appliquée par le fédéral.

7.2.2.4 Vision de la société

Les patrons prennent évidemment position sur d'autres problèmes de la société, comme l'enseignement de l'économique, pour demander qu'il soit obligatoire dans les écoles secondaires et les CEGEPs, ou la langue, pour s'opposer à toute loi coercitive imposant le français dans les entreprises québécoises[1]. Lors de son dernier congrès à Mont-Tremblant, la Chambre de commerce s'engage de nouveau à intervenir dans les grandes questions de développement régional et national[2], suivant en cela les entreprises américaines, qui visent à jouer un rôle social plus grand[3].

7.2.2.5 Une réforme de l'entreprise ?

Dans le contexte de cette prise de conscience sociale, un groupe de petits entrepreneurs, presque tous canadiens-français et regroupés dans le Centre des dirigeants d'entreprise, prétend se situer à l'avant-garde du monde patronal. Non seulement ces hommes d'affaires ont-ils commencé à analyser les raisons des tensions actuelles dans le monde du travail[4], mais ils considèrent qu'ils ont un rôle à jouer dans le développement de la société québécoise. A l'exemple du mouvement Jeunes Patrons en France, ils préconisent une nouvelle approche du malaise ouvrier et une "nationalisation" du libéralisme, d'origine anglo-saxonne, de façon à l'adapter aux caractéristiques de la société québécoise.

---

1. "Déclaration du Conseil du patronat du Québec au sujet du français langue de travail", Le Devoir, 17 mars 1971.
2. Voir les comptes rendus du dernier congrès dans Le Jour et Le Devoir du 21 juin 1976.
3. Voir "A Forecast of the Interaction Between Business and Society in the Next Five Years", Institute for Future, rapport R-21, avril 1971.
4. Le malaise des cadres. Un défi à l'entreprise, Montréal, C.D.E., 1973.

Ce mouvement est encore fragile. Ses membres font souvent partie des chambres de commerce ou autres associations dont l'idéologie est beaucoup plus conservatrice. Il constitue quand même une certaine critique interne de l'idéologie dominante. D'où ses limites.

Mais en général, le milieu patronal, au Québec, n'évolue que très lentement. Pour lui, les solutions des problèmes du travail vont encore venir du milieu patronal puisque les patrons doivent pacifier les travailleurs de façon à ce que leur rendement rapporte le plus de profit possible à l'entreprise. Mais peuvent-ils vraiment arriver à une telle pacification, sans concéder une bonne partie de leur pouvoir, ce qu'ils ne sont évidemment pas prêts à faire ? De plus, ces patrons ne sont souvent que des cadres moyens obéissant aux directives du siège social de la multinationale, localisée à New-York ou à Los Angeles (l'exemple, à cet égard, de ce qui s'est passé lors de la grève de la United Aircraft est assez révélateur), et on peut se demander comment, même s'ils le voulaient, ils pourraient sensibiliser cette technostructure absentéiste aux problèmes de la société et des ouvriers québécois.

7.3 La pratique : la réalité a ses raisons que la parole ne connaît pas

Qu'en est-il des pratiques et quelles sont les raisons qui expliquent l'écart entre elles et les discours ?

7.3.1 La pratique syndicale : une stratégie aléatoire

La pratique syndicale n'est pas toujours à l'image de ce que les média peuvent nous en donner ou de ce que les syndicats voudraient qu'elle soit. Si le discours syndical porte de plus en plus sur la critique du système, dans la pratique, le combat porte encore beaucoup

sur l'amélioration des conditions d'emploi de l'ouvrier. Une grande partie du travail des cadres et représentants syndicaux est accaparée par les procédures de griefs dans le cadre de l'application de la convention collective et par les discussions pour renouveler cette convention lorsqu'elle est échue. Les conflits qui peuvent s'ensuivre sont un bon indice des préoccupations qui dictent leur action. Ainsi, Hélène David a constaté que le thème principal des grèves au Québec de 1945 à 1967 est la hausse des salaires, l'amélioration des bénéfices marginaux et la sécurité d'emploi[1]. On constate que des problèmes qu'on pourrait croire résolus depuis longtemps, comme le travail à la pièce ou les plans boni, continuent à être l'objet de revendications importantes aujourd'hui; ce fut le cas lors des grèves de Greg à Trois-Rivières ou de Bélanger à Montmagny en 1976.

Les permanents syndicaux ont, entre autres, pour tâche importante le développement et l'organisation du syndicalisme; celle-ci devient plus complexe avec la montée du tertiaire, qui multiplie les lieux de travail et le nombre d'entreprises souvent de petite taille. Comme le tableau 7.11 l'indique, la croissance du syndicalisme dans le secteur tertiaire s'est accélérée de 1961 à 1968; mais à présent que le tertiaire public est syndiqué, il est fort possible que ce progrès ralentisse : la syndicalisation dans les institutions financières, par exemple, est très difficile.

Tout cela pour dire que le développement et l'organisation du syndicalisme exigent beaucoup de la part des permanents. A cause de ces nombreuses luttes "concrètes" - griefs, négociations, grèves, organisation et développement -, les dirigeants eux-mêmes reconnaissent que le "deuxième front" n'a pas encore véritablement démarré[2] et

---

1. H. David, "L'Etat des rapports de classe au Québec de 1945 à 1967", op. cit.
2. G. Tremblay, op. cit.

que la création d'un parti des travailleurs est encore plus éloignée[1].

Tableau 7.11

Répartition des syndiqués québécois en fonction des secteurs (certaines années), en valeurs absolues et en pourcentage

	PRIMAIRE		MANUFACTURIER		CONSTRUCTION		TERTIAIRE	
	Syndiqués	Synd./ total des synd.	Syndiqués	Synd./ total des synd.	Syndiqués	Synd./ total des synd.	Syndiqués	Synd./ total des synd.
1961	25,772	7.3	173,345	49.1	32,480	9.2	121,094	34.3
1965	44,116	8.6	209,296	40.8	45,142	8.8	213,913	41.7
1968	28,098	4.0	244,717	34.8	46,857	6.7	382,489	54.5

Source : Taux du syndicalisme québécois, op. cit.

7.3.2 La pratique patronale

Les patrons demeurent logiques avec leur foi dans le libéralisme économique en combattant le syndicalisme d'une part et en amorçant eux-mêmes différentes réformes qui visent à tranquilliser les travailleurs sans que rien d'essentiel du pouvoir patronal ne soit grugé.

Lorsque le syndicalisme est bien organisé dans une entreprise, ils acceptent le plus souvent les règles du jeu précisées par les lois sur le travail, jusqu'au déclenchement de la grève (ou d'un lock-out qu'ils décrètent pour gagner les employés de vitesse); à ce moment-là, la bonne entente cesse et tous les moyens sont souvent utilisés,

1. G. Rochette, "Non à un syndicalisme attaché au chariot d'un parti politique", Le Jour, 2 juillet 1976. Rappelons à ce propos que la création d'un parti de travailleurs est un vieux rêve qui remonte au XIXe siècle et qui a donné lieu à l'élection de députés ouvriers comme A.T. Lépine au fédéral en 1888 et J. Béland au provincial en 1889, tous deux dans le comté de Montréal-Est.

comme le recours aux injonctions, l'engagement de "scabs", le recours à la force policière[1] ou même à des "bras[2]", etc. Lorsque le syndicat tente de s'implanter, des moyens qui ne sont pas très éloignés de ceux qui étaient utilisés au XIX^{e} siècle[3] sont souvent employés; on intimide les ouvriers, on forme un syndicat de boutique[4]; une firme américaine a même offert dernièrement des cours pour apprendre aux patrons à se débarrasser des syndicats[5].

L'action des employeurs pour augmenter par des réformes le rendement et/ou pour diminuer l'insatisfaction des travailleurs peut être de trois types : 1) la première méthode, la plus traditionnelle et probablement la plus utilisée, consiste à hausser les salaires et à améliorer les bénéfices marginaux ainsi que l'environnement physique immédiat du travail[6]; 2) la deuxième approche part du postulat que le travail comportera toujours des aspects négatifs plus ou moins importants et que la seule façon de les amenuiser est de diminuer le temps de travail de façon à ce que les bénéfices du loisir compensent

---

1. Par exemple lors des grèves d'Asbestos ou de Murdochville avec l'appui du premier ministre Duplessis et maintenant d'Arvida avec l'appui du ministre Harvey.
2. C'est ce que les journaux ont montré lors de la grève de Sico cette année.
3. Voir N. Bélanger et J.G. Lagarde, op. cit., p. 174.
4. Dans le genre des syndicats de la Fédération canadienne des unions indépendantes, fustigés par tous les vrais syndicalistes. Des syndicats de boutique existent par exemple chez les employés de Bell Canada.
5. P. Vennat, "Une firme offre ses trucs aux employeurs de Montréal", La Presse, 14 avril 1976.
6. En ralentissant la chaîne de montage et même en la supprimant, en augmentant les temps de pause, en fournissant des locaux adéquats pour les temps de repos, en supprimant le salaire au rendement, etc. Voir à ce propos l'ouvrage maintenant devenu classique de M.L. Blum, Industrial Psychology : Its Theoretical and Social Foundations, New York, Harper & Row, 1968.

amplement les inconvénients du travail[1]; 3) les réformes du troisième type vont de l'aménagement du temps de travail jusqu'à une certaine participation au niveau de la gestion.

Parlons un peu plus longuement de cette troisième catégorie de réformes, que plusieurs croient prometteuse.
-Certaines de ces réformes portent sur l'aménagement des temps de travail, par le décalage des horaires imposés, par le choix entre des horaires fixes, par des horaires variables ou encore par la semaine comprimée. Ces réformes sont limitées et peuvent ne constituer qu'une panacée de courte durée, perdant leur attrait une fois la nouveauté passée; surtout, elles comportent maints inconvénients et les expériences existantes sont encore trop jeunes pour qu'on en tire des conclusions précises[2].

-Une deuxième série de réformes porte sur le contenu du travail et a pour but de parer à la monotonie, à la charge excessive ou au caractère pénible de certaines tâches en faisant alterner les employés

---

1. Cette position se retrouve plus ou moins chez les tenants de la semaine de travail de trente heures (voir par exemple J.L. Bodiquel, La réduction du temps de travail - enjeu de la lutte sociale, Paris, les Editions ouvrières, 1969; S. de Grazia, Of Time, Work and Leisure, New York, the Twentieth Century Fund, 1962) ou même de 20 heures (A.H. Raskin, "If We Had a Twenty-Hour Week", New York Time, 4 février 1962). Voir aussi P.A. Cutler, "Le travail est de moins en moins une vertu dans notre société contemporaine", conférence organisée par le Parti Libéral du Québec le 12 septembre 1973 et reproduite dans La Presse, 14 septembre 1973.
2. Sur toute cette question, voir J. Sexton et J. Boivin (éd.), L'aménagement des temps de travail, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974, en particulier les articles de F. Ouellet et de B.M. Tessier du ministère du Travail du Québec, selon qui environ 70 entreprises au Québec pratiquaient en 1974 le système de la semaine comprimée. Ajoutons que la Chambre de commerce de Montréal a consacré une étude à ce problème : voir "La semaine comprimée et les horaires flexibles", Montréal, 1973.

entre deux ou plusieurs tâches (rotation des tâches), en augmentant le nombre de tâches (de même nature) à faire remplir par le même employé ou enfin, en chargeant l'employé de plusieurs tâches de nature différente (production, entretien, contrôle de la qualité : c'est l'enrichissement des tâches)[1].

-Les réformes peuvent augmenter l'autonomie des travailleurs et améliorer leur statut en pariant sur leur sens des responsabilités et sur leur créativité. Cette catégorie de réformes comprend, d'une part, le système de direction par objectifs : dans ce cas, les buts et les moyens pour les atteindre sont fournis à l'employé, qui peut les lier de la façon qu'il juge la meilleure; d'autre part, on trouve le travail en équipe, un groupe se voyant confier différentes responsabilités, comme le partage et le déroulement des tâches. Ce travail en équipe peut aller jusqu'à ce que certains spécialistes, en exagérant beaucoup, ont appelé "la démocratie industrielle[2]"; les expériences les plus connues, à cet égard, sont celles de l'usine de Volvo en Suède[3] ou de la General Foods à Topeka, Kansas, aux Etats-Unis[4].

-Enfin, des réformes qui remontent à la première guerre dans certains pays européens peuvent être regroupées sous les termes de cogestion et de coparticipation. Dans le premier cas, les travailleurs élisent

---

1. J.R. Maher (éd.), New Perspectives in Job Enrichment, New York, Van Nostrand Reinhold, 1971.
2. Voir sur ce point A. Wisner, "Contenu des tâches et charge de travail", Sociologie du travail, XVI, 4 (1974), p. 339-358.
3. N. Valery, "Importing the Lessons of Swedish Workers", New Scientist, 4 avril 1974, p. 27-28; F. Trist, "A Socio-Technical Critique of Scientist Management", conférence donnée dans le cadre des Conférences d'Edinbourg sur l'impact de la science et de la technologie, 24-26 mai 1970, Philadelphie, 1971.
4. Work in America, op. cit., p. 96-99. Dans ce livre, les auteurs donnent l'exemple de 34 entreprises disséminées dans 5 pays, qui fonctionnent (ou fonctionnaient à l'époque) selon ce principe.

des représentants (qui peuvent être des chefs syndicaux ou non) au conseil d'administration de l'entreprise ou forment un comité consultatif (conseil d'entreprise) qui a certains droits de regard sur les méthodes de production, la répartition des tâches, le recrutement, etc.[1] Dans le deuxième cas, les employés reçoivent une part des profits (ou du surplus d'un profit minimal) sous forme de primes ou d'actions privilégiées.

Passé la période de nouveauté, un grand nombre de ces formules de renouveau du travail - surtout celles qui portent sur le temps de travail et sur le contenu du travail, sont rejetées par les travailleurs parce qu'elles ne sont qu'une façon plus insidieuse d'augmenter la productivité au bénéfice des patrons. D'autre part, plusieurs patrons les refusent parce qu'elles vont, d'après eux, à l'encontre de l'organisation scientifique de l'entreprise (taylorisme ou néo-taylorisme, organisation scientifique de la direction, etc.) si chère au libéralisme économique et que les capitalistes considèrent comme la source du progrès technique et économique[2]. Ils soutiennent aussi que certaines des réformes peuvent diminuer les rendements moyens même si elles permettent d'améliorer le degré de satisfaction des employés, et qu'elles peuvent affecter les positions concurrentielles, surtout dans une économie mondiale où la tendance des multinationales est de faire fabriquer une partie de

---

1. Rappelons que la C.S.N., lors de son congrès biennal de 1966, réclamait des conseils d'entreprise pour faire participer les travailleurs à la gestion. Voir Une société bâtie pour l'homme, Montréal, 1966. A cette occasion, l'Association professionnelle des industriels, par la bouche de son directeur général, se disait prête à en discuter... pour autant que ces comités d'entreprise n'aillent pas jusqu'à la cogestion !, Les Affaires, 31 octobre 1966.
2. Voir B. Elgozy, L'entreprise en péril, Paris, Calmann-Levy, 1975.

plus en plus grande de leurs produits dans les pays plus pauvres[1]. De plus, disent ces patrons antiréformistes, ces réformes interviennent dans la structure hiérarchique et contredisent les principes de la méritocratie, selon lesquels il faut favoriser les plus qualifiés et les plus responsables. Enfin, les réformes qui touchent à la gestion finissent par se heurter à l'idéologie même du capitalisme, basée sur la propriété du capital et sur son contrôle par les capitalistes. C'est pourquoi un grand nombre de ces expériences ont été abandonnées, en particulier ces dernières années, où les industriels ont accusé ces réformes d'être responsables de la baisse de leurs profits et, par un réflexe d'habitude, sont retournés aux méthodes traditionnelles[2] maintes fois éprouvées. D'ailleurs, pourquoi les travailleurs s'arrêteraient-ils à une autonomie limitée ? Pourquoi ne remettraient-ils pas en question toute la gestion de l'entreprise à partir du principe que l'entreprise appartient autant aux employés qu'aux patrons ? Pourquoi se contenteraient-ils d'une fraction marginale des profits ? Pourquoi ne remonteraient-ils pas plus loin à la source de l'aliénation ? Autant de questions que le patronat se pose, en fournissant des réponses sans naïveté ! Le patronat est donc bien d'accord pour tenter les expériences qui ne remettent en question rien de fondamental dans son pouvoir de décision; mais il refuse les autres. C'est le règne de la vaseline.

---

1. Le degré d'insatisfaction des travailleurs des pays industrialisés est fort différent de celui de leurs confrères des pays en voie de développement; dans ces pays, l'individu qui vivait maigrement, subissait régulièrement la famine ou était exploité par un propriétaire agricole très dur, est souvent bien heureux de travailler sur une chaîne de montage exploitée selon le néo-taylorisme, parce qu'il en retire un revenu et une sécurité bien supérieurs à ce qu'il connaissait auparavant. Nous faisons cette remarque non pas pour justifier le néo-impérialisme mais pour expliquer que le mouvement réformiste qui ne remet pas en cause le capitalisme doit tenir compte de cette concurrence.
2. Voir A. Zimbalist, "The Limits of Work Humanization", U.R.P.E., 7, 2 (1975), p. 50-59.

7.3.3 Une interprétation

Plusieurs raisons peuvent expliquer une partie de l'écart entre le discours et la pratique, raisons qui peuvent être regroupées sous trois rubriques : 1) la capacité des organisations, 2) la différence entre les aspirations des dirigeants et celles de la base et enfin, 3) la dure réalité qui oblige à bien des compromis.

7.3.3.1 La capacité des organisations

En dépit des apparences, les organisations qui regroupent les ouvriers et les patrons sont limitées dans leur action. Par exemple, seulement le tiers des employés au Québec sont syndiqués, et comme nous l'avons dit, les efforts pour augmenter ce pourcentage pourraient conduire à des rendements décroissants. De plus, une centrale syndicale comme la F.T.Q. est en réalité décentralisée et ses syndicats sont relativement libres vis-à-vis d'elle; une partie importante des syndicats affiliés aux unions américaines et/ou au C.T.C. ne font pas partie de la F.T.Q.

Pour sa part, la C.S.N., si elle est une centrale qui a plus de pouvoirs, dépend de quelques fédérations et syndicats très forts. En outre, ses ressources sont limitées et la hausse des cotisations est toujours une opération difficile. Enfin, les centrales et les syndicats se querellent souvent entre eux et les fronts communs tendent à être temporaires.

De leur côté, les patrons sont regroupés dans des organisations et des fédérations souvent hétéroclites et disposant aussi de moyens limités. Surtout, les membres sont avant tout des concurrents, soit pour la clientèle, soit pour le financement, soit pour le personnel qualifié, etc. Ces organisations sont affaiblies par toutes sortes de conflits d'intérêts.

7.3.3.2 L'hétérogénéité interne

De même, les prises de position des dirigeants ne représentent pas toujours l'opinion moyenne des membres; cela peut même être la source de tensions importantes.

Par ailleurs, le monopole syndical par usine (atelier fermé) fait que les membres d'un même syndicat peuvent appartenir à toute la gamme des tendances politiques; cela donne lieu à bien des tiraillements lorsqu'il faut préciser des positions[1]. Ces difficultés se retrouvent au niveau tant des permanents que de la direction. En plus, l'information circule souvent mal entre les permanents et la base, ce qui amène d'autres tensions[2]. Tout cela peut amener des scissions du genre de celles qui ont entraîné la création de la C.S.D., de même que des désaffiliations.

Pour sa part, le Conseil du patronat du Québec est aussi un amalgame d'éléments ou de fédérations patronales très hétérogènes comprenant de grandes, de moyennes et de petites entreprises, des anglophones et des francophones, des financiers, des commerçants, des industriels, etc. Il existe le Board of Trade et la Chambre de commerce. Même dans des fédérations plus homogènes, comme celle des entrepreneurs en construction, il existe des intérêts fort différents selon que l'on est localisé à Montréal ou dans le reste du Québec ou encore selon qu'on se spécialise dans les travaux routiers ou les bâtiments ou que l'on construit presque exclusivement des habitations. Ces

---

1. Voir à ce propos G. Tremblay, "La C.S.N. ou les infortunes de la vertu", reportage sur la C.S.N. paru dans Le Jour, du 17 au 25 juin 1976; voir aussi B. Sonasse, "Essai sur la conscience collective des cadres syndiqués du Québec", Recherches sociographiques, VIII, 1 (1972), p. 7-38.
2. Se référer à C. Beauchamp, "Le permanent syndical de la Confédération des syndicats nationaux", Recherches sociographiques, VIII, 3 (1967), p. 319-350.

organisations n'ont pas toujours bonne presse et sont même critiquées par des gens qui n'ont rien à voir avec le syndicalisme[1].

7.3.3.3 Le poids de la réalité

La capacité des organisations, si limitée qu'elle soit, et leur cohérence minimale permettraient bien des projets; mais ceux-ci se heurtent souvent à la réalité. Ainsi, les syndicats se rendent bien compte qu'ils ne peuvent pas aller directement ou du moins longtemps contre les besoins de la population, lorsqu'il y a grève dans des secteurs de services essentiels. De même, les patrons peuvent être contre le syndicalisme ou encore peuvent préférer une politique de relations de travail très traditionnelle, mais la réalité peut les obliger à faire des concessions : l'opinion publique, l'image négative que donne l'entreprise (par exemple la United Aircraft), la baisse du rendement des employés dans une usine, etc.

La conjoncture économique ou la conjoncture politique sont, bien sûr, des facteurs importants qui influencent les stratégies : un taux de chômage trop élevé, un fonds de grève limité, etc., peuvent diminuer l'agressivité syndicale; un carnet de commandes chargé ou la concurrence étrangère peuvent forcer les entrepreneurs à accepter, dans leurs relations de travail, certains changements qui leur avaient paru auparavant hors des concessions possibles.

1. Dans son rapport sur l'orientation des Chambres de commerce, Pierre Shooner rappelle que ces organisations "sont reconnues de façon générale comme des organismes rétrogrades, d'extrême droite, trop conservateurs, anti-mesures sociales, pro-entreprises privées à l'extrême, anti-syndicalistes, qui sont conditionnés aux concessions et aux compromis faciles face à l'establishment anglo-saxom et enfin qui représentent exclusivement l'establishment (les biens nantis) du milieu, c'est-à-dire ceux qui ont d'abord des intérêts à défendre, ceux qui de toute manière sont actuellement dépassés par les événements et contestés à cause justement de traditionnalisme qu'ils représentent"; P. Shooner, "L'image présente des Chambres de Commerce", Le Devoir, 18 janvier 1971. Voir aussi C. Lemelin, "La réforme des Chambres de commerce", Le Devoir, 7 janvier 1971.

Au fond, ce qui explique la différence entre les discours et les pratiques, c'est, pour les syndicats, le long chemin qui reste à faire pour entraîner les travailleurs dans une action politique à long terme, alors que les résultats du syndicalisme d'affaires sont "palpables" à beaucoup plus court terme. Pour le patronat, il s'agit de gagner du temps et l'écart entre le discours et la pratique apparaît donc comme une autre manoeuvre de diversion.

7.4 Conclusion

En guise de conclusion, nous allons signaler certaines tendances lourdes et quelques faits porteurs d'avenir qui, selon nous, sont susceptibles d'influencer l'évolution du secteur du travail. Les premières désignent des évolutions importantes, observables actuellement et depuis quelques années, et dont le dynamisme est tel qu'on peut conjecturer qu'elles continueront à se développer pendant plusieurs années. Cependant, soulignons qu'identifier de telles tendances ne revient pas à faire des prévisions. Les secondes constituent, au contraire, des phénomènes souvent isolés et ponctuels, habituellement peu spectaculaires au temps présent, mais dont on peut croire que leur impact deviendra considérable dans le futur.

7.4.1 Des tendances lourdes

Ces tendances, nous les regroupons sous la rubrique générale d'une "agitation sporadique". Elles sont au nombre de trois, et nous allons maintenant en présenter les grands traits.

7.4.1.1 D'une crise à l'autre

L'ex-ministre des Affaires sociales du Québec, M. Claude Castonguay, disait le 17 novembre 1970 à l'Assemblée nationale, que ce qui avait surtout changé au Québec, c'est que le temps qui s'écoulait entre chaque nouvelle crise diminuait dangereusement[1]. R. Darendorf prévoyait déjà cette tendance en expliquant que les sociétés industrielles, en devenant de plus en plus complexes et de plus en plus diversifiées multipliaient les occasions de conflits ou du moins vivaient de façon permanente dans des tensions qui pouvaient éclater n'importe quand et dans les endroits les plus inattendus[2].

Dans le monde du travail, l'opposition entre les intérêts des entrepreneurs qui veulent maximiser leurs profits et ceux des ouvriers qui visent à retirer tous les avantages possibles de leur emploi est une source fondamentale de tensions et ainsi de conflits latents. Dans une société agricole où les agriculteurs sont très dispersés, les tensions sont limitées. Dans une société industrielle où les travailleurs sont regroupés et souvent fort mal exploités, elles augmentent. Si les conditions de travail, et en particulier les salaires, progressent, l'insatisfaction demeure, car de nouveaux besoins se développent sans cesse et, de plus, les travailleurs sont de plus en plus instruits et politisés.

La tertiarisation de l'économie n'a pas changé grand-chose à cette tendance. Souvent, elle a tout simplement remplacé la tyrannie de la machine par celle de la bureaucratie, que ce soit dans la fonction publique ou dans la grande entreprise. La société post-industrielle, par la concentration des entreprises et le gigantisme des administrations, multiplie les fonctions subalternes d'exécution et augmente les fonctions de surveillance.

1. Voir Le Devoir, 18 novembre 1970.
2. R. Darendorf, Class and Class Conflict in Industrial Society, Standford, Standford University Press, 1959.

Les besoins augmentent plus rapidement que les réformes. Ces réformes sont limitées, de faible durée et périphériques; tout particulièrement, elles ne s'attaquent pas à l'extrême concentration des pouvoirs économiques. Si elles touchent aux conditions physiques du travail et aux rémunérations, elles ignorent les besoins sociaux, psychologiques et symboliques du travailleur : les "lois" du rendement et de la compétition sont une barrière à l'amélioration des relations sociales et à la revalorisation du travailleur. Tout étant ramené à l'étalon monétaire, le travailleur ne peut s'épanouir dans son occupation. La créativité et surtout la spontanéité sont contraires à la productivité.

7.4.1.2 La contestation organisée

La contestation de l'idéologie dominante du travail, qui, autrefois, était souvent individuelle et, par le fait même, réussissait difficilement à se faire entendre, a été reprise par des groupes organisés qui la diffusent et même l'amplifient sur la place publique. Il s'agit d'associations de consommateurs, d'organismes de quartier, de conseils régionaux de développement, de syndicats, etc. Ces groupes constituent des fronts communs lorsque les circonstances sont propices. Cette tendance existe depuis longtemps chez les travailleurs et tend à se renforcer.

Le syndicalisme se radicalise au Québec. Il demeure la première structure qui remette en question l'idéologie dominante. S'il n'a pas réussi, au cours des cent dernières années, à abattre le capitalisme dans les pays industriels avancés, il a quand même pu remettre en question le pouvoir absolu du patron. Même dans les milieux non syndiqués, les patrons doivent continuellement tenir compte de ce contre-pouvoir social qui n'attend qu'une occasion favorable pour apparaître dans leur entreprise.

L'unité syndicale est de plus en plus d'actualité et le principe du monopole syndical, qui oblige des travailleurs de toutes tendances dans une usine à appartenir au même syndicat, favorise ces fronts communs (les travailleurs de gauche, de centre ou de droite reconnaissent leurs idées d'un syndicat à l'autre).

7.4.1.3 Une évolution sans mutation

L'opposition organisée oblige le groupe dominant à faire des concessions et par le fait même à évoluer; mais le nombre des groupes, leur diversité et surtout la juxtaposition de leur action (souvent orientée de façon opposée, ce qui annule ou réduit l'effet global) permet au système de se maintenir. C'est le principe d'homéostasie ("steady state") qui joue ici.

La force d'inertie de la société de consommation joue aussi pour freiner les forces de mutation. Le travailleur québécois moyen est souvent endetté. Il "doit" au système et il travaille pour rembourser. De plus, l'Etat, en distribuant ses allocations sociales, empêche que l'écart entre les riches et les pauvres ne s'accentue trop et mette en danger le statu quo.

Enfin, les réformes dont nous avons parlé, même si elles sont limitées, constituent néanmoins des soupapes. Ces expériences sont appelées à s'étendre au Québec : d'une part, l'insatisfaction des employés travaillant selon les techniques traditionnelles ne diminue pas; d'autre part, celles qui sont déjà en voie de réalisation dans d'autres usines d'une multinationale atteindront vraisemblablement les filiales québécoises.

7.4.2 Des faits porteurs d'avenir ?

Mais le système n'est pas complètement fermé au niveau des mutations; les soupapes peuvent permettre l'introduction de grains de sable; les changements, même permis, peuvent se retourner contre les détenteurs du pouvoir; l'opposition peut se renforcer... Certains faits porteurs d'avenir peuvent, bien sûr, favoriser les pouvoirs dominants; mais d'autres sont peut-être susceptibles de produire une véritable transformation des rapports de production.

C'est à cette seconde catégorie qu'appartiennent sans doute des expériences d'autogestion comme les chantiers coopératifs mis sur pied dans les régions défavorisées du Québec, Tembec en Abitibi, Tricofil à Saint-Jérôme et, jusqu'à un certain point, la cartonnerie de Cabano : peut-être ces innovations auront-elles non seulement une existence durable mais un rayonnement significatif, susceptible de contribuer à affaiblir le système de travail actuel.

Faisons une brève revue de l'expérience de Tricofil, l'une des plus connues, dans laquelle les travailleurs locaux se sont fortement impliqués[1].

Tricofil a été créée le 14 février 1975. L'usine de la Regent Knitting, propriété de la famille Grover, avait été le gagne-pain d'une partie importante de la main-d'oeuvre de Saint-Jérôme. Elle avait fermé ses portes quelques mois auparavant et 423 employés syndiqués, dont beaucoup étaient relativement âgés et n'avaient aucune expérience en dehors du métier de fileur, étaient ainsi congédiés.

---

1. Pour une étude plus approfondie, il va de soi qu'il faut se référer à J. Grand'Maison, Une tentative d'autogestion, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1975.

Que faire ? Vivre de l'assistance sociale ? Ils s'y refusaient. Rechercher un autre emploi ? Le taux de chômage était déjà trop élevé dans la ville. C'est à ce moment que l'idée d'acheter l'usine a commencé à faire son chemin.

Aujourd'hui, la Société Populaire Tricofil emploie 142 travailleurs; tous sont syndiqués, y compris la direction. Celle-ci est démocratiquement élue par l'ensemble des employés. Les travailleurs sont à la fois propriétaires, administrateurs et producteurs. Ils sont les seuls à détenir des actions ordinaires qui donnent le droit de vote pour élire le conseil d'administration. Celui-ci nomme un conseil exécutif composé d'ouvriers et de cadres spécialisés, mais ces derniers pourront être remplacés au besoin, à mesure que les ouvriers prendront de l'expérience. Dans l'usine, ce sont les ouvriers qui élisent le "premier homme" ou la "première femme" pour assurer la coordination, et qui planifient chaque jour la production dans leur département.

Ainsi, les travailleurs de Tricofil remettent en cause non seulement le contrôle traditionnel de l'entreprise capitaliste mais toute la structure d'organisation et le fonctionnement classique de l'entreprise. Ils critiquent même les fins, et en particulier le profit, de l'entreprise traditionnelle. Inutile de se demander pourquoi les banquiers ont boudé cette entreprise étrange ! Quant au gouvernement, il l'a privée de son assistance financière. Finalement, l'aide vint d'un peu partout au Québec, surtout du Mouvement Desjardins.

L'avenir n'est pas encore assuré, loin de là. Tricofil évolue dans un secteur industriel très difficile. La concurrence, en particulier celle des textiles venant des pays en voie de développement, est très dure et a causé la faillite d'entreprises privées dont certaines étaient assurées d'un support financier important. Avec les accords

du Kennedy Round et maintenant les négociations du G.A.T.T., le gouvernement fédéral doit ouvrir encore plus les frontières. C'est d'autant plus inquiétant que le gouvernement canadien n'a aucune politique appropriée au secteur du textile. Si on combine ces difficultés au boycottage officieux des institutions financières non coopératives et de l'Etat, on voit jusqu'à quel point Tricofil a une existence précaire.

Pourtant, Tricofil dispose de plusieurs atouts. D'abord la volonté et l'enthousiasme de son personnel; puis l'appui d'une bonne partie de l'opinion publique; enfin, l'exemple d'expériences relativement similaires ailleurs, qui empêchent son isolement face au système capitaliste et qui lui assurent une publicité à travers tout le Québec.

Si les projets de type Tricofil ne sont pas étouffés ou récupérés par le système, ils exerceront sans doute une influence importante sur la reprise en main par les travailleurs québécois de leur milieu de travail. Il serait étonnant que le système ne fasse pas tout pour empêcher que cela ne se produise.

C'est là-dessus que nous terminons ce chapitre. Les jeux ne sont pas faits, rien n'est vraiment décidé entre des réformes patronales du type "enrichissement des tâches", le statu quo rigide des Chambres de commerce et les tentatives d'autogestion des travailleurs. Gardons un oeil sur Tricofil : nous lisons déjà dans cette tentative un certain avenir, rose ou noir !

Chapitre 8

LE BIEN-ETRE, OU LA LUTTE POUR LES C.L.S.C.

Depuis le rapport Beveridge, qui a jeté les fondements de la politique sociale moderne en 1944, les pays industrialisés de l'Ouest se sont donnés graduellement toute une série de programmes d'intervention; l'ère du Welfare State commençait : à la croissance, à la stabilisation conjoncturelle, à l'éducation, etc. venait s'ajouter un nouveau rôle gouvernemental, celui de la santé et du bien-être social. Parallèlement, à la comptabilité nationale, se sont développés des indicateurs sociaux, qu'on se plait parfois à appeler "mesures du Bonheur National Brut"... Le Québec, en particulier sous la poussée des politiques fédérales des années 1950 et 1960, elles-mêmes fortement inspirées de Keynes et de Beveridge, n'a pas échappé à la règle. L'élaboration d'une politique sociale québécoise est même devenue l'une des priorités des différents gouvernements qui se sont succédés depuis 1960 et l'un des chevaux de bataille des revendications québécoises face au gouvernement central. C'est souvent en prétextant une volonté de se donner une politique sociale cohérente, dynamique et autonome que les négociateurs québécois ont réussi à obtenir un certain nombre de ces fameux "points d'impôt"[1].

Il ne saurait être question de présenter ici, même sous une forme résumée, l'ensemble de cette politique sociale québécoise, des valeurs et des idéologies qui la sous-tendent, des innovations, vraies et fausses, qu'elle a entraîné dans son sillage. Comme on pourra le constater, nous avons concentré la majeure partie de notre attention sur une seule composante de cette politique sociale : les centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.). Ce choix, motivé avant tout par des raisons de temps et de disponibilité de recherches, se justifie aussi de façon plus méthodologique :

---

1. On pourra consulter à ce sujet Claude Morin, Le pouvoir québécois... en négociation, Québec, Les Editions du Boréal Express, 1972.

1. Davantage encore que ces grandes mesures que furent l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie, les C.L.S.C. en sont venus à symboliser à un niveau concret, immédiat et local la volonté gouvernementale d'établir une politique sociale ainsi que le contenu de cette politique.
2. Alors que des mesures telles l'assurance-hospitalisation ou le régime des rentes définissent la première génération des nouvelles mesures sociales, les C.L.S.C. en constituent certainement la seconde génération. C'est donc ici que se discute et se joue l'avenir de la politique sociale québécoise.
3. C'est autour des C.L.S.C. que s'articulent depuis peu les luttes pour la définition de ce que sera la politique sociale du Québec de demain.
4. Les C.S.L.C. représentent une innovation structurelle, de par leur place dans l'ensemble du système de bien-être, et une innovation administrative, de par leur fonctionnement interne, ce qui a fait un exemple pour d'autres sociétés industrielles avancées (la France notamment).

Mais il est aussi une autre raison, tenant davantage à la stratégie générale de notre recherche, qui explique l'attention accordée aux C.L.S.C. Dans le capitalisme, et surtout le capitalisme post-industriel, le pouvoir des classes dominantes s'exerce avant tout par ces appareils idéologiques que sont l'Ecole, le Politique, les Syndicats, la Presse. Nous avons précédemment étudié le fonctionnement de certains de ces appareils. Notre étude est nécessairement demeurée en surface. Dans tous les cas, l'action de ces appareils de pouvoir est rendue possible par un certain nombre d'institutions : l'école secondaire polyvalente, le syndicat international, le Parti Libéral. Les appareils de pouvoir, et c'est F. Péraldi qui le souligne, doivent être distingués des institutions. La fonction des premiers est de "constituer à chaque moment de l'histoire les structures nécessaires au maintien, à la

reproduction et à la prorogation du système capitaliste[1]". L'institution, par opposition, est un lieu physiquement constitué, intégré dans une hiérarchie avec d'autres lieux et où s'organise concrètement cette prorogation du capitalisme. P.F. Guattari et G. Deleuze décrivent l'institution comme

> le lieu où les dualités de l'objectif et du subjectif, de l'infrastructure et des superstructures, de la production et de l'idéologie, s'évanouissent pour faire place à la stricte complémentarité du sujet désirant de l'institution et de l'objet institutionnel[2].

C'est dans ces lieux, hiérarchiquement pyramidalisés, continue F. Peraldi que s'organise le travail du pouvoir afin de "couler les objets confiés à ces institutions dans des moules, des structures de répression constante qui ont pour tâche d'écraser le désir, en donnant forme à un homme-outil qui prendra sa place dans l'immense machine de production capitaliste[3].

Mais c'est aussi dans ces institutions que s'organise la résistance et peut-être même la contre-attaque. Dans les écoles, ce fut la contestation puis aujourd'hui les drop-out et les drop-in de toute sorte; dans les prisons, ce sont les détenus eux-mêmes; dans les asiles, ce sont les malades et pensionnés et dans les hôpitaux et les cabinets de médecins, ce sont les patients[4].

Les C.L.S.C. constituent l'un des terrains de cette lutte. L'ébauche d'analyse institutionnelle, que nous allons tenter, cherche à décrire, sinon les péripéties, du moins les conditions dans lesquelles cette

---

1. F. Péraldi, "Institutions et appareils de pouvoir", Brèches, 6 (printemps-été 1976), p. 46.
2. P.F. Guattari et G. Deleuze, Psychanalyse et transversalité, Paris, Maspéro, 1972, p. IV.
3. F. Péraldi, op. cit., p. 46.
4. M. Foucault et I. Illich ont très bien décrit cette révolte et surtout lui ont donné un sens; le premier pour les asiles et les prisons, le second pour l'école et maintenant l'hôpital.

lutte se déroule et se déroulera car, ici aussi, nous n'en sommes qu'au début. Une ébauche d'analyse institutionnelle, avons-nous dit, car il faut être conscient que nous sommes très loin ici de la démarche telle que l'ont pratiqué, entre autres, P. Bourdieu et A. Darbel[1]. Comme on pourra le constater, nous n'avons pas effectué d'études sur le terrain; nous nous en sommes tenus, le plus souvent, au discours gouvernemental officiel sur les C.L.S.C. Mais, même là, il s'en dégage une critique que des études empiriques sur la pratique des C.L.S.C. viendraient sans aucun doute confirmer sinon accentuer.

8.1 Les antécédents

Il fallut plusieurs années à l'Etat québécois pour accepter de s'impliquer directement dans le secteur de la santé. Quand il se décide enfin, c'est avec hésitation, mais déjà le terrain est occupé par un certain nombre d'initiatives.

8.1.1 Le retard de l'Etat

Jusqu'à la Révolution tranquille, le gouvernement québécois s'intéressait peu aux questions sociales préférant laisser le clergé et quelques organismes bénévoles voir au bien-être social : c'était l'époque des soupes populaires et de la charité publique. Les services sociaux fonctionnaient souvent sur une base paroissiale et la question de la santé n'était pas une priorité; devant l'abondance des besoins, on allait au plus urgent, ce qui rendait impossible toute approche globale[2]. Depuis 1921, la loi de l'Assistance publique n'avait pas été modifiée; c'est la Commission provinciale d'enquête

1. P. Bourdieu et A. Darbel, L'amour de l'art, Paris, Editions de Minuit, 1969.
2. Pour une étude des caractéristiques et de l'évolution des services de santé au Québec, consulter : Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, Annexe 2, L'évolution des services de santé et des modes de distribution des soins au Québec, Québec, Editeur officiel, 1970, p. 1-75.

sur les hôpitaux qui va, la première, souligner au gouvernement provincial que cette loi n'a pas amélioré la santé de la population en général : c'était en 1943.

> C'est un système supplétif qui n'est pas susceptible d'améliorer l'état de santé d'une partie importante de la population qui n'en bénéficie pas; il ne favorise ni la prévention de la maladie ni l'aménagement d'hôpitaux ou de cliniques à la disposition de toute la population[1].

Suite à cette critique, divers groupes soulignèrent l'importance de la "préservation du capital humain[2]" mais le gouvernement québécois continue de se désintéresser des problèmes de santé; il s'occupe cependant un peu plus des questions sociales - assurance-chômage, pension de vieillesse, aide aux invalides[3] - tout en laissant au secteur privé l'élaboration des services de santé. Il est, à cette époque, difficile de concevoir des politiques globales dans le domaine du bien-être puisque une partie de la population refuse ce qu'elle croit être l'ingérence du politique dans la vie des particuliers[4]. C'est le gouvernement fédéral qui aborde le premier, vers 1955-56, la question de la santé en proposant un plan national d'assurance-santé. Mais le projet rencontre une opposition acharnée de la part des médecins et il est reporté à plus tard. En 1962, les médecins francophones s'opposent ouvertement à tout régime d'assurance-santé alors que ceux de la Saskatchewan font la grève et refusent de négocier avec leur gouvernement tant que la loi instituant l'assurance-santé n'aura pas été abrogée.

1. Rapport de la Commission provinciale d'enquête sur les hôpitaux, première partie, Québec, Gouvernement du Québec, 1943, p. 28.
2. Premier rapport de la Commission d'assurance-maladie du Québec, Québec, Gouvernement du Québec, 1944, p. 6.
3. Cette préoccupation reste néanmoins fort marginale et elle a été suscitée par les initiatives fédérales.
4. On se souviendra des difficultés rencontrées par le gouvernement libéral d'A. Godbout entre 1940 et 1944 lorsqu'il voulut instaurer un régime d'assurance-maladie; certains l'accusèrent alors d'être socialiste.

Peu à peu cependant, le nouveau gouvernement du Québec en vient à prendre en mains certains secteurs : il adopte un projet de loi sur l'assurance-hospitalisation (1er janvier 1961) et une loi des hôpitaux (juin 1962). Malgré cela, l'accessibilité aux services de santé est encore loin d'être généralisée et dans certains quartiers, souvent parmi les plus défavorisés, on réclame des soins et une politique de médecine préventive; devant l'apathie du gouvernement, divers comités de citoyens mettent sur pied les premières expériences communautaires de santé.

8.1.2 Des initiatives privées !

Avant l'apparition des C.L.S.C., on retrouve trois types principaux d'intervention communautaire dans le domaine de la santé : 1) les cliniques de citoyens administrées par ceux-ci; 2) les cliniques mises sur pied par des membres du clergé et finalement 3) les cliniques qui sont surtout l'initiative de professionnels de la santé. Toutes ces expériences ont cependant en commun un objectif d'accessibilité des services : elles ont toutes trois pris racine dans des quartiers défavorisés que les médecins de pratique privée tendent à déserter[1].

8.1.2.1 Les citoyens

Le premier type d'intervention se caractérise surtout par la participation réelle des citoyens à toutes les prises de décisions; le terme communautaire y prend sa signification véritable puisque l'on y tente une approche générale des problèmes du quartier. Plutôt que de

1. Les informations sur ces diverses expériences communautaires proviennent surtout de Jacques Godbout et Nicole V. Martin, Participation et innovation. L'implantation des Centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.) et les organismes communautaires autonomes, Annexe 3, Les expériences communautaires de santé, notes de recherche, INRS-Urbanisation et les Cahiers de l'ENAP, Université du Québec, 1974.

ne s'intéresser qu'aux problèmes de santé, les usagers essaient d'établir les causes principales de la maladie, de cerner les maladies propres au quartier et d'étudier les conditions de l'environnement. Dans ces centres, on essaie surtout de démystifier le rôle des professionnels - principalement des médecins - en les intégrant à de véritables équipes multidisciplinaires composées généralement, en plus des médecins et des infirmières, de travailleurs sociaux et d'organisateurs communautaires, devançant ici la Commission Castonguay-Nepveu qui prévoyait qu'il deviendrait de plus en plus difficile de différencier le champ d'action du médecin de celui de ses nombreux collaborateurs et de délimiter ce qui constitue le domaine propre et la responsabilité exclusive de chacun[1].

Selon les témoignages des participants, il semble que l'on ait réussi à faire en sorte que les patients n'accordent pas plus d'importance au médecin qu'aux autres membres de l'équipe. Il s'agit donc là d'une forme d'éducation populaire visant à rétablir l'équilibre entre ceux qui possèdent le savoir théorique et les autres qui ont une connaissance plus pratique. Dans la majorité de ces cliniques communautaires, les rapports entre professionnels et citoyens sont dénués de tensions puisque les premiers sont prêts à s'impliquer socialement[2].

L'expérience de ces cliniques démontra qu'il était possible d'organiser des services de santé selon les besoins des citoyens et en comptant sur leur participation; l'ouverture de ces services de santé n'est pas venue du sommet mais c'est au contraire le peu de considération accordée à ces quartiers défavorisés par les autorités en place qui a forcé les citoyens de prendre leurs affaires en mains.

---

1. Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social , Annexe 2, op. cit., p. 83.
2. J. Godbout et N. Martin, op. cit., p. 21-22.

8.1.2.2 Le clergé

L'intervention des membres du clergé dans les services de santé démontre que des citoyens d'un quartier donné peuvent aussi être vus comme de simples consommateurs de services; on constate, en effet, que ces cliniques n'accordent pas de place spéciale aux usagers et qu'en définitive, ceux-ci s'en accommodent très bien ou s'y sont résignés. La pratique de la médecine s'y fait d'une manière plus traditionnelle, donc plus élitiste : les médecins, qui y font souvent de la consultation gratuite, admettent que leur bénévolat découle de la charité et de la philanthropie. C'est un moyen de se donner bonne conscience devant les inégalités sociales engendrées par la mauvaise distribution des soins de santé. Les participants reconnaissent qu'il n'est pas question pour eux de donner une orientation nouvelle aux pratiques médicales :

> Notre clinique n'a pas de caractéristique originale. Par rapport à des bureaux privés, c'est plus rapide et plus à la portée des gens[1].

Contrairement aux cliniques administrées par les citoyens, celles-ci refusent toute remise en question du système et toute forme d'animation sociale; tous ceux qui ont voulu poser des gestes concrets ont dû abandonner face au conservatisme de la direction et à la passivité des populations concernées. Il s'agit ici d'une situation où les dirigeants de la clinique ne la conçoivent que comme un service et non comme un moyen mis à la disposition des citoyens.

8.1.2.3 Les professionnels

Les cliniques fondées par les professionnels sont de deux types : d'abord le modèle élitiste qui pose le médecin comme détenteur unique

1. J. Godbout et N. Martin, op. cit., p. 63.

de la connaissance et le malade comme un "patient", ce qui entraîne une relation de dépendance; le second modèle est, en apparence, plus innovateur car il regroupe des médecins qui croient à la santé communautaire et qui entendent innover en pratiquant une médecine préventive. Dans ces cliniques, la médecine s'ouvre à l'interdisciplinarité puisque l'on s'efforce de tenir compte à la fois de la situation économique, sociale, physiologique et psychologique des patients; l'approche médicale est globale et débouche sur une éducation populaire. Mais il ne saurait quand même être question d'une participation active des citoyens qui demeurent des "patients".

Nous constatons donc que même avant l'avènement des centres locaux de services communautaires, il se pratiquait déjà, dans certains quartiers, une médecine de type moins traditionnel qui permettait aux médecins et aux usagers d'établir des contacts plus enrichissants; c'est le cas dans la majorité des cliniques initiées par les citoyens. En plus de développer un nouveau type de relation praticien-client, ces cliniques offrent des services connexes qui vont de la garderie aux soins à domicile. Dans la majorité des cas, les projets s'autofinancent ou obtiennent des subventions du gouvernement; certaines activités sont mises sur pied grâce à des projets d'initiatives locales (P.I.L.) et survivent, par la suite, grâce au bénévolat.

L'administration des cliniques communautaires de citoyens repose généralement entre les mains des usagers qui réussissent à gérer des budgets souvent restreints; il arrive aussi que les professionnels participent à la gestion mais ceux-ci préfèrent laisser ces questions aux citoyens du quartier puisqu'il s'agit de <u>leur</u> clinique.

On remarque donc qu'en l'absence de politique gouvernementale, les citoyens sont capables de se regrouper pour créer les services manquants; l'initiative personnelle tient un rôle important et il serait inexact d'accorder tout le crédit aux seuls professionnels et technocrates de la santé.

L'absence de citoyens des classes moyenne et supérieure lors de l'élaboration des premières cliniques communautaires de citoyens est significative puisqu'elle démontre que ceux qui pouvaient assumer financièrement les frais de santé n'ont pas ressenti le besoin de s'organiser. C'est la nécessité qui a entraîné l'action des classes démunies; on peut donc affirmer que les cliniques communautaires de citoyens ont été l'affaire du monde ordinaire.

8.2 L'Etat arrive

Ce sont ces expériences à l'échelle des quartiers, qui ont servi de point de départ à l'implantation des centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.), suite aux recommandations de la commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (Commission Castonguay-Nepveu[1]). Cette Commission viendra certes confirmer la nécessité d'organiser des services de santé à l'échelle provinciale mais la philosophie sous-jacente au rapport ne fait que généraliser l'existence des cliniques communautaires déjà en opération tout en les intégrant dans une structure hiérarchique qui oblige les groupes populaires à entrer dans le cadre étatique.

8.2.1 De nouvelles structures

Selon la Commission, il y aurait désormais quatre niveaux d'intervention et de responsabilité : à la tête du système, le ministre de la Santé

1. La création de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social a été sanctionnée en 1966.

avec, sous sa responsabilité immédiate, les organismes de recherche et de planification; puis un office régional de la santé possédant des pouvoirs administratifs et financiers; plus près de la base, un centre communautaire de la santé assurant le lien avec les ressources hospitalières de la ville et finalement un centre local de la santé regroupant des professionnels de la santé et mettant ces derniers au service de la population qui déterminerait elle-même ses besoins. Toujours selon la Commission, ces mesures devaient permettre à la fois une décentralisation administrative et la participation active des citoyens[1]. Remarquons tout de suite qu'il s'agit là d'un mode de participation pyramidal qui ne laisse une place aux citoyens que sur le dernier échelon; tout semble partir du ministre. Plusieurs initiateurs de cliniques populaires vont dénoncer les vues du ministère de la Santé, l'accusant de vouloir leur enlever les pouvoirs :

> On ne laissera pas le gouvernement détruire par une loi ce que les citoyens de la Pointe ont réussi à force de lutte à construire, soit une participation réelle aux services de santé et des services sociaux locaux. On nous offre une "couverte" pour nous faire avaler une "couleuvre"[2].

En plus de rencontrer une certaine réticence dans les milieux populaires déjà organisés, le gouvernement va se buter aux omnipraticiens qui voient d'un mauvais oeil l'organisation systématique de cliniques qui viendraient drainer leur clientèle et ce malgré les déclarations de Claude Castonguay qui vient affirmer, à plusieurs reprises, que "la disparition du secteur privé dans le domaine de la santé ne constitue pas en soi un objectif que le gouvernement entend poursuivre[3]".

---

1. Voir l'éditorial de Claude Ryan dans Le Devoir, 4 septembre 1970, p. 4.
2. Robert Tremblay, président du conseil d'administration de la clinique médicale de la Pointe St-Charles, dans Le Devoir, 7 août 1971, p. 3.
3. Propos rapportés dans Le Devoir, 21 novembre 1971, p. 1.

Dès leur création donc, les C.L.S.C. ont rencontré des oppositions. S'en est suivi tout un débat sur le sens véritable de cette nouvelle institution. Pourtant, au niveau du discours tout au moins, la participation des citoyens était un objectif important de la réforme Castonguay :

> Les services de santé et les services sociaux du Québec seront décentralisés en vue de favoriser la participation des citoyens à la gestion et la clarification des responsabilités[1].

L'étude du projet de loi 65 va révéler que l'unité de base, les centres locaux de services communautaires, mieux connus sous le nom de C.L.S.C., s'apparente de très près aux cliniques communautaires qui existaient déjà dans la Pointe St-Charles, le Centre-Ville et la Petite Bourgogne. Selon la loi, la définition du C.L.S.C. est la suivante :

> Une installation autre qu'un cabinet privé de professionnels où on assure à la communauté des services de prévention et d'actions sanitaires et sociales, notamment en recevant ou visitant les personnes qui requièrent pour elles et leurs familles des services de santé ou des services sociaux courants, en leur prodiguant de tels services, en les conseillant, ou en les dirigeant vers les établissements les plus aptes à leur venir en aide[2].

Elle correspond parfaitement à la réalité des cliniques communautaires d'avant la Commission sauf que, désormais, elles seront financées par le ministère des Affaires sociales de qui elles relèveront. C'est surtout ce point, on le comprend, qui fait bondir les initiateurs de services communautaires. Ils perdent ainsi tout autonomie; le M.A.S., en imposant la composition d'un conseil d'administration qui ne comprend que 5 usagers sur 11 membres, a semblé vouloir limiter la participation des principaux intéressés puisque ceux-ci deviennent minoritaires.

1. Propos de Claude Castonguay, rapportés dans Le Devoir, 9 juillet 1971, p. 1.
2. Loi sur les services sociaux et de santé, (Loi 65, chap. 48), 1er juin 1972. Les soulignés sont de nous. Notons que la loi attribue des fonctions sociales aux centres locaux en plus de celles qui concernent la santé.

Outre les cinq usagers élus pour un an[1] par l'ensemble des usagers du centre, le Conseil d'administration comprend :

2 personnes issues du territoire desservi par le C.L.S.C. et nommées pour 2 ans par le lieutenant-gouverneur en conseil;
1 personne élue pour un an par les professionnels du centre ou par le conseil des professionnels du centre[2];
1 personne élue pour un an par le personnel non professionnel du centre;
1 personne nommée pour un an par les conseils d'administration des centres hospitaliers avec lesquels le C.L.S.C. a un contrat de services;
1 directeur général du C.L.S.C. qui siège avec voix consultative seulement.

Cette obligation de fonctionner selon cette nouvelle structure est rapidement apparue aux membres des cliniques communautaires comme une entrave; on craint que les élites traditionnelles, membres des classes privilégiées, n'en viennent à détenir le pouvoir. Déjà en 1971, les usagers de St-Henri avaient réclamé l'autonomie de leurs services de santé alors que ceux de la Pointe St-Charles prévoyaient déjà un affrontement entre le "peuple" usager et l'establishment[3].

Mais ce n'est pas le seul danger qui guette les C.L.S.C. à leur création. Ainsi le gouvernement devra intervenir car les conseils d'administration de certains C.L.S.C. furent rapidement "noyautés" par les travailleurs syndiqués ou par les professionnels qui réussissent assez facilement à se faire élire aux cinq postes d'usager :

1. En 1974, la loi a été amendée portant la durée du mandat à deux ans; bien que les élections aient lieu tous les ans, seulement la moitié du groupe est renouvelée annuellement.
2. Il existe un conseil des professionnels lorsqu'un C.L.S.C. en comprend plus de cinq.
3. Pour plus de détails, consulter Le Devoir, 7 août 1971, p. 3.

un amendement à la loi sur les services sociaux et de santé va restreindre la définition du terme "usager". Si cette mesure plut aux usagers des C.L.S.C., des hôpitaux et des centres d'accueil, elle déclencha, par contre, la colère des syndicats qui se crurent lésés. Claude Forget, nouveau ministre des Affaires sociales, justifie cette mesure par la notion d'équilibre :

> Dans la participation, si on veut un certain équilibre, il faut que les vrais usagers, pas organisés, pas susceptibles de se présenter nécessairement en très grand nombre, ne soient pas toujours placés dans la situation d'être minoritaires[1].

8.2.2 Des difficultés de fonctionnement

L'expérience des C.L.S.C. démontre que les mouvements populaires n'avaient pas totalement tort dans leur évaluation du début puisque les premières années d'implantation sont très difficiles à cause des multiples affrontements entre les conseils d'administration, les professionnels et les usagers. Mais les problèmes viennent aussi de l'extérieur des C.L.S.C. lorsque la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec critique vertement le gouvernement qu'elle accuse de vouloir créer un monopole d'état[2].

L'appareil de décentralisation mis en place par le M.A.S. ne fonctionne pas toujours pour le mieux; diverses cliniques communautaires vont mettre du temps à accepter les nouvelles structures de participation et se priver ainsi de sources de financement substantielles. De son côté, le gouvernement tarde quelquefois à ouvrir des crédits aux

---

1. Journal des Débats, 12 décembre 1974, p. B-8107.
2. Lors d'un colloque tenu en février 1974, le docteur Gérard Hamel dénonçait l'ingérence du M.A.S. dans la pratique médicale, l'accusant surtout de vouloir "socialiser" la médecine au Québec.

nouveaux C.L.S.C.; qu'on pense seulement à l'ouverture du premier C.L.S.C., celui de Hochelaga-Maisonneuve, qui fut retardée parce que la subvention s'était égarée quelque part entre Québec et Montréal[1].

8.3 Quoi de neuf ?

Mais ces tensions, sans être normales, sont par ailleurs inévitables devant l'ampleur de la réorganisation administrative et du changement de mentalité que la mise en place des C.L.S.C. entraînait. Dans l'ensemble, ces difficultés n'ont pas débouché sur des luttes ouvertes entre C.L.S.C. et M.A.S.[2]. Ces tensions, par contre, sont révélatrices du caractère encore très fluide de la lutte idéologique dans le secteur de la santé car, il ne s'agit pas seulement de mettre en place de nouvelles institutions, il faut encore en définir les fonctions et les interrelations.

8.3.1 De nouvelles tâches ?

Prioritairement, les C.L.S.C. doivent offrir quatre types de services : l'accueil, les soins, les services sociaux et l'action communautaire et selon les besoins de chaque population, ils insistent sur l'un ou sur l'autre. De plus, chaque centre offre les services qui sont réclamés par les usagers; ainsi, dans les quartiers où la population est âgée, on organise des soins à domicile, dans d'autres, ce sont des cours destinés aux jeunes mères ou des services de consultation pour drogués. On essaie donc d'intégrer le plus de personnes afin de justifier l'existence du C.L.S.C. : il est possible d'affirmer que chaque C.L.S.C. possède une personnalité propre qui reflète les principales caractéristiques de son milieu.

1. Rapporté dans Le Devoir, 2 septembre 1971, p. 3.
2. Une exception cependant : les activités du C.L.S.C. Hochelaga-Maisonneuve furent sérieusement perturbées, entre février et octobre 1974, alors qu'un conflit opposant le directeur général et les médecins du centre se solda par la démission de plusieurs praticiens. Pour plus de détails, consulter le texte de démission des médecins paru dans Le Devoir, 2 février 1974, p. 5.

8.3.1.1 L'accueil

Contrairement aux services hospitaliers, les C.L.S.C. accordent beaucoup d'importance à l'accueil des usagers : puisqu'ils constituent, pour la majorité des individus, le premier point de contact avec les services de santé et les services sociaux, ils se doivent de disposer les gens favorablement vis-à-vis ces services. Les C.L.S.C. ayant été créés pour décongestionner les hôpitaux ou plus exactement, comme le remarque Jean-V. Dufresne, pour "détourner"[1] la population, il faut veiller à ce que les citoyens reviennent au C.L.S.C. plutôt que de se diriger vers l'hôpital suite à une approche qu'ils n'apprécieraient pas.

8.3.1.2 Les soins

Au plan de la santé, les C.L.S.C. offrent des services qui répondent aux besoins courants de la population : prévention (immunisation, dépistage...), diagnostic, traitement et réadaptation. Les cas nécessitant des soins plus élaborés sont référés aux hôpitaux locaux. Mais la caractéristique principale des C.L.S.C. en matière de santé est, jusqu'à présent[2], l'approche "globale" que l'on favorise; ainsi plutôt que de ne voir le client que comme un malade, un "cas", les médecins, aidés des autres professionnels, essaient de cerner l'environnement de l'usager. Ceci permet de détecter les maladies propres au milieu et de dégager les moyens d'y remédier; il est alors possible d'en arriver à prévenir la maladie. Toujours selon Jean-V. Dufresne

> Les centres locaux de services communautaires, c'est un peu "la petite école" de la santé, là où le ministère des Affaires sociales voudrait que tout le monde ensemble apprenne à être malade le moins possible[3].

1. Jean-V. Dufresne, "Le C.L.S.C. ou la petite école de la santé", Le Devoir, 17 avril 1974, p. 11.
2. Dernièrement, le M.A.S. a proposé des changements dans l'orientation des C.L.S.C. qui pourraient modifier cette approche.
3. Jean-V. Dufresne, op. cit., p. 11.

Sur papier, donc, la tâche majeure n'est pas tant de guérir que d'enrayer, dans la mesure du possible, les causes de la maladie et pour ce faire, il faut accorder plus de temps à la consultation entre le médecin et l'usager que dans les bureaux privés. Cette approche de la médecine nécessite une rééducation et de la part des médecins et de la part des usagers.

8.3.1.3 Les services sociaux

Conformément à l'approche globale adoptée par les C.L.S.C., ceux-ci offrent également des services sociaux afin de dépanner le plus de gens possible en regroupant, sous un même toit, une multitude de services divers. L'usager du C.L.S.C. n'est pas nécessairement un "malade"; c'est peut-être simplement quelqu'un qui cherche de l'aide. A cette fin, les centres ont mis sur pied de multiples groupes d'entraide tels que des groupes de préparation à la vie familiale, des groupes de personnes âgées, d'aide aux toxicomanes et aux alcooliques, d'aide à la jeunesse, etc... En plus des travailleuses et des animateurs sociaux, les C.L.S.C. recrutent aussi des personnes-ressources qui peuvent aider les citoyens à trouver eux-mêmes des solutions à leurs problèmes.

8.3.1.4 L'action communautaire

L'action communautaire est un autre trait caractéristique des C.L.S.C.; leur ouverture sur le monde environnant est un des points novateurs positifs puisqu'elle permet de mettre les usagers en confiance. Participer à certaines activités et profiter de services non médicaux sensibilisent la population aux autres fonctions des C.L.S.C. : les gens deviennent ainsi familiers avec les habitudes du centre et n'hésitent pas à s'y référer le cas échéant, pour des soins médicaux. La relation est réflexive puisque le personnel du centre peut ainsi connaître les futurs usagers et détecter les véritables besoins du milieu.

8.3.1.5 Une dispersion excessive ?

Cette multiplicité des services présente cependant des inconvénients; quelques C.L.S.C. ont dû faire le point au cours de leur développement suite à l'expansion rapide et simultanée de plusieurs services. Dans plusieurs cas, cette prolifération des services a nui au développement de secteurs dit essentiels; on en est ainsi venu à opter pour certaines activités privilégiées quitte à reprendre plus tard les projets laissés en plan.

Malgré cette prise de conscience des dangers de dispersion de la part des C.L.S.C., l'Etat vient de proposer des changements importants afin de restreindre le mandat des C.L.S.C. Dans l'ensemble, ces nouvelles directives entendent uniformiser la définition et surtout l'action des centres locaux. Elles visent essentiellement à limiter l'action communautaire en établissant des priorités d'intervention : jeunes enfants, adolescents, personnes handicapées et personnes âgées.

Tout en reconnaissant que ces groupes ne sont pas ou peu organisés et qu'ils peuvent difficilement revendiquer des services, les administrateurs et le personnel de certains C.L.S.C. craignent une tentative de bâillonnement de la part du gouvernement :

> Mais, l'Etat, en exigeant que chaque C.L.S.C. structure obligatoirement ses services et sa programmation en regard des groupes prioritaires mentionnés, se donne une assurance de plus que le C.L.S.C. ne servira pas d'outil pour une prise en charge des travailleurs et des groupes populaires dans la lutte pour l'amélioration de la qualité de la vie et du milieu[1].

1. Les administrateurs et le personnel du C.L.S.C. de Chicoutimi-Nord dans Le Devoir, 13 septembre 1976, p. 5.

De plus, le M.A.S. voudrait voir restreindre les activités de prévention à des domaines bien précis, tels que la consommation abusive d'alcool et de drogues, la délinquance ou les mauvaises habitudes alimentaires. Encore là, plusieurs C.L.S.C. jugent mal venue cette mesure qui tendrait à dissimuler les véritables sources des malaises sociaux (pauvreté, pollution, chômage) pour n'en laisser voir que les symptômes. Pour les C.L.S.C. à tendance "médico-sociale"[1], il y a là une ingérence inacceptable puisque le M.A.S. en vient ainsi à refuser de maintenir ou de créer des modules distincts d'action communautaire. Selon eux, l'Etat voudrait maintenant déterminer les besoins du milieu et définir seul les priorités de la mission sociale et de l'affectation des ressources.

Après avoir permis que les nouveaux centres locaux de services communautaires s'ouvrent sur leur milieu, voilà que le gouvernement tente de limiter leurs types d'intervention. Il s'agit sans aucun doute d'une lutte à finir entre un Etat bureaucratique préoccupé d'efficacité, de rationalisation et de politique cohérente et de C.L.S.C. qui veulent éviter cette uniformisation.

8.3.2 De nouvelles valeurs ?

Depuis l'ouverture des cliniques populaires, puis des C.L.S.C., la conception de la médecine a évolué au Québec mais, peut-être pas aussi rapidement que prévu.

---

1. Pauline Baril, du C.L.S.C. Basse-Ville à Québec, distingue trois types de C.L.S.C. : médical, médical et social et médico-social. Le C.L.S.C. médical met l'accent sur l'intervention médicale curative et se retrouve surtout à l'extérieur des grands centres; le C.L.S.C. médical et social fait "cohabiter" sous le même toit les deux types de services mais les besoins sont perçus séparément; le C.L.S.C. médico-social tente l'approche globale en intégrant tous les services en favorisant l'organisation communautaire (Pauline Baril, "Les C.L.S.C., une ressource pour le développement du Québec", Annuaire du Québec, 1974, Québec, p. 377-382).

8.3.2.1 Une nouvelle médecine...

Ainsi parallèlement à l'ouverture des C.L.S.C., on s'attendait à ce que la médecine préventive se développe plus rapidement; les C.L.S.C. devaient favoriser la prévention des maladies en inculquant aux usagers des notions d'hygiène et de nutrition. Le projet était et est encore de taille puisque cela sous-entend un changement d'attitude radical chez la population; il faut, en effet, pour y arriver ni plus ni moins que redéfinir l'approche de la vie quotidienne. Ainsi des changements d'habitudes alimentaires impliquent souvent une remise en condition de l'individu; de même manière, il arrive quelquefois que des nouvelles pratiques hygiéniques signifient soit un déménagement dans un logement plus salubre et mieux équipé ce qui nécessite une période de transition dans un nouvel environnement, soit un nouvel emploi, soit de nouveaux loisirs. Vouloir implanter une médecine préventive "dérange" donc beaucoup de personnes et peut-être, encore plus, le système. Il est peut-être encore trop tôt pour juger des résultats mais il semble que les C.L.S.C. aient encore beaucoup à accomplir dans ce secteur et qu'ils se buteront à des obstacles encore plus redoutables.

8.3.2.2 ...exige de nouveaux médecins...

Vouloir développer une médecine préventive demeure une utopie tant et aussi longtemps que les médecins n'y croient pas ou ne la pratiquent pas. C'est ce qui s'est produit dans plusieurs C.L.S.C.; les principales difficultés vinrent surtout du recrutement des praticiens. Déjà avant que la loi 65 ne soit adoptée, plusieurs médecins s'étaient opposés au salariat; il leur apparaissait inconcevable de devenir, selon leur expression, des "fonctionnaires" de la santé. Encore ici, il faudrait éduquer ou plus exactement rééduquer les médecins afin

qu'ils deviennent conscients de leur rôle social[1]; sans eux, les C.L.S.C. sont voués à l'échec. A l'heure actuelle, on retrouve principalement des jeunes et des femmes au sein du corps médical des C.L.S.C.; pour les premiers, il s'agit surtout de prendre de l'expérience avant d'ouvrir un cabinet[2] alors que les femmes médecins reconnaissent souvent qu'elles veulent travailler à temps partiel. Partout le recrutement se fait difficilement[3].

8.3.2.3 ...et une nouvelle relation praticien-usager

En plus des difficultés de recrutement, les C.L.S.C. se frappent aux préjugés et des médecins et des patients. Les premiers refusent de "partager" leurs patients avec les autres professionnels - infirmières, psychologues, travailleurs sociaux ou animateurs -; ils continuent à pratiquer une médecine traditionnelle qui place le malade en état de dépendance. Dans les C.L.S.C. de grande taille, on commence à vaincre ce préjugé grâce à la rotation des praticiens; mais là, ce sont souvent les usagers qui se plaignent : on veut avoir "son" médecin car autrement on ne se sent pas en confiance. Il faudrait donc en venir à démystifier la profession médicale, ce qui risque d'être difficile[4].

---

1. Les docteurs Maurice Jobin et Serge Mongeau soulignaient en 1973 qu'il fallait d'abord réformer la conscience de classe des médecins si on voulait développer adéquatement la médecine communautaire (Le Devoir, 15 mars 1973, p. 6).
2. L'engagement de jeunes médecins s'apparente à la prolifération des jeunes avocats dans les bureaux de l'aide juridique. Leur motivation n'est pas nécessairement un besoin de servir la société mais repose sur la nécessité de "se faire la main"; en d'autres termes, c'est un stage de formation.
3. Plusieurs C.L.S.C. éloignés des grands centres éprouvent d'ailleurs beaucoup de difficultés à recruter des médecins.
4. Selon plusieurs omnipraticiens, les C.L.S.C. sont des aventures à éviter car elles ne respectent pas l'autonomie des médecins (Le Devoir, 8 mars 1974, p. 18).

8.4 Conclusion temporaire en forme d'essai

Présentement, l'attitude du ministère des Affaires sociales semble vouloir donner raison aux membres des cliniques communautaires qui refusèrent de participer à la création des premiers C.L.S.C. parce qu'ils craignaient d'y perdre leurs pouvoirs. Plusieurs avaient alors affirmé que le gouvernement voulait "récupérer" l'expérience des cliniques communautaires afin de neutraliser des initiatives qui auraient pu contester son pouvoir[1]. Ces cliniques, principalement celles administrées par des citoyens, auraient peut-être pu devenir ce grain de sable capable d'enrayer momentanément l'action technocratique. Au début, l'Etat les laissa libres de se structurer pour ensuite reprendre l'initiative; comme le mouvement n'avait pas encore atteint un stade de développement important, il n'a pas pu se protéger et a dû céder aux pressions des pouvoirs bureaucratiques.

Les changements proposés par le ministère des Affaires sociales démontrent clairement que l'Etat n'entend plus financer des groupes qui contestent son autorité au nom de la démocratie locale ou qui tentent d'éveiller la population aux réalités du pouvoir[2].

Peut-on, à ce stade-ci, porter un jugement d'ensemble sur l'expérience des C.L.S.C. ? Probablement pas, car la situation ne s'est pas encore stabilisée. On peut toutefois en porter un, temporaire certes, sur l'ensemble des réformes dans le domaine social et ainsi, indirectement, sur l'institution des C.L.S.C.

---

1. Consulter Claude Lagadec, Le Jour, 9 décembre 1974.
2. La loi 65 prévoit en effet que le gouvernement peut cesser le financement si les C.L.S.C. ne se conforment pas aux exigences.

Il ne fait aucun doute que la mise sur pied de ce type d'institution constitue l'une des tendances lourdes du développement social québécois depuis 1960. Après une période de centralisation qui a vu l'Etat se donner les instruments politiques et administratifs pour intervenir dans des secteurs jusqu'ici laissés pour compte (éducation, culture, affaires sociales), on assiste maintenant à une déconcentration souvent mêlée à une décentralisation de ces mêmes appareils centraux d'autorité. Partout on rencontre cette volonté de rapprocher l'administration des administrés, rapprochement que l'on confond souvent avec une tentative d'accroître la participation des citoyens à cette administration. Le C.L.S.C. constitue une tentative intéressante de cette volonté de déconcentration dans le domaine de la santé. Mais il ne faudrait pas croire qu'elle est unique en son genre : les cours des petites créances, les cliniques d'aide juridique, les bureaux régionaux de certains ministères en sont autant d'exemples. Mais par delà la déconcentration et la participation souvent illusoire des citoyens à l'administration des C.L.S.C., ceux-ci constituent-ils un fait porteur d'un avenir libérateur pour les Québécois ?

8.4.1 Le C.L.S.C., une institution libérale

Notons tout d'abord que le C.L.S.C., malgré certains airs de contestation, s'inscrit pleinement dans le cadre d'une approche libérale de la politique sociale. Comment caractériser cette approche dite libérale ? Premièrement, par la volonté qui l'anime de séparer le social de l'économique. Le social est ainsi posé en dehors du champ de l'économique et la politique sociale n'a d'autre but que de corriger les effets les plus désastreux de certains mécanismes capitalistes, ceux du marché entre autres, dont elle n'est pas responsable. Il s'agit pour elle de satisfaire, indirectement du moins, à certains besoins essentiels, dont la santé, qui ne peuvent

être satisfaits autrement à l'heure actuelle. Cette politique sociale libérale s'organise au Québec comme dans les autres sociétés libérales de type post-industriel autour du thème de l'égalité des chances. Il s'agit, non pas de satisfaire également les besoins des individus, mais de leur donner des chances de départ égales dans la course qu'ils vont entreprendre pour satisfaire eux-mêmes ces besoins. Xavier Greffe a ainsi décrit l'articulation de cette politique sociale libérale :

> Cette conception veut faire en sorte que chaque individu dispose des capacités qui lui permettront de réaliser des revenus "normaux"... elle ne garantit donc pas une satisfaction directe des besoins, mais la possibilité qu'auront les individus, moyennant leur travail effectif, de satisfaire leurs besoins sur le marché. Cette capacité de gain que les individus pourront utiliser à leur profit étant leur capital, la politique de l'égalité des chances devient concrètement une politique de formation du capital humain[1].

Dans la mesure où les mécanismes du marché pour la distribution des revenus et des ressources sont reconnus comme les mécanismes optimaux, parce qu'ils tendent à minimiser les coûts, l'intervention de l'Etat ne cherche donc pas à les modifier. "Au lieu d'agir sur le marché, continue X. Greffe, on agira sur les individus face au marché, en faisant en sorte qu'ils soient mieux armés lorsqu'ils s'y présenteront[2]". A la limite, une telle politique sociale ne vise pas seulement à permettre éventuellement la satisfaction de besoins dits élémentaires, mais aussi à un élargissement des marchés, puisqu'il y a davantage de besoins à satisfaire chez un nombre croissant d'individus, et à une meilleure adaptation des individus au marché et à ses transformations. Il s'agit donc de permettre à l'économie de marché

---

1. Xavier Greffe, La politique sociale, Paris, Presses Universitaires de France, 1965, p. 90. Notre critique emprunte largement à l'analyse de X. Greffe.
2. X. Greffe, op. cit., p. 100.

de se renforcer et de s'élargir plus facilement et non pas de transformer le système de façon à le rendre moins axé sur l'individualisme. Il s'agit donc, pour une telle politique sociale, de choisir judicieusement ces besoins dits "essentiels", leur caractère "d'essentialité" justifiant à lui seul l'intervention de l'Etat.

8.4.2 Education et santé : une comparaison

Sur ce plan, on assiste, dans la société québécoise actuelle, à une compétition effrénée pour faire reconnaître le caractère essentiel d'un besoin, celui de l'éducation; le droit à l'éducation est sans doute ce besoin qui a le mieux et le plus rapidement réussi. Il ne s'agit pas là d'une coincidence mais plutôt la simple résultante du fait qu'il est le besoin qui contribue le plus fortement et le plus immédiatement à accroître la capacité de gains des individus[1]. L'éducation est ainsi considérée comme le bien de consommation fondamental tant pour l'individu, puisqu'il lui permet des revenus plus élevés, que pour l'ensemble de la société, à cause des effets externes importants qu'il entraîne. Un individu plus instruit contribue à améliorer le sort de tous ceux avec qui il vient en contact[2]. Depuis Adam Smith, nombreux sont les arguments qui ont été invoqués pour démontrer que le marché, laissé à lui-même, assure une production sous-optimale de l'éducation et que l'Etat doit intervenir :

1) L'individu, ne voyant que son propre intérêt, en vient à demander moins d'éducation que s'il faisait entrer dans son calcul les bénéfices que la société en retirera.
2) L'individu aura tendance à sous-estimer les bénéfices personnels qu'il retirera de l'éducation, puisqu'ils sont à long terme.

---

1. Qui s'instruit s'enrichit !
2. Quoique I. Illich ait sérieusement mis en doute ces prétendus bienfaits collectifs de l'éducation (Une société sans école, Paris, Seuil, 1971).

3) Les coûts d'immobilisation et de production dans ce domaine sont énormes et les individus sont obligés de se regrouper pour bénéficier des économies d'échelle. Ce regroupement, sauf pour les classes les plus riches, doit être au plus haut niveau, c'est-à-dire l'Etat. Quant aux classes à haut revenu, elles ne peuvent s'en tirer au moyen du seul marché, car elles ne cessent de réclamer des subventions pour leurs établissements privés.

L'Etat intervient donc pour relever à la fois la demande et l'offre de services d'éducation. Dans le secteur de la santé, on retrouve des caractéristiques analogues car la santé est aussi un bien individuel et collectif. Mais le domaine de la santé, à quelques égards, est plus complexe que celui de l'éducation où l'intervention de l'Etat se limite finalement au maintien d'un certain minimum dans l'offre et la demande des services. Cette complexité plus grande tient à plusieurs facteurs :

1) Pour la satisfaction même du besoin "santé", un choix fondamental doit être fait entre une approche curative et une approche préventive. Ce choix, qui dépend du stade de développement de la société, de ses valeurs dominantes et des intérêts qu'il menace - ceux de plusieurs entreprises pharmaceutiques, entre autres -, détermine à lui seul toute la politique étatique de santé.
2) Les besoins de santé d'un individu et d'une population sont difficilement prévisibles. "Le consommateur de soins médicaux, suggère X. Greffe, révèle moins une préférence qu'il n'exprime un besoin sur la satisfaction duquel il n'a ni garanties, ni certitudes[1]". Cependant, l'explication de cette difficulté doit dépasser le comportement individuel du "consommateur"

1. X. Greffe, op. cit., p. 131.

de la santé. Celui-ci n'exige pas seulement des services de santé, mais il demande aussi des produits sanitaires (médicaments, appareils, prothèses, etc). Or ceux-ci s'achètent sur un marché où dominent, à l'arrière-scène, des firmes multinationales géantes, qui ont des stratégies de croissance, de marché et de développement de nouveaux produits et qui en assurent la réalisation entre autres au moyen du contrôle du consommateur par la stimulation et la création de ses besoins. Or, les technocrates de l'Etat libéral, avancé ou pas, ont une attitude de "laissez-faire, laissez-passer" vis-à-vis ce marché et ils se condamnent donc à ne pas vraiment pouvoir prévoir une partie importante des "besoins" de la santé[2].

3) Les besoins de santé semblent être davantage collectifs que ceux de l'éducation, à certains égards. Par exemple, face au danger de la grippe porcine, il faudra vacciner à peu près tout le monde au Québec ou ne rien faire. Mais, il ne faut pas exagérer ce caractère collectif : a) les besoins de santé, c'est aussi exprimer en termes de services

1. En fait, les sociétés de type libéral, font face à un dilemne en matière sociale; ou bien, elles fournissent aux citoyens des services gratuits et des allocations qui assurent la satisfaction des besoins minimum tout en laissant aux forces d'un marché fluctuant la définition de ceux-ci; ou bien, elles imposent, par leurs technocrates, une définition des besoins essentiels que les citoyens n'ont pas le choix de refuser. Gérald Fortin a bien analysé ce dilemne et propose, comme solution, une "société de participation" dans laquelle ce seraient les citoyens et non plus la technobureaucratie, qui définiraient les besoins et la façon de les satisfaire. (Gérald Fortin, La société de demain : ses impératifs, son organisation, Annexe 25, Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, Québec, Editeur officiel, 1970, p. 5-32). Les C.L.S.C. auraient pu être le premier pas dans l'établissement d'un tel système social; mais récupérés par les professionnels, au détriment des usagers, et insérés dans un cadre hybride, qui tient à la fois du laisser-faire et de la technocratie, ils éloignent la société québécoise du modèle proposé par G. Fortin plutôt que de l'en rapprocher.

individuels fournis par des professionnels et selon que vous êtes riches ou pauvres, vous pourrez vous rendre à la clinique Mayo ou vous devrez vous contenter de l'hôpital Notre-Dame; b) nous venons de le signaler, ils prennent aussi la forme monétaire d'une demande de produits individuellement consommables et pour lesquels les techniques les plus raffinées de la manipulation du consommateur sont appliquées.

4) De même, cette production de santé devient plus vulnérable si elle ne respecte pas certaines normes de qualité. Contrairement à l'éducation, on peut vérifier de façon quasi immédiate si oui ou non le traitement a été efficace. Alors que l'éducation se place dans le long terme et se quantifie difficilement, il en est tout autrement pour la santé. Mais là encore, il faut nuancer : d'une part, on sait, et pas seulement depuis les recherches d'I. Illich[1], les dangers insidieux que constitue pour la santé, la médecine elle-même - phénomène qu'on désigne sous le terme pédant d'iatrogénèse - et d'autre part, on n'ignore pas jusqu'à quel point le système médical, par son secret et son esprit corporatiste, est efficace pour décourager toute poursuite contre ses membres inefficaces ou ayant eu un comportement blâmable.

5) Les investissements requis pour produire la santé sont devenus largement supérieurs à ceux requis pour l'éducation (équipement dispendieux, formation de spécialistes, financement de la recherche).

6) L'activité médicale, plus encore que l'activité d'éducation, baigne dans un certain mysticisme. Son caractère "magique" permet à ces praticiens un contrôle quasi-absolu de leur

1. Quelque peu superficiel, le livre d'Illich a le mérite, par ailleurs, de fournir une abondante documentation (I. Illich, Némésis médicale, Paris, Seuil, 1975).

activité, contrôle qu'ils ne veulent à aucun prix voir diminuer. En d'autres termes, ils s'opposent farouchement à l'interdisciplinarité dès que celle-ci dépasse la gamme des divers médecins spécialistes. L'enseignant et le professeur, malgré qu'ils aient leurs propres chapelles, ont moins d'intérêts matériels dans le maintien de la monodisciplinarité.

L'action de l'Etat libéral dans le domaine de la santé visera donc, non pas à se substituer au marché, mais à rectifier certains effets ou non-effets du marché, en faisant en sorte que les individus aient accès et utilisent le plus largement possible les services de santé (action sur la demande), et en s'assurant que ces services sont effectivement fournis et respectent des normes de qualité (action sur l'offre).

8.4.3 Les deux options de l'Etat libéral

Deux solutions s'offrent à l'Etat libéral pour rencontrer ces objectifs : la première est de prendre en charge toute l'offre des services de santé. Il en contrôle ainsi le degré et la qualité et il peut, à toute fin pratique, obliger les citoyens à les consommer (examen obligatoire). A certaines nuances près, c'est la solution britannique. L'Etat libéral peut aussi laisser subsister un marché (privé) de la santé en intervenant cependant pour assurer la satisfaction des besoins essentiels pour certains groupes : aide directe à certaines catégories de citoyens, aide aux compagnies d'assurance pour les encourager à diminuer leurs primes, aide à la recherche. Par le contrôle de l'exercice de la profession et de la qualité des services fournis, l'Etat en arrive aussi à une certaine règlementation de l'offre. C'est le système américain.

Si le premier système est plus juste au plan de l'accès aux services de santé, il entraîne nécessairement une bureaucratisation poussée de la production du bien "santé" ainsi que des coûts énormes. Par ailleurs, la solution américaine est tout aussi déficiente; de nombreuses catégories de la population n'ont pas accès aux services de santé et la distribution de ces services est faite de telle façon que l'on peut se poser certaines questions sur l'efficacité, sans parler des injustices, d'un tel système. Environ 250,000 des 18 millions d'Américains opérés en 1975 sont décédés sur la table d'opération. On estime en général que 11,900 de ces décès auraient pu être évités puisque l'opération était, à toute fin pratique, inutile[1]. Dans certains domaines (tableau 8.1), le pourcentage d'opérations inutiles atteint 70 %. Si l'on ajoute à cela que, selon les estimés de la "Federation of State Medical Board", 16,000 des 320,000 médecins américains doivent être considérés comme incompétents mais qu'en moyenne seulement 66 voient leur licence révoquée annuellement, c'est toute la médecine américaine et son efficacité qui est remise en question.

Tableau 8.1

Décès survenus durant des opérations aux Etats-Unis, en 1975

	Glandes	Foie	Prostate	Hémoroides	Utérus
Nombre d'opérations	724,000	472,000	223,000	200,000	787,000
Nombre de décès	150	6,700	2,700	—	1,700
% d'opérations non-recommandées	70	14	29	17	22
Décès inutiles	105	938	783	—	374

Source : New York Times, 1er février 1976, p. 11.

1. Soit la Commission on Hospital and Professionnal Activities et le National Center for Health Statistics. Pour ceux qui voudraient s'inquiéter encore plus, la première partie du livre d'I. Illich (Némésis médicale, op. cit.) fourmille de statistiques spectaculaires.

8.4.4 Le C.L.S.C., un compromis...

C'est dans un tel contexte qu'il faut comprendre la réforme de la politique sociale de l'Etat québécois et la création des C.L.S.C.. Les deux définissent une formule intermédiaire entre la solution britannique et américaine. L'originalité de la solution tient davantage à cette volonté de se situer "entre les deux" qu'à une volonté de tout repenser la politique de santé : "entre les deux", c'est-à-dire entre le laisser-faire excessif du système américain et la-justice-sociale-plus-la-bureaucratie du système britannique.

Le C.L.S.C. apparaît ainsi comme la "meilleure" solution pour un Etat libéral qui veut certes se donner une politique sociale mais une politique sociale qui ne remet rien en cause. Le grand avantage du C.L.S.C., et la raison d'être de son existence, est qu'il permet l'accès du plus grand nombre aux services de santé tout en ne nécessitant pas des investissements aussi coûteux que les hôpitaux traditionnels. Cet objectif d'accessibilité (à ne pas confondre avec celui de démocratisation) semble avoir été largement atteint. Le C.L.S.C. permet aussi un contrôle plus étroit et une planification étatique plus cohérente et plus souple des services de santé. On peut modifier la localisation et la vocation d'un C.L.S.C., et on le fait effectivement, plus facilement que pour un hôpital. Dans un domaine où les incertitudes sont si élevées, c'est un avantage appréciable. D'autre part, le C.L.S.C. ne représente pas une menace à l'exercice d'une médecine privée et/ou de luxe puisque les citoyens ne sont pas obligés de passer par le C.L.S.C. pas plus que les praticiens ne sont obligés de s'insérer dans le régime d'Assurance-santé. Quant à la participation des usagers, son importance réelle est si minime, et d'ailleurs en régression, qu'elle ne constitue pas une menace au contrôle des C.L.S.C. par les spécialistes de la santé. Certes les médecins ont maintenant à partager leur pouvoir, mais ce

partage continue de se faire entre spécialistes. En tant qu'innovation sociale, le C.L.S.C. n'est pas qu'illusion. Son objectif d'une plus grande accessibilité aux soins de la santé demeure un objectif appréciable et susceptible de contribuer à une plus grande justice sociale. Mais cela demeure à l'intérieur d'un cadre limité. Ici encore la vaseline semble l'emporter largement sur le grain de sable.

Chapitre 9

LE MIEUX-ETRE, OU LA RECHERCHE DE LA QUALITE

Depuis les analyses du Club de Rome, depuis la crise de l'énergie, depuis la redécouverte de la nature, la qualité de la vie est supposément devenue l'une des principales préoccupations de nos sociétés occidentales. Défense du consommateur, lutte contre la pollution, protection de l'environnement, réhabilitation des quartiers, rénovation historique sont ainsi devenus autant de manifestation de ces nouvelles inquiétudes. L'objectif de ce chapitre, comme de tous ceux qui l'ont précédé, est de répondre aux deux questions suivantes : (1) s'agit-il là d'une préoccupation bien ancrée dans la réalité québécoise ou d'un épiphénomène temporaire, et (2) comment évaluer cette tendance ? Contribue-t-elle à une plus grande libération ou à une nouvelle oppression pour l'homme québécois ?

Pour les fins de ce chapitre, nous avons retenu deux manifestations qui nous semblent bien rendre compte de cette recherche d'un mieux-être : les groupes de défense de l'environnement et le phénomène de l'artisanat et des métiers d'art. Le premier concerne l'environnement physique, le second celui de l'esprit. Le second est bien enraciné au Québec, le premier ne l'est encore que faiblement, mais dans les deux cas il s'agit d'une redéfinition des relations qui existent entre l'individu et son milieu.

9.1 L'écologie et le respect de l'environnement

Une première distinction s'impose entre la protection de l'environnement physique contre les agents chimiques de pollution et la protection de l'habitat humain contre l'action destructrice d'autres hommes. Pour les fins de notre propos nous nous sommes presque exclusivement préoccupés du premier cas. C'est donc à travers le discours et la pratique de groupes tels que La Société pour vaincre la pollution, Espaces verts, Society to Overcome Pollution, que nous tenterons de répondre aux deux questions initiales.

9.1.1 L'action des groupes écologiques[1]

Un survol, même rapide, de l'action des groupes écologiques québécois nous révèle immédiatement la faiblesse de leurs moyens, leur petit nombre et surtout la précarité de leur existence. C'est sur ces premières caractéristiques que nous voudrions tout d'abord nous attarder.

9.1.1.1 Une action de caractère éphémère

Aux Etats-Unis il n'existe pas moins de 15 associations écologiques d'envergure nationale sans compter les quelques centaines de groupes locaux[2]. Au Québec, on ne compte pas encore d'association d'envergure nationale, si on fait exception du Conseil de l'environnement, mis sur pied avec l'aide gouvernementale. La majorité des associations écologiques opèrent à Montréal et celles qui ont vu le jour ailleurs en province n'ont duré en général que l'instant d'un communiqué de presse ou d'une lettre de protestation. C'est le cas notamment du Mouvement anti-pollution de Rivière-des-Prairies dont on n'a plus entendu parler depuis sa lettre de septembre 1970, où les 413 signataires demandaient au maire Drapeau rien de moins qu'une lutte totale à la pollution de l'air et de l'eau[3]. C'est aussi le

1. Une analyse plus brève de cette action a été présentée dans P.A. Julien, P. Lamonde, D. Latouche, L'Avenir des métiers d'art au Québec, Montréal, I.N.R.S.-Urbanisation, 1976, p. 175-184.
2. Il existe même des catalogues et annuaires recensant tous les groupes écologiques américains. Voir le State and Regional Conservation Councils de la Conservation Foundation, le Conservation Directory de la National Wildlife Federation, et le Directory of Environmental Conservational Organization de l'Ecology Centre and Planned Parenthood. On trouvera des informations détaillées sur les groupes dans G. De Bell, The Environmental Handbook, New York, Ballantine, 1970.
3. Le Devoir, 4 septembre 1970. En fait, c'est beaucoup plus pour rappeler son existence au maire Drapeau que pour entreprendre une action écologique en tant que telle que le mouvement a expédié cette lettre. On se rappelle qu'à l'époque, la ville de Rivières-des-Prairies venait d'être annexée à celle de Montréal. En 1972, cette ligue se transformera en un Comité des citoyens de Rivières-des-Prairies.

cas de la Ligue des Citoyens de Saint-Emile de Montcalm dont une des principales actions fut la publication d'un manifeste anti-polluant où il était rappelé "qu'il ne faut pas jeter ses égouts dans le lac, ni y faire pipi, ni vidanger son bateau, ni y jeter ses canettes de bière[1]", ou encore de l'Association anti-pollution de Longueuil, Les Propres, qui protesta véhémentement à l'été de 1971 contre les retombées poussiéreuses d'une usine de granules industriels[2].

Par comparaison avec celle des autres provinces canadiennes, la situation québécoise n'est guère reluisante. Ainsi, à l'été 1971, lorsque vint le temps pour le gouvernement fédéral de financer, à travers son programme Perspectives-Jeunesse, des projets écologiques, seulement deux associations québécoises, STOP et la Fédération de la faune ont soumis des propositions, contre 24 en Ontario et 16 en Colombie Britannique[3]. Inutile de dire aussi qu'il n'existe pas d'équivalent québécois à des organismes aussi spécialisés que la Canadian Environmental Law Research Foundation de Toronto. C'est au gré des programmes d'Initiatives locales ou de Perspectives-Jeunesse que se créent et meurent les associations écologiques[4]. Certaines, telles SVP et STOP, ont réussi à se maintenir, mais c'est l'exception.

9.1.1.2 Une action toute récente

Pendant soixante ans (1880-1940) la lutte contre la pollution se limitera à Montréal à des actions ponctuelles surtout en ce qui a

1. La Presse, 17 août 1971.
2. Montréal-Matin, 18 juillet 1973.
3. La Presse, 12 août 1971.
4. Par exemple, le Centre de référence et d'information sur l'environnement (CRISE) fut mis sur pied en janvier 1974 grâce à un projet d'initiative locale. A l'été, c'est Perspectives-Jeunesse qui vint à sa rescousse. Depuis lors, CRISE ne connaît qu'une existence formelle et abstraite.

trait à la fumée (règlement 130 en 1882) ou aux cheminées (règlement 260 en 1890). En 1931 on, crée une division d'inspection pour la suppression de la fumée à l'intérieur du Service des travaux publics de la Ville de Montréal[1]. Ce n'est qu'à partir des années 50 que l'on parle de pollution plutôt que de simple "nuisance" et en 1953, la lutte contre la pollution atmosphérique est transférée au Service de la Santé; on reconnaissait par là que la pollution peut constituer une menace. Finalement, à partir de 1966, les règlements anti-pollution deviennent plus nombreux et plus sévères comme le règlement no 33 qui força la fermeture de près de 600 incinérateurs privés.

Alors qu'à Montréal on s'inquiétait surtout de l'air, à Québec c'est la pollution de l'eau qui retint surtout l'attention[2]. Ici encore, les actions furent lentes à s'organiser. En 1956 le gouvernement mit sur pied un comité de pollution des eaux qui se retrouva rapidement sur les tablettes. En 1961, on créa la Régie d'épuration des eaux, remplacée à son tour en 1965 par la Régie des eaux du Québec, qui a la responsabilité d'approuver tous les plans d'aqueduc, de prises d'eau et d'égouts au Québec. Il y a dix ans, à l'ex-ministère de la Santé, on créa la Division du génie sanitaire, sous la direction de M. Tony Le Sauteur, qui se préoccupe de la qualité de l'eau potable et de la salubrité des plages.

Puis en 1972, ce fut tout le débat entourant la loi 34 sur la qualité de l'environnement. Cette loi et le débat qui l'entoura sont assez révélateurs du peu d'importance accordé aux questions d'environnement par les autorités québécoises. Notons tout d'abord que

1. Ces renseignements sont tirés de La Presse, 27 février 1970.
2. Voir à ce sujet Y. Robillard, "La Lutte contre la pollution de l'eau : où en est-on ?", La Presse, 18 juillet 1969.

cette loi vient deux ans après la création de l'Environmental Protection Agency aux Etats-Unis[1] et celle du ministère fédéral de l'Environnement[2]. C'est donc avec un retard considérable que le gouvernement s'est décidé à agir, et sans doute en simple réaction aux initiatives d'autres gouvernements.

Le même retard se rencontre chez les groupes et associations écologiques. Le Citizens for Social Responsibility in Science et le Conseil québécois de l'environnement ne voient le jour officiellement qu'en 1970, la Society to Overcome Pollution et la Société pour vaincre la pollution datent seulement de 1971, Espaces verts de 1974, de même que le Centre de référence et d'information sur l'environnement. Comment expliquer ce retard[3]. Certes on peut toujours argumenter que la dégradation du milieu physique n'a pas atteint ici le même degré d'acuité qu'aux Etats-Unis. Cela est sans doute vrai mais ce ne l'est pas autant vis-à-vis des autres provinces et ce n'est pas la seule raison.

---

1. On trouvera une excellente analyse critique de l'EPA dans M.J. Brenner, The Political Economy of America's Environmental Dilemma, Lexington, Lexington Books, 1973, p. 39-50.
2. Le ministère fédéral regroupe les départements et services préoccupés de la qualité de l'air et des ressources en eau, et est chargé des questions d'environnement dans le Nord et l'Arctique canadien, surtout en ce qui concerne la construction d'oléoducs et l'exploration du sous-sol.
3. En 1966 se tint à Montréal une conférence nationale sur la pollution et notre milieu, conférence qui n'eut aucun écho dans la presse francophone. En septembre 1970, c'est au tour de la Ville de Montréal d'organiser un symposium sur la pollution. On y discute des aspects techniques de la pollution et c'est dans le secret absolu que les représentants de six ministères provinciaux, de onze ministères fédéraux et de dix services municipaux font le point. La création de la Conférence québécoise sur l'environnement en sera quelques mois plus tard l'aboutissement le plus concret.

Certaines explications, séduisantes à première vue, doivent d'après nous être rejetées faute de support empirique et parce qu'elles relèvent davantage de la mythologie populaire que de l'explication scientifique. C'est le cas par exemple de celle qui verrait dans le non-intérêt des Québécois pour les questions d'ordre écologique une manifestation d'une culture latine où le désordre et même la malpropreté seraient non seulement tolérés mais aussi encouragés[1]. C'est là une explication qui tient avant tout du racisme, ou pour être gentil, du tourisme.

Il faut se méfier aussi de l'explication qui veut que les Québécois en général n'aiment pas participer aux activités d'associations et de groupes. Certes, les Québécois ne sont guère "participants" mais les différences avec d'autres sociétés sont minimes[2]. Il faut donc chercher ailleurs.

La prédominance de la question nationale, surtout à partir de 1960, nous paraît être un facteur d'explication plus important. Celle-ci, comme nous l'avons démontré, a réussi à s'infiltrer, à accaparer tous les problèmes et toutes les solutions. Entre 1960 et 1970, on peut dire que la vie politique québécoise a été tout entière nationalisée. Cela laisse peu de place pour d'autres préoccupations. Il est en effet plus facile de s'organiser dans des groupements "nationaux" quand bien même ce serait seulement parce que, parlant la même langue, on se comprend plus facilement. Ce n'est qu'après 1968, au moment où cette prédominance du fait national est devenue moins exclusive, sinon moins importante, que l'on a pu envisager la création d'autres groupes. Les jeunes ont été les premiers à "déborder" le

---

1. Et l'on cite à l'appui de cette thèse la faiblesse de la conscience écologique en France et en Italie, contrastant avec la propreté et le respect du milieu des Suisses ou des Scandinaves.
2. J. Curtis, "Voluntary Association Joining: A Cross-National Comparative Note", American Sociological Review, 36, 6 (1971), p. 872-880. Voir aussi à ce sujet notre chapitre 5.

nationalisme, ce qui n'implique pas qu'ils ne soient pas facilement remobilisables si l'occasion le vuet; ils ont été suivis par les femmes, qui ont vite compris que leur libération ne passait pas nécessairement par la libération nationale. Ces jeunes et ces femmes sont à l'origine de la création des organismes communautaires peu préoccupés par la question nationale mais plus intéressés à la solution de problèmes concrets et immédiats.

Tant que l'on s'obstine à ne voir dans le "problème" québécois qu'un problème national, il est évidemment difficile de voir le Québec comme quelque chose d'autre qu'un grand tout homogène; quand il n'y a pas une prise de conscience de l'hétérogénéité du milieu, le besoin d'associations nouvelles ne se fait guère ressentir[1].

L'historique et le niveau de développement économique du Québec contribuent aussi à expliquer ce lent départ et cette faible préoccupation des Québécois pour les questions d'écologie. Comme le soulignait le manifeste péquiste de 1972[2], et le même argument a été repris par les chefs des autres partis, s'il est peut-être indispensable de réorienter la croissance économique, encore faut-il qu'elle existe. Un nombre grandissant d'auteurs sont d'accord : c'est de déclin relatif plutôt que de rattrapage économique qu'il faut parler dans le cas du Québec par comparaison avec les autres provinces, à partir des années 1965-1966[3]. Il ne faut donc pas se surprendre

1. C'est l'hypothèse qu'A. Booth a pu vérifier pour cinq pays : "the more heterogenous the society, the greater the proliferation of associations to represent the many divergent interests" ("Voluntary Association, Affiliation and National Diversity", Canadian Review of Sociology and Anthropology, 12, 2 (1975), p. 207).
2. Quand nous serons vraiment chez nous, Manifeste du Conseil exécutif du P.Q., Montréal, Les éditions du Parti Québécois, 1972.
3. Le dernier en date des ouvrages traitant de l'économie du Québec y consacre même un chapitre entier : P. Fréchette, R. Jouandet-Bernadat et J.-P. Vézina, L'Economie du Québec, Montréal, Editions HRW, 1975, chap. 4. Une analyse similaire avait été faite par M. Saint-Germain, Une économie à libérer : Le Québec analysé dans ses structures économiques, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1973. Il est intéressant de noter que l'ouvrage de P. Fréchette et al. n'alloue que six paragraphes aux coûts de la croissance économique (p. 39-40), celui de St-Germain n'en parlant simplement pas.

si dans un tel contexte les discussions portent surtout sur la meilleure façon d'atteindre un haut taux de croissance plutôt que sur les possibilités de redéployer cette croissance ou d'en limiter les coûts, la pollution par exemple.

Non seulement le Québec est-il peu et mal développé sur le plan macro-économique, mais le niveau de bien-être individuel et collectif dont disposent les Québécois est encore bien en deçà de celui des Américains ou même des Ontariens. Les Québécois ont des heures de travail plus nombreuses que les autres nord-américains, ils occupent souvent, pour des fins de nécessité et non de surplus, un deuxième emploi, ils gagnent moins pour des emplois similaires, leur taux de chômage est plus élevé[1]; ils sont aussi plus endettés et plus pauvres. Et comme de nombreuses études ont démontré que le taux de participation à des activités de groupe dépend du statut socio-économique[2], il ne faut pas se surprendre s'ils ne sont guère empressés à créer des comités anti-pollution.

La structure politique canadienne et surtout la place qu'y occupent les Québécois ne vient pas non plus favoriser l'éclosion d'une conscience écologique. Le fait que ce soit le gouvernement fédéral qui ait pris l'initiative de la luttre contre la pollution ne favorise

---

1. Selon R. Dépatie, le taux réel de chômage au Québec depuis 1955 n'est jamais descendu sous le seuil de 10 %, atteignant même 16 % à l'occasion. "Essai d'évaluation de l'ampleur réelle du chômage au Québec", L'Actualité économique, 47, 3 (1971), p. 534-548.
2. N. Babchuk et A. Booth, "Voluntary Association Membership : A Longitudinal Analysis", American Sociological Review, 34, 1 (1969), p. 35; M. Hausknecht, The Joiner: A Sociological Description of Voluntary Association Membership in the United States, New York, Bedminster Press, 1962, ch. 2; B.G. Zimmer and A. H. Hawley "The Significance of Membership in Association", American Journal of Sociology, 64, 1 (1959), p. 196-201.

certes pas les groupes québécois, qui sont pénalisés par la distance physique, culturelle et politique qui les sépare d'Ottawa. Sur le plan de la lutte pour la préservation de l'environnement comme sur celui de la recherche scientifique, les Québécois ne font tout simplement pas partie des réseaux d'interactions et d'information pancanadiens. Et comme les Québécois font preuve d'un plus fort degré de cynisme, d'aliénation politique et de sentiment d'incompétence du moins en ce qui concerne la politique fédérale[1], il ne faut donc pas se surprendre si, une fois de plus, ils ne montrent guère d'enthousiasme pour participer à des organisations dont l'une des principales activités serait le lobbying auprès des autorités fédérales. L'écologie, tout comme la recherche scientifique, l'aide au Tiers-Monde, les Indiens et Esquimaux, l'énergie ou le Grand Nord, est donc la victime de la structure fédérale canadienne et du peu de place relative qu'y occupent les Québécois.

Finalement, la nature même des groupes d'action écologique explique aussi la désaffection des Québécois à leur égard. Ce sont là des groupes avant tout utilitaires et non expressifs. Il est ardu d'y participer pleinement sans un certain niveau de compétence technique et scientifique. De plus, il est difficile d'utiliser sa participation à de tels groupes pour faire progresser sa carrière ou pour obtenir plus de prestige et de succès dans la communauté[2]. Les groupes

---

1. C'est entre autres ce que nous révèle l'étude de J. Wilson, "The Canadian Political Cultures : towards a Redefinition of the Nature of the Canadian Political System", Canadian Journal of Political Science, 7, 3 (1974) p. 438-483.
2. Selon N. Babchuk et R.V. Thompson, op. cit., les membres des minorités seraient particulièrement attirés par les groupes qui offrent non seulement "an opportunity for self-expression and status recognition but also an avenue to compete for prestige, to hold office, to exercise power and control, to win applause and acclaim" (p. 654).

écologiques ne s'appuient pas sur un sentiment d'appartenance à une communauté de base, telle que le quartier, comme le font les organismes communautaires. On parle de survie de la planète et de l'humanité, du caractère global et mondial de la lutte pour l'environnement, ce qui ne favorise guère la participation des citoyens dont l'horizon ne dépasse souvent pas les quelques rues de leur quartier.

D'autres raisons, notamment l'isolement culturel des Québécois en Amérique du Nord ou leur plus faible niveau d'éducation[1], pourraient aussi être suggérées pour expliquer le caractère éphémère et très récent d'un prise de conscience écologique chez les Québécois francophones. Par ailleurs, il est à remarquer que plusieurs des justifications avancées jusqu'ici contribuent, inversement, à expliquer l'enthousiasme des Canadiens anglais vivant au Québec pour la défense de l'environnement et les questions d'écologie. Encore une fois nous ne disposons pas de chiffres précis à ce sujet, mais il apparaît certain que les anglophones sont sur-représentés dans les groupement écologiques[2]. Non seulement les anglophones disposent-ils de plus de temps et d'argent pour pouvoir s'occuper ainsi d'associations altruistes, mais ils s'agit sans doute là pour eux d'une façon de prouver leur attachement et leur enracinement au Québec en se montrant plus Québécois que les Québécois francophones[3]. Cette prédominance de l'élément anglophone contribue elle aussi sans aucun doute à tenir éloignés les éventuels militants francophones.

---

1. Voir à ce propos le chapitre 6.
2. Il suffit de feuilleter les pages de Montreal at the Crossroads, par D. Babeline, D. Lanken et G. Pape (Montreal, Harvest House, 1975) pour s'en convaincre.
3. De méchantes langues pourraient sans doute faire remarquer que cet attachement est à l'occasion très sélectif. Ainsi il s'est trouvé peu d'anglophones pour protester contre le charcutage du "Faubourg à la mélasse" mais par contre, on s'intéresse de près à la gare Windsor (Friends of Windsor Station), à la rue Saint-Laurent (Save the Main Committee), aux maisons Van Horne et Shaughnessey (Society for the Preservation of Great Places)...

On le voit donc, la lutte pour un environnement sain qui très souvent prétend surmonter les frontières nationales, les clivages ethniques et les oppositions de classe, bref qui se voudrait a-politique, se retrouve en fait impliquée malgré elle au coeur du débat politique. Cela apparaît encore davantage si on considère non seulement le caractère récent et éphémère de l'action écologique québécoise mais aussi sa faible envergure.

9.1.1.3 Une action de faible envergure

Cette action écologique québécoise est ponctuelle, sans grand impact et surtout largement symbolique. Mentionnons quelques-unes de ses réalisations

- Formation (1969) d'un comité Expollution qui fournit sur demande et au coût de $7 l'unité, des bouteilles stérilisées pouvant servir à analyser la qualité de l'eau des lacs et rivières.
- Parade de mode de mannequins portant masques à gaz et vêtements anti-vapeurs toxiques à la Place Bonaventure (1970).
- Soumission d'un mémoire par un groupe d'hommes d'affaires de la Rive Sud réclamant une action énergique des gouvernements contre la pollution (1969).
- STOP demande la démission du ministre chargé de la qualité de l'environnement car il "est incapable de remplir sa tâche"(1975).
- SVP accuse le ministre Jeanne Sauvé d'avoir ignoré le Québec français au congrès mondial de la population (1974).
- Marche de Sauvons Montréal pour protester contre le laisser-aller des autorités municipales (1975).
- Organisation d'une semaine de la sensibilisation sur la pollution par les étudiants du CEGEP de Joliette (1971).
- STOP invite le ministre Goldbloom à venir se baigner à l'une des plages déclarées salubres par son ministère (1974).
- Lettre ouverte de SVP au maire Drapeau lui demandant une action énergique pour protéger les espaces verts (1972).

- Pétition du mouvement anti-pollution de Rivière-des-Prairies à la ville de Montréal demandant une lutte totale à la pollution de l'air et de l'eau (1970).

La liste, bien qu'elle ne soit pas interminable, loin de là, pourrait quand même être allongée pour inclure d'autres actions du même genre. On demande et on exige beaucoup. A l'occasion on descend dans la rue, bien qu'il s'agisse là d'un phénomène plus récent. On cherche souvent à frapper l'imagination par des actions non dénuées d'un certain sens du ridicule. Mais toutes ces actions sont sans lendemain et ne demandent pas une longue préparation. Certains types d'action semblent complètement ignorés. Ainsi on n'a pas recours aux tribunaux ni même à la menace d'un recours aux tribunaux. La présentation d'études scientifiques n'existe guère[1]. Les démarches "discrètes" auprès des autorités politiques sont à peu près inexistantes. On préfère les communiqués de presse et les déclarations publiques. Certains événements annuels - Earth Day, Spring Day - n'arrivent pas à s'institutionnaliser. La publication de dossiers[2], de best-sellers, la tenue de teach-in, les débats publics sont eux aussi des actions peu utilisées[3].

L'éducation populaire est considérée comme la meilleure forme d'action possible; cela rejoint les préoccupations du ministre Glodbloom,

---

1. Sauf peut-être une étude sur la possibilité de transformer le fleuve St-Laurent en parc provincial et les îles de Sorel et de Boucherville en réserve aquatique (Projet "Un fleuve, un parc").
2. Les livres québécois sur la pollution sont rares. Mentionnons le Dossier Pollution de Marcel Chaput et Tony Le Sauteur (Montréal, Editions du Jour, 1971).
3. Il faudrait ajouter cependant l'action des syndicats dans leurs entreprises pour diminuer l'impact de la pollution du moins sur les ouvriers. Mais cette action se situe à un niveau encore plus ponctuel, sans cependant être apolitique comme l'action écologique (voir le chapitre 7).

qui préfère mettre l'accent sur l'information et l'éducation plutôt que sur la ligne dure car "sans l'appui d'un public bien informé et vendu aux grands principes qui sous-tendent les mesures qu'on s'apprête à mettre de l'avant, notre travail d'effet[1]". On voudrait, comme en Suède, initier les enfants aux réalités de l'environnement et ainsi les amener tout naturellement à le respecter[2]. Sans cette éducation du public, maintient-on, il ne saurait y avoir de lutte efficace contre la pollution car celle-ci n'est-elle pas l'affaire de chacun[3] ? De plus, la lutte à la pollution est perçue comme un combat à long terme où les victoires retentissantes sont rares et même dangereuses car elles produisent davantage d'instabilité[4]. La lutte pour l'équilibre écologique doit aussi se faire dans l'équilibre. Il ne faut surtout pas se décourager !

Le caractère très ponctuel de l'action écologique québécoise tient certes à la faiblesse de la conscience écologique, mais elle tient aussi au type d'analyse mis de l'avant pas les groupes écologiques. De plus, le contexte légal et administratif au sein duquel s'opère cette action ne vient pas faciliter les choses.

---

1. Cité dans F. Mailhot, "Convaincre d'abord, mais aussi prévoir des mesures énergiques", Le Soleil, le 6 avril 1971.
2. F. Mailhot, "La Protection de l'environnement : les solutions réalistes passent par l'éducation à tous les niveaux", Le Soleil, le 25 février 1972.
3. La même insistance à privilégier l'éducation se retrouve aux Etats-Unis. Dans un numéro spécial de la revue Environment and Behavior consacré à l'Environnement Education J.A. Swann écrit : "in our society where some education is compulsory for all, our schools offers an opportunity to engender the attitudes and values which can lead to more responsive environmental problem solving". J.A. Swan, "Environmental Education : One Approach to Resolving the Environmental Crisis", Environment and Behavior, 3, 3 (1971), p. 228.
4. "Violent revolutions produce instability which can, in the long run, be more destructive than productive. Quiet, slow revolutions have the cost of time to face, but they also offer the potential for more succesful long term results." J.A. Swan, op.cit., p. 225.

En multipliant les paliers de décision politique, le fédéralisme canadien procure aux groupes écologiques un plus grand nombre de points d'entrée dans l'appareil étatique. Il favorise aussi la confusion entre les paliers et la politisation du débat. Ainsi, au Canada, la lutte contre la pollution est rapidement devenue un autre point de dissension entre le gouvernement central et celui du Québec. Lors de la conférence fédérale-provinciale de septembre 1969, le premier ministre du Québec avait caractérisé d'inacceptable le projet de loi fédéral C-144 par lequel un éventuel ministre fédéral de l'environnement, dont on commençait à parler à l'époque, pourrait espérer en arriver à une gestion efficace des cours d'eau canadiens. "Le Québec, a déclaré alors M. J.-J. Bertrand, ne peut accepter ni que le gouvernement fédéral agisse unilatéralement pour régir la gestion des cours d'eau provinciaux ou y contrôler la pollution, ni que son action conjointe avec les provinces soit basée sur le concept de l'intérêt national[1]". Ce n'est pas d'une action fédérale que la lutte à la pollution a besoin, continuait M. Bertrand, mais de ressources additionnelles car à "l'heure actuelle le Québec a les structures, les hommes et la compétence nécessaires pour vaincre la pollution[2]".

Le fait que la lutte à la pollution soit elle aussi devenue la victime du débat sur le sens véritable du fédéralisme canadien ne facilite pas la tâche des groupes qui oeuvrent dans ce secteur. Chaque palier de gouvernement préfère se relancer la balle plutôt que d'agir en concertation.

Au niveau québécois, le cadre législatif de la lutte à la pollution défavorise encore davantage les groupes qui agissent dans ce secteur. Notons tout d'abord que la loi 34 n'a pas créé comme à Ottawa un véritable ministère de l'Environnement mais a plutôt mandaté un ministre responsable pour "élaborer une politique de

1. La Presse, le 16 février 1970.
2. Ibid.

protection de l'environnement", aidé en cela d'un Conseil consultatif de l'environnement et d'un directeur des services de l'environnement. Mais ce Conseil consultatif procure tout au plus une façade de consultation. Rien dans le projet de loi n'oblige le ministre à demander l'avis de ce Conseil dans la détermination des seuils de pollution permis[1]. Les associations écologiques, même si elles peuvent espérer déléguer, à titre individuel il va sans dire, des représentants au sein de ce conseil, n'ont pas obtenu pour autant droit de regard. De plus, rien ne peut obliger le directeur des services de l'environnement à agir s'il juge à propos de ne pas le faire. Les citoyens ou les associations ne peuvent donc rien espérer de ce côté. A la limite, ils devront s'adresser aux tribunaux s'ils sont prêts à investir le temps, l'argent et la patience pour le faire. Entretemps, la pollution pourra continuer à s'accumuler.

Rien dans le bill 34 ne vient favoriser l'action des groupes écologiques, dont l'existence n'est ni reconnue, ni encouragée; elle est tout au plus tolérée. Rien dans la loi n'oblige la tenue d'audiences publiques avant que ne soit accordé un permis aux entreprises dont les activités risquent d'ajouter à la détérioration de l'environnement. Les groupes ne peuvent donc pas utiliser cette avenue pour faire avancer leur cause. Leur action s'exerce toujours a posteriori. Bien plus, les procédures d'appel prévues par la loi n'existent que pour les agents de pollution. C'est ainsi qu'une compagnie qui se croit lésée par une décision du directeur des services de l'environnement peut en appeler de cette décision auprès de la Commission municipale du Québec. Un individu ou une association n'ont pas le même droit. Pour eux, toute décision est sans appel.

---

1. Bien plus, ce Conseil ne peut entreprendre les études nécessaires qu'avec l'approbation du ministre. Comme le souligne L. Laplante, "ainsi un Conseil dont tous les membres ont été nommés par le gouvernement sans la moindre consultation ne jouit même pas d'un préjugé favorable qui permettrait de le laisser étudier ce qu'il veut ! Imaginez ce que serait la méfiance gouvernementale s'il s'agissait d'un conseil composé de gens possédant une véritable liberté critique". "La Qualité de l'environnement, qu'ossa donne ?", Le Devoir, 1er décembre 1972.

Ce carcan législatif vient s'ajouter aux facteurs socio-économiques énumérés à la section précédente. Tout concorde pour retarder sinon brimer considérablement l'éclosion d'une véritable conscience écologique au Québec. Mais le mouvement écologique québécois ne se limite pas à une action qui, comme nous l'avons vu, est récente, éphémère et de peu d'envergure. Il y a aussi son discours, qu'il faut examiner maintenant.

9.1.2 Le discours des groupes écologiques

Il ne s'agit pas ici de proposer une analyse de contenu exhaustive des rapports, mémoires et déclarations émanant des groupes écologiques québécois. Une telle tâche nécessiterait l'élaboration d'une grille d'analyse et d'instruments méthodologiques qu'il serait disproportionné de développer ici. Tout au plus avons-nous fait ressortir les grands traits du discours écologique pratiqué au Québec. Disons d'emblée qu'à part quelques références à la situation particulière des Québécois francophones, ce discours ne diffère guère de celui que tiennent les groupes écologiques américains ou canadiens.

9.1.2.1 Un discours apolitique

Même si les conditions politiques influent directement sur le niveau de développement des associations écologiques, comme nous l'avons vu, celles-ci continuent pour la plupart à prétendre se situer au-dessus de la mêlée politique. En insistant sur le fait que l'homme fait avant tout partie d'un système bio-physique, on en vient à noyer la spécificité du politique et de l'économique dans un grand tout systémique. Comme l'exprime la SVP, celle-ci, en principe, "n'a que faire de la survie des Canadiens français; la sauvegarde de la planète est son premier souci et pour elle, l'intérêt de l'humanité

prime celui des groupes nationaux[1]". On redécouvre la biologie et la biosphère pour remettre à sa place ce social si envahissant. Ainsi, J. Dorst, parlant des rapports de l'homme et de la nature, suggère que les biologistes ont eux aussi une réponse à donner, car "beaucoup des désordres qui affectent nos sociétés proviennent d'une rupture d'équilibre entre l'homme et son milieu[2]". Certes, les facteurs biologiques ne sont pas suffisants pour expliquer la rupture de cet équilibre au cours de l'histoire de l'humanité : il faut donc considérer aussi les "facteurs philosophiques et psychologiques[3]. Pas question ici des modes d'organisation sociale, des systèmes politiques ou des rapports de production. Pas question non plus de modifier cet environnement sociétal; ce qu'il faut, c'est "une redéfinition de la place de l'homme dans la biosphère, donc une révision de l'ensemble de notre conception de la nature[4]". Certes, Dorst n'ignore pas le concept de révolution, mais il proclame que "la prochaine grande révolution de l'humanité sera une révolution marine[5]".

Non seulement refuse-t-on d'envisager les dimensions politiques de la pollution et de la lutte à la pollution, mais on s'acharne, même chez les individus ou dans les groupes, à démontrer que la principale responsabilité quant à la détérioration et à la protection de l'environnement appartient aux individus. Comme le remarque J. Dorst, "il fut un temps où, quand les choses allaient mal, on en voulait aux dieux; à l'heure actuelle, c'est au gouvernement, c'est à eux, c'est-à-dire à tous les autres[6]". Chacun doit faire sa part ! La lutte à la pollution commence auprès de chaque individu ! Voilà

---

1. La Presse, 23 août 1974.
2. J. Dorst, "Réflexions sur les rapports de l'homme et de la nature", Critère, 5 (janvier 1972), p. 22.
3. Ibid., p. 23.
4. Ibid., p. 26.
5. Ibid., p. 27.
6. Ibid., p. 33.

la devise des groupes écologiques. Inutile de souligner qu'une telle vision va dans le sens de celle que cherchent à faire accepter les autorités gouvernementales. "Partageons avec le gouvernement la responsabilité de la conservation" déclare le ministre Goldbloom à l'Association de chasse et pêche de la Mauricie[1]. Où situer la responsabilité de la pollution et de la lutte pour un environnement sain, se demande-t-il à un colloque du CEGEP d'Ahuntsic :

> Eh bien, avant que vous ne commenciez à la chercher, comme l'oiseau bleu, un peu partout dans le monde, je voudrais commencer en vous disant qu'elle se trouve chez nous. Chez nous, chez chacun de nous : c'est là où il faut commencer à la chercher et à la trouver. C'est une prise en charge collective de cette responsabilité qui vous amène ici aujourd'hui mais c'est quand même une responsabilité individuelle que vous exprimez... Chacun, dans sa vie quotidienne, pollue l'environnement qui l'entoure de toutes sortes de façons... Chaque geste que nous posons peut avoir une influence néfaste sur l'environnement et la plupart de nos gestes sont irréfléchis[2].

Bien sûr, le ministre ne nie pas l'existence d'une responsabilité collective mais celle-ci, d'après lui, se limite à "la formation de ceux qui prendront en main les problèmes de l'environnement" et à la tâche "d'inculquer des connaissances à l'intérieur de tout l'enseignement[3]".

En niant une responsabilité précise, en privilégiant plutôt une responsabilité collective, la collectivité étant ici un agglomérat d'individus, on se trouve par le fait même à nier toute responsabilité : si tout le monde est responsable, personne ne l'est ! Par ailleurs, en insistant sur la complexité du phénomène de la pollution, en faisant ressortir son interdépendance avec une multitude d'autres facteurs, que ce soit le développement économique, la relation de

1. Le Nouvelliste, 10 mai 1971.
2. V. Goldbloom, "Education et problèmes d'environnement", Critère, 5 (janvier 1972), p. 13.
3. Ibid., p. 14.

l'homme avec la nature ou le réchauffement de la calotte glaciaire, on contribue à nier l'existence de causes. Tout influence tout, tout devient cause, tout devient effet, tout est dans tout. La pollution, les oies sauvages, le pipi dans la Rivière des Mille-Iles et l'usine de la Dominion Textile se fondent alors dans un grand tout organique, l'écosystème ou la biosphère[1]. Ceux qui ont tout à gagner de cet apolitisme, ce sont, bien sûr, le gouvernement et l'entreprise, qui peuvent ainsi se cacher sous cette pensée englobante; si on présente ces questions d'environnement comme une sorte de dilemme, sinon de paradoxe au caractère en même temps mystérieux, personne ne sait plus qui sont les véritables responsables de la dégradation du milieu naturel. C'est le règne de la pensée magique, au service du capitalisme.

Bien plus, on refuse souvent d'utiliser un calcul économique, sous prétexte que c'est la préoccupation pour la productivité et l'efficacité qui a mis le monde et la biosphère dans le pétrin[2]. Si des considérations économiques interviennent dans l'analyse écologique, elles sont d'une simplicité désarmante ou bien elles ramènent la pollution au calcul économique individuel, comme cette conclusion de J. Dorst : "la question est de savoir si nous sommes prêts à renoncer à l'utilisation d'un emballage pratique mais dangereux pour l'environnement. Sommes-nous prêts à abandonner ce qui constitue un incontestable progrès technique ? C'est en définitive au consommateur et au citoyen de choisir[3]".

---

1. C'est pourquoi le ministre Goldbloom demandait le plus sérieusement possible (sic) dernièrement aux gens d'arrêter de fumer pour diminuer la pollution... près des raffineries de Montréal Est; le ministre Simard de son côté exhortait les Indiens de la rivière Bell (Lebel sur Quévillon) à cesser de manger du poisson !
2. M. Brenner a très bien exprimé ce refus de l'économisme : "Political and economic analysis today is so preoccupied with matters of efficiency and reward that we are disposed by an almost Marxist reductionism to define all social problems in terms of production and consumption. The environmental issue is not that tractable". M. Brenner, op.cit., p. XV.
3. J. Dorst, op.cit., p. 33.

Parce qu'elle est perçue comme un problème mondial, la lutte pour l'environnement se situe donc au delà des querelles idéologiques : on renvoie dos à dos le déterminisme économique du marxisme et le laisser-faire du capitalisme comme si les deux n'étaient, après tout, que des incarnations différentes d'une même obsession, celle de l'accumulation de richesses. Bref, la lutte pour la survie de la planète, pour un environnement sain, transcende toutes ces considérations. Ce ne doit pas être une question de politique ou d'économie mais une question de valeurs. On se rend compte jusqu'à quel point le mouvement écologique est, à cet égard, proche de la contre-culture (voir notre chapitre 5) : apolitisme, responsabilité individuelle, humanisme sans territoire... voilà des traits idéologiques qui sont communs aux deux groupes. Rien de surprenant à cela d'ailleurs puisque ce sont souvent les mêmes définisseurs de situation qu'on retrouve dans les deux (les mêmes "guides charismatiques", diraient les contre-culturels...).

9.1.2.2. Un discours éthique

Comme l'a si bien résumé J. Swan "at the root of the environmental crisis therefore are the basic values which have built our society[1]". L'opinion suivante semble partagée par tous ceux qui oeuvrent dans le secteur de l'environnement : "Ce sont des valeurs faussées qui nous ont mis dans ce guêpier ce sont de nouvelles valeurs qui nous en sortiront".

Mais on semble avoir de ces valeurs une vision très idéationnelle ou idéaliste. Pas question de considérer ces valeurs comme le produit de conditions sociales données. On leur accorde une existence quasi objective. La lutte pour préserver l'environnement devient alors un problème d'éthique. A ce sujet, les raisons que

1. J. Swan, op.cit., p. 225.

donne M. Lagueux pour justifier l'intervention de la philosophie dans le débat écologique sont en fait très révélatrices[1]. Tout d'abord, précise-t-il, ce n'est pas "parce que cette question est ambiguë et complexe, parce qu'elle est sujette à des interprétations fort diversifiées[2]" qu'elle devrait attirer les philosophes. Ce n'est pas non plus parce que l'écologie a besoin de généralistes. Non, c'est avant tout parce que l'écologie est en train de se constituer en science autonome "où l'on voit même à l'oeil nu se dessiner des objets nouveaux, des modalités énonciatives, des concepts et des stratégies dont il serait intéressant de faire ressortir les règles de formation[3]", que le philosophe peut et doit intervenir. C'est aussi parce que "l'écologie met en cause des valeurs" et que même si le philosophe n'en a pas le monopole, il devra quand même "les analyser, les mettre en rapport entre elles et avec d'autres reléguées dans l'ombre[4]". C'est au philosophe qu'il appartient de réfléchir sur le caractère paradoxal ou carrément tragique de certains conflits : celui de l'écologiste partagé entre son désir de faire oeuvre de science et sa responsabilité d'homme d'action, celui de l'opposition entre le court terme et le moyen terme, entre la qualité de la vie et l'idée de progrès et de conquête si chère à l'homme.

L'écologie devient rapidement une question de moralité. "Il s'agit carrément d'un problème moral", affirme P. Dansereau, directeur du Centre de recherches écologiques de Montréal; "acceptera-t-on une

---

1. Comme on aura pu remarquer, nous n'avons pas fait largement appel au discours des groupes écologiques eux-mêmes. C'est qu'au Québec en tout cas, ce discours est presque inexistant se limitant dans la majorité des cas à de courts communiqués de presse dénonçant telle ou telle situation. Nous avons donc fait appel à des textes de nature plus "académique", produits au Québec ou ailleurs.
2. M. Lagueux, "Vers une approche épistémologique de l'environnement", Critère, 5 (janvier 1972), p. 200-201.
3. Ibid., p. 204.
4. Ibid., p. 205.

réduction de 5 p.c. du produit national brut afin de respirer de l'air pur, de se baigner dans nos lacs et nos rivières?[1]". Si on refuse cette dimension morale, on relègue l'écologie dans le domaine des préoccupations occasionnelles, ce qui revient à condamner l'homme "à aller nu" et nulle part[2].

9.1.2.3 Un discours miroir

On est frappé, à la lecture des analyses écologiques, de l'effet de miroir qu'on y retrouve, c'est-à-dire que les solutions mises de l'avant dans ce discours sont souvent le reflet de la conception que l'on se fait du problème. C'est ainsi que certains[3] ont suggéré que le fait de privilégier "l'incrémentalisme", les solutions "expédients" et les ajustements marginaux nous a amenés à une situation où le respect de l'environnement n'entre jamais en ligne de compte. Mais, paradoxalement, ces auteurs recommandent une approche "incrémentaliste" de la pollution. Il faut y aller lentement, à petits pas, graduellement.

Dans notre volonté d'en arriver à "une intégration efficace de la protection de l'environnement aux autres objectifs de la société canadienne, écrit A. Raynauld, les contraintes les plus importantes ne résident pas dans les incompatibilités d'objectifs, dans l'absence de lois ou dans le manque de ressources, mais bien dans notre

1. P. Turgeon, "Et si la pollution, en fin de compte, était un problème moral ?", Perspectives, le 15 juin 1973.
2. M. Bédard, "De l'écologie à l'éthique", Critère, 5 (janvier 1972), p. 235. Est-il besoin, ici encore, de signaler la grande similitude entre contre-culture et écologisme au Québec : l'une et l'autre prêchant - avec le Dr V. Goldbloom, quelle coïncidence significative ! - la responsabilité morale de l'individu. C'est le règne absolu du libéralisme d'Adam Smith.
3. C'est le cas de M. Brenner, qui propose des "marginal adjustments on an expedient basis", (op. cit., p. 5).

souplesse à adapter nos institutions à de nouveaux défis". "La seule approche possible, continue-t-il, est une approche granduelle où la première tâche consiste à fixer des objectifs précis et limités. Objectifs que l'on sait intérimaire mais dont la réalisation servira de tremplin à des politiques plus avancées où nos chances de succès seront augmentées par l'expertise acquise au départ[1]". Qu'est-ce que propose ici A. Raynauld, sinon un modèle de décision qui, par essence, est "incrémental" ou "marginaliste"), et qui a été développé il y a une quinzaine d'années par C.E. Lindblom et D. Braybrooke[2]? Modèle de décision qui se situe aux antipodes de la planification : basé sur le très court terme, sur l'existant, le continu, la voie du changement minimum, il s'inspire de l'idéologie de la "main invisible". Pourtant, quelques paragraphes plus tôt, le président du Conseil économique du Canada venait de suggérer que l'absence de planification à long terme est l'une des composantes majeures de la crise écologique...

Les exemples de cet effet de miroir ne manquent pas. C'est ainsi que l'on définit l'individualisme et l'absence de conscience collective comme l'un des catalyseurs de la crise écologique; pourtant, on compte sur cet individualisme pour solutionner la crise. On privilégie au niveau des moyens l'action exemplaire, l'originalité,

1. A. Raynauld, "Aspects économiques de la lutte contre la pollution", discours prononcé le 22 juin 1972 devant le Canadian Management Institute et reproduit dans Le Devoir, le 10 juillet 1972.
2. D. Braybrooke et C.E. Lindblom, A Strategy of Decision, New York, The Free Press, 1963; en anglais, cette théorie est désignée par les expressions disjointed incrementalism" ou "muddling-through approach", pour lesquelles il n'y a pas d'équivalent français; la traduction la plus proche de l'esprit de ces expressions nous a semblé être celle de théorie "marginaliste", bien que ce terme soit ambigu puisqu'il peut laisser croire que nous nous référons au marginalisme de la science économique; c'est pourquoi nous l'utilisons avec des guillemets. Pour une revue critique de cette théorie, voir Amitai Etzioni, The Active Society, New York, The Free Press, 1968, p. 268-273; Yehezkel Dror, "Muddling-through : Science of Inertia", Public Administration Review, 24, 1 (1964), p. 154-155; Kenneth Boulding, "Review of A Strategy of Decision", American Sociological Review, 29, 1 (1964), p. 93.

l'humour, le fait accompli, les solutions pratiques et ad hoc, alors qu'on vient à peine de les condamner lorsqu'utilisées par les industries. On suggère de trouver des moyens pour rendre la vie difficile aux compagnies polluantes, en augmentant leurs coûts de production par des tactiques de harcèlement; cependant, on ne se gène pas pour affirmer que le calcul économique, la loi de l'offre et la demande, celle de la marginalité ou des économies externes, ont aidé à créer la crise écologique. On privilégie le pluralisme en favorisant la création d'une multitude de groupes qui, tous, cherchent des voies d'accès pour influencer et convaincre les décideurs; mais on refuse de voir que le pluralisme et l'incrémentalisme vont en fait de pair et que ce dernier est la seule façon d'en arriver à une décision dans une société où les intérêts de tous sont censés être respectés parce qu'égaux en principe. Finalement, on ne cesse de réclamer la mise en place d'institutions, de ministères ou de régies chargés spécifiquement de la lutte contre la pollution, alors qu'une telle demande revient à institutionnaliser l'écologie, à en faire une préoccupation parmi d'autres, ni plus ni moins importante[1].

9.1.2.4 Le discours, en somme...

On le voit donc, le discours écologique, par son apolitisme sans territoire, son moralisme individuel et libéral, son respect des prémisses du système (discours miroir) est avant tout un discours acritique. Aucune réflexion, surtout au Québec, sur ce qu'il est, sur ce qu'il véhicule. Aucune mise en question de sont impact,

1. "To establish an executive agency like the Environmental Protection Agency, one bureaucratic agency among others, representing one set of special interests among others misinterprets the problem. It overlooks the essential qualitative distinction between a particular interest that is part of the productive dimension of society and a problem area of a communal nature that concerns the relationship between the industrial system itself and the overall environment of life". M. Brenner, op.cit., p. 7.

de ses résultats, de ses limites. Le fait que l'on travaille pour la survie de l'humanité semble être suffisant. D'où cette attitude assurée, plein de bienveillance et de sens du missionnariat de la part d'individus qui ont la satisfaction de se savoir en possession tranquille de la vérité. Parce que l'on se situe d'emblée au-dessus de la mêlée politique, le problème des alliances et des fronts communs ne se pose pas. Pas plus que ne se pose celui du financement et des contradictions que pourrait poser un financement gouvernemental. Parce que l'on ne lutte pas contre un type de système politique en particulier ou contre un gouvernement mais pour l'humanité tout entière, on ne voit pas de problème à accepter l'argent des gouvernements. D'ailleurs, les gouvernements et les citoyens ne doivent-ils pas se donner la main dans ce nouveau combat des dieux ? Les impératifs de la survie de l'humanité — peut-on en envisager de plus englobants, de plus nobles et de plus difficiles[1] ? — les condamnent à la coopération.

Le discours écologique, à cause de ces caractéristiques, ne véhicule finalement aucun projet précis d'une société écologique. On veut éviter la catastrophe qui engloutirait toute l'expérience humaine. On rêve d'un monde harmonieux où tout soit équilibre. C'est le rêve utopique porté à son extrême. Alors que l'utopie traditionnelle, celle de T. Moore ou de Rabelais, se veut limitée dans l'espace et ne concerne habituellement qu'une minorité d'êtres choisis, l'utopie écologique se veut à la grandeur de la planète[2]. C'est l'utopie du total par opposition à celle du particulier. Alors que dans la pensée

---

1. D'où l'analogie avec Prométhée chez H. Weinmann, "Prométhée ou la démesure au singulier et au pluriel", Critère, 11 (décembre 1974), p. 44-62.
2. Non, lecteur, vous n'êtes pas dans l'erreur : c'est bien du mouvement écologique que l'on parle ici, et non pas la contre-culture...

utopique on privilégie avant tout les hommes et leurs relations entre eux, dans la pensée écologique on refuse ainsi de tout centrer sur l'Homme, on préfère le voir comme un élément dans un écosystème englobant. L'utopie écologique, par opposition à l'utopie communiste, fonde le bonheur sur un renversement des rapports entre l'Homme et la Nature alors que la seconde privilégie le renversement des rapports entre les hommes. Pour les uns, l'Homme n'a rien d'unique; sa sociabilité n'est que le reflet de celle de tous les êtres vivants. Pour les autres, l'Homme, sans être unique, n'en constitue pas moins une espèce privilégiée capable non seulement d'agir mais aussi de réfléchir sur son action.

Ces quelques réflexions nous amènent à tenter de dégager le sens de cette action et de ce discours écologique québécois. Peut-on imaginer un discours écologique qui ne refuse pas d'être critique et une action écologique qui ne soit ni ponctuelle, ni éphémère ? Bref, quel sens prospectif doit-on et peut-on donner à l'écologie ?

9.1.3 Le sens prospectif de l'action et du discours écologique

Jusqu'ici l'image qui se dégage de notre analyse de l'action et du discours des groupes écologiques québécois est passablement négative. Il ne faudrait pas pour autant croire que la lutte pour la sauvegarde de l'environnement n'est qu'une illusion dangereuse. Au contraire, elle renferme des promesses, souvent inexploitées, qu'il importe de souligner.

9.1.3.1 Les promesses de la lutte écologique

Disons tout d'abord que le combat pour la protection de l'environnement, quelles que soient ses limites ou l'utilisation idéologique qui en est faite, est un combat qui doit être mené. Qu'il s'agisse

d'un combat animé par les membres de la classe moyenne, mené à partir d'une idéologie conservatrice, financé par les pouvoirs publics et qui contribue ainsi à distraire l'attention de problèmes plus urgents et plus immédiats, ne change rien au fait qu'il s'agit d'une lutte objectivement nécessaire. Nous soulignons simplement qu'elle a besoin de s'appuyer sur des éléments analytiques et critiques plus solides. La nécessité d'avoir à lutter contre les ravages envahissants de la pollution ne relève pas du domaine de l'opinion; c'est une question de fait. Certes, il est important de bien comprendre pourquoi les hommes en sont rendus à cette dernière extrémité, celle d'avoir à combattre le dos au mur en espérant gagner un peu de temps. Cela ne relève pas du hasard ou d'une naïve inconscience. Quand tout aura été dit sur les limites de l'action et du discours écologique il faudra quand même redoubler d'efforts.

Mais il y a plus que cette nécessité d'une action écologique. Il y a aussi le fait que cette action implique l'individu directement. Nous avons souligné jusqu'ici les aspects négatifs de cet individualisme; il faut maintenant voir l'autre côté de la médaille[1]. Parce qu'il fait de chaque individu la cause mais aussi la solution à la crise de l'environnement, l'écologisme peut constituer un processus très efficace d'éducation et d'apprentissage à l'action politique. Il existe au sein de toute analyse et de toute action écologique un dynamisme, une logique interne qui conduit fréquemment, même si le processus est souvent très lent, les "eco-freaks" à adopter une attitude plus politique, plus critique et surtout moins naïve ("peace and love"). Par exemple, l'association Sauvons Montréal, qui à ses débuts s'était surtout intéressée à la préservation des édifices historiques, en est venue à élargir son champ de vision pour y inclure le logement, que l'on considère maintenant

1. Inutile de préciser qu'il ne s'agit pas ici d'envisager le bon et le mauvais côté des choses dans une sorte de bonne conscience libérale. Il s'agit plus simplement de faire ressortir toutes les limites mais aussi toutes les possibilités que recèle l'action écologique.

comme un "droit social au même titre que l'éducation, la santé ou la sécurité sociale[1]". On remarque la même évolution chez STOP, qui, à l'occasion de la conférence mondiale sur la population, a pris conscience qu'il serait bientôt possible, à cause d'une politique de dénatalité, de "citer la disparition du peuple canadien-français comme preuve irréfutable" des dangers d'une politique de contrôle des naissances[2].

Parce qu'elle cherche à impliquer l'individu dans des actions concrètes, l'action écologique peut contribuer à diminuer la dissonance cognitive qui affecte ordinairement les militants politiques, dont les actions ne correspondent pas toujours à ce qu'ils prêchent. Dans la mesure où on élimine ainsi la contradiction entre le discours et le geste, on permet à l'individu d'accorder sa pratique à sa théorie et de se réconcilier avec lui-même. Sur ce plan, les groupes écologiques constituent sans aucun doute des laboratoires où des individus, autrement réticents à venir manifester devant le consulat américain, sont mis en contact avec un militantisme d'un nouveau genre. Sans tomber dans le psychologisme, disons qu'il suffit de participer à une manifestation politique ou syndicale pour apprécier à sa pleine valeur l'atmosphère qui prévaut lors d'une manifestation d'appui à la bicyclette !

L'action écologique, avons-nous dit, contribue souvent à noyer les oppositions de classes ou ethniques. Cette caractéristique, dangereuse à plusieurs égards, peut par contre et à certaines conditions, faciliter l'établissement de fronts communs sur d'autres questions. L'action écologique servirait ainsi de véhicule d'opposition politique. Par exemple, on a vu à plusieurs reprises un rapprochement s'établir entre le Parti Québécois et des anglophones autour de questions de pollution et d'environnement.

1. Le Devoir, le 8 août 1975.
2. La Presse, le 23 août 1974.

L'action écologique contribue aussi à accroître le champ de l'individuel par rapport au collectif. En faisant de la pollution une affaire personnelle, les groupes écologiques permettent aux individus de s'afficher à la fois comme source et solution du problème. L'individu devient indispensable. Il cesse de se noyer dans la totalité, que ce soit celle de la nation ou de la classe. Et cela, dans une société où le privé et l'individuel sont constamment battus en brèche, n'est pas un acquis à rejeter. Certes, l'imagination et l'humour déployés par les guérilleros écologiques contribuent souvent à leur donner l'illusion d'une efficacité qu'ils n'ont pas vraiment. Mais les Tupamaros n'ont-ils pas démontré que l'humour avait une force de démonstration que le discours rationnel n'a pas.

Même le caractère rituel de certaines actions écologiques n'est pas sans aspect positif puisqu'il permet à des individus qui, ne l'oublions pas, sont mobilisables pour d'autres causes, de préserver un équilibre psychologique. G. Fellman a souligné combien cette contribution était importante dans le cas de militants écologiques pour qui les victoires sont peu nombreuses[1].

9.1.3.2 Les limites et l'avenir de l'action écologique

Pour être efficace et surtout pour ne pas être à contresens du combat politique, l'action écologique au Québec doit tenir compte de ronnement socio-politique dans lequel elle opère, c'est-à-dire de l'existence d'un problème national et de l'existence d'un renouveau du

---

1. "Many respond by turning inward, with a feeling of hopelessness and helplessness. For others, though, taking part in political activity - periodic protest meetings and rallies - serves to bring people of the same predicament together to share their fears and frustations and give them the sense that they are doing something constructive about them". G. Fellman and B. Brandt, "Working-Class Protest against an Urban Highway", Environment and Behavior, 3, 1 (1971), p. 85.

sentiment d'appartenance à des communautés de base. Sans cette double reconnaissance, l'action écologique se condamne à demeurer, dans les faits ou au niveau de l'image, une affaire "d'anglophones" et/ou une affaire "d'intellectuels". L'action écologique doit donc être reliée à un problème précis existant dans une communauté de base[1].

Elle ne doit pas non plus se couper d'une vision politique des phénomènes en question. L'idéologie n'est pas, contrairement à ce que l'on peut penser, le pire ennemi de la lutte pour l'environnement ! De fait, les tactiques de guérilla écologique ne prennent un sens que si elles s'inscrivent dans une vision plus politique et plus critique de la situation[2]. Sinon, au mieux, on risque de rester à un niveau puéril de moralisme individuel, et au pire, d'être le paravent et l'instrument des pollueurs.

Finalement, l'action écologique, même si elle tendra toujours à rester ponctuelle faute de ressources humaines et financières, doit prendre conscience que c'est l'absence de planification et non l'inconscience de l'homme qui est à la source de la crise écologique. "Small is beautiful", certes ! Mais si l'environnement est si mal en point, c'est qu'il souffre de "too little" et non pas de "too much planning". "L'incrémentalisme" est trop souvent générateur de la dégradation de l'environnement. Cela non plus il ne faudrait pas l'oublier.

---

1. C'est ce qu'a reconnu le député péquiste M. Léger qui, en tant que responsable de son parti pour les questions d'environnement, ne manque jamais une occasion de rattacher celles-ci à des problèmes concrets de son comté; voir "Les Effets de la pollution sur la santé dans l'Est", Le Devoir, le 10 août 1973.
2. Même M. Chaput le reconnaît : "Les bons groupes d'action doivent être spécifiques dans leurs projets s'ils veulent mobiliser les citoyens et arriver à donner à leur action suffisamment de force pour faire bouger. Les meilleurs groupements sont ceux qui ont une pensée globale mais dont la tactique spécifique s'appuie sur des cas particuliers", Marcel Chaput et Tony Le Sauteur, Dossier Pollution, Montréal, Editions du Jour, 1971.

9.2 L'artisanat et la redécouverte de l'objet[1]

Sur le plan culturel le Québec continue apparemment de vivre l'explosion déclenchée par la Révolution Tranquille. Si, d'un côté, un nombre croissant d'individus utilisent leur tête pour travailler[2], on constate aussi, au Québec comme ailleurs, qu'une part importante d'entre eux utilisent aussi leur tête pour se divertir. Parallèlement donc à l'intellectualisation du travail humain, on remarque une expansion de la culture, expansion qui se manifeste dans toutes les directions.

. dans le nombre des participants professionnels : professionnels du théâtre, de la radio-télévision, journalistes, décorateurs, etc.;

. dans le nombre des participants occasionnels : dans les loisirs de toutes sortes, la vidéo, la télévision communautaire, les groupes pop de quartier, etc.;

. dans le nombre de véhicules de transmission : télévision, cable, cinéma, vidéo, magnétophone, salles de spectacle, etc.;

. dans la diversité des structures d'appui : ministères, mécènes, fondations, entreprises privées, etc.;

. dans la recherche de nouvelles formes d'expression : musique électronique, théâtre vivant, cinéma participation, mimes, etc.;

. dans le nombre de consommateurs : ceux qui regardent la télévision, ceux qui aiment le cinéma, les autres qui vont au concert, à l'opéra, au théâtre, qui lisent Lucky Luke, etc.;

---

1. Cette section est tirée de : L'Avenir des métiers d'art au Québec, op.cit., chapitre 5.
2. Ce qui n'implique pas qu'ils le font dans des conditions favorisant une plus grande liberté ou un plus grand bien-être pour eux..., ce dont on discutera dans le chapitre portant sur le monde du travail.

. dans le nombre de spécialistes : centre de recherches sur la culture populaire, centre de recherches sur la civilisation traditionnelle, critiques, commentateurs, etc.;

. dans le nombre de secteurs où la culture s'est répandue : il y a maintenant des cultures politiques, des cultures économiques, aussi bien que des politiques et une économie de la culture, une politisation de la culture, une culture contre-culturelle...;

. dans la multiplicité des moyens mis en oeuvre pour conserver cette culture : musées, galeries, archives visuelles, sonores, microfilms, bibliothèques, bibliobus, librairies, conservatoires.

Cette expansion de la culture, définie ici comme l'univers des formes symboliques et de l'imaginaire, est sans limites. D. Bell en a été particulièrement frappé et la description qu'il en fait s'applique très bien au Québec :

> Modern culture is defined by this extraordinary freedom to ransack the world storehouse and to enjoy any and every style it comes upon. Such freedom comes from the fact that the axial principle of modern culture is the expression and remaking of the 'self' in order to achieve self-realization and self-fulfilment. And in its search there is a denial of any limits or boundaries to experience. It is reaching out for all experience; nothing is forbidden; all is to be explored[1].

Pour Bell, la suprématie de la culture est aujourd'hui totale, et ce pour deux raisons : "First, culture has become the most dynamic component of our civilization, out reaching the dynamism of technology itself (...) second there has come about (...) a legitimization of this cultural impulse (...) thus our culture has an unprecedent

---

1. D. Bell, The Cultural Contradictions of Capitalism, New York, Basic Books, 1975, p. 13-14.

mission : it is an official, ceaseless search for a new sensibility[1]". D. Bell fournit ensuite une liste impressionnante d'indices, dont certains auraient avantage à être vérifiés empiriquement, démontrant cette invasion du culturel.

Mais Bell, tout comme A. Toffler avant lui[2], en reste au niveau des manifestations extérieures. Ici encore, il s'agit, non pas avant tout d'une expansion culturelle, mais d'une accélération de la consommation des signes culturels. Ce qui importe dans un Picasso, ce ne sont plus les couleurs ou ce qu'il nous dit sur l'artiste, mais son prix, et ce qu'il nous dit sur son acheteur. On consomme de l'imaginaire et on en vend très cher les signes. Ces signes ne sont pas neutres, ils ne sont pas inoffensifs, ils servent à quelque chose. Ils témoignent d'une appartenance ou d'une exclusion par rapport à une classe et à ses privilèges. Mais leur sens n'est pas fixé une fois pour toutes. La "société du spectacle" est partout, et bien sûr, on peut difficilement songer à l'éliminer; mais on peut sans doute songer à s'en emparer pour donner un sens différent au spectacle qui se joue au Québec. L'artisanat est l'une des manifestations les plus frappantes de cette expansion de la culture, tant chez les producteurs que chez les consommateurs culturels. Nous voudrions, tout comme pour l'écologie tenter d'en dégager le sens.

9.2.1 La montée d'un phénomène

En ce qui a trait aux produits d'artisanat, nous nous trouvons depuis 1960, et surtout depuis l'exposition universelle de 1967, devant un marché de demande, c'est-à-dire un marché où l'offre arrive à peine à rencontrer la demande des consommateurs québécois. La hausse accélérée des prix des produits d'artisanat - certains prix ont quadruplé depuis dix ans - vient confirmer cette constatation.

---

1. Ibid., p. 33-34.
2. The Culture Consumers : Art and Affluence in America, Baltimore, Penguin Books, 1965.

Comment expliquer cet engouement soudain des Québécois ? Notons tout d'abord l'importance d'un certain nombre de facteurs externes, dont celui de la décolonisation. Depuis 1960, plus de soixante pays ont acquis leur indépendance politique. Disposant de peu de ressources financières, ces pays ont souvent opté pour des politiques que certains ont qualifiées de "prestigieuses" mais qui avaient le plus souvent pour résultat de mettre le pays "sur la carte" et ainsi de lui attirer, sinon des capitaux, tout au moins des touristes. Pour certains pays et colonies semi-autonomes le tourisme et l'exportation de l'artisanat local entraînent des rentrées de devises appréciables.

Les Québécois ne pouvaient qu'être touchés par cette internationalisation de l'exotisme. L'engouement pour le produit d'artisanat n'est donc pas d'abord et uniquement le résultat d'un réveil subit du consommateur québécois. C'est plutôt qu'après 1960, ce dernier a été mis en présence de produits nouveaux, différents, chargés de signification et relativement peu dispendieux. De plus, ces produits bénéficiaient d'un marketing bien orchestré, même si l'opération n'était en rien planifiée. Ainsi, chaque jour, les nouvelles d'un coup d'Etat au Mali, d'un tremblement de terre au Chili, d'une émeute à Dacca ou d'une famine en Ethiopie contribuaient à "familiariser" le consommateur québécois avec l'étranger et ce qui s'y produit.

Mais ce nouvel environnement international ne fournit qu'un élément de l'explication. Il faut aussi chercher du côté des changements sociétaux survenus durant la période de la "Révolution Tranquille". Comme nous l'avons mentionné au chapitre 4, le renouveau du nationalisme après 1960 a permis l'éclosion de ce qu'on appelle la "québécitude" et d'un goût prononcé pour tous les produits du Québec. La preuve en est, entre autres, la demande de plus en plus forte des Québécois pour les antiquités, que ce soit les meubles, les objets usuels, ou encore les maisons de pierre ou en pièce sur

pièce[1]. Les objets tirés du travail des artisans ne pouvaient être en reste avecce renouveau de la "chose" québécoise.

Il faut rappeler que le niveau moyen de scolarité des Québécois était passé de 8.2 à 11.6 ans en l'espace de deux décennies. Des auteurs comme Mirrit Ghali affirment qu'il y a une certaine corrélation entre la hausse du niveau d'instruction et la consommation de biens culturels[2]; or, une des principales caractéristiques du produit de l'artisan est sa valeur esthétique, et l'évolution culturelle prend donc ici une importance fort grande.

Enfin, H.H. Maslow explique qu'à mesure que les sociétés deviennent plus riches, que l'abondance se répand, un plus grand nombre d'individus recherchent des biens personnalisés[3]. Il semble donc évident que l'augmentation des revenus au Québec a permis d'élargir le marché des consommateurs pour les biens d'art, et ainsi d'améliorer la condition de l'artisan. De même, la hausse des revenus au Québec et ailleurs, en même temps que la diminution des heures de travail, a donné un essor encore plus important au tourisme intérieur et extérieur et provoqué une hausse de la demande pour les produits d'artisanat.

Du côté de l'offre, les nouvelles techniques de design, les nouveaux matériaux, l'extension de cours professionnels mieux adaptés aux besoins des métiers d'art dans les CEGEP[4], les critiques de plus en

1. Ainsi, alors qu'au début des années 1960, un livre comme celui de Jean Palardy, Les Meubles anciens du Canada français, (Paris, Edition arts et métiers graphiques, 1963), avait beaucoup de peine à se vendre, nous ne comptons plus aujourd'hui les oeuvres récentes sur les objets anciens du Canada français.
2. M.B. Ghali, Tradition for the Future, Oxford, Alden Press, 1972, chap. 12.
3. H.H. Maslow, Motivation and Personality, New York, Harper and Row, 1954.
4. Suite, par exemple, au rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec (rapport Rioux), Québec, 1969.

plus virulentes adressées à la consommation et à la production de masse[1], de même qu'au mode usuel de travail[2], ont favorisé la multiplication de fabriques artisanales.

Après avoir brièvement discuté de la croissance il nous faut maintenant dégager le sens du phénomène métiers d'art. Que l'on se comprenne bien : il ne s'agit pas d'élaborer ici une théorie des métiers d'art; trop d'éléments nous font encore défaut. Nous voulons plus simplement tracer les grandes lignes d'une réflexion, théorique certes, sur la nature de l'objet "métiers d'art" et sur la place qu'occupe cette industrie dans une société telle que le Québec.

9.2.2 La nature de l'objet "métiers d'art"

Les métiers d'art, ce sont, bien sûr, des artisans, des boutiques, des consommateurs, mais ce sont quand même avant tout des objets. C'est donc à ce niveau très physique que doit débuter notre discussion. Ce sont des "choses" que l'on fabrique, distribue et achète aussi.

J. Beaudrillard, nous rappelle que "tous les objets sont pris dans le compromis fondamental d'avoir à signifier"[3]. Ils ne sont pas seulement ce qu'ils sont mais aussi, et peut-être même principalement, le signe d'une pratique sociale. "A travers les objets (continue Beaudrillard) chaque individu, chaque groupe cherche sa place dans un ordre, tout en cherchant à bousculer cet ordre selon sa trajectoire

1. Voir en particulier J.K. Galbraith, The Affluent Society, Cambridge, Mass., Houghton Mifflin, 1958; G. Vickers, Freedom in the Rocking Boat, Harmondsworth, Penguin, 1972.
2. Works in America, ministère de la Santé, de l'Education et du Travail des Etats-Unis, Cambridge, M.I.T. Press, 1971.
3. Pour une critique de l'économie politique du signe, Paris, Gallimard, 1972, p. 12. Comme on pourra le constater, notre discussion tout entière est organisée autour des concepts de Beaudrillard. Nous nous sommes aussi appuyés sur A. Moles, Théorie des objets, Paris, Editions Universitaires, 1972.

personnelle. A travers les objets c'est une société stratifiée qui parle[1]". Les objets sont donc les témoins mais aussi les armes et mêmes les enjeux de la lutte pour le contrôle idéologique de nos sociétés modernes. Où situer l'objet métiers d'art dans cette lutte ?

9.2.2.1 L'objet "métier d'art" et l'objet technologique

A première vue, il est très différent de l'objet "technologique[2]" de consommation. Mentionnons brièvement quelques-unes de ces différences.

Contrairement aux objets technologiques, les objets métiers d'art[3] privilégient la valeur d'usage aux dépens de la valeur d'échange. Ce sont avant tout des objets fonctionnels dont la logique est inscrite dans cette volonté des hommes d'avoir prise sur leur environnement physique, de le façonner. L'objet métiers d'art a pour origine des besoins réels. Il ne crée pas ces besoins a posteriori comme un gadget pour justifier son existence. En tant que témoin d'une position dans l'échelle sociale, il n'est qu'un point de repère très secondaire, surtout si on le compare à l'automobile, à l'équipement électro-ménager ou à l'habitation. Sa "valeur d'échange symbolique, de prestation sociale, de concurrence et, à la limite, de discriminant de classe[4]" demeure ainsi fort limitée. L'objet métiers d'art semble donc échapper, à certains égards importants, aux mécanismes de la société de consommation. Il serait même une épine au pied de cette société, une façon de s'en libérer.

Deuxièmement, l'objet métiers d'art échappe aussi, semble-t-il, aux modalités essentielles qui définissent le système bourgeois des

1. J. Beaudrillard, op.cit., p. 20.
2. C'est faute d'une meilleure expression que nous avons adopté celle-ci.
3. Que nous appellerons aussi objets artisanaux.
4. J. Beaudrillard, op.cit., p. 9.

objets. Pas de symétrie, d'ensemble, d'ordre chez les objets d'artisanat. Pour la plupart, ce sont des objets uniques (ou en série très limitée) qui ne renvoient que rarement à des objets complémentaires, plus grands ou plus petits. Ainsi, au Salon des métiers d'art de 1975, il nous a été impossible de découvrir un seul ensemble de pots de grandeur différente (farine, sucre, café...). Pas d'ensemble mitaines-foulards tissés sur le même modèle. Pas de saturation, de redondance, de multiplicité d'objets inutiles non plus[1]. D'après S. Saito, un potier de Way's Mills qui a longuement décrit la richesse de son expérience d'artisan, cette surabondance d'objets est particulièrement néfaste car elle empêche de voir les objets et surtout elle les rend inutiles. "Quand un objet est inutile dans une maison, écrit-il, il devient invisible. Dépourvu de fonction, il est un bibelot[2]". L'utilité demeure la grande qualité de l'objet métiers d'art. Il est sa raison d'être. L'objet se refuse à être décoration, parure. En ce sens, il s'oppose à l'objet d'art - la peinture, la sculpture ou même l'antiquité, dont le rôle premier est de paraître et non d'être.

Tout est simple, sans complications inutiles, dans l'univers métiers d'art. Le jouet d'artisanat, par exemple, est souvent en bois, tout d'une pièce, peu complexe. L'objet métiers d'art est rarement dissimulé sous d'autres objets. Il se présente ordinairement seul. Il saute aux yeux. Rien ne vient détourner notre regard. Il occupe tout l'espace sans avoir besoin de se référer à d'autres objets. Il est unique et à ce titre il s'apparente à la pièce d'antiquité ou à

---

1. Beaudrillard décrit ainsi cette mode de la redondance : "la table est couverte d'une nappe, elle-même protégée d'une autre nappe de plastique. Rideaux et doubles-rideaux aux fenêtres, tapis, housses, patines, lambris, abat-jour. Chaque bibelot repose sur un napperon. Chaque fleur a son pot, chaque pot son cache-pot... Dans le jardin même, chaque massif est encerclé de grillage, chaque allée est soulignée de briques ou de mosaïque, etc." (op. cit., p. 26-27).
2. S. Saito, "La Céramique, une façon de vivre", Critère, 12 (mai 1975), p. 28.

l'oeuvre d'art. Pas d'enveloppe qui viendrait en faire ressortir l'existence. C'est un objet libre et il se présente comme tel. Il n'est prisonnier d'aucun cadre qui, sous prétexte de le mettre en valeur, viendrait le séquestrer. Cette surcharge, souvent baroque, et cette manie de la symétrie qui caractérisent fréquemment les objets "technologiques" ne viennent ordinairement rien ajouter à leur valeur d'usage. En effet, ils ne remplissent pas mieux des besoins parce qu'ils font partie d'une longue série. Dans ce cas, il s'agit plutôt de montrer qu'on a du goût, que l'on sait dépasser le simple usage des objets pour atteindre à ce qu'on croît être l'esthétique et surtout qu'on participe à une mode. En apparence, tout au moins, l'objet métiers d'art refuse d'entrer dans ce jeu.

La nature physique même de l'objet métiers d'art le différencie de l'objet moderne. Fait de bois, de pierre, de terre, de tissus de lin ou de laine, il oppose son "naturel" à l'artificiel des objets modernes. Dans la majorité des cas, c'est un objet dur, opaque, solide, qui peut résister. Il n'est pas cependant dénué de chaleur. Il est attachant dans sa "grossièreté". En décrivant l'objet métiers d'art, S. Saito utilise le mot japonais "yamarakasa", "une douceur faite de force, une tendresse pleine de résistance(...) par dessus tout une vibration que je peux saisir en regardant l'objet, une plénitude qui n'est pas toute donnée à l'extérieur, qui ne s'étale pas, mais qu'il faut rejoindre dans sa pudeur[1]". Le verre, ce matériau délicat et transparent par excellence est donc relativement ignoré des artisans, alors qu'il est un matériau privilégié des designers et des aménagistes modernes[2]. L'objet métiers d'art,

1. Ibid., p. 24.
2. Le verre, souligne Beaudrillard, est à l'image de l'ambiguïté des objets modernes : transparent, vrai mais fragile, donc que l'on ne peut manipuler facilement; voir ce qu'il en dit dans Le Système des objets, Paris, Gallimard, 1968, p. 49-53.

lui, n'est pas fragile, il se laisse approcher, toucher, manipuler. C'est même très important d'avoir ce contact physique avec lui. Même lorsqu'il y a utilisation d'un matériau synthétique, on ne cherche pas à donner à celui-ci l'apparence du naturel. On mise alors à fond sur sa qualité d'artificiel en l'utilisant le plus souvent sous une forme massive, pleine, comme c'est le cas de l'acrylique. Lorsque l'on utilise le plastique, c'est à cause des qualités de ce revêtement. L'utile prime avant tout. Par exemple, on offrira des tabliers pour adultes tissés à la main, mais les tabliers pour enfants seront en plastique[1]. Pas question ici de copier le monde adulte. Les enfants ont des exigences qui leur sont propres et qu'il faut respecter.

Parce qu'il fait appel à des matériaux naturels, l'objet métiers d'art se veut durable. Il échappe donc à la mode. Il atteint à la permanence. Le bois, parce qu'il est dur, parce qu'il est opaque, devient donc, avec la terre et la laine, le matériau privilégié de l'objet métiers d'art. Mais attention, pas n'importe quel bois : le bois "naturel", celui dont on peut discerner les imperfections, les noeuds, les veines qu'il faut à tout prix éviter de cacher, et non le bois de luxe comme le teck, qui n'est plus "une substance naturelle, primaire, dense et douée de chaleur, mais bien un simple signe culturel de cette chaleur... Non plus bois-matière, mais bois-élément. Non plus qualité de présence, mais valeur d'ambiance[2]".

Il y aurait encore beaucoup à dire sur l'aspect physique de l'objet métiers d'art. Ainsi, non seulement est-il naturel, mais il est aussi

---

1. On aura remarqué que plusieurs des exemples choisis pour le texte proviennent du Salon des métiers d'art. Il ne faut pas y voir une volonté de commenter ici cette manifestation, mais uniquement une solution de "facilité" de notre part.
2. J. Beaudrillard, Le Système des objets, op.cit., p. 47.

le plus souvent "grandeur nature". Pas de miniaturisation à outrance comme dans le "gadget", pas de grandeur extravagante comme dans le "kitsch[1]" ou son équivalent québécois, le "quétaine[2]". Peu de couleurs vives aussi, celles-ci n'étant qu'un truc permettant aux objets de série de se différencier et d'empêcher la monotonie que procure la répétition. Pas de miniaturisation, avons-nous dit, mais pas de découpage non plus. L'objet métiers d'art est entier, tout d'un bloc. Il n'est pas infiniment adaptable. Il sert à une chose. Pas question de ces lits qui sont aussi des divans, de ces armoires qui se transforment en bar.

Pas question non plus de ces chaises moulées sur la forme du corps humain. L'objet métiers d'art véhicule une certaine austérité. Son ascétisme se veut une façon de réintroduire l'effort dans les rapports avec les objets. Ces derniers se laissent certes apprivoiser, ils ne se laissent cependant pas dominer. L'objet métiers d'art garde ses distances, il ne se veut pas une simple extension de l'homme. Il ne fait pas partie d'un système. On ne peut l'organiser à sa guise. Ainsi on ne l'achète pas pour le dissimuler comme tous ces appareils de la maison moderne qui ne prennent de valeur que parce qu'ils sont dissimulés. Il faut éviter, avertit S. Saito, "ces maisons modèles hygiéniques et stériles où l'on doit cacher tout ce qui est utile pour n'exposer que ce qui est inutile[3]".

9.2.2.2 Unité et atemporalité

L'objet d'art est un. Il réussit donc une synthèse harmonieuse de la forme, du matériau et de la fonction. Tout y est parfaitement

1. Voir à ce sujet A. Moles, Le Kitsch : l'art du bonheur, Paris, Mame, 1971, p. 67, où l'auteur parle du principe d'inadéquation comme l'un des cinq principes du kitsch, avec celui de la cumulation, de la médiocrité, de la synesthésie du confort.
2. Jean Stafford, "Le Quétaine, un art de vivre", Critère, 12 (mai 1975), p. 141-159.
3. S. Saito, op.cit., p. 28.

intégré, bien que l'objet lui-même puisse ne pas être parfait. L'imperfection fait partie de l'objet d'art. Elle est aussi un témoignage de son authenticité et surtout du fait qu'il a été façonné par des mains humaines et non par une machine. La similitude ici avec la pensée de W. Gropius et le programme des fondateurs du Bauhaus allemand ne peut manquer d'être relevée. Ainsi, au premier congrès du Werkbund en 1908, l'architecte T. Fischer devait déclarer : "I do not hesitate to admit that in working I have come to the following conclusion : some slight imperfection of form is necessary for aesthetic enjoyment[1]". Quoique nous ne puissions développer davantage cette idée ici faute de temps et d'espace nous croyons cependant qu'il y aurait avantage à explorer l'hypothèse d'une similitude dans les conditions d'émergence et dans le contenu, entre le mouvement Bauhaus dans l'Allemagne de Weimar et le mouvement métiers d'art dans le Québec de la Révolution Tranquille. Dans les deux cas on retrouve ce lien avec une société en état de reconstruction politique et sociale[2], cette volonté d'unifier les différents arts, ce désir de les voir intégrer à la vie quotidienne et de les faire inscrire au programme scolaire.

L'objet métiers d'art se veut atemporel, en dehors des circuits de la mode. Il n'est pas éphémère. Par définition même, il ne peut pas être rejeté. On le garde. Il n'est pas "disposable". Il n'est pas superflu au sens où Veblen, déjà en 1899, parlait de "waste[3]". Il se situe en dehors de la logique du changement et du renouvellement. Le temps n'a pas de prise sur lui puisqu'il est le produit d'un moment privilégié, celui où un créateur lui a donné une existence.

---

1. Cité dans M. Franciscono, Gropius and the Creation of the Bauhaus, Chicago, University of Illinois Press, 1971, p. 28.
2. Voir à ce sujet B.M. Lane, Architecture and Politics in Germany, 1918-1945, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1968.
3. "Conspicuous expenditure... in order to effectually mend the consumer's good fame must be an expenditure of superfluities. In order to be reputable it must be wasteful." T. Veblen, The Portable Veblen, édité par M. Lerner, New York, The Viking Press, 1948, p. 136.

Lorsqu'on achète une poterie, une assiette, un meuble d'un artisan d'art, ce n'est donc pas de la consommation que l'on fait mais un geste pour satisfaire des besoins qui sont jugés plus fondamentaux que le simple échange de signes. La consommation implique à la fois l'abondance et le gaspillage[1]. L'objet métiers d'art, sans être le produit de l'austérité, joue tout de même à laisser voir que celle-ci n'est pas loin. Mais il suffit de constater les prix des objets métiers d'art pour conclure que cette austérité n'est que suggérée. On paye souvent cher cette illusion d'austérité. Car c'est bien d'une illusion qu'il s'agit et une analyse plus poussée et donc plus critique de l'objet métiers d'art nous révèle que, contrairement à ce que nous venons d'illustrer dans les pages qui précèdent, cet objet ne se situe pas vraiment hors des réseaux d'échanges désignés. Les signes, certes,sont différents, mais ils sont là quand même. D'ailleurs on peut se demander à juste titre s'ils sont vraiment différents ! L'objet "métiers d'art" lui aussi, malgré des apparences de non-culpabilité, peut faire l'objet d'une lecture critique. C'est l'objet de la section suivante.

9.2.3 La place réelle de la culture et des métiers d'art

Comme nous l'avons souligné, on a tendance à voir dans l'artisanat de type métiers d'art une sorte d'aberration dans notre société de consommation, un îlot de fraîcheur, de créativité, de spontanéité. Les artisans constitueraient ainsi une race privilégiée d'individus qui ont atteint un certain art de vivre en bénéficiant de quelques-uns des avantages offerts par nos sociétés modernes sans pour autant en devenir les esclaves. Bref, ils seraient l'avant-garde d'un anti-système.

---

1. Comme le font ressortir les titres de deux ouvrages qui dénoncent cette société de consommation : Vance Packard, L'Art du gaspillage, Paris, Calmann-Lévy, 1962; J.K. Galbraith, L'Ere de l'opulence, Paris, Calmann-Lévy, 1963.

9.2.3.1 Qualité et créativité

On pourrait croire que les métiers d'art s'inscrivent à contre-courant d'une société où la quantité prime sur la qualité, où la bureaucratie impersonnelle a remplacé le contact personnel et où le travail créateur a disparu. Pourtant il n'en est rien en réalité. C'est se méprendre profondément sur la nature de la société industrielle avancée et encore plus sur la société post-industrielle que de croire que celle-ci rejette toute créativité. Au contraire, A. Touraine l'a très bien décrit lorsqu'il affirme que l'originalité de cette société post-industrielle est "que son modèle culturel est directement lié au travail créateur et que l'accumulation qui y joue le rôle principal est celle de la créativité elle-même, c'est-à-dire de la capacité de connaissances scientifiques. A la différence des autres sociétés, celle-ci ne pose donc pas, hors de sa propre activité, des fondements métasociaux de la créativité[1]".

La créativité est donc au coeur même du mouvement vers la post-industrialisation. Comment pourrait-il en être autrement pour une société dont l'une des principales caractéristiques, celle précisément qui l'empêche de s'écrouler sous le poids de ses contradictions et de ses incohérences, est cette capacité de se transformer globalement grâce à une capacité d'information et d'action sur elle-même devenue de plus en plus complète? Le temps est révolu, écrit A. Touraine[2], où une "domination sociale absolue et concentrée était associée à une large autonomie de fonctionnement des systèmes d'échanges élémentaires et locaux". Aujourd'hui, et de façon encore plus évidente demain, l'action de la société sur elle-même devient "plus diffuse et plus diversifiée, les ordres moins contraignants et plus nombreux, la manipulation plus efficace, plus capable de pénétrer à travers l'organisation économique et sociale jusqu'à l'individu et jusqu'à son fonctionnement

1. A. Touraine, Production de la société, Paris, Editions du Seuil, 1973, p. 186.
2. Ibid., p. 189.

biologique". C'est ce que nous avons appelé une société quadrillée et que Marcuse appelle une société unidimensionnelle ou close, c'est-à-dire "qu'elle met au pas et intègre toutes les dimensions de l'existence, privée et publique[1]". Et Marcuse de dégager deux conséquences de cette fermeture de l'univers unidimensionnel : 1) "l'assimilation des forces et des intérêts oppositionnels dans un système auquel ils s'opposaient dans les étapes antérieures du capitalisme", et 2) "l'administration et la mobilisation méthodique des instincts humains, ce qui rend ainsi socialement dirigeables et utilisables des éléments explosifs et antisociaux de l'inconscient[2]". Certes, il existe tant chez Marcuse que chez Touraine une déification du néo-capitalisme à qui on attribue trop facilement tous les pouvoirs, un peu comme d'autres observateurs, à partir d'un marxisme aussi simpliste que dépassé, en viennent à lui attribuer toutes les faiblesses. Mais l'observation fondamentale de Touraine et Marcuse, croyons-nous, demeure vraie : plus et mieux que jamais auparavant, groupes et individus sont aujourd'hui mis à contribution pour reproduire un système répressif. La répression est non seulement subie, intégrée, mais cette intégration se fait d'autant plus facilement qu'elle" se déroule, pour l'essentiel, sans terreur ouverte : la démocratie consolide la domination plus fermement que l'absolutisme[3]". C'est le contrôle hégémonique, celui dont parlait Gramsci, poussé à un haut degré de perfection.

L'art, la culture, l'artisanat, les métiers d'art, quel que soit le nom que l'on donne à cette activité en apparence non productive et qui prétend s'inscrire dans la recherche du beau, n'échappent pas à

---

1. A. Marcuse, L'Homme unidimensionnel, Paris, Editions de Minuit, 1968, p. 7.
2. Ibid.
3. Ibid.

cet univers unidimensionnel[1]. Certains, tels que D. Macdonald, peuvent le déplorer[2], d'autres, et c'est le cas d'A. Toffler[3], peuvent s'en féliciter, mais la culture s'est "démocratisée", c'est-à-dire qu'elle n'est plus une activité réservée à une élite. La distanciation entre le produit artistique et la réalité sociale est aujourd'hui largement disparue.

Auparavant, l'art et surtout la littérature pouvaient servir de révélateurs en représentant à la face des hommes l'image d'une autre réalité, meilleure le plus souvent, et surtout possible. Le poète, le sculpteur ou le potier pouvaient contribuer au changement social parce qu'ils avaient la possibilité de dire des "choses" autrement indicibles. Ils troublaient l'ordre établi. Aujourd'hui ce ne sont que les sociétés à peine entrées dans l'âge industriel (Espagne, U.R.S.S.) qui emprisonnent leurs poètes. Dans les sociétés post-industrielles, le système totalitaire se manifeste plutôt "sous la forme d'un pluralisme harmonieux; les oeuvres et les vérités les plus contradictoires coexistent paisiblement dans l'indifférence[4]". Si nos sociétés ont de fait aboli les privilèges et les prérogatives d'une petite élite d'imposer sa définition du beau, elles ont aussi réussi à enlever toute signification politique, en les revitalisant, au produit et au producteur culturels. Tout devient alors une question de goût, d'appréciation personnelle. Il n'y a plus de critères, de normes. Donc il n'y a plus de danger de ce côté...

---

1. Nous n'avons pas la prétention d'avoir documenté ni d'avoir prouvé l'existence d'un tel univers. D'autres, qu'il s'agisse de Touraine, de Marcuse, Ellul, Galbraith ou McCluhan, l'ont déjà suffisamment décrit pour qu'il ne soit pas nécessaire de répéter l'exercice ici.
2. D. Macdonald (Against the American Grain, New York, Ramdom House, 1962, p. 36) déplore le fait qu'auparavant, "Culture could formely address itself only to the cognoscente, now it must take the ignoscente into account".
3. A. Toffler, The Culture Consumers, op.cit.
4. A. Marcuse, op.cit., p. 94.

9.2.3.2 Culture et démocratisation

Si la "démocratisation" de la culture réussit si bien et si facilement à intégrer à l'univers unidimensionnel de la post-industrialisation des individus et des groupes qui jusqu'à présent y avaient échappé, c'est que cette démocratisation culturelle est perçue comme un bien-fait réel. Elle n'est pas qu'illusion. Lorsque la classe dominante pose en intérêts universels, pour employer le langage de Marx, ses intérêts particuliers, ou quand la bourgeoisie consolide son contrôle idéologique en faisant appel à des intérêts qui présumément transcendent les divisions de classe[1], il ne s'agit pas là d'une démarche sans lien aucun avec la réalité. Bien au contraire, la lutte pour le contrôle hégémonique se fait à partir et non pas à l'extérieur de la réalité.

C'est parce qu'elle est vue comme réelle que cette démocratisation est efficace. En distribuant à des groupes des subventions pour faire du théâtre, pour organiser un musée ou pour recueillir des légendes, l'Etat réussit à rendre dépendants à son égard des groupes et associations qui jusque-là n'avaient pas cette sujétion puisqu'il n'entrait même pas dans le cadre du possible qu'ils puissent ainsi bénéficier d'appuis financiers pour leur développement culturel. Demander une subvention c'est, bien sûr, reconnaître qu'on a le droit de la recevoir mais c'est aussi admettre que l'autre a la responsabilité de l'accorder et surtout la capacité de dominer.

Il y a donc compromis, et c'est là le point fort du contrôle hégémonique par les classes bourgeoises, entre une lecture empirique "objective" de la réalité et une lecture souhaitée et attendue. La démocratisation de la culture dans nos sociétés occidentales doit donc être entendue comme une extension, une démocratisation si l'on veut, de l'idéologie dominante. La contradiction fondamentale entre le vécu et l'idéologie s'étend maintenant à tous les membres de la

1. Tel le nationalisme ou la survie de la planète.

société. Tous peuvent espérer y avoir accès ! Et c'est peut-être cette participation à la contradiction qui en dernier ressort donne à l'individu l'impression "d'être quelqu'un". Sans cette démocratisation de la contradiction, l'illusion du compromis entre le vécu et le souhaité serait trop fragile. Maintenant qu'elle est partagée par tous elle se cimente par un processus de solidarité. Ce compromis, on peut le déceler dans les conduites individuelles et collectives, dans les attitudes, valeurs, perceptions, jugements, comportements des individus. On peut aussi l'analyser dans leur vie quotidienne, dans les rapports qu'ils entretiennent avec les objets qui définissent cette quotidienneté.

Par le recours au bois et à la terre, au brut et au mat, au lieu du vernis et du brillant, l'objet artisanal peut sembler témoigner d'un rejet du déguisement au profit de la franchise, du naturel. Ce n'est que fort partiellement vrai car cette franchise n'appartient pas à l'objet lui-même. Pourquoi du plastique serait-il moins "vrai" que du cuir ? Ce caractère "vrai" de l'objet métiers d'art lui vient avant tout du processus de sélection par certains groupes sociaux, donc de rejet par d'autres. C'est parce que certains le rejettent, ne le privilégient pas, que la possibilité est offerte à d'autres de l'adopter et de rationaliser ce choix en valorisant certaines caractéristiques des objets. L'objet métiers d'art demeure donc avant tout un objet et il ne saurait échapper à la logique du système des objets. Le marketing de l'artisanat insiste certes sur cette franchise, mais cela demeure un marketing. Il ne faut peut-être pas chercher plus loin la non-pénétration de l'artisanat auprès des classes ouvrières québécoises. Certes il y a une question de prix et d'accessibilité culturelle, mais dans la mesure où le marketing de l'artisanat insiste sur la franchise, le caractère vrai de l'objet métiers d'art, celui-ci devient par le fait même une insulte aux autres objets qui peuplent la quotidienneté des classes ouvrières. Que viendrait faire un cendrier en terre cuite à côté d'un ensemble de cendriers en verre soufflé et teinté ?

L'objet d'artisanat constitue pour beaucoup, à cause même de ses prétendues qualités, un outil d'agression, un rappel de la médiocrité, de la non-véracité de l'environnement quotidien. Quant au privilège de faire se côtoyer des objets appartenant à des systèmes différents - la table en bois massif et les chaises en verre - il demeure un privilège, par définition même, non accessible à tous. C'est le statut social, réel ou aspiré, des individus qui permet de distinguer entre l'avant-garde et le mauvais goût, le quétaine et le kitsch. Les objets eux-mêmes n'ont que faire de cela et surtout n'ont rien à dire sur cette coexistence.

9.2.3.3 L'univers de l'ambiguïté

Ainsi, avons-nous dit, l'objet métiers d'art se distingue de l'objet d'art ou de l'objet d'antiquité en ce sens qu'il sert à quelque chose. Mais le fait qu'un individu puisse utiliser dans sa vie quotidienne un bol en céramique qui lui aura coûté au bas mot $50 ou $60, témoigne nécessairement de sa place dans l'échelle sociale. Il y a donc utilité mais cette utilité n'est pas dénuée de signification sociale. Dans bien des cas, ce caractère utilitaire de l'objet métiers d'art n'est qu'un artifice, parfois même tout à fait irrationnel. Beaudrillard parle à ce sujet des "ruses de la mauvaise conscience culturelle[1]". C'est ainsi qu'on pourrait discuter longuement de ces consommateurs qui possèdent dans leur cuisine ultra-moderne un instrument de cuisine artisanal dont on s'empressera de dire qu'il n'est pas là pour la parure mais qu'il sert effectivement. En fait cet objet n'a rien à faire là, mais si son propriétaire avouait qu'il ne sert à rien, il deviendrait trop ouvertement un symbole de prestige.

L'objet métiers d'art n'est pas un signe pur; c'est ainsi qu'il prétend à une plus grande démocratie que le produit d'art, c'est-à-dire qu'il atteint un public qui veut bien payer très cher un objet,

1. Le Système des objets, op.cit., p. 95.

mais qui a besoin d'une bonne raison pour le faire. A ce titre, l'objet métiers d'art se distingue du tableau et de la peinture qui, eux, se veulent des signes purs, et où l'équivoque n'est pas possible. Certes, ici aussi, on rationalise, on justifie. Mais les rationalisations elles-mêmes valeur de signes. On fait ainsi appel à l'Art ou au Génie de l'artiste qui a créé l'objet. Par ailleurs, dans l'objet métiers d'art, on invoque l'utilité, le caractère durable, solide de l'objet, et surtout sa dimension artisanale et, par-delà celle-ci, l'histoire. Dans le cas du Québec cette dimension ne saurait être négligée.

Fréquemment, l'achat d'un objet métiers d'art constitue une tentative de s'approprier le sens que cet objet pouvait avoir dans le passé, alors qu'il faisait partie d'un système d'objets qui, lui-même, renvoyait à une configuration particulière de relations humaines et à une interprétation donnée du passé et du présent. L'objet métiers d'art réveille la nostalgie d'une époque où les artisans n'avaient pas encore été remplacés par la fabrication en série, où ils avaient encore une relation d'être à être avec l'objet créé et où le créateur était en accord avec sa création. D'ailleurs rien de plus satisfaisant pour l'acheteur que de pouvoir converser, au moment de l'achat, avec l'artisan. On a ainsi l'impression de reconstituer la chaîne créateur-objet-consommateur, brisée dans la vie économique moderne. C'est une façon de redonner un sens à des gestes quotidiens, de les sortir de l'anonymat, de les personnaliser. L'objet métiers d'art, avons-nous dit, est unique ou en série limitée. Comme le tableau, il est signé. En l'acquérant de main à main, le consommateur a par le fait même l'impression de participer, dernier maillon de la chaîne, au moment unique de la création. Bref, par l'objet métiers d'art, l'acheteur se donne <u>l'illusion</u> de participer à la créativité, il ne se sent plus un simple récipiendaire, cette sorte de spectateur au processus culturel. Celui-ci s'est démocratisé,

ou plutôt, il s'est étendu pour inclure non plus seulement l'objet et son fabricant, mais aussi l'acheteur à qui l'on donne la satisfaction supplémentaire de consommer de la "créativité", cet élément dynamique et intégrateur de la société post-industrielle.

Par analogie, nous pourrions même dire qu'au niveau des objets les métiers d'art sont l'équivalent du théâtre de participation, du vidéographe et autres expériences de démocratisation culturelle. Dans un cas comme dans l'autre, on rencontre cette volonté d'impliquer le plus grand nombre et d'étendre ainsi le champ du contrôle hégémonique pour y inclure le quotidien. Bien qu'on puisse le considérer comme un anti-gadget, l'objet métiers d'art joue finalement à peu près le même rôle que celui-ci. Dans un cas comme dans l'autre il s'agit d'introduire dans la vie de tous les jours deux dimensions importantes de la post-industrialisation : la technologie dans le cas du gadget, l'esthétique, l'auto-satisfaction, la créativité, bref le Beau, dans celui de l'objet artisanal. Or comme le souligne H. Lefebvre au sujet du gadget - mais son raisonnement s'applique aussi à l'objet métiers d'art -, "la consommation des signes de la technique dans le gadget fait oublier (qu'ils) ne sont que les parodies des véritables objets techniques et que la multiplication de ces pâles simulacres[1]" n'est là que pour enjoliver un quotidien morose et monotone. C'est la lutte pour le contrôle hégémonique qui continue et les biens d'artisanat n'y échappent pas. Ils demeurent avant tout des signes.

Peut-être des signes particuliers à mi-chemin entre le design et le kitsch (ou le quétaine), mais c'est précisément cette situation de compromis que le consommateur achète. Il n'y a donc pas, dans les métiers d'art, un recul du signe et de la valeur d'échange par rapport à la fonction et à la valeur d'usage, mais leur

1. H. Lefebvre, Vers le Cybernanthrope, Paris, Denoël, 1971, p. 25.

extension au quotidien. Cette extension s'accompagne de la mise en place de tout un réseau qui sert à l'encadrer et à en faciliter le progrès. Une institution, en particulier, y joue un rôle important : le Salon des métiers d'art.

C'est le haut lieu de la démocratisation des métiers d'art qui "descendent" ainsi vers la population. Aucun prix d'admission, des kiosques bien présentés, la possibilité de rencontrer des artisans, et même, en 1975, de les voir travailler. C'est le "centre d'achats" de l'artisanat. On y trouve de tout. On peut utiliser sa carte de crédit, faire emballer ses achats. C'est la consécration du style métiers d'art et c'est ainsi que ce phénomène de mode est récupéré. On y va pour acheter, pour regarder et aussi pour dire "qu'on y est allé"...

En attendant que les objets métiers d'art soient admis dans les musées, on leur procure une certaine caution en les exposant ainsi au public, mais sous la surveillance d'un organisme qui se porte garant de leur authenticité. Il n'y a pas longtemps encore, les objets métiers d'art étaient confinés à des Centrales, maintenant ils s'éparpillent dans des Salons où tout le monde peut les voir, les toucher et les acheter. C'est la transformation de la culture en industrie. D'ailleurs, le fait qu'une série d'études de ce secteur ait été financée par le Service des industries culturelles du ministère des Affaires culturelles est en soi très révélateur. Et ce n'est pas tout, puisque ce ministère semble avoir décidé d'abandonner ce champ d'activité et d'en transférer la responsabilité au ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec. Du MAC au MIC la boucle est bouclée[1] !

---

1. Nous n'avons pas osé faire le jeu de mots facile que la jonction de ces deux sigles peut suggérer...

9.2.4 Une tendance lourde à l'avenir incertain

Malgré, ou peut-être à cause de ces limites, les métiers d'art sont actuellement un phénomène bien ancré au Québec. Vont-ils le demeurer ? A cet égard il est possible de se poser quelques questions.

9.2.4.1 Un avenir incertain

La première série de questions a trait à l'opposition industrie-artisanat : jusqu'à quel point l'artisan doit-il insister sur l'esthétique de son produit, sur son caractère "unique" et "personnel", par opposition à des caractéristiques relevant de la logique industrielle : production de série, répétitive, massive, se prêtant au marketing, à la publicité et aux impératifs de l'efficacité économique ? De l'artisanat à l'industrie, il n'y a pas de coupure brusque : entre les exigences de l'art et les contraintes et les attraits de la productivité industrielle, l'artisan doit sans cesse définir un équilibre et établir des compromis. Mais où se situe la frontière, le seuil au-delà duquel il fait partie du système industriel ? Comment élargir sans cesse son marché tout en continuant à faire de l'artisanat ? S'il glisse dans la logique industrielle, l'artisan ne risque-t-il pas de tuer la poule aux oeufs d'or des métiers d'art ?

La québécitude ou le nationalisme québécois : Que dire de la variable "nationalisme" et de son impact sur l'avenir des métiers d'art ? Nous avons déjà souligné que l'objet artisanal était porteur d'une charge nationaliste. Jusqu'à un certain point, il constitue une négation de l'environnement politique et économique à l'intérieur duquel les Québécois évoluent aujourd'hui. C'est une façon parmi d'autres, et sûrement pas la plus importante, de compenser et de rationaliser notre exclusion des activités de direction économique. L'artisan de qui on achète et qu'on choisit ainsi de valoriser par

ce geste n'est-il pas l'antithèse de l'entreprise étrangère ? S'il survenait un recul du nationalisme et/ou une participation plus étroite des Québécois à la direction de leur économie, assisterions-nous à une baisse de popularité des métiers d'art ? Pas nécessairement. Il est possible en effet que l'habitude se prenne et que, la mode aidant[1], il se produise un certain effet de démonstration[2]. Le terme de mode peut apparaître paradoxal puisque l'objet métiers d'art semble refuser de s'inscrire dans un tel carcan. Mais ce n'est là qu'apparence. La mode métiers d'art c'est en fait l'indémodable et comme le souligne M. Righini, parlant d'une nouvelle chaîne française de meubles, c'est un heureux hasard "si la mode est actuellement à l'indémodable et si le goût du jour coïncide en ce moment au goût de toujours[3]".

Après ces quelques considérations on pourrait croire que l'avenir des métiers d'art québécois n'est ni rose, ni noir. En fait ils constituent un phénomène qui, tout comme le Québec, est probablement là pour durer et dont l'existence ne risque pas d'être sérieusement menacée d'ici la fin du siècle. Poussant la réflexion et l'analogie un peu plus loin, nous dirons même que le salut de l'artisanat québécois est d'ores et déjà assuré "grâce" à sa transformation en industrie, tout comme la survie du Québec est assurée par son entrée dans le club des sociétés post-industrielles[4]. Mais il s'agit peut-être d'un marché à la Faust, où les deux principaux acteurs, le Québec et l'artisan, risquent de perdre leur âme...

---

1. R. Barthes a souligné que la mode peut souvent durer le temps nécessaire pour que les habitudes se prennent; voir Le Système de la mode, Paris, Seuil, 1966.
2. Ou encore, le système, pour son autorégulation, peut décider qu'il doit continuer à faire appel au pouvoir récupérateur et intégrateur des métiers d'art en tant qu'élément de la culture.
3. M. Righini, "Sapin blond et osier blanc", Le Nouvel Observateur, 15 décembre 1975, p. 55.
4. Même s'il s'agit d'une entrée "médiocre".

Déjà il est devenu évident, aux yeux du pouvoir hégémonique, que l'artisanat est un secteur d'activité beaucoup trop important pour être laissé aux artisans. Dans la lutte pour le contrôle hégémonique, la maîtrise des instruments de production ne suffit plus. D'ailleurs avec la montée des multinationales ce contrôle échappe de plus en plus aux élites locales québécoises[1], processus qui ne manquera pas de s'accélérer avec la post-industrialisation[2]. Nous risquons alors de voir réapparaître un comportement que les élites québécoises connaissent bien pour l'avoir déjà souvent utilisé par le passé, celui du déplacement.

Après 1760 et 1837, ces élites, incapables de prendre en main le développement économique et politique, se sont tout de même emparées de l'Ecole et de la Religion. La culture et, surtout, la culture "démocratisée" et les métiers d'art risquent de connaître le même sort : à savoir, constituer un pouvoir de compensation pour l'élite québécoise (bourgeoisie et technocratie).

Dans la société post-industrielle, en particulier dans le cas d'une société dont la post-industrialisation sera médiocre comme celle du Québec, les contradictions ne manqueront pas. Elles donneront lieu à des affrontements sociaux importants. Mais aucune de ces contradictions, aucun de ces affrontements, avons-nous suggéré, ne risque d'ébranler vraiment le type de configuration politique que déjà nous connaissons aujourd'hui. La culture et les métiers d'art ne seront pas étrangers à cette survie du système. Ils y sont liés de plusieurs façons.

En se démocratisant, la culture deviendra accessible à un plus grand nombre. Son statut de bien collectif en sera par conséquent rehaussé. Plus de gens feront alors partie du système, quand bien même ce ne

---

1. Et canadiennes, mais à un moindre degré, étant donné, entre autres, que celles-ci ont la maîtrise du secteur financier et de l'Etat fédéral.
2. Dans l'hypothèse du maintien des tendances actuelles.

serait que par l'entremise d'une participation au sous-système culturel. Les réactions d'indignation suscitées dans certains milieux montréalais par l'annonce, en décembre 1975, par le gouvernement fédéral de mettre un terme à son programme de Perspectives-Jeunesse[1], illustre déjà la force et l'importance du lien qui unit certains groupes, pourtant coupés des autres sous-systèmes religieux, économiques, politiques, scientifiques, à l'ensemble du système par le biais d'un tel cordon ombilical. Cette démocratisation de la culture, dans le sens d'une plus grande participation des citoyens, sera facilitée par les sommes accrues qu'un gouvernement post-industriel devrait lui accorder et facilitera à son tour la survie et le renforcement du système. Se verra alors éliminé un point additionnel de frustration. C'est donc premièrement parce qu'elle sera vue comme constituant un progrès véritable que cette démocratisation culturelle devrait aider la "cause" du système.

Mais il y a plus. La nouvelle culture de la nouvelle société, dont les métiers d'art sont sans doute dès aujourd'hui le prototype alors qu'ils en seront peut-être demain un élément majeur, sera elle aussi gouvernée par une logique du désir et de la consommation, comme l'est encore, mais de moins en moins, l'ancienne culture de l'ancienne société. S. Saito a très bien exprimé l'interaction de cette double logique :

> Comment expliquer qu'un contenant devienne soudain l'objet de nos désirs. Il y a, entre le contenant et nous, une relation unique qui doit s'établir. Il nous faut trouver le contenant qui nous convienne. J'aime un certain verre. Je l'utilise un certain temps. Je m'en sers aussi souvent que je peux. J'en ai besoin. Et puis, il arrive un jour que je ne me sente plus à l'aise avec ce verre. Je le mets de côté et il m'arrive aussi de le donner. Je ne le rejette pas, je ne m'y reconnais tout simplement plus. J'en choisis un autre. L'autre verre est toujours un contenant et je recommence avec ce nouveau verre ma longue quête d'un contenant qui me convienne[2].

---

1. Et de réduire celui des Initiatives locales.
2. S. Saito, op.cit., p. 22. Les soulignés sont de nous.

Il n'y a pas de meilleure description des éléments moteurs de la société de consommation que ce texte. Et le fait qu'il s'agisse d'une nouvelle sorte de consommation, plus culturelle et en apparence moins orientée vers le standing social, ne change rien à l'affaire. Nouvelle structure, ancienne culture : tableau de Rembrandt ou poterie de North Hatley, c'est la même dialectique signification sociale-récupération-intégration sociétale qui est à l'oeuvre. Certains pourront ou voudront se permettre le durable, le dur, le brut, d'autres pas. Tout le monde n'aimera pas, mais tout le monde, ou du moins un plus grand nombre qu'auparavant, acceptera de participer à ce jeu d'une nouvelle consommation. Ce qui implique que les Québécois en auront accepté les règles du jeu et la discipline.

Il ne faudrait surtout pas croire que la crise économique actuelle menace cette nouvelle consommation. Au contraire celle-ci semble imperméable à de telles fluctuations, comme le souligne M. Righini : "il semblerait qu'au plus bas de la conjoncture, les gens se réfugient dans leur coquille et qu'ils l'aménagent de la façon la plus sécurisante qui soit. Coussins moelleux, lumières tamisées, ils s'enferment dans leur home, sweet home[1]". En période de crise économique les classes aisées n'hésitent pas à investir dans du solide, du durable. Par contre, souligne M. Righini, ce parti pris pour le simple et le durable impressionne peu "l'autre" clientèle :

> Où veulent-ils donc en venir avec leurs chaises de jardin, leurs coussins sans canapé, leurs casseroles mal dégrossies ? Aux Ulis, à Bures-sur-Yvette, Habitat essuie un demi-échec. La clientèle de cette zone de chalandise, plus populaire qu'à Maine-Montparnasse ou avenue de Wagram, défile en touriste comme dans un hall d'exposition. Et court se meubler chez les ténors du boulevard Barbès et du faubourg Saint-Antoine. Là, au moins, on sait de quoi on parle. On vous vend du meuble et du standing[2]".

---

1. M. Righini, op.cit., p. 55.
2. Ibid., p. 55.

Alors que la consommation et même la surconsommation peuvent être considérées comme des solutions à la contradiction d'une société qui proclame bien haut, mais les ignore en pratique, ses idéaux d'égalité et de partage des richesses, la nouvelle consommation culturelle pourrait bien être la nouvelle réponse à une nouvelle contradiction dans une nouvelle société, qui chante bien haut, mais ne les respecte pas vraiment, ses nouveaux idéaux de qualité de la vie. Dans un cas comme dans l'autre, le système, pour survivre à ses contradictions, cherche à impliquer les individus dans ce que Beaudrillard appelle "un système de différences dans un code de signes[1]". Si une telle analyse a un certain sens, les métiers d'art, tel qu'ils seront pris en charge par les technocrates du MIC, sont condamnés à un bel avenir au Québec...

Plus ça change, plus c'est pareil, ce ne sont que les "différences" qui changent !

---

1. J. Beaudrillard, La Société de consommation, Paris, Gallimard, 1970, p. 142.

POSTFACE

Nous avons toujours eu une propension marquée pour les conclusions courtes. Sans doute par paresse. Mais, dans ce cas-ci, par perplexité aussi !

Rappelons deux hypothèses de travail initiales : 1) le sous-système idéationnel (valeurs/idéologies) peut être moteur dans une société post-industrielle; 2) dans certains cas, dont celui du Québec, cette motricité peut être un levier d'autodétermination, surtout lorsque l'économie est dominée par des forces extérieures.

Nous avons presque envie de citer Malraux - "Beaucoup d'eau a coulé..." - mais contentons-nous de signaler que nos études empiriques, si elles n'ont pas infirmé ces hypothèses, sont loin de les avoir confirmées. Bien sûr, les superstructures analysées - du politique et du nationalisme au bien-être et au mieux-être - ont démontré beaucoup de changements au Québec depuis les années 1960.

Mais ces changements proviennent-ils des superstructures elles-mêmes ou ne sont-ils pas provoqués, plus insidieusement mais non moins fortement qu'auparavant, par la base économique ? Prenons l'éducation : du slogan "Qui s'instruit s'enrichit" à la mise sur pied des programmes polyvalents dans les nouvelles cathédrales de béton que sont les régionales, les Cegeps et les Universités, que de transformations ! Et pourtant ! S'agit-il d'adapter, de former, de recycler la main-d'oeuvre aux besoins nouveaux dictés par le capitalisme post-industriel ? Ou ces changements ont-il découlé d'une rationalité propre au savoir, à l'éducation ? L'éducation, une superstructure motrice ? Ou mue ? La question reste ouverte pour bien des secteurs analysés dans ce rapport.

D'autre part, dans les cas où il semble y avoir peut-être une certaine motricité (par exemple, le politique ou les C.L.S.C.), cette motricité

est-elle libératrice ? Ou ne fait-elle que reproduire, parfois sous des formes quelque peu différentes, les pouvoirs, les hégémonies, les inégalités, les injustices du système ? Les secteurs observés baignent, à cet égard, dans l'ambiguïté la plus subtile.

En fait, le capitalisme post-industriel québécois fonctionne à l'ambiguïté et à la confusion et c'est ce qui rend si difficile toute tentative de conclure. Il mélange tout : les gadgets inutiles, les gadgets agréables et les produits qui peuvent sauver des vies; l'art et la technique s'y confondent au point où l'on ne sait plus si on doit juger d'un article à partir de son esthétique ou de son utilité; les vrais besoins s'entremêlent avec les besoins artificiellement créés et ce, de façon si étroite que même la critique s'y méprend. Le capitalisme post-industriel se sert de cette ambiguïté et de cette confusion pour embrouiller les pistes, compliquer le jeu de ses opposants; bref, il se maintient manipulant adroitement les appareils idéologiques d'Etat et réussit à faire en sorte que les arbres cachent la forêt.

Nous avions signalé, dans un rapport d'étape, que le capitalisme post-industriel, en plus de fonctionner à l'économique, fonctionne aussi à l'idéologie, selon l'expression d'Althusser. Peut-être est-ce seulement, une "énergie" d'appoint, finalement ! Une "énergie" qui sert, non pas à "mouvoir", mais à rendre plus difficile le décodage du système. Qui sert aussi, non pas à "libérer", mais à consolider l'hégémonie des classes dominantes sous des apparences d'un modernisme élégant, du genre de la "société libérale avancée" à la Giscard...

En tous les cas, et bien humblement, nous devons avouer que la question continue de se poser dans le cas du Québec, au terme de notre recherche.